

SÉANCE ORDINAIRE

SÉANCE DU 6 FEVRIER 2023

Présidence de M. Bruno Bertier, 1^{er} adjoint

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 30 janvier 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Bruno Bertier, 1^{er} adjoint au maire.

Étaient présents

Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François, Patrice Morin, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchar, Antoine Caplan, Christine Droguet (à partir de 18 h09), Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Marie Boisgontier, Geneviève Pham-Sigmann, Solange Bruneau, Éric Paris, Georges Hoyaux (à partir de 18 h 42), Laurent Paviot, Catherine Roy (à partir de 18 h 08), Nadège Davoust, Caroline Garnier, Sébastien Buron, Guillaume Agostino, Kamel Ogbi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc (jusqu'à 22 h 08), Paul Le Gal-Huamé (jusqu'à 21 h 00), Lucie Chauvelier (jusqu'à 22 h 08), Didier Pillon (jusqu'à 22 h 23), Marie-Cécile Clavreul (jusqu'à 21 h 27), Samia Sultani, Vincent d'Agostino, Chantal Grandière, Henri Renié, conseillers municipaux.

Étaient représentés

Florian Bercault a donné pouvoir à Bruno Bertier, Camille Pétron a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, Geoffrey Begon a donné pouvoir à Guillaume Agostino, Georges Hoyaux a donné pouvoir à Georges Poirier (jusqu'à 18 h 42), Jonathan Guilemin a donné pouvoir à Kamel Ogbi, Ludivine Leduc a donné pouvoir à Éric Paris (à partir de 22 h 08), Noémie Coquereau a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Rihaoui Chanfi (à partir de 22 h 08), Marie-Cécile Clavreul a donné pouvoir à Samia Sultani (à partir de 21 h 27), Pierrick Guesné a donné pouvoir à Henri Renié, Gwendoline Galou a donné pouvoir à Chantal Grandière, James Charbonnier a donné pouvoir à Vincent d'Agostino et Lucile Perin a donné pouvoir à Didier Pillon (jusqu'à son départ à 22 h 23).

Didier Pillon et Béatrice Ferron sont désignés secrétaires.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DES CONSEILS MUNICIPAUX EN DATES DU 21 NOVEMBRE 2022 ET DU 12 DECEMBRE 2022

Bruno Bertier : *Mes chers collègues, il est 18 heures passées de quelques minutes, je vais procéder à l'appel de notre Conseil. Florian Bercault m'a donné son pouvoir. Comme prévu à l'article 12 du règlement intérieur, je propose deux secrétaires. Je propose à Didier Pillon et à Béatrice Ferron d'être secrétaires de séance. Qui accepte ? Je vous remercie.*
Je voudrais, mes chers collègues, en ce début de conseil municipal, souhaiter la bienvenue à un nouveau citoyen lavallois, Raphaël Bercault et souhaiter plein de bonheur à ses parents et puis à sa grande sœur. Je voulais donner ce petit clin d'œil et penser à notre maire ce soir.
Vous avez tous reçu les procès-verbaux des séances du 21 novembre 2022 et du 12 décembre 2022. Avez-vous des observations à formuler ? Les procès-verbaux sont donc adoptés.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE)

Bruno Bertier : *Concernant les comptes-rendus des décisions municipales numérotées de 66/2022 à 6/2023, avez-vous des observations ou des questions sur ces décisions municipales ? Personne. Je vous remercie.*

QUESTIONS DES CITOYENS

Bruno Bertier : *Nous allons donner la parole à Guillaume Agostino. Je vous en prie Chantal Grandière.*

Chantal Grandière : *Je me suis étonnée ayant travaillé dans le plus grand conservatoire de France qu'il n'y avait pas de musicien pour faire la fanfare bien que je n'ai rien contre ceux qui sont venus mais qu'on n'a pas trouvé local puisqu'ils venaient de Rennes à chaque manifestation. Je voulais juste vous faire part de ce point de vue.*

Bruno Bertier : *Bruno Flécharde.*

Bruno Flécharde : *Il me semble qu'il y a une confusion, la fanfare de Rennes était sur les vœux du maire et pas sur l'inauguration du 40 ... Ah oui, d'accord, bon et bien écoutez, Les lois de la programmation artistique nous échappent parfois et puis, nous n'avons pas la volonté de faire que du lavallois-lavallois. Je pense que les artistes du conservatoire ont largement d'amples occasions de se présenter. Il se trouve que ça a été un choix différent. Je pense que tous les programmeurs de spectacles s'évertuent aussi à l'ouverture. L'ouverture c'est aussi donner la possibilité de donner à des artistes pas très loin néanmoins, Rennes ça reste très proche, de pouvoir exprimer leur talent chez nous aussi.*

Bruno Bertier : *Avons-nous répondu à votre question Madame Grandière ? Très bien, je vous remercie. S'il n'y a pas ... oui, allez-y Madame Clavreul.*

Marie-Cécile Clavreul : *En lisant l'exécution des marchés, j'ai vu deux marchés qui ne m'ont pas forcément interrogée mais je voulais en connaître la suite, un premier concernant le déplacement de trois platanes et un tilleul pour 34 000 euros et six magnolias pour 24 000 euros, donc 58 000 euros au total. Ce sont des chiffres que je n'avais pas, je les ai constatés dans l'exécution des marchés donc je voulais savoir s'il en était prévu d'autres et pour combien.*

Bruno Bertier : *Je laisse la parole à Isabelle Eymon. Cela concerne évidemment le projet de la place du 11 novembre.*

Isabelle Eymon : *Merci. Il s'agit effectivement des transplantations qui avaient été prévues, annoncées dans le projet de réaménagement de la place. Il n'y aura pas d'autre transplantation. Ce sont des arbres qui ont été évalués comme transplantables avec une réelle chance de reprendre, pas à 100 %, mais une réelle chance. Ces chances sont liées à leur taille et leur essence. Les choix ont été faits en fonction. Ce sont des arbres qui, du fait de leur implantation initiale, auraient été abattus parce que, sur l'implantation de la halle. Il y avait une chance pour que les premiers, les platanes, survivent dans ces conditions là mais sur cet alignement, il y a effectivement trois autres arbres que nous avons envisagé de transplanter pour arriver à un total de treize et ces arbres ont été évalués déjà trop développés et l'entreprise spécialisée a refusé de prendre en charge considérant qu'il n'y avait vraiment aucune chance sérieuse de reprise.*

Bruno Bertier : *Merci. C'est un vrai choix de la municipalité d'essayer de sauver un maximum d'arbres sur cette place. L'audit qui a été fait pour chacun faisait que l'on pouvait espérer en sauver dix. On va espérer que les dix qui ont été transplantés passent un bel été, qu'on ait un été pas trop sec et qu'on leur donne toute leur chance pour se développer. Ça a été inspiré des Etats-Unis. C'est très rare comme opération qui permet de sauver le maximum de racines et de faire en sorte que l'arbre ait le plus de chances possible pour redémarrer, repousser dans de bonnes conditions.*

Marie-Cécile Clavreul : *On l'espère au regard du coût ce serait quand même mieux.*

Bruno Bertier : *Cela ne pose pas de problème ?*

Marie-Cécile Clavreul : *Non c'est un choix vous avez dit. C'est votre choix.*

Bruno Bertier : *Cela n'aurait pas été le vôtre ? Très bien. Isabelle Eymon.*

Isabelle Eymon : *Il va y avoir un suivi bien évidemment de cette transplantation notamment pour les platanes et tilleuls, on a un petit peu moins de crainte pour les magnolias. On met tout en œuvre pour réussir cette transplantation.*

Bruno Bertier : *Ce qu'on peut dire aussi in fine c'est que la place retrouvera à sa livraison le même nombre d'arbres qu'elle avait avant le démarrage des travaux. Nous allons retrouver une biodiversité puisque les essences qui vont être choisies sur le projet 11 novembre permettront de retrouver une biodiversité qui sera même renforcée par rapport à ce qu'elle était jusqu'à maintenant. On aura un bilan environnemental sur le projet 11 novembre qui sera de haute qualité. Pas d'autres questions sur les marchés ? Je vais donc laisser la parole à Guillaume Agostino. Nous avons une question de Monsieur Dominique Hamard de Laval qui va s'afficher à l'écran.*

Guillaume Agostino : *Bonsoir. Effectivement le développement du marché de la voiture électrique est assez important avec des modifications importantes de la mobilité en France*

Bruno Bertier : *Je vais poser la question pour les Lavallois qui nous regardent à distance ce soir. Je vais lire la question : "Je constate que le nombre de bornes de recharge pour les véhicules électriques est inférieur aux besoins étant donné l'augmentation du nombre de véhicules électriques. La ville prévoit-elle d'en installer de nouvelles ? De plus, les bornes actuelles sont moins puissantes que celles installées sur les parkings de centres commerciaux par exemple. Les prochaines bornes installées par la ville seront-elles plus puissantes ? De plus, la borne avenue Robert Buron est souvent hors-tension."*

Guillaume Agostino : *Je vais essayer de répondre. On va remettre ça dans un contexte. La voiture électrique, on a décidé qu'on allait arrêter la voiture thermique. On est en train de transférer les ventes de voitures sur le marché de la voiture électrique. La demande augmente fortement. L'autorité chargée de la mise en œuvre du plan pour l'électricité pour les recharger c'est Territoire Énergies Mayenne. Depuis 6/7 ans, Territoire Énergies Mayenne a beaucoup investi dans des bornes sur l'ensemble du territoire mayennais. Surtout, pour rassurer les nouveaux utilisateurs et avoir une offre, et se dire bon voilà, j'achète une voiture parce qu'on trouve des bornes de recharge. Aujourd'hui, le marché de la voiture et les usages évoluent. Les gens achètent des voitures électriques et la rechargent à leur domicile ou chez leur employeur. On espère que les employeurs vont installer des bornes. On va garder des bornes dans la ville et des bornes ultra rapides où on fait un déplacement et on dit là j'ai besoin d'une charge instantanée. On regarde aussi pour faire des partenariats pour mettre des ombrières photovoltaïques dans les parkings public, ce qui permettra de mettre aussi en même temps des bornes de recharge électrique. Territoire Énergies veut continuer d'axer son effort sur les bornes ultra rapides à plus de 150 kWh en recharge et le reste est maintenant pris en charge par le privé. Renforcer les réseaux électriques car les bornes tirent beaucoup sur le réseau et cela passe par un plan pour que les gens puissent s'équiper à domicile. On est aussi en train de développer des stations multi-énergies pour que sur l'ensemble de l'agglomération et de la Mayenne se trouvent toutes les énergies potentielles pour le déplacement, comme le bio-gaz, l'hydrogène et les recharges électriques ultra rapides. Sur les bornes, ce qui se développe aujourd'hui, ce sont les stations à 22 kWh. Cela va devenir des standards. C'est un peu développé partout. Cela devient du super rapide. On a décidé de changer aussi de prestataire sur la Mayenne pour l'entretien parce que le marché monte en puissance et les fortes chaleurs de l'été font que les bornes sont obligées d'être révisées.*

Les fortes chaleurs de l'été et l'intensité électrique peuvent dégrader à terme le fonctionnement des bornes. C'est aussi pour cela qu'on essaie d'améliorer le réseau progressivement. Je vous remercie.

Bruno Bertier : *Merci cher collègue pour cette réponse.*

Avant de rentrer dans le vif du sujet, je vais laisser la parole à Caroline Garnier qui souhaitait au nom du conseil municipal la cinquième promotion du Conseil des Sages et remercier les sages qui sont à l'écoute ce soir dans le public. Ils sont très sages d'ailleurs ! On les salue. Je vais laisser la parole à Caroline pour présenter cette cinquième promotion et vous souhaiter à nouveau au nom du conseil municipal la bienvenue parmi nous.

VIE QUOTIDIENNE ET CITOYENNE

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL DES SAGES ET MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Rapporteur : Caroline Garnier

I - Contexte

Le renouvellement du Conseil des Sages, fin 2022, donne l'opportunité de réinterroger le fonctionnement actuel de cette instance et de le faire évoluer.

À Laval, le Conseil des Sages a été créé en mars 2009 pour être une nouvelle instance participative au service de la démocratie locale. Ses modalités de fonctionnement ont été déterminées dans un règlement intérieur dont la dernière version a été validée lors du conseil municipal du 11 février 2019.

Il est à préciser que le "Conseil des Sages" est une marque déposée par la Fédération des Villes et Conseils des Sages (FVCS) qui dispose de la propriété intellectuelle de l'appellation. La ville de Laval est à ce jour adhérente à la FVCS.

Du fait de cette adhésion, la ville a l'obligation de respecter les orientations et les principes exposés dans la Charte des Conseils des Sages (Charte de Blois). Le règlement intérieur de l'instance est une émanation directe de la Charte.

II - Missions et fonctionnement de l'instance

Le Conseil des Sages est une instance consultative composée de membres volontaires de plus de 60 ans, issus des forces vives de la ville. Ils doivent avoir cessé leur activité professionnelle. Ils doivent être représentatifs, dans la mesure du possible, des différents quartiers lavallois. Ils doivent être désireux de participer à la vie locale et d'apporter leurs expériences et compétences sur tous les sujets concernant le territoire et ses habitants.

Le Conseil des Sages exerce deux missions principales :

- une mission d'observation et de conseil : le Conseil des Sages éclaire la municipalité sur certains sujets, stipulés dans la lettre de mission du maire qui est adressée aux Sages au début de chaque nouveau mandat ;
- une mission de proposition : le Conseil des Sages propose des projets ou fait des suggestions d'optimisation sur des thématiques ou projets divers, en vue d'améliorer le quotidien des Lavallois, dans le sens de l'intérêt commun.

III Propositions d'évolution

Au regard du fonctionnement actuel, avec ses forces et ses faiblesses, il semble opportun d'effectuer des ajustements. L'évolution du règlement intérieur est naturellement compatible avec la charte nationale des Conseils des Sages. Ainsi, le nombre de membres ne peut excéder le nombre de conseillers municipaux. La parité femmes/hommes est définie comme obligatoire. La représentation des quartiers et la diversité des parcours professionnels et associatifs sont notamment soulignées.

Il est acté que le mandat, d'une durée de trois ans, est renouvelable une seule fois. Les principes d'engagement ont été retravaillés et le fonctionnement des commissions thématiques reprecisé. Il est prévu, enfin, que des représentants du Conseil des Sages soient désignés pour participer à différentes instances, comme le conseil des piétons, etc.

IV - Impact budgétaire et financier

Les modalités d'évolution du Conseil des Sages proposées n'ont pas d'impact budgétaire en termes de frais de fonctionnement. Il est en revanche à noter que la mobilisation ponctuelle d'un agent issu de l'équipe "Intergénérationnel" doit être prise en compte, en sus du / de la chargé.e de mission participation citoyenne.

Il convient d'approuver les modalités d'évolution du Conseil des Sages et la modification en conséquence du règlement intérieur.

Caroline Garnier : *Merci Monsieur Bertier. Effectivement moi je suis ravie et très fière ce soir de vous recevoir presque toutes et tous ici dans cette salle du conseil municipal. Ce nouveau Conseil des Sages en est à sa cinquième promotion depuis 2009. Le premier Conseil des Sages a été créé sous l'impulsion de la municipalité de Guillaume Garrot. Le dernier Conseil des Sages avait lieu en décembre 2022 et donc le 1^{er} février donc la semaine dernière, nous avons eu vraiment l'honneur de vous installer vous, Mesdames et Messieurs, à parité dans ce nouveau Conseil des Sages pour une durée de trois ans. Vous êtes trente-six membres pour constituer ce nouveau Conseil des Sages. Vous êtes issus de tous les quartiers lavallois. Nous avons vraiment, avec Georges Poirier qui a œuvré à mes côtés, veillé à ce que tous les quartiers soient représentés. Certains d'entre vous sont Lavalloises ou Lavallois depuis tout le temps. Ils sont nés à Laval, ils y ont travaillé et bâti leur foyer et d'autres sont arrivés depuis peu. Vous êtes 21 nouveaux membres et 15 sortants. On a aussi essayé d'équilibrer là encore les choses. Vous êtes toutes et tous investis déjà dans la ville, à différents degrés, que ce soit dans des associations ou dans des organismes qui vont de l'humanitaire au sport en passant par des instances juridiques ou des mandats syndicaux. Vous venez de mondes professionnels très différents et d'univers sociaux également variés.*

C'est quelque-chose que l'on tenait à installer dans ce nouveau conseil, également du point de vue de vos âges. La plus jeune d'entre vous a 61 ans et notre doyen en a 86, avec une moyenne d'âge de 70 ans.

Vous avez donc été installés le 1^{er} février pour un mandat de trois ans qui sera renouvelable une seule fois. L'installation de ce nouveau Conseil des Sages a en effet été pour nous l'occasion de revoir le règlement intérieur et de graver dans le marbre de nouvelles règles notamment ce renouvellement unique d'un mandat pour éviter que ce soit toujours les mêmes personnes qui soient présentes et permettre à des nouveaux membres, de nouveaux Lavallois et Lavalloises, qui veulent s'investir de pouvoir le faire. Nous avons aussi inscrit dans le marbre cette parité que la charte nationale des Conseils des Sages à laquelle la ville de Laval adhère nous invite à respecter sans l'imposer. Nous nous sommes imposé cette valeur qui est pour nous très importante que celle de l'égalité femmes-hommes. Nous avons également profité de ce nouveau règlement intérieur que vous avez reçu dans vos pièces jointes et que vous avez pu consulter, pour émettre des principes d'engagement clarifiés qu'il est important de bien redire pour que cela soit bien compris de tout le monde dès le départ, notamment le concept de tolérance, tolérance des avis, de la parole de chacune et de chacun, la notion de neutralité politique, syndicale, la confidentialité évidemment des échanges qui seront tenus. Tout cela parce que c'est gravé dans la charte nationale que nous respectons.

Nous avons également au cours de ce renouvellement de règlement intérieur redéfini précisément les missions qui vont vous attendre pour les trois ans à venir et que je vais donc rappeler :

- *vous avez une mission de proposition en lien avec le suivi des projets de la ville et dans le cadre de la mission qui vous sera donnée par le maire, vous pourrez être amenés à faire des propositions de projets pour notre ville ;*
- *vous avez également une mission d'accompagnement c'est-à-dire que nous souhaitons vraiment vous installer dans toutes les instances participatives de notre ville que ce soient les comités de pilotage comme celui des travaux de la place du 11 novembre, le comité des piétons, le comité de suivi des impacts des travaux de rénovation de notre place. Vous aurez le droit d'assister, de participer à ces comités et de vous exprimer au nom du Conseil des Sages pour là encore nous accompagner dans notre prise de décision ;*
- *vous aurez également une mission de participation aux grands événements de la ville, aux grands rendez-vous et donc vous serez conviés à venir nous accompagner dans la réalisation de ces grands événements ;*
- *enfin, une mission d'observation et d'alerte c'est-à-dire que vous êtes auprès des habitants et habitantes de notre ville, des intermédiaires envers les élus et nous permettre de mieux comprendre les problématiques identifiées par nos habitantes et nos habitants.*

Nous avons également un fonctionnement renouvelé des instances du Conseil des Sages. Ainsi, dès l'installation du conseil la semaine dernière, il a été remis un calendrier sur toute l'année, la première année de mandat avec des temps réguliers de travail en commissions. Trois commissions ont été déterminées : une commission Transition urbaine qui va davantage s'intéresser aux projets pour notre ville, une commission Rayonnement culturel et sportif, une commission Vie citoyenne et solidaire. Nous avons donné quelques exemples de projets pour chacune de ces commissions aux Sages la semaine dernière afin qu'ils se déterminent pour l'une et l'une seulement de ces commissions mais évidemment, il leur appartient aussi de proposer au sein de ces commissions leurs propres souhaits de réflexion.

Au sein de chacune de ces commissions, les Sages seront amenés à travailler en suivant la démarche de projet. Ils seront pour cela guidés puisqu'il y a une élue de référence qui a été nommée par le maire, moi-même. Je serai assistée pendant le travail par Mélina Marie et Sophie Grimm. Je profite de ce moment pour les remercier de tout le travail préparatoire pour l'installation du Conseil des Sages, qui est un travail remarquable, et qui a été aussi remarqué notamment par les anciens Sages. Avant de passer à la liste des Sages, nous voulions aussi vous dire qu'on ne fige rien. Notre première année de mandat est une année de transition. On va donc avec vous tester une nouvelle organisation, un nouveau fonctionnement mais à tout moment on reste à votre écoute pour voir des évolutions possibles. Il faut vraiment que chacune et chacun d'entre vous se sente libre de pouvoir s'exprimer. En tous les cas, étant donnée la cérémonie qu'on a vécu la semaine dernière, je crois que l'on part sur un Conseil des Sages dynamique, impliqué, motivé et cela fait vraiment très plaisir de pouvoir travailler avec vous dans cette ambiance vraiment agréable. Vous êtes toutes et tous quasiment présents ce soir. On ne peut pas vous laisser chacun la parole mais je vais quand même lire la liste des membres de ce Conseil des Sages et je vous prie de bien vouloir m'excuser par avance si jamais j'écorchais la prononciation de votre nom ou de votre prénom.

Voici les trente-six membres du nouveau Conseil des Sages et je pense qu'on peut les applaudir pour leur implication : Madjidi Adegbindin, Loïc Bedouet, Marie-Odile Bisson, Christine Cadillon, Catherine Caillère, Michel Carréric, Pierre Chédor, Bernadette Coupé, Jacqueline Dalibard, Olivier Dellière, Jean-Yves Delort, Michel Deshayes, Jacques Dremeau, Thierry Fournier, Michèle Fauret, Evelyne Gillot, Yves Giroux, Jean-Yves Gougeon, Dominique Goursaud, Michel Guyomard, Michel Houdayer, Joseph Lalairé, Marie Le Lain, Elisabeth Lemaitre, Pierrette Leroy, Bruno Lirzin, Fabienne Marcadé, Dominique Morel, Brigitte Nouveau, Geneviève Paquet, Jean-Claude Raimbault, François Richez, Anita Robineau, Catherine Romagné, Gilberte Sylvani, Francis Wacrenie.

Voici les 36 membres du Conseil des Sages et on peut les applaudir pour leur implication.

Pour en revenir à ce qu'il nous appartient ce soir de faire, vous avez donc reçu le nouveau règlement du Conseil des Sages et il nous appartient ce soir de l'approuver par votre vote ce que je vous invite à faire dès maintenant si vous le voulez bien.

Bruno Bertier : *Avant de procéder au vote, une nouvelle fois félicitations pour votre installation. Vous êtes à nos côtés pour nous conseiller, pour être force de proposition. Nous aurons besoin de vous comme nous avons besoin aussi du Conseil des Jeunes qui était là il y a quelques semaines et que nous avons installé également. Ces deux conseils sont importants pour, au quotidien, nous permettre de nous éclairer aussi parfois dans notre mission à nous élus sur un mandat de six ans. Votre éclairage et votre sagesse nous sont très importants. Bienvenue et travaillez bien pendant ces trois années et vous reviendrez autant de fois qu'il le faut dans cette assemblée. Merci à vous.*

Christine Droguet : *Je suis Christine Droguet. Je suis l'adjointe à l'intergénérationnel. Je suis désolée de n'avoir pas pu assister la semaine dernière à la plénière. J'étais en déplacement pour d'autres raisons.*

Je tenais à confirmer tous les remerciements qui vous sont déjà adressés pour votre engagement et je voulais quand même apporter la précision que ce Conseil des Sages est aussi co-porté par le service Prévention Senior Bien Vieillir.

Bruno Bertier : *Merci pour ces précisions Christine Droguet. Didier Pillon.*

Didier Pillon : *Merci Monsieur le premier adjoint. C'était juste pour nous associer justement à vos remerciements et félicitations. J'ai eu, dans un mandat précédent, l'occasion de travailler avec le Conseil des Sages et je voudrais rappeler que c'est une très bonne force de proposition qu'on n'écoute peut-être pas toujours suffisamment mais en tout cas qui travaille je crois dans le même esprit de vouloir faire le mieux pour Laval. Alors, nous leur souhaitons bien évidemment la bienvenue et nous leur apprenons aussi la vertu de patience. On a toujours des tas d'idées, on voudrait que ça aille très vite mais c'est long et on apprend aussi avec le temps pour le Conseil des Sages à être patient. C'est très bien.*

Bruno Bertier : *Vous voyez, cela fait l'unanimité vous avez les 43 qui vous souhaitent la bienvenue. Caroline Garnier.*

Caroline Garnier : *Merci Monsieur Pillon pour votre précision parce qu'effectivement je voudrais vraiment, surtout par rapport aux anciens membres avec qui nous avons fait un bilan du fonctionnement du Conseil des Sages et nous avons bien entendu cette frustration qui avait été exprimée de ne pas pouvoir voir des projets toujours aboutir alors que parfois il y a de très bonnes idées. C'est aussi cela qui nous a amenés, avec les services dédiés de la ville, à réfléchir aux modalités de fonctionnement et cela nous donne un objectif très simple : il y a trois commissions et nous souhaitons et espérons bien y arriver que chaque commission puisse voir aboutir un projet par an. Cela fera, sur l'ensemble du mandat, neuf projets qui pourront aboutir. C'est notre objectif et si on peut faire mieux, on ne s'en privera pas.*

Bruno Bertier : *Très bien. Vous avez à vos côtés en tout cas une élue pleine d'énergie donc bon travail à tous. On va procéder au vote pour ce renouvellement du Conseil des Sages et la modification du règlement intérieur. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il y a 40 pour, c'est voté à l'unanimité, je vous remercie.*

N° S518 - VQC - 1

MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL DES SAGES

Rapporteur : Christine Droguet

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant que depuis sa première mise en place, en mars 2009, le Conseil des Sages, instrument de la participation citoyenne, est une instance de consultation dont les modalités de fonctionnement doivent être déterminées dans un règlement intérieur,

Que le Conseil des Sages exerce un rôle d'observation, de conseil et a pour mission principale de proposer des projets sur des thématiques diverses en lien avec le projet de l'équipe municipale et dans la limite des compétences de la collectivité, en vue d'améliorer le quotidien des Lavallois dans le sens de l'intérêt commun,

Que le Conseil des Sages doit renouveler une partie de ses membres tous les 3 ans,

Qu'il convient de modifier le règlement intérieur afin de l'adapter au mieux aux dispositions fixées par la Fédération des villes et Conseils des Sages et aux principes énoncés dans la Charte Nationale des Conseils des Sages, et afin de respecter les orientations souhaitées par la collectivité en termes de parité et de renouvellement démocratique,

Sur proposition de la commission vie quotidienne et citoyenne,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La ville de Laval approuve la modification du règlement intérieur du Conseil des Sages.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du règlement modifié.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CONSEIL DES SAGES



RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2023-2025

PRÉAMBULE

Le Conseil des Sages, instance de démocratie participative, est une force de réflexions et de propositions pour la collectivité locale.

Le présent règlement intérieur a pour objet de préciser les modalités de fonctionnement du Conseil des Sages et de déterminer les obligations de ses membres.

Il fait référence à la charte nationale des Conseils des Sages adoptée par la Fédération des Villes et des Conseils des Sages (FVCS), à laquelle la ville de Laval est adhérente depuis 2009.

Le Conseil des Sages de Laval est créé par la municipalité. La décision de création, de suppression ou de dissolution du Conseil des Sages relève exclusivement de la compétence du conseil municipal auprès duquel il est placé.

La municipalité en définit les règles par l'intermédiaire d'un règlement intérieur qui devra être accepté et signé par tous ses membres.

ARTICLE 1 : RÔLE DU CONSEIL DES SAGES

Le Conseil des Sages est constitué de personnes de plus de 60 ans disposant des compétences, de l'expérience et du temps nécessaires à la réflexion sur tous les sujets intéressant la vie de la cité, relevant des compétences municipales, et qui souhaitent jouer un rôle actif dans la vie locale en dehors de tout engagement politique.

Il n'est en aucun cas une instance de représentation catégorielle de personnes âgées ou retraitées, son objectif est de prendre en compte les préoccupations de l'ensemble des habitant.e.s.

Le Conseil des Sages renforce le dialogue entre les habitant.e.s et la municipalité et participe activement à la démocratie locale. Le Conseil des Sages de Laval œuvre ainsi pour le « bien vivre ensemble dans la cité ».

Le Conseil des Sages est une instance de propositions d'actions, de projets ou d'enquêtes, afin d'améliorer le quotidien et le cadre de vie de toutes les Lavalloises et de tous les Lavallois. Il émet des avis et n'a pas de pouvoir décisionnel. En conséquence, il n'a pas de budget propre alloué pour la réalisation de projets qu'il proposerait.

Le Conseil des Sages reçoit des lettres de mission du Maire, au moins une fois par an.

ARTICLE 2 : COMPOSITION, DÉSIGNATION ET DURÉE DU MANDAT

Le nombre de Sages ne peut excéder le nombre de conseillers municipaux en exercice (43 actuellement).

Le Conseil des Sages est composé de volontaires ayant fait acte de candidature. Ils sont âgés de 60 ans et plus, issus des forces vives de la ville, ayant eu un engagement et/ou des responsabilités associatives ou autre, sans activité professionnelle, ni mandat électif politique. Ils sont désignés à la discrétion du Maire, parmi les candidatures reçues.

La parité femmes/hommes est obligatoire dans la composition du conseil. Une attention est portée à la représentation des quartiers et à la diversité des parcours professionnels et associatifs.

Le mandat du Conseil des Sages est d'une durée de 3 ans, à compter du jour de l'installation du Conseil.

Le mandat personnel d'un Sage est renouvelable une seule fois, sur demande individuelle écrite et motivée et sur décision du Maire. De ce fait, un nouveau Conseil des Sages peut être composé de sortants ayant postulé une seconde fois et de nouveaux candidats.

Une démission doit être notifiée au Maire par lettre, ou tout autre moyen.

La perte de qualité de membre du Conseil des Sages peut être retenue et notifiée en cas d'absences injustifiées ou répétées, ou pour motifs graves dont le non-respect du règlement intérieur, sur avis du bureau, et sur décision du Maire.

ARTICLE 3 : PRINCIPES D'ENGAGEMENT

Pour que des relations harmonieuses et constructives s'instaurent, chaque participant doit :

- tenir un rôle actif dans l'expression et dans l'écoute,
- accepter de s'investir en donnant de son temps,
- montrer un esprit de tolérance, de respect envers les idées et centres d'intérêt de chacun,
- reconnaître à autrui le droit à son libre arbitre,
- affirmer sa neutralité et son indépendance politique et idéologique,
- veiller à donner à chacun un temps de parole équilibré,
- s'engager à respecter les règles de bon fonctionnement et les principes fondamentaux ci-dessous :

Qualité de l'engagement

L'engagement au Conseil des Sages est libre, bénévole et à titre gratuit.

En aucun cas, un membre du Conseil des Sages, dans l'exercice de ses fonctions, ne peut prétendre à des rétributions, indemnités, remboursements de frais, à l'exception d'une mission particulière en dehors de la ville, notamment des rencontres régionales ou nationales de la FVCS, autorisée par le Maire.

Obligation d'assiduité

Afin de garantir le bon fonctionnement du Conseil des Sages, la présence de chacun aux différentes instances est une condition indispensable de l'exercice du mandat. Des absences injustifiées sur la durée du mandat pourront être un motif de non-renouvellement.

Neutralité

Le Conseil des Sages s'interdit toute discussion à caractère politique, philosophique ou religieux.

Indépendance

Le Conseil des Sages travaille en toute indépendance dans le plus grand respect des libertés fondamentales de pensées et d'opinions.

Obligation de réserve

Les membres du Conseil des Sages sont tenus, dans l'exercice de leur mandat, à un devoir de réserve.

Hors mandat spécifique délivré par le Conseil des Sages, ses membres ne peuvent, lors de réunions publiques, engager que leur propre parole ou leur propre responsabilité. Ils ne peuvent donc pas prendre position au nom du Conseil des Sages, ce dernier faisant connaître ses positions sous forme de rapports au Maire.

Confidentialité

Les membres du Conseil des Sages s'engagent à garder confidentiels toutes les informations et tous les documents mis à disposition par la collectivité dans le cadre de leur travail.

Aucune information sur leurs travaux ne sera divulguée avant que le Maire ou son représentant.e élu.e n'ait eu connaissance de l'avancement des travaux et n'ait donné son accord pour transmission ou diffusion.

Collégialité

L'expression du Conseil des Sages est collective. Aucun de ses membres ne peut prendre l'initiative personnelle d'une communication externe sans y avoir été mandaté par ses pairs et sans validation préalable de la municipalité.

ARTICLE 4 : FONCTIONNEMENT DES INSTANCES

Le Conseil des Sages fonctionne avec plusieurs instances : une assemblée plénière, un bureau et des commissions thématiques.

Le Maire désigne un ou une élue.e référent.e, en charge de l'animation du Conseil des Sages, avec l'appui d'autres élu.e.s en fonction de leurs délégations (citoyenneté, intergénérationnel...)

ARTICLE 4.1 : SÉANCE PLÉNIÈRE

L'ensemble des membres du Conseil des Sages se réunit en formation plénière au moins une fois par an.

Ces séances plénières sont présidées par le Maire ou par sa ou son représentant.e.

Les convocations accompagnées de l'ordre du jour sont adressées aux membres par voie électronique ou postale au moins 15 jours francs avant la date de la séance.

Lors de chaque séance plénière, le Conseil débat des points de l'ordre du jour établi lors du bureau du Conseil des Sages et rend compte des travaux des commissions ainsi que des questions diverses traitées.

A l'issue de chaque séance, un compte-rendu est établi par les services de la ville et transmis aux membres du Conseil des Sages et aux élu.e.s.

ARTICLE 4.2 : BUREAU

Le bureau du Conseil des Sages est constitué du Maire ou de sa/son représentant.e, des services de la ville, d'au moins deux représentants de chaque commission, désignés par ces dernières.

Le Bureau se réunit régulièrement et autant que nécessaire pour :

- assurer la gestion des affaires courantes du Conseil,
- faire le point et coordonner les travaux des différents groupes,
- préparer l'ordre du jour des assemblées plénières,
- préparer la rédaction du rapport annuel,
- veiller à la bonne application du règlement intérieur.

Les convocations accompagnées de l'ordre du jour sont adressées aux membres par voie électronique au moins 5 jours avant la date de la séance.

ARTICLE 4.3 : COMMISSIONS THÉMATIQUES

Lors de la première assemblée plénière, les membres du Conseil des Sages émettent le souhait de participer à une des commissions thématiques, avec l'obligation pour chacun de choisir une et une seule commission.

Les thèmes des commissions et leurs intitulés sont adaptés aux orientations définies dans la lettre de mission du Maire.

Il est souhaitable que les commissions comptent au moins dix membres et soient composées à l'équilibre, notamment paritaire, autant que faire se peut.

Les commissions se réunissent régulièrement et autant que nécessaire. Lors de sa première séance de travail, chaque commission désigne en son sein un animateur référent et d'un ou deux co-animateurs, qui ont pour mission :

- d'organiser et d'animer les travaux du groupe,
- d'assurer le lien avec la ou l'élu.e de référence et les services de la ville,
- d'établir un compte-rendu synthétique de chaque réunion,
- de représenter la commission au Bureau du Conseil des Sages.

Dans le cadre de son objet, chaque commission peut rencontrer des élu.e.s en fonction de leurs délégations ainsi que les services de la ville ou des partenaires extérieurs selon leurs compétences. Elle peut effectuer, sur rendez-vous, des visites dans tel ou tel lieu ou organisme.

Chaque commission est assistée dans son organisation par les services de la ville et peut demander au Maire la délivrance des documents nécessaires à leurs travaux ainsi que l'appui technique des services municipaux ou tout autre expert extérieur à la collectivité.

Chaque commission produit une synthèse de ses travaux qu'elle présente en assemblée plénière.

ARTICLE 4.4: INTERACTION AVEC D'AUTRES INSTANCES OU DISPOSITIFS DE LA VILLE

Des représentants du Conseil des Sages peuvent être intégrés à des comités techniques ou autres dispositifs sur différents projets engagés par les services et les élu.e.s de la collectivité. A la demande du Maire, ils sont désignés par leurs pairs au sein des commissions.

ARTICLE 5 : VOTE

Le principe, dans toutes les instances, est le vote à main levée à la majorité des membres présents. Sur demande d'un quart des membres de l'instance, le vote peut avoir lieu à bulletin secret.

ARTICLE 6 : PUBLICATIONS ET COMMUNICATION

Chaque commission rédige un rapport annuel d'activité présenté en séance plénière. Une synthèse de ces rapports est élaborée par les services de la ville et est diffusée à l'ensemble des membres du Conseil des Sages ainsi qu'à l'équipe municipale.

Les avis du Conseil des Sages peuvent faire l'objet d'une publication dans les différents vecteurs de communication de la mairie (journal municipal, site Internet de la ville, etc.).

ARTICLE 7 : LIEUX DE RÉUNIONS ET LOGISTIQUE

Le siège du Conseil des Sages est :
Hôtel de Ville
Place du 11 Novembre - CS 71327
53013 Laval cedex

La Ville de Laval assure un accompagnement logistique et administratif du Conseil des Sages dans les conditions fixées par la ville.

Les réunions des instances peuvent se tenir à l'Hôtel de ville, à l'Espace senior intergénérationnel, dans des maisons de quartier ou dans tout lieu du territoire lavallois jugé adéquat en fonction des disponibilités.

ARTICLE 8 : ASSURANCES

Dans l'exercice de ses fonctions, tout membre du Conseil des Sages est assuré dans le cadre de la responsabilité civile de la Ville.

ARTICLE 9 : MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le présent règlement intérieur peut faire l'objet de modification à la demande de l'assemblée plénière, sur proposition du Bureau, et sur approbation du conseil municipal.

Bruno Bertier : *Je vais laisser la parole à Christine Droguet pour parler du programme Bienvenue à la Retraite à l'espace Seniors Intergénérationnel.*

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME "BIENVENUE À LA RETRAITE" À L'ESPACE SENIORS INTERGÉNÉRATIONNEL

Rapporteur : Christine Droguet

I - Présentation de la décision

Le service prévention seniors, bien vieillir et solidarités intergénérationnelles faisant partie de la direction générale adjointe solidarité et soins pour tous de la ville de Laval, a pour mission la mise en œuvre de la politique en direction des seniors au sein de la collectivité. L'Espace seniors intergénérationnel est le lieu dédié aux actions de prévention collectives et permet également les animations intergénérationnelles.

L'action de l'Espace seniors intergénérationnel s'inscrit dans le référentiel du réseau francophone "Ville amie des aînés".

Par suite de l'appel à projets national de la Caisse nationale d'assurance vieillesse relatif au référentiel "Bienvenue à la retraite" en faveur des futurs et jeunes retraités, la candidature de la ville de Laval, qui a été déposée, a été retenue.

Plusieurs modules sont proposés aux retraités portant sur l'aide aux démarches administratives, le logement, la mobilité, l'estime de soi, l'équilibre familial, le bénévolat et l'intergénérationnalité.

Les bénéficiaires de ce programme, âgés principalement entre 58 à 64 ans, demeurent à Laval.

Le repérage du public cible est assuré par la CARSAT (Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail).

II - Impact budgétaire et financier

Dans la réponse à l'appel à projet, la demande de financement maximale de 17 000 € a été sollicitée pour deux programmes planifiés sur 2023 et 2024.

La Direction nationale de l'action sociale (DNAS) de la CNAV (Caisse nationale d'assurance vieillesse) a statué favorablement sur le projet, avec l'attribution d'une aide financière de 10 000 €.

Il vous est proposé d'approuver la mise en œuvre du programme "Bienvenue à la retraite" et d'autoriser le maire ou son représentant à signer tout document à cet effet.

Christine Droguet : *Merci. Le service prévention seniors, bien vieillir et solidarités intergénérationnelles qui dépend de la DGA Solidarité et Soins Pour Tous, a répondu à un appel à projets national de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse relatif au référentiel Bienvenue à la Retraite. C'est un projet qui s'adresse aux futurs et jeunes retraités, bénéficiaires âgés de 58 à 64 ans et demeurant à Laval.*

Le repérage du public cible se fait entre autres par la CARSAT, par la Direction nationale de l'action sociale et par la Caisse nationale d'assurance vieillesse. Il a été attribué la somme de 10 000 euros pour des actions qui seront mises en œuvre entre 2023 et 2024, soit deux ateliers qui comprennent chacun sept séances de 12 personnes à chaque fois.

Les séances ont pour objet l'aide aux démarches administratives, la mobilité, l'estime de soi, l'équilibre familial, le bénévolat et l'intergénérationnalité. Il vous est donc proposé d'approuver dans ce cadre la mise en œuvre du programme Bienvenue à la Retraite et d'autoriser le maire ou son représentant à signer tout document à cet effet.

Bruno Bertier : *Merci. Y a-t-il des observations, des questions ? Nous allons pouvoir voter. Voté à l'unanimité, je vous remercie.*

N° S518 - VQC - 2

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME "BIENVENUE À LA RETRAITE À L'ESPACE SENIORS INTERGÉNÉRATIONNEL

Rapporteur : Christine Droguet

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant que la ville de Laval entend développer et soutenir les actions collectives de prévention telles que l'aide aux démarches administratives, le logement, la mobilité, l'estime de soi, l'équilibre familial, le bénévolat et l'intergénérationnalité par la mise en œuvre du programme "Bienvenue à la retraite", à l'Espace seniors intergénérationnel,

Que l'action de l'Espace seniors intergénérationnel s'inscrit dans le réseau francophone "Ville amie des aînés",

Que la candidature déposée dans le cadre de l'appel à projets national relatif au référentiel "Bienvenue à la retraite" en faveur des futurs et jeunes retraités a été retenue,

Sur proposition de la commission vie quotidienne et citoyenne,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La mise en œuvre du programme "Bienvenue à la retraite", à l'Espace Seniors Intergénérationnel, est approuvée.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce programme "Bienvenue à la retraite" et notamment la convention avec la Caisse d'assurance vieillesse.

Article 3

Le maire ou son représentant est autorisé à solliciter les subventions les plus possibles en lien à ce programme et à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Marie-Cécile Clavreul : *Monsieur Bertier, je suis désolée de revenir sur un point du règlement intérieur. Dans la question qui a été posée concernant l'installation de bornes électriques, on était bien hors séance de conseil municipal ?*

Bruno Bertier : *Ce sont les questions des citoyens.*

Marie-Cécile Clavreul : *Oui, mais vous ouvrez, vous fermez, parce nous, nous étions en pleine discussion au conseil municipal alors on a eu un doute. En conseil municipal, nous avons la possibilité d'intervenir hors conseil municipal ?*

Bruno Bertier : *Madame Clavreul, ce n'est pas la première fois qu'il y a des questions des citoyens.*

Marie-Cécile Clavreul : *Je suis bien d'accord, c'est pour cela que je vous pose la question*

Bruno Bertier : *Il n'y a pas de suspension de conseil dans la mesure où je ne donne pas la parole à un tiers qui ne siège pas. C'est une question écrite et Guillaume Agostino a répondu.*

Marie-Cécile Clavreul : *Quand il y a un habitant qui vient poser sa question, formellement, vous clôturez le conseil municipal et vous réouvrez. Là c'était une question écrite, est-ce que c'est sur le même schéma qu'une question orale ou pas ? C'est une question pour être sûre d'avoir bien compris.*

Bruno Bertier : *Je comprends bien que c'est mon bizutage ce soir mais nous sommes dans le cadre du conseil municipal. C'est une question écrite et je n'ai pas donné la parole à un tiers qui ne siège pas au sein de ce conseil municipal. Dans ce cadre, j'ai lu une question posée par un citoyen lavallois et c'est une réponse d'un conseiller municipal.*

Marie-Cécile Clavreul : *Je pense que vous auriez dû fermer, rouvrir mais c'est mon avis.*

Bruno Bertier : *Je crois qu'on le fait depuis le début de ce mandat et c'est la première fois que vous prenez la parole. Je prends acte. Nous vérifierons ce point et nous reviendrons vers vous si nécessaire. Merci Madame Clavreul de penser à moi ce soir. C'est gentil à vous. C'est bon Madame Clavreul ? On peut y aller ? Toutes les affaires sont importantes mais l'affaire suivante est très importante.*

C'est une de nos priorités de mandat, portée par Florian Bercault et toute l'équipe municipale qui est l'égalité femmes-hommes et la lutte contre toutes les discriminations.

Je vais laisser la parole à Marie-Laure Le Mée Clavreul et à l'ensemble des adjoints car il s'agit de parler à plusieurs voix ce soir qui vont nous faire ce rapport comme la loi nous impose. On va essayer d'aller un peu au-delà de ce rapport ce soir et d'enrichir le document que vous avez tous reçu. Marie-Laure Le Mée Clavreul, c'est à vous.

RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES À LA VILLE DE LAVAL

Rapporteur : Marie-Laure Le Mée Clavreul

I - Présentation de la décision

Le présent rapport répond à un cadre législatif et réglementaire. En effet, l'élaboration du rapport annuel sur la situation égalité femmes-hommes au sein de la ville de Laval est une disposition légale au regard de l'article 61 de la loi du 4 août 2014 pour toutes les collectivités de plus de 20 000 habitants. Le contenu et les modalités fixées dans le décret du 24 juin 2015 précisent que le rapport doit être présenté, préalablement aux débats d'orientation budgétaire chaque année et doit contenir à minima deux parties distinctes :

- la première partie présente la situation de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (données ressources humaines) ;
- dans une deuxième partie, la stratégie de déploiement avec une méthodologie identifiée qui mesurera la prégnance et la déclinaison pour le long terme, de cette politique publique et les dispositions et dynamiques enclenchées à la ville de Laval.

Le rapport précise également les orientations pluriannuelles et les ressources mobilisées pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité.

II - Impact budgétaire et financier

Il n'y a pas d'impact probant pour la réalisation du présent rapport annuel.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte des éléments du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes pour l'année 2022.

Marie-Laure Le Mée Clavreul : *Merci. Bonjour à toutes et tous. Chers collègues, je suis très heureuse de pouvoir présenter cette année le 4^e rapport sur la situation égalité femmes-hommes de notre collectivité avec bien sûr le conseiller en charge de l'égalité Sébastien Buron et l'ensemble de mes collègues et adjoints, signe de notre volonté commune de prendre au sérieux les alertes régulières qui nous sont faites par des Lavalloises et des Lavallois et de manière plus générale, des femmes et des hommes qui s'impatientent de voir perdurer des inégalités pourtant connues, reconnues, prouvées et dénoncées. Nous continuons à Laval, comme ailleurs, à évoluer dans une société qui laisse beaucoup de place aux inégalités entre les femmes et les hommes, où le sexisme a encore de beaux jours devant lui alors que les femmes comme les hommes auraient tout à gagner à pouvoir grandir dans une société égalitaire qui nous libérerait toutes et tous de beaucoup d'injonctions. Des injonctions à la féminité, des injonctions à la virilité, des injonctions à la douceur ou encore à la violence.*

Pour exemple, 36 % des hommes de 18 à 24 ans pensent qu'une femme peut prendre du plaisir à être humiliée ou injuriée. Ces chiffres viennent du rapport du Haut Conseil à l'Égalité entre les Femmes et les Hommes sorti le 23 janvier dernier. Je pense que nous sommes nombreuses et nombreux à avoir été choqués par ce rapport qui nous montre qu'encore et encore le combat continue, il faudra qu'on soit nombreux à s'en emparer. Devant ce défi monumental, nous devons toutes et tous être unis et déterminés pour faire bouger les lignes chacun à notre niveau, pas à pas, chaque détail, chaque effort participe à un effort collectif. C'est pourquoi avec Sébastien Buron, nous avons travaillé avec chacun de nos collègues pour faire avancer la situation dans toutes les délégations avec dans un premier temps un objectif : disposer d'indicateurs fiables en termes d'égalité, en tant qu'employeur mais aussi en tant que collectivité au service des usagers. Dans la partie 1 de ce rapport, il vous est présenté la situation de la collectivité en matière d'égalité professionnelle et je laisserai Bruno Bertier présenter en quelques mots les éléments importants de cette partie. Dans la deuxième partie, nous reviendrons sur la stratégie de déploiement de la politique publique et l'importance du travail en coopération tous ensemble mais aussi avec le maillage local. Nous avons la chance à Laval d'avoir un certain nombre d'associations et de partenaires, d'institutions très impliquées. Sébastien Buron y reviendra. Avant cela, je trouve important de redire quels sont les objectifs cités dans la charte européenne.

L'égalité entre les femmes et les hommes constitue un droit fondamental. Les discriminations doivent être prises en compte pour traiter de l'égalité. La participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décisions est un préalable de société démocratique. L'élimination des stéréotypes sexués est indispensable pour l'instauration de l'égalité entre les femmes et les hommes. Intégrer la dimension du genre dans toutes les activités des collectivités et des régions est nécessaire pour faire avancer l'égalité. Des plans d'action et des programmes adéquatement financés sont des outils nécessaires pour faire avancer l'égalité des hommes et des femmes. La stratégie que nous avons décidé de mettre en place repose sur cinq objectifs. Former à l'égalité femmes-hommes l'ensemble des services et des élus, intégrer ce sujet transversal dans l'ensemble des politiques publiques portées par la collectivité, chaque délégation est concernée, veiller au respect de l'égalité femmes-hommes et accentuer la lutte contre les discriminations, inciter les associations subventionnées par la ville à mettre en œuvre des actions pour plus d'égalité également, renforcer la communication sur cette politique publique et bien sûr faire du rapport de l'égalité femmes-hommes un outil de transversalité, de stratégie et d'aide à la décision. Je reviens rapidement sur la formation. Deux formations ont eu lieu, notamment la première les 25 et 26 mars 2022 organisée par l'organisme Élués Locales, bien connue par Chantal Grandière qui est à nos côtés et qui en est l'ambassadrice en Mayenne, qui forme les femmes élues et qui nous permet de nous retrouver parfois en région et au national afin d'avoir des temps, j'ose le mot, de sororité pour avancer et pour être plus fort. La force de cet organisme est qu'il permet aussi des formations pour les hommes et pour les femmes, et pour l'égalité femmes-hommes. Cette formation a été le point de départ de tout ce qui se passe actuellement avec l'idée principale qu'il fallait commencer par avoir des indicateurs fiables, importants pour ensuite mettre en place un plan d'action et ensuite pouvoir l'évaluer. Cette année, on indique sur quoi on va travailler, où est-ce que l'on en est dans chaque délégation, sur quels indicateurs, on va travailler. Dans certaines délégations, c'est plus avancé que dans d'autres pour des tas de raisons, historiques, systémiques.

L'essentiel est que chacun, dans chaque délégation, les élus, les services, puissent avancer pour pouvoir ensuite évaluer notre action. Il faut ces indicateurs aujourd'hui, un plan d'actions et ensuite, nous ferons l'effort et le travail en fin de mandat; évaluer notre action grâce à ces indicateurs. Une deuxième formation a eu lieu pour vingt agents en décembre 2022 et l'objectif est de continuer, continuer année après année pour que l'ensemble des agents soient formés sur cette question d'égalité. Pour essayer de brosser un peu le rapport sur l'ensemble sans rentrer dans les détails, je reviendrai quand même sur le fait que l'égalité est un sujet transversal et quelques exemples semblent intéressants à mettre en avant. Le Zoom présente par exemple du 22 octobre au 26 février prochain, a une exposition encore visible, n'hésitez pas qui s'appelle Super Égaulx, le pouvoir de l'égalité filles-garçons. On a également la direction de la communication qui a travaillé autour de modes d'emploi et qui fait en sorte que les métiers de la collectivité puissent être présentés aussi bien par des exemples masculins que féminins. La lecture publique, le service patrimoine, le MANAS, là aussi, font un travail important autour de l'égalité, le service jeunesse, les maisons de quartier, la direction Enfance éducation. Il y a une enquête actuellement qui a été mise en place au niveau du secteur de la Fabrique du vivre ensemble pour savoir où chacun en était. Il y a aussi un gros travail fait au niveau de la direction des sports. Vous retrouverez tout ça dans ce rapport. Et puis des indicateurs dans chaque délégation portée par les élus. Je vous propose maintenant de laisser la parole à mes collègues qui vont revenir chacun sur leur délégation. Je vous remercie.

Bruno Bertier : *Merci Madame Le Mée Clavreul. Je vais commencer par moi, excusez-moi mais c'est ainsi dans l'ordre. D'abord sur le sujet des ressources humaines car si on veut porter cette politique à l'extérieur des murs de cet hôtel de ville, il faut aussi qu'en tant qu'employeur nous soyons exemplaire sur le sujet. Pour introduire mes propos, d'abord une photographie que vous avez à l'écran. Nous avons pour la ville 985 agents avec une répartition 645 femmes et 340 hommes. Vous voyez la répartition dans les différents services et on s'aperçoit qu'il y a en effet des déséquilibres et encore beaucoup de chemin, dans un sens comme dans l'autre, dans certaines filières. On s'aperçoit que dans la filière administrative, les femmes sont très présentes et peu d'hommes. Sur les filières techniques, on a une répartition un peu plus équilibrée avec un tout petit peu plus d'hommes que de femmes. Sur la filière animation, les chiffres parlent d'eux-mêmes 151 femmes d'un côté, 58 hommes de l'autre. La filière culturelle également et la filière sociale où des clichés persistent, je regarde Marjorie François. La filière médico-sociale qui va de pair avec la filière sociale a les mêmes clichés. La filière sportive, un peu plus présente pour les hommes. Et sur la police municipale, vous voyez les chiffres. On s'aperçoit qu'il reste du travail pour ouvrir certains métiers à un genre plutôt qu'à un autre et travailler avec la direction des ressources humaines éventuellement sur les fiches de postes pour que nous travaillions à trouver des équilibres. Il y a aussi un déséquilibre lié à la mutualisation, notamment en 2015, puisque beaucoup de métiers techniques plutôt réputés hommes sont partis vers l'agglomération et la ville a gardé plutôt des services d'ordre administratif, qui fait que l'on ait aussi ce déséquilibre. Si on regardait la photographie côté Agglomération, on ne retrouverait pas tout à fait les mêmes équilibres. Malgré tout, je voudrais vous apporter aussi un autre élément, notre comité de direction général avec un directeur général homme, Fabrice Martinez derrière moi, mais c'est six directeurs généraux adjoints dont un homme, donc cinq femmes et deux chefs de département rattachés au DGS.*

Ce comité de direction qui pilote notre collectivité aujourd'hui c'est sept femmes et deux hommes. Il y a des choses qui bougent au sein de notre collectivité. Je demande la slide suivante. L'avancement de grade et promotion interne a aussi ses chiffres avec 169 avancements pour les femmes dans les catégories A, B et C contre 75 pour les hommes. On a fait un effort important sur cet aspect-là des choses car il y a un vrai décalage salarial et de différence aussi dans notre pays dans la fonction publique. Un effort a été porté sur cet aspect là des choses. Nous essayons de rétablir et de prioriser au sein de notre collectivité sur ce rattrapage salarial. Sur la dernière slide, d'abord sensibiliser contre toutes les formes de discrimination. En tant qu'adjoint aux ressources humaines, avec Laurent Paviot, nous l'avons dit dès le début du mandat, c'est tolérance zéro sur ce sujet. On ne peut pas tolérer au sein de notre collectivité la moindre discrimination. Il faut pour cela sensibiliser les agents et les encadrants à toute forme de discrimination. Il y a beaucoup de formations à opérer là-dessus. Il faut exprimer aussi ce qu'est une discrimination car nous n'en avons pas tous la même définition, il est important de bien le préciser. Établir aussi une programmation de temps forts annuels avec nos agents pour sensibiliser tout au long de l'année cette politique ambitieuse. Mettre en place un dispositif de signalement des situations de harcèlement moral et sexuel. C'est important parce que souvent on se sent seul, on ne sait pas vers qui aller : vers la ligne hiérarchique ? Vers les ressources humaines ? Vers un élu ou se taire ? Souvent, on prend l'option de se taire car on ne sait pas. On ne peut pas rester dans ce silence. On doit faire en sorte que l'ensemble de nos agents connaissent la bonne porte et nous travaillons avec la direction des ressources humaines pour que ce dispositif de signalement soit le plus performant et le plus à l'écoute de nos agents. Identifier un référent déontologue au sein de la collectivité et mettre en place des lanceurs d'alertes parce qu'il est important que les langues se délient au sein d'un service, d'une administration pour qu'on ait des alertes. Si la personne discriminée ne peut pas le formuler, peut-être que d'autres sont là pour aider à ce que la parole se libère. Garantir enfin l'égalité femmes-hommes au sein de la collectivité, c'est mettre en place un plan pluriannuel dédié à l'égalité professionnelle or je vais être honnête avec vous mes chers collègues, il y a encore beaucoup à faire, on a encore à mener beaucoup de dossiers mais ce plan pluriannuel méritera, dans les années qui viennent, à être enrichi. Voilà ce que je voulais vous dire sur la partie employeur de notre collectivité. On doit être exemplaire sur ce sujet. Christine Droguet

Christine Droguet : *Ma délégation dépend de la filière sociale et médico-sociale. Dans le milieu de la petite enfance par exemple, il n'y a que 3 % d'hommes qui travaillent dans ce milieu au niveau national. L'effectif des services est donc essentiellement féminin et c'est valable dans tous les services de soins et de services à la personne. Notre objectif, plutôt que d'attirer les hommes est de les inciter à se former dans ce secteur en lien avec les services de la DRH, les organismes de formation, les établissements scolaires et du second degré. Chaque service, chaque professionnel qui évolue actuellement applique invariablement déjà des actions pour gommer ces différences dès la plus petite enfance. Si on veut veiller au respect de l'égalité et lutter contre les discriminations, cela commence très tôt, dès le plus jeune âge. Dans la chartre nationale d'accueil du jeune enfant, je vous cite l'article 7 qui dit : « fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles en dehors de tout stéréotype. Il en est de même pour les professionnels qui m'accompagnent et c'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité ».*

C'est vraiment l'avenir et on s'engage vraiment au quotidien à suivre invariablement cet article. Dans les indicateurs qui sont les nôtres, on veillera à l'évolution de la mixité dans les effectifs des services avec le nombre d'hommes qui sont déjà présents et puis candidatant à des vacances de postes et de stages. Il y aura des actions de sensibilisation pour travailler l'approche non genrée des métiers et puis le service envisage de faire bénéficier les professionnels de formations autour de cette thématique. Comme indicateur, on verra aussi le nombre d'agents s'inscrivant dans le plan de formation. Voilà pour résumer notre engagement dans ma délégation.

Bruno Bertier : *Merci Christine. La parole est donnée à Céline Loiseau.*

Céline Loiseau : *Merci. Pour la délégation des sports comme vous avez pu le voir dans le rapport, le déploiement de la thématique égalité femmes-hommes a déjà été bien initié au niveau de la collectivité et des partenaires associatifs. Des clubs sportifs participent déjà à des actions comme les journées du 8 mars et du 25 novembre. Sur ces deux temps forts, il faudrait développer ces dynamiques pour que plus d'associations sportives puissent y participer. La direction des sports mène également de nombreuses actions sur la pratique sportive non genrée. Dans ce cadre, il faudrait avoir plus d'indicateurs chiffrés. Dans le cadre des animations sportives et des événements sportifs, il serait important d'avoir une communication non stéréotypée et il conviendrait de déployer et d'initier avec des équipes et partenaires des actions spécifiques de multiplicité des usages sportifs non genrés sur l'espace public, par exemple sur l'utilisation des trottinettes, des rollers, et des équipements sportifs extérieurs nouvellement implantés sur le territoire pour diversifier la participation des filles et des garçons et des appropriations des lieux non genrés. Notamment dans le prochain skate-park qui va être mis en place à Laval. Maintenant, je laisse la parole à mon collègue Rihaoui Chanfi qui va vous parler de l'enquête menée par la direction des sports.*

Rihaoui Chanfi : *Je remercie Madame Loiseau et je tiens à remercier la direction des sports qui a fait un travail assez exceptionnel notamment pour cette enquête qui a été faite en 2021. Je vais vous la présenter de manière assez brève et vous pouvez lire le rapport d'enquête. Le but de l'enquête était de mieux connaître les Lavallois et de définir une politique sportive municipale répondant aux besoins réels du territoire. On a souhaité mener cette enquête dès 2021 en deux temps pour accompagner le renouveau du monde sportif à travers tout d'abord ce questionnaire que je vais présenter et avec un dialogue avec les clubs sportifs via la proposition de table ronde pour partager sur les enjeux d'une gouvernance territoriale du sport. 434 personnes ont répondu dont 47 % de femmes. Cela montre la diversité au niveau des profils des personnes qui ont répondu, que ce soit au niveau des âges ou de la pratique. Les réponses ont montré que les femmes pratiquent davantage d'activité physique et sportive qu'il y a quelques années. Elles pratiquent davantage le sport en loisir que les hommes, plutôt tournés vers la compétition dans le cadre d'une pratique en club. Les femmes pratiquent le sport une à deux fois par semaine tandis que les hommes pratiquent des activités où ils peuvent aller 3 à 7 fois par semaine. Cela s'explique malheureusement aussi au niveau de la société qui laisse peu de temps libre aux femmes.*

Au niveau de la diversité des pratiques, il y a 4 familles de sports plus prisées, que ce soit chez les hommes ou chez les femmes, que cela soit les sports collectifs, l'athlétisme, le running-jogging et l'escalade. Les femmes pratiquent beaucoup plus que les hommes les sports dits de loisir. Les hommes pratiquent plus de sports de compétition qui demandent beaucoup plus d'heures d'entraînement par semaine. Les femmes ne peuvent pas se le permettre puisque malheureusement aujourd'hui ce sont encore les femmes qui s'occupent des enfants. Au niveau des pratiques sportives, on a remarqué que les femmes pratiquent davantage l'escalade et les pratiques douces telles que le yoga et le stretching suivies par les sports collectifs ou de salle comme le fitness ou la musculation. Pour conclure rapidement car l'étude est assez longue, et je remercie encore la direction de sports d'avoir fait cette étude assez remarquable, cette question de la pratique féminine a été une question très importante depuis le début de notre mandat avec Madame Loiseau. On a incité dès le début un dialogue avec les clubs pour permettre d'inciter une pratique notamment pour les jeunes filles. On a la chance d'avoir dans notre salle, ah, il est parti ! Michel Houdayer, c'est un modèle au niveau de l'égalité hommes-femmes dans la pratique, il est aussi président de Laval Bourny Gym. On incite pendant ces trois années qui nous restent les clubs à avoir plus d'activités, d'actions et inciter à l'ouverture au niveau des jeunes filles, notamment celles des quartiers. Je vous remercie et vous incite vraiment à lire le rapport.

Bruno Bertier : *Merci cher collègue. On va avoir quelques complexes, certains d'entre nous sur la pratique sportive et le nombre de fois par semaine où on doit faire du sport. Je ne parle que pour moi. La parole est à Lucie Chauvelier et à Céline Loiseau.*

Céline Loiseau : *Je salue également Jacqueline Dalibard du Conseil des Sages pour son implication au niveau des clubs sportifs.*

Lucie Chauvelier : *Merci Monsieur Bertier, bonsoir à tous. Au niveau du secteur jeunesse et de la répartition femmes-hommes au sein du personnel, on a une belle égalité au 1^{er} janvier 2023 avec dix agents dont cinq femmes et cinq hommes. Au niveau de la répartition dans les publics accueillis, on a un objectif d'une amélioration qui doit être faite au niveau de la fréquentation car sur les pôles ados dédiés pour les jeunes de 12 à 16 ans on voit que la fréquentation touche 245 filles et 308 garçons en 2022. L'objectif est d'encourager cette fréquentation des filles sur l'ensemble des activités liées à la jeunesse, notamment sur le futur projet de skate-park. Les filles et les femmes ont toute leur place dans cette pratique qui n'est pas réservée aux garçons. On pense aussi au déploiement de l'égalité femmes-hommes au sein du Conseil des jeunes. Certaines filles, pas encore d'hommes ont travaillé sur cette thématique donc on va valoriser ces initiatives avec notamment l'ensemble des établissements scolaires qui peuvent prévoir des actions sur ce thème. J'en profite aussi pour rappeler que les jeunes du Conseil des jeunes seront présents le 8 mars à la Journée internationale pour les droits des femmes et le 25 novembre pour la lutte contre les violences conjugales. Je vous remercie.*

Bruno Bertier : *Merci Madame Chauvelier. Je vais laisser la parole à Georges Poirier qui va nous parler du milieu associatif.*

Georges Poirier : *Merci. C'est une enquête qui a été faite au mois de novembre par le partenariat associatif en examinant la répartition des postes président, secrétaire, trésorier dans 240 associations dont celles qui ont été subventionnées dans l'année. Au total, c'est plutôt pas mal. On a 51 % d'hommes, 48 % de femmes sur le total. En revanche, secteur par secteur, il y a quand même des différences. La cohésion sociale, c'est une majorité de femmes ce qui n'étonnera personne ; c'est le secteur santé, associations solidaires, handicap, famille, etc. Dans le sport, il y a une prépondérance des hommes dans les clubs sportifs au niveau des postes dirigeants, notamment tous les clubs de compétition. Culture pour tous : c'est assez équilibré mais dans le détail, le secteur de la lecture est très féminin et le secteur musical est plutôt masculin. Commerce, attractivité, cela comprend aussi économie sociale et solidaire et relations internationales, il y a un peu plus de femmes. Plus de la moitié des comités de jumelage sont dirigés par des femmes. Écologie, environnement, ça a été la surprise avec 70 % d'hommes dans la direction des associations. Quant à la vie associative, c'est un peu faussé car dans ce secteur il y a le secteur du jeu mais il y a aussi celui des anciens combattants.*

Bruno Bertier : *Merci Georges. Je vais laisser la parole à Sébastien Buron pour nous parler de l'animation de la ville et des quartiers.*

Sébastien Buron : *Merci. Au niveau de l'animation des quartiers, l'objectif est d'intégrer l'égalité hommes-femmes pour la décliner dans tous les projets d'animation et sensibiliser les usagers à la prise en compte de cette thématique. Travailler donc sur des indicateurs, la répartition hommes-femmes et travailler sur l'état des lieux à l'approche non genrée des actions, veiller à un meilleur équilibre hommes-femmes dans la participation et l'implication des usagers dans les instances de participation comme les conseils de maisons et les conseils citoyens. Sensibiliser, former nos agents sur ces thématiques et travailler sur ces grandes dates comme le 8 mars et le 25 novembre. Cette semaine, le CLAS d'Hilard travaille sur une exposition sur l'égalité hommes-femmes qui sera exposée à l'hôtel de ville au mois de mars. J'en profite pour rappeler que Madame Le Mée Clavreul et moi-même sommes à la disposition de tous les citoyens et les agents de la ville qui auraient envie de nous soumettre des projets ou de nous accompagner, des projets qui pourraient venir des Conseils des jeunes, des Conseils des Sages présents ce soir. Je sais que Madame Dominique Goursaud sera aussi prête pour nous aider.*

Bruno Bertier : *Merci Sébastien. Les budgets participatifs, Antoine Caplan.*

Antoine Caplan : *Oui effectivement nous avons lancé la première édition des projets participatifs en 2021. Nous avons constaté que les femmes étaient moins nombreuses à déposer des projets puisqu'elles ont porté environ un quart des projets déposés mais leurs projets ont été très majoritairement déclarés conformes par notre comité chargé d'étudier ces projets pour voir s'ils peuvent rentrer dans le dispositif des budgets participatifs. Les projets portés par les femmes ont alors représenté 58 % des projets conformes. Au stade du vote, les projets portés par les femmes sont devenus majoritaires puisqu'ils ont représenté 63 des projets retenus par le vote des Lavallois.*

Puisque c'est l'objet des projets participatifs, les citoyens déposent des projets et les citoyens votent les projets. Les femmes ont représenté 12 projets sur les 19 retenus par le vote populaire. On peut en conclure deux choses, d'abord que les projets portés par les femmes étaient peut-être plus aboutis et de meilleure qualité et donc plus susceptibles de recueillir le vote populaire. On a peut-être aussi un travail à mener pour inciter davantage de femmes à déposer des projets dès le départ du dispositif. On a lancé en 2022 la première édition des budgets participatifs dédiés aux jeunes. Le travail de statistiques est rendu plus difficile par le fait que la plupart des projets sont déposés par des collectifs mixtes, il est donc plus difficile d'en conclure une sur-représentation ou une sous-représentation des jeunes femmes dans ce dispositif. On a retrouvé d'une certaine manière la même dynamique que j'expliquais tout à l'heure pour le budget participatif général c'est-à-dire peut-être moins de femmes dans un premier stade mais ensuite des projets plus aboutis majoritairement approuvés par le vote des jeunes.

Bruno Bertier : *Merci Antoine. Je laisse la parole à Patrice Morin qui va nous parler du logement et de la mixité sociale.*

Patrice Morin : *Merci Monsieur le premier adjoint. Quelques éléments de réflexion puisque j'ai participé la semaine dernière à la présentation du rapport sur l'état du mal-logement de la fondation Abbé Pierre. De bonnes pistes de réflexion et de travail à venir. Sur la réflexion nationale de la question du genre comme un facteur de vulnérabilité dans le parcours résidentiel, une question qui n'a pas été beaucoup travaillée jusqu'à présent. En effet, le genre a rarement été considéré comme un facteur déclenchant ou aggravant du mal-logement. Pourtant, face au logement, être un homme ou une femme affecte considérablement les risques de subir diverses dimensions du mal logement et bouleverse évidemment la manière de vivre le mal logement. Qu'il s'agisse de femmes célibataires qui bénéficient de moins bonnes conditions d'emploi, de femmes ayant affronté une rupture conjugale ou des personnes LGBT. D'autres part, à conditions égales de logement pour un couple, les femmes vivent des inégalités de genre dans leur manière de vivre le mal logement. Ce sont des éléments qu'il nous faudra développer et mesurer à l'aune des attributions de logements sociaux. Concernant les démarches d'innovation sociale qui sont instruites en cours de développement de projet sur le territoire zéro chômeur, on a une sur-représentation de femmes, il faut se poser aussi la question de l'importance de l'éloignement de durée des conditions de travail, je rappelle sur les quartiers prioritaires une femme sur deux est éloignée des dispositifs de travail. Veiller également, on l'a dit, à la mixité des diverses instances de participation sociale que ce soit les conseils de citoyens ou les associations de locataires, j'ai le sentiment que la mixité est quand même bien représentée. Intégrer des satellites, les bailleurs notamment dans cette réflexion qui reste à venir. Pour moi c'est vraiment un sujet qui reste à construire, cette question du genre dans le parcours résidentiel. Merci Monsieur le premier adjoint.*

Bruno Bertier : *Merci Patrice. Je vais laisser la parole à Guillaume Agostino pour les mobilités durables.*

Guillaume Agostino : *Malheureusement, dans les effectifs de la technique voirie il n'y a que des hommes. Espérons que prochainement déjà au niveau de l'encadrement il y aura un changement générationnel avec une équipe plus mixte pour l'encadrement. Ensuite, je pense que le métier doit être revalorisé. Cela dépasse l'égalité hommes-femmes. C'est un métier qui mérite d'être découvert et cela donnera lieu à des candidatures plus variées. L'espace public et les mobilités respectent les normes pour accueillir l'ensemble des usagers sans distinction d'âge ni discrimination dans l'ensemble des conditions de sécurité respectées pour tous. Pour autant, compte-tenu des différentes appréciations d'usages et de mobilité dans l'espace public en fonction des genres, deux associations dédiées aux droits des femmes ont été sollicitées pour participer au Conseil des piétons créé en 2021 avec Geoffrey Begon. Cela a été mis en place pour faire face à toutes les situations anxieuses qui peuvent avoir lieu dans l'espace public, avoir la vision d'hommes et de femmes et que cela soit bien respecté par exemple sur l'éclairage public ou les aménagements où on essaie d'avoir vraiment une vision globale de la société.*

Bruno Bertier : *Merci. Je vais laisser la parole à Isabelle Eymon pour nous parler de la nature en ville et la propreté urbaine.*

Isabelle Eymon : *Merci. Nous nous retrouvons dans une situation équivalente avec celle des mobilités c'est-à-dire un domaine dans lequel les effectifs sont essentiellement masculins, toujours une image technique. Cela n'a absolument rien à voir avec les offres de candidature qui sont parfaitement indiquées poste homme/femme sans orientation à cette échelle. Il n'empêche que sur les 109 postes, en termes de direction, la direction est celle d'un homme mais nous avons parité pour les responsables de services avec deux femmes, deux hommes. Pour les chefs d'équipe par contre, c'est uniquement masculin et les adjoints techniques sur le terrain, pour 95 postes, nous n'avons que cinq femmes sur les espaces verts urbains. Dans les projets de l'année à venir, il y a le travail d'amélioration d'un vestiaire. À Saint-Nicolas, les conditions offertes à l'équipe sont médiocres tout spécialement pour notre agente féminine. Il va y avoir un travail là-dessus dans une approche non genrée pour des vestiaires beaucoup plus qualitatifs. Pour le recrutement de stagiaires, là nous avons une parité hommes et femmes et fort heureusement.*

Bruno Bertier : *Merci Isabelle. Je vais laisser la parole à Bruno Flécharde pour nous parler de la culture pour tous.*

Bruno Flécharde : *Merci et même des cultures pour tous. Nous avons choisi de porter notre attention sur le 40 qui vient d'ouvrir et aura l'avantage d'ouvrir à des populations variées et sur des activités non moins variées et de poser 4 indicateurs : la répartition femmes-hommes dans les différentes pratiques artistiques et culturelles et les évolutions dans le temps. Si je vous cite la danse qui est très féminine et les musiques actuelles, plutôt masculines, je n'étonnerais personne. Le deuxième indicateur est le nombre d'actions ou d'initiatives concourant à l'approche culturelle et artistique non genrée en s'appuyant sur les temporalités comme le 8 mars ou le 25 novembre.*

Le troisième indicateur est d'observer l'approche non genrée dans l'encadrement, les évolutions et analyses avec des métiers comme la régie qui est très masculine, l'administration ou la médiation qui sont très féminines et enfin, le nombre d'agents formés ou sensibilisés. À ce jour, pas de chiffres mais des indicateurs posés pour suivre l'évolution de ce projet.

Bruno Bertier : *Merci Bruno. Je vais laisser la parole à Marjorie François pour nous parler solidarité et soins pour tous.*

Marjorie François : *Merci, comme vous le savez, la filière du social et du médico-social majoritairement féminine encore aujourd'hui mais, en plus de cela, ce sont des métiers qui n'attirent plus, des métiers en tension. Notamment on peut prendre l'exemple des auxiliaires de vie et des aides à domicile. L'objectif sera de travailler sur l'approche non genrée des métiers du secteur social en lien avec la DRH et la direction de la communication pour ces métiers en tension et bien sûr de créer de l'attractivité pour ces beaux métiers du social et du médico-social. Les indicateurs qui pourront être utilisés, c'est la répartition hommes-femmes dans les filières solidarité et soins pour tous et leurs évolutions, la répartition femmes-hommes chez les bénéficiaires des services et des aides sociales. On peut se rendre compte que dans les familles monoparentales, les bénéficiaires sont souvent des femmes qui peuvent être en difficulté. Veiller à un meilleur équilibre femmes-hommes dans la participation et l'implication des bénévoles et des bénéficiaires de l'épicerie sociale et des ateliers proposés notamment autour de l'estime de soi. Sur les ateliers éducation budgétaire et accompagnement administratif, lorsqu'il s'agit d'un ménage composé d'un homme et d'une femme, c'est plus souvent la femme qui prend en charge ces missions qu'est le suivi administratif et le suivi du budget. Pour les ateliers estime de soi au niveau de l'épicerie sociale, chaque année il y a une activité autour de l'estime de soi qui est proposée, une année pour les femmes et une année pour les hommes, les propositions sont réparties équitablement entre les deux mais on peut se rendre compte que l'implication et les objectifs pour chacun ne sont pas forcément les mêmes. Le dernier indicateur est le nombre d'agents formés ou sensibilisés à cette thématique et les évolutions. Merci.*

Bruno Bertier : *Merci Marjorie. Je vais redonner la parole à Marie-Laure pour nous parler éducation.*

Marie-Laure Le Mée Clavreul : *Pour l'éducation, il va être travaillé différents indicateurs et identifier le nombre d'actions autour de cette thématique dans la direction, mesurer l'intégration de cette thématique dans les projets de service et celui des ALSH TAP, travailler autour d'une malle pédagogique commune qui servira d'appui aux équipes, solliciter les partenaires locaux pour sensibiliser les équipes et enrichir les pratiques. Le gros travail qui va être mené cette année va constituer à l'organisation d'un premier forum annuel dédié à l'éducation à l'égalité en novembre prochain. Bien sûr, il ne concernera pas que la direction enfance éducation mais la jeunesse est bien sûr concernée et la petite enfance et bien sûr concernée et l'ensemble des secteurs pour rester dans cette dynamique collective. Le service enfance éducation avec Abderrahmane Ennasri sera un peu l'équipe organisatrice avec un certain nombre de personnes autour d'eux et notamment des partenaires extérieurs.*

Cela me permet de faire la transition et de laisser la parole à Sébastien Buron sur le maillage local.

Sébastien Buron : *Merci Marie-Laure. Donc en effet, nous avons la chance à Laval d'avoir beaucoup d'associations qui essaient de sensibiliser la population à l'égalité et aux luttes contre les discriminations. Notre but depuis notre début de mandat est de mettre en valeur les actions effectuées, en particulier matériellement car parfois, c'est plus cela qui peut être le souci. Depuis 2021, nous nous réunissons deux fois par an ici dans la salle du conseil municipal. Toutes ces associations remplissent la salle et on retrouve des gens très motivés à créer et organiser plein d'actions en collectif. La ville de Laval apporte des aides financières au bon fonctionnement du déploiement des associations en lien avec les thématiques. La mise à disposition des locaux, des prêts de salles municipales, des frais d'impression... La ville a accordé cette année des subventions à hauteur de 22 800 euros. Je peux donner quelques exemples d'aides : Aide aux victimes et prévention : 9 000 euros, CIDFF 3 500 euros, Unissons nos différences 4 000 euros, Femmes solidaires 1 300 euros, La Citadelle 1 000 euros. La ville accompagne aussi toutes les initiatives citoyennes portées par la maison des citoyens, lycéens de Rousseau avec un financement des culottes menstruelles, écologiques en juin dernier, l'impression des deux derniers livrets d'enquête réalisés en 2021 par l'association Une Asso à Soi en donnant la parole aux sportifs du territoire. Deux nouvelles sessions d'ateliers de négo-training portées par l'association CIDFF. Je rappelle que la formation a pour vocation de coacher à la négociation des salaires. La ville a également soutenu l'initiative d'un collectif d'associations locales qui comprenait La ligue des droits de l'Homme, Femmes Solidaires, le Théâtre du Tiroir en solidarité avec le mouvement des femmes Irlandaises. Mise à disposition de l'Avant-Scène et d'un colloque de la cybersexualité le 15 octobre et sur l'inceste. Des thèmes toujours très importants à sensibiliser la population. La ville est un acteur très important par rapport aux violences faites aux femmes. Cette année, on a accentué sur les violences intrafamiliales parce que tout cela, c'est vraiment lié. De nombreuses sensibilisations dans le cadre du 25 novembre, la Journée internationale des violences faites aux femmes. Nous avons continué la distribution de 50 000 sacs à baguettes de pain, la distribution du violentomètre dans les bars, les administrations et différents lieux publics. Nous avons aussi coorganisé avec L'Autre radio une table ronde qui a été diffusée en public et a permis de réunir plusieurs acteurs locaux pour apporter leur expertise sur la notion de consentement. Enfin, la ville est reconnue comme un acteur majeur de prévention aux côtés des services de l'État en participant au Comité local d'aide aux victimes dédié à la lutte contre les violences faites aux femmes. Lors du Comité local d'aide aux victimes (CLAV) du 18 novembre présidé par Monsieur le préfet et Madame la procureure de la République, la ville de Laval a renouvelé son engagement en signant le protocole départemental de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux femmes pour la période 2022–2025.*

Marie-Laure Le Mée Clavreul : *Juste pour conclure, je voulais donc rappeler que cette thématique égalité doit infuser petit à petit. Toutes les politiques publiques, à travers la mission de service public, sont portées par les directions et les services. J'en profite pour remercier Monsieur Abderrahmane Ennasri qui est chargé de mission à l'égalité femmes-hommes et à la lutte contre les discriminations, qui fait un travail important chaque jour mais il n'est pas tout seul.*

Un certain nombre d'agents dans les différents secteurs, comme les élus sont impliqués, finalement l'ensemble des services de la ville de Laval est impliqué dans cette notion d'égalité. Je remercie le service communication et également l'ensemble des services qui finalement ont travaillé collectivement pour ce rapport. J'en profite pour vous donner rendez-vous autour de la semaine du 8 mars. Lucie Chauvelier en a parlé. Une semaine qui démarrera dès le dimanche 5 mars et se terminera le dimanche suivant, le 12 mars, sera consacrée à la journée internationale des droits des femmes. On en fait une semaine. Chacun pourra trouver le soir qui lui correspond le mieux suivant ses envies, suivant ses disponibilités. Le Conseil des jeunes sera impliqué ainsi que des juniors associations seront impliqués et le partenariat associatif prépare une soirée, une table-ronde avec un certain nombre de femmes engagées, de femmes inspirantes, qui vont nous permettre de comprendre pourquoi des fois il y a des freins à lever. Cette semaine permettra aussi de mettre en avant dans la ville avec différents supports, ce que j'appelle moi des femmes entreprenantes et il y en a beaucoup à Laval. Il suffit juste de les regarder et je reprendrais pour cela les mots de Celia Ferrer qui est intervenue dans cette salle dans une conférence qui était organisée par le Zoom, la mission égalité et le service patrimoine : « Il faut aiguïser notre regard ». Je vous invite tous à aiguïser votre regard, je vous remercie.

Bruno Bertier : *Merci Marie-Laure, vous avez tous compris que toute l'équipe municipale est sur le pont pour mener ce beau combat et nous le mènerons. Merci aux collègues qui ont pris la parole sur cette question importante. Il n'y a pas de vote, le conseil municipal prend acte. Monsieur Renié.*

Henri Renié : *Bonsoir à tous. Tout d'abord je vous prie de m'excuser car être un homme pour commenter un rapport sur l'égalité hommes-femmes peut être maladroit. Mon propos n'a d'autres intentions que de marquer mon intérêt pour la question et apporter un éclairage qui peut être différent sur les richesses de chacun. Peut-être aussi dirons-nous la même chose mais sur un angle différent. En premier lieu, je me réjouis de voir un certain nombre de points qui me semble encourageants pour la place des femmes dans notre collectivité. 78 % des postes de direction sont occupés par des femmes et je ne peux que souligner, qu'à plusieurs reprises dans ma vie professionnelle, j'ai pu apprécier la valeur ajoutée d'une féminisation du management. Une femme, cette année a eu 20 % de chances de plus d'obtenir un avancement. Tant mieux si ça permet un rattrapage. 63 % des projets participatifs retenus ont été portés par des femmes. Ces exemples ne veulent pas dire que tout va bien mais il me semble que l'occasion permet de nous réjouir ensemble. L'accueil me semble être de tomber dans une forme de rééducation. Un premier exemple : quand 78 % des femmes sont sur des postes de direction, le rapport conclut que cela reflète l'ouverture de la collectivité en matière d'accès des emplois d'encadrement à toutes et tous. En l'occurrence, c'est plutôt à toutes et réjouissons-nous, simplement. Un deuxième exemple : l'enquête auprès des agents de la Fabrique a obtenu les résultats suivants : en résumé, la thématique égalité femmes-hommes est claire, est importante dans le quotidien de ces agents et ils se déclarent intéressés par le partage d'initiatives. En revanche, je cite les résultats de l'enquête, pas besoin d'être plus formé ni de décliner plus la sensibilisation. On pourrait se dire bonne nouvelle, c'est une thématique importante pour toutes et tous et déjà bien intégrée et non, la conclusion du rapport, c'est que la thématique n'est pas encore conscientisée dans la pratique professionnelle des agents.*

Ce que je veux dire c'est que des chantiers demeurent, c'est clair et net mais sur ces points précis, ne peut-on pas tout simplement nous réjouir de ce qui se passe bien à commencer par l'accès des femmes aux postes de direction ou les initiatives qui permettent d'ouvrir le champ des possibles par exemple pour promouvoir les sciences comme on avait pu en parler ensemble sans nécessairement opposer hommes et femmes dans ce qu'ils sont entre eux. Si, comme c'est le cas à Laval, les postes voirie sont très masculins, les postes médico-sociaux à l'inverse sont féminins. Réjouissons-nous de notre complémentarité. Si dans la pratique sportive à Laval, les femmes sont plus sur une pratique loisir et les hommes adeptes de compétition, peut-être avons-nous tout simplement des aspirations différentes sans que cela soit une fin en soi. À titre personnel, je suis plus loisirs et je m'en porte très bien. Ma responsabilité en tant qu'homme est aussi de dire ce qu'on peut faire mieux. Sur le plan politique, la parité et l'équité ne sont pas que dans le 50/50 mais aussi dans le partage réel des responsabilités dans les prises de décision. À Laval, le maire est un homme, le premier adjoint est un homme, l'adjoint aux finances est un homme, le président de Méduane Habitat est un homme et les présidences SPL et LMA le sont aussi. C'est simplement un état de fait qui doit peut être aussi nous faire réfléchir sans a priori sur les réponses. Ainsi, quelles sont les aspirations des élues femmes ? Permettez-moi de terminer maladroitement par une déclaration d'amour à l'autre quel qu'il soit, à l'autre à qui on doit respect et soutien pour lui permettre de s'épanouir dans ses aspirations et à l'autre qui nous permet aussi de nous enrichir et de nous compléter de nos différences. Merci.

Bruno Bertier : *Marie-Laure Le Mée Clavreul.*

Marie-Laure Le Mée Clavreul : *Vous ne serez pas surpris Monsieur Renié que nous ne serons forcément pas d'accord. Ne vous excusez pas de parler au nom des femmes, je l'ai dit tout à l'heure, nous pouvons tous parler de ces sujets-là nous devons même parler tous de ces sujets-là. Ne vous inquiétez pas, nous ne chercherons pas à vous rééduquer. À aucun moment, il n'est question de rééducation. Je l'ai dit tout à l'heure, il est question d'ouvrir les yeux, d'aiguiser son regard chacun. Ne laissez pas entendre qu'à aucun moment je mettrai les hommes face aux femmes. Je l'ai dit tout à l'heure, je l'ai dit plusieurs fois, c'est ensemble qu'on y arrivera. Je vais même aller plus loin puisque vous m'y incitez, il y a des hommes qui font plus avancer le débat que certaines femmes. Ce n'est pas lié au fait d'être une femme ou d'être un homme. Quant au 50/50, je suis désolée mais vous avez parlé de vous mais moi je parlerai en général, des femmes en général. Les femmes, pour pouvoir prendre des responsabilités, elles doivent avoir des parents et des coparents qui prennent aussi le relais et à un certain moment, on avancera. Moi aussi je peux regretter qu'il y ait beaucoup d'hommes ici mais on avance petit à petit, on prend nos responsabilités et on fait en sorte d'être de plus en plus fort. Votre idée de valeur ajoutée me semble bien maladrite. Vous avez parlé de maladresse et c'est quand on parle de valeur ajoutée que vous êtes le plus maladroit. Je vous invite juste à en échanger avec vos collègues. Vous avez parmi vos collègues des personnes avec qui je suis plutôt en accord sur le sujet.*

C'est un sujet très politique comme tout est politique, l'intime est politique mais pour faire avancer les choses, il va falloir les prendre de manière transpartisane sans tomber dans la caricature parce que vous avez parlé de rééducation et j'ai même cru, à un moment donné, que vous aviez évoqué le fait que je chercherais peut être à déconstruire les hommes. Je ne tomberai pas dans vos pièges mais sachez quand même que vous faites preuve de beaucoup de maladresse et je sais que dans cette salle, la majorité des hommes font preuve de beaucoup moins de maladresse que vous.

Bruno Bertier : *Merci Marie-Laure Le Mée Clavreul. Mme Grandière.*

Chantal Grandière : *Je voulais intervenir et compléter les propos d'Henri même si je partage ceux de Marie-Laure. Je pense qu'il est important de soutenir aussi les femmes élues de ce conseil parce qu'effectivement sur le plan politique, il y a encore une marge de progression possible et espérée surtout sur le partage des pouvoirs aux postes-clefs. Bien sûr, il ne faut pas opposer les hommes contre les femmes mais utiliser aussi cette complémentarité. C'est vrai que dans cette distribution des postes clés, la parité n'est pas légiférée donc c'est aussi ça malheureusement qui nous permet d'avancer. Comme vous l'avez précisé tout à l'heure Marie-Laure sur les demandes et la nécessité des formations des élus pour continuer à monter en compétences et c'est investir pour l'intérêt commun. Je sais qu'un certain nombre d'entre vous ont aussi fait des choix professionnels forts pour concilier vie publique et vie familiale et privée. Ce n'est pas toujours facile quand on est une femme, chargée de famille mais il y a de l'envie et du possible investissement. J'ai envie de dire que l'espoir fait vivre mais il y a quelques chiffres que j'ai déjà cités qui illustrent les propos des femmes en politique. Quand on pense qu'il n'y a que 12 % de femmes présidentes d'EPCI, 14 % de présidentes de départements, 20 % de maires et autant de présidences de régions, 32 % de sénatrices, 38 % des députées. L'espoir fait vivre et je tiens à vous remercier pour tout le travail qui a été fait ainsi que votre engagement et vos collègues mais j'espère que cette marge de progression poursuivra.*

Bruno Bertier : *Merci pour ces mots positifs Madame Grandière. Madame Sultani.*

Samia Sultani : *Merci Monsieur Bertier. Effectivement, il ne s'agissait pas de maladresse de la part d'Henri Renier, il s'agissait juste d'exposer un point de vue, encore une fois, sur le fait qu'on est complémentaire. Faire le constat a posteriori que les métiers de voirie sont plus masculins c'est un fait. À partir de ce constat, qu'est-ce qu'on fait pour changer les choses ? Je pense qu'il faut qu'on aille au-delà du constat. Bien sûr qu'il faut sensibiliser mais il faut surtout agir en amont. On n'a pas toutes les cartes en main c'est certain; parce que, pour avoir plus de femmes à faire de la peinture, à faire du bâtiment, il faut un travail en amont sur l'orientation. Il y a aussi un travail à faire en amont pour montrer par exemple que les femmes sont en capacité de travailler à n'importe quel poste, dans n'importe quel métier. Je pense que les femmes parfois s'autocensurent parce qu'elles se disent que ce n'est pas fait pour elles ou qu'elles ne sont pas en capacité de faire garder leurs enfants le soir donc, je ne prends pas de responsabilités parce que je préfère privilégier ma famille et mes enfants qu'un engagement politique ou associatif. Ce sont des réalités.*

C'est pour ça qu'il faut aller plus loin et je pense que c'est un sujet qui dépasse nos engagements politiques. On partage bien entendu tout ce qui a été dit, tout ce qui a été fait. Pour aller plus loin, je voudrais évoquer ce qui a été mis en place à la Région et qui pourrait être expérimenté à la ville de Laval, c'est que pour les élus et les agents qui participent à des réunions institutionnelles notamment le soir, quand il s'agit de conseils municipaux par exemple, des frais de garde des enfants sont pris en charge par la collectivité. Je pense que c'est une démarche qui peut encourager les agents au sein de la collectivité et les femmes à prendre des responsabilités parce que derrière, cela engage aussi à prendre du temps consacré à sa famille et ça coûte de l'argent aussi. Je l'ai vécu, ça m'a coûté beaucoup d'argent, je ne le regrette pas mais c'est un choix difficile parfois. Ce sont la plupart du temps les femmes qui font ce choix de la famille au détriment de leur carrière. Je pense que ce sont des choses que l'on pourrait creuser et voir si le budget permet de dégager quelques marges de manœuvre pour avoir une enveloppe dédiée à ces frais de garde d'enfants pour encourager les femmes à prendre des responsabilités. Il y avait aussi le sujet des mallettes pédagogiques. Ce sont des choses auxquelles on a également pensé par rapport à la stratégie science et société que l'on pourrait financer pour accompagner les animateurs au sein des écoles parce qu'ils sont au contact des enfants et ça se construit à cet âge-là. Il faut accompagner les animateurs pour leur donner les clés de transmission d'un certain nombre de valeurs et que les filles se sentent encouragées et portées par chacune et chacun d'entre nous. Il y a des outils qu'il faut qu'on mobilise pour être plus concret et accompagner l'ensemble des actions de la collectivité pour qu'il y ait plus de femmes à occuper des postes de responsabilités.

Bruno Bertier : *Merci pour ces propositions que l'on regardera de près. Il y a de bonnes pistes. Marie-Laure.*

Marie-Laure Le Mée Clavreul : *Juste un dernier mot. Merci beaucoup pour ces propositions. C'est justement l'idée du forum de partir de tout ce qui existe, de mettre en commun tout ce qui peut exister, très heureuse d'entendre que la Région peut nous accompagner sur ce sujet. Merci.*

Bruno Bertier : *Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Non. Je voudrais dire en conclusion deux ou trois petites choses. Cela a été dit par Christine Droguet tout à l'heure, je crois que c'est au plus jeune âge, à ce moment de l'éducation, qu'il faut mettre le paquet. C'est là qu'on doit changer les choses si on veut demain une société plus égalitaire, plus équitable, où on peut travailler l'ensemble des discriminations. Ce soir on parle de l'égalité femmes-hommes mais malheureusement, dans notre pays, tout est intimement lié et il y a d'autres discriminations qu'il faut combattre. J'entends et le conseil municipal entend les propositions qui ont été faites. Cela va dans le même sens. Simplement, Monsieur Renié, je ne peux pas laisser dire, il y a un mot ce soir qui m'a choqué parce que qui connaît l'histoire de notre pays, il y a des mots qu'on ne peut pas utiliser à la légère. Je vous le dis, le mot rééduquer cela veut dire quelque chose dans l'histoire de France et dans l'histoire européenne. Attention aux mots qu'on utilise lorsque l'on est élu et qu'on est au sein d'une assemblée. Chaque mot a son importance. Vous étiez en droit, évidemment, de ne pas être d'accord sur tout, c'est bien normal, mais attention aux mots qu'on utilise. Quant à donner des leçons, votre tête de liste, Didier Pillon est un homme à ce que je sache.*

Florian Bercault a choisi à l'agglomération à la première vice-présidence une femme et à la ville un homme. On peut le voir aussi comme ça. On va en rester là. Le conseil municipal prend acte de ce rapport et je vous remercie pour ces échanges riches.

N° S518 - VQC - 3

RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES À LA VILLE DE LAVAL

Rapporteur : Marie-Laure Le Mée Clavreul

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi n° 201-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et notamment l'article 61 précisant notamment les modalités de présentation d'un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour toutes les collectivités de plus de 20 000 habitants,

Vu le décret n° 215-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2311-1-2,

Considérant que, chaque année, préalablement au débat d'orientation sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité et son impact sur les politiques publiques menées sur le territoire doit être établi et présenté en conseil municipal,

Sur proposition de la commission vie quotidienne et citoyenne,

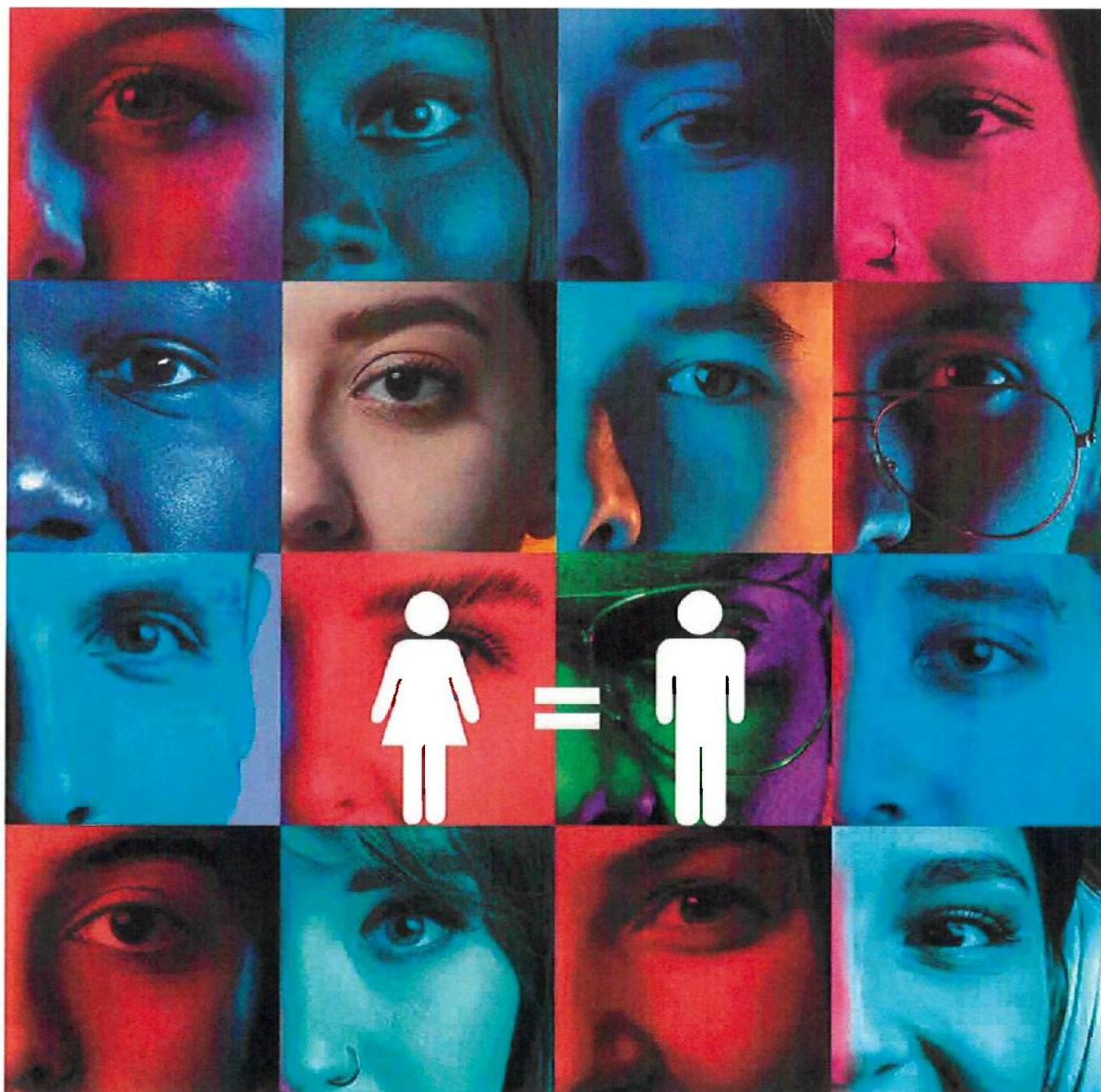
DÉLIBÈRE

Article unique

Le conseil municipal prend acte des éléments du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes pour l'année 2022.

RAPPORT 2022

égalité femmes hommes



SOMMAIRE

INTRODUCTION	P. 3
PARTIE 1	
PRÉSENTATION DE LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES HOMMES AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ VILLE DE LAVAL	P. 4-10
A - LES DONNÉES SUR L'ÉGALITÉ FEMMES HOMMES DANS LA COLLECTIVITÉ	P. 4
B - L'ATTENTION PORTÉE À L'ÉGALITÉ FEMMES HOMMES DANS TOUS LES ASPECTS DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	P. 7
PARTIE 2	
LA STRATÉGIE DE DÉPLOIEMENT DE LA POLITIQUE PUBLIQUE D'ÉGALITÉ FEMME HOMME À LA VILLE DE LAVAL ET LES DISPOSITIONS ET DYNAMIQUES ENCLENCHÉES	P. 11-29
A - LA STRATÉGIE : FAIRE DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES UNE PRIORITÉ TRANSVERSALE DU MANDAT AVEC 5 OBJECTIFS	P. 11
B - LES PRÉMICES D'UN DÉPLOIEMENT INTÉGRÉ	P. 13
C - L'ÉGALITÉ FEMME-HOMME DANS LE MAILLAGE LOCAL	P. 28
CONCLUSION GÉNÉRALE	P. 30
ANNEXE 1	P. 31-43
ANNEXE 2	P. 45-46

INTRODUCTION

Le présent rapport répond à un cadre législatif et réglementaire. En effet, la ville de Laval se doit de produire, comme toutes les collectivités de plus de 20 000 habitants, un rapport annuel sur la situation Égalité femmes hommes qui est une disposition légale au regard de l'article 61 de la Loi du 4 août 2014. Ce sera le quatrième rapport de la collectivité.

Le rapport 2022 s'inscrit dans la continuité de l'action municipale. Pour mémoire, il était rappelé, dans le rapport précédent, que la thématique de l'égalité entre les femmes et les hommes, développée dès 2008 au sein de la collectivité par la création d'une délégation avec un poste de chargé de mission et un budget dédié, a permis à la ville de Laval de devenir, en 2012, la 100e collectivité territoriale signataire de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale. Cette charte pose un cadre général sur l'égalité entre les hommes et les femmes à adopter au sein de chaque commune, autour de 6 principes fondamentaux qu'il est bon de rappeler comme élément de sensibilisation :

1. l'égalité entre les femmes et les hommes constitue un droit fondamental,
2. les discriminations doivent être prises en compte pour traiter de l'égalité,
3. la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision est un préalable de société démocratique,
4. l'élimination des stéréotypes sexués est indispensable pour l'instauration de l'égalité entre les femmes et les hommes,
5. intégrer la dimension du genre dans toutes les activités des collectivités et des régions est nécessaire pour faire avancer l'égalité,
6. des plans d'action et des programmes adéquatement financés sont des outils nécessaires pour faire avancer l'égalité des hommes et des femmes.

Ainsi, conformément aux dispositions de l'article L2311.1.2 du code général des collectivités territoriales, le rapport en matière d'égalité femmes hommes est présenté en conseil municipal préalablement aux débats d'orientation budgétaire.

Pour ce faire, le présent rapport s'efforcera de présenter :

- en première partie, un état de situation au sein de la collectivité ville de Laval en matière d'égalité femmes hommes, qui s'inscrit dans la durée et dans le contexte d'une action de politique publique ressource renouvelée,
- dans une deuxième partie, la stratégie de déploiement avec une méthodologie identifiée qui mesurera la prégnance et la déclinaison, pour le long terme, de cette politique publique d'égalité femmes hommes à la ville de Laval et les dispositions et dynamiques enclenchées.

Enfin, il est à noter que la feuille de route de l'exécutif municipal, adoptée en 2022, fait mention de l'égalité femmes hommes, comme une priorité transversale du mandat.

PARTIE 1

PRÉSENTATION DE LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES HOMMES AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ VILLE DE LAVAL

La Ville de Laval attache une attention toute particulière à l'égalité femmes/hommes et œuvre quotidiennement pour lutter contre les discriminations et préjugés en la matière. Ainsi, cette politique est, entre autre portée par la direction des ressources humaines (DRH), afin de garantir un égal accès à l'emploi, au déroulement de carrière à la prévention des risques professionnels ou encore à la formation pour les agentes et agents de la collectivité. En outre, l'égalité femme homme, la lutte contre toute forme de discrimination et agissements sexistes sont une priorité affichée des lignes directrices de gestion (LDG), construites et partagées en octobre 2022, telles qu'elles seront détaillées en partie II.

A - LES DONNÉES SUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES DANS LA COLLECTIVITÉ

1• Le bilan social de la collectivité permet une première approche en matière d'égalité femmes-hommes

La ville de Laval et le Centre communal d'action sociale (CCAS) emploient 1 307 agents au 31 décembre 2021 (respectivement 985 et 322 agents) et se doivent, à ce titre, de produire annuellement un rapport social unique (RSU). Ce rapport indique les moyens budgétaires et en personnel dont dispose la collectivité.

Il inclut le bilan des recrutements et des avancements, des actions de formation, des demandes de travail à temps partiel ainsi que des conditions dans lesquelles la collectivité ou l'établissement respecte ses obligations en matière de droit syndical et de prévention des risques professionnels.

À ce titre, sont mises en avant les données relatives à la situation de l'égalité femmes hommes au sein de la collectivité.

- La situation de l'égalité femmes hommes au sein de la ville :

• Au 31 décembre 2021, la Ville de Laval comptait 985 agents répartis comme suit :



Source : Bilan Social Ville de Laval & CCAS 2022 sur données 2021



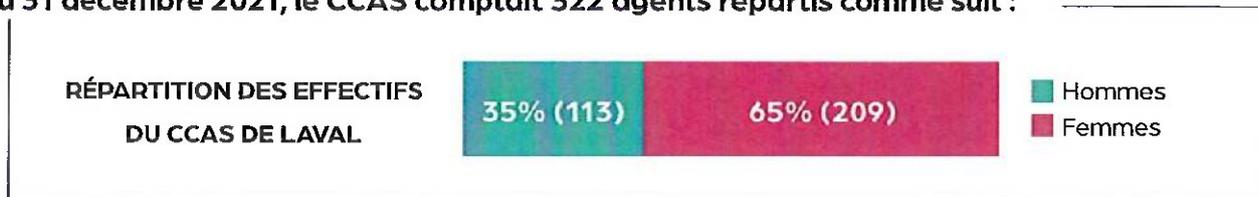
À L'ÉCHELLE DE LA VILLE, ON OBSERVE UNE FÉMINISATION PRONONCÉE DES EFFECTIFS.

Cette situation de fait résulte d'une conjonction de plusieurs facteurs :

- >> Les transferts opérés il y a quelques années, à Laval Agglomération, de services où les hommes sont traditionnellement plus présents (eau-assainissement, gestion des déchets, ateliers bâtiments),
- >> Le type de services assurés en régie, où les femmes sont traditionnellement plus présentes (crèches, restauration collective, entretien des locaux),
- >> Une représentation des métiers encore corrélée aux stéréotypes des normes sociales

POUR LE CCAS, LA FÉMINISATION DES EMPLOIS DU SECTEUR MÉDICO-SOCIAL RESTE UNE TENDANCE.

• Au 31 décembre 2021, le CCAS comptait 322 agents répartis comme suit :



Source : Bilan Social Ville et CCAS 2022 sur données 2021

2• La situation de l'égalité femmes hommes entre les différentes filières

POUR LA VILLE DE LAVAL, LES RÉPARTITIONS PAR FILIÈRE REFLÈTENT GLOBALEMENT UNE FÉMINISATION DES POSTES SUR L'ENSEMBLE DE LA COLLECTIVITÉ :



- >> 5,6 % des agent.e.s sont de **catégorie A** et, parmi eux, **70 % sont des femmes.**
- >> 14,7 % sont des agent.e.s de **catégorie B** et, parmi eux, **70 % sont des femmes.**
- >> 79,7 % appartiennent à la **catégorie C** et, parmi eux, **63 % sont des femmes.**

Comparé à 2021, deux constats s'imposent; une avancée dans les avancements et promotions dans les effectifs, notamment d'agents en catégorie B (+ 5 points) et qui bénéficie surtout aux femmes (+2 points en représentation dans la catégorie A et + 18 points en catégorie B).

• Répartition par catégorie hiérarchique en chiffre

	FEMMES	HOMMES
CATÉGORIE A	40	17
CATÉGORIE B	107	41
CATÉGORIE C	498	282

Il est intéressant cependant de voir plus précisément la configuration des effectifs au regard de chaque filière à la ville de Laval.

• Part des femmes et des hommes par filières ville

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	105	21	126
FILIÈRE TECHNIQUE	194	229	423
FILIÈRE ANIMATION	151	58	209
FILIÈRE CULTURELLE	41	14	55
FILIÈRE SOCIALE	80	5	85
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	70	1	71
FILIÈRE MÉDICO-TECHNIQUE	1	0	1
FILIÈRE SPORTIVE	1	6	7
FILIÈRE POLICE MUNICIPALE	2	6	8
FILIÈRE INCENDIE SECOURS	0	0	0
TOTAL	645	340	985

Cette répartition constitue ainsi, de fait, un premier indicateur de l'approche genrée des effectifs de la collectivité.

3• La situation de l'égalité femmes hommes dans les différents temps de travail

La situation de travail à temps partiel concerne les femmes de façon plus accentuée que les hommes, et ce tant à la ville qu'au CCAS.

Parmi les femmes employées à la ville de Laval, 13 % exercent leur activité à temps partiel, tandis qu'ils ne concernent que 4 % des agents de sexe masculin.

Parmi les femmes employées au CCAS, 15 % exercent leur activité à temps partiel.

Les filières animation, sociale et culturelle sont les plus concernées.

Le collectif de direction de la collectivité : une féminisation effective

Au 1^{er} janvier 2022, le collectif de direction de la ville de Laval est mutualisé avec celui de Laval Agglomération et comprend :

- un directeur général des services (DGS),
- 6 directeurs généraux adjoints, dont un homme,
- 2 cheffes de département rattachées au DGS.

Ainsi, l'instance de direction est marquée par la présence de 7 femmes et 2 hommes, reflétant l'ouverture de la collectivité en matière d'accès des emplois à haut encadrement à toutes et à tous.

B - L'ATTENTION PORTÉE À L'ÉGALITÉ FEMMES HOMMES DANS TOUS LES ASPECTS DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

La ville de Laval, dans le cadre de la politique de ressources humaines, apporte une attention soutenue à mettre en place les conditions permettant la réalisation de l'égalité femmes hommes, telles que définies par le cadre légal, renforcées par une politique volontariste.

1• L'égalité femmes hommes et la lutte contre les discriminations dans l'accès face à l'emploi

Attention portée à l'égalité femmes hommes dans la fiche de poste et le respect de l'identité de genre revendiquée pour les candidats de la ville.

Inscrite dans le cadre de la politique de modernisation du recrutement, pour favoriser l'attractivité des métiers de la collectivité, la ville de Laval porte à ce titre depuis plusieurs années une attention à la rédaction des fiches de poste et des annonces de recrutement pour que les termes employés s'abstiennent de référence genrée de manière à parler à toutes et à tous.

De même lorsque les candidats ont une identité de genre différente de celle assignée par l'état civil, cette identité est respectée. La collectivité s'inscrit dans une continuité pour l'exemplarité dans le total accès à l'emploi dans le respect absolu des identités propres à chacun.

La collectivité a eu l'occasion de valoriser ses différents métiers dans des supports de communication (ex : Journal Laval la Ville, Lettre d'Information aux agents municipaux), outils de valorisation des agents occupant les missions dans leur diversité et plus récemment avec le lancement, en novembre 2022, par la direction de la communication, d'une série de vidéos pour promouvoir nos métiers, intitulée : MOD'EMPLOI, une série consacrée aux métiers de la collectivité.

Il est cependant à noter que selon les métiers proposés, les profils de candidats demeurent encore très genrés corrélé aux stéréotypes des représentations sociales et des filières de formation encore très genrées.

La collectivité portera une attention particulière pour dégenrer l'approche métier. Elle pourra s'appuyer sur le maillage local pour favoriser et accompagner toute initiative qui concourt à favoriser la participation des femmes dans les secteurs encore très masculins ou considérés comme tel et inversement, des hommes dans ceux dits "féminins". À titre d'exemple, nous pouvons citer les acteurs ressources comme l'association femmes et sciences 53 du Zoom et l'association "Femmes de Territoire" qui accompagne l'entrepreneuriat féminin, et a ouvert une antenne locale sur Laval en octobre 2022. La réflexion pourra être partagée également avec les organismes de formation, les établissements du second degré et l'enseignement supérieur, ainsi que les services de l'emploi de Laval Agglomération et la direction des ressources humaines (DRH).

2 • Une veille égalitaire dans le déroulement de la carrière et la réalisation des missions

Chaque agent de la collectivité voit sa situation personnelle suivie par une gestionnaire de carrière de la direction des ressources humaines afin de lui permettre de bénéficier des conseils les plus appropriés au déroulement de sa carrière.

Pour la ville de Laval, sur les 6 agents ayant bénéficié d'une nomination stagiaire suite à concours en 2021, 4 sont des femmes.

En 2021 la collectivité a fait un effort conséquent dans sa politique de ressources humaines. Ainsi, 244 fonctionnaires ont bénéficié d'une promotion interne ou d'un avancement de grade sur l'année. Parmi eux, 69% sont des femmes.

• Avancements de grade et promotion interne : 244 agents

	NOMBRE		NOMBRE	
	FEMMES	D'AVANCEMENTS	HOMMES	D'AVANCEMENTS
CATÉGORIE A	40	4	17	1
CATÉGORIE B	107	8	41	7
CATÉGORIE C	418	157	282	67
ENSEMBLE	645	169	340	75

Au CCAS, trois agents ont bénéficié d'une nomination suite à concours en 2021 et parmi eux, deux sont des femmes.

De plus, 31 agents du CCAS (30 femmes) ont bénéficié d'une promotion interne ou avancement de grade sur l'année.

Le suivi des conditions de travail au service de l'égalité femmes hommes

Le service conditions de travail peut être saisi de toute alerte de la part d'agents s'estimant empêchés de mener à bien leurs missions. Pour ce faire, en 2021, un nouveau registre santé, sécurité au travail a été distribué sur l'ensemble des sites. Il comporte une fiche dite de signalement, permettant à chacun et chacune de signaler à la direction des ressources humaines, toute discrimination, faits ou agissements sexistes, agression verbale ou physique, afin qu'un accompagnement individuel dédié soit mis en place et que des mesures visant à ce que ce type d'événement ne se reproduise pas puissent être mises en œuvre.

Ainsi, en 2021, aucune démarche n'a caractérisé un fait d'harcèlement, de violence ou propos sexiste ou encore de discrimination sur les 20 fiches de signalements transmises.

Le service peut également intervenir à la demande des organisations syndicales ou des encadrants pour apporter des réponses ponctuelles à l'accompagnement d'agents rencontrant des problématiques particulières dans la réalisation de leurs missions. Cette dimension a été particulièrement forte pendant les périodes de confinements et de télétravail imposées par la crise sanitaire encore en 2021.

La veille dans l'équilibre vie professionnelle - vie familiale

Acté dans les lignes directrices de gestion (LDG), la collectivité a entériné désormais une volonté d'apporter les conditions nécessaires pour garantir un bien-être au travail et un épanouissement professionnel pour toutes et tous. Ainsi, le télétravail peut être facilité pour les agents rencontrant des difficultés passagères d'organisation personnelle et/ou familiale sans provoquer de rupture du travail.

Un autre outil, le don de congés ouvert en 2018, a permis de capitaliser 75 jours au 1^{er} janvier 2022 qui peuvent bénéficier aux agents entrant dans les dispositions légales (élargies avec les décrets d'octobre 2018 et mars 2021).

De même, la loi de janvier 2021 a permis aux agents titulaires et contractuels de bénéficier dorénavant de 28 jours de congés paternité et de l'accueil de l'enfant. L'information a été transmise dans la lettre aux agents de l'été 2021 et sur le réseau Intranet afin d'en faire porter la connaissance au plus grand nombre.

Depuis l'application de la nouvelle réglementation en juillet 2021 allongeant le congé paternité et jusqu'au 31/12/2022, 13 papas en ont bénéficié, essentiellement tous issus des filières techniques et animation et d'ailleurs de catégorie C.

Enfin la DRH sensibilise les encadrants sur la question du congé parental dont peuvent bénéficier les agents pour organiser en amont les dispositions de bonne continuité de service. Ainsi, en 2021, 2 agents (un homme et une femme) en ont fait la demande et en ont bénéficié.

3• Le suivi de la formation pour accompagner l'égalité femmes hommes

Sans nul doute, la période 2020/2022 a été très particulière au regard du contexte sanitaire qui a bouleversé non seulement les modes de travail mais également les organisations. La ville de Laval et les organismes de formation se sont adaptés, avec le déploiement du télétravail et de la formation à distance, entre autre pour garantir une continuité de formation tout au long de la carrière et continuer, plus que jamais, à garantir un accompagnement des agents dans l'exercice et l'adaptation de leur mission de service public.

Plan de formation Intra

Ainsi, pour la ville de Laval, 33 % des agents permanents, dont 208 femmes ont suivi au moins une journée de formation en 2021.

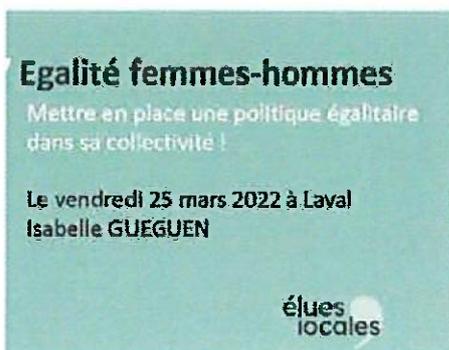
Pour le CCAS, ce sont 13 hommes et 206 femmes qui ont participé à au moins une journée de formation en 2021.

En 2022, les conditions sanitaires étant encore quelque peu contraintes, le service formation a proposé un plan de formation en Intra pour répondre aux besoins et attentes des agents et agentes de la collectivité. Ce format, qui concilie plus facilement vie familiale-vie professionnelle (en évitant les déplacements notamment) affiche la volonté de la collectivité de traduire la montée en compétence des agents, qui bénéficie particulièrement aux femmes de la catégorie C. (Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la fonction publique territoriale septembre 2016)¹

Amorcée en 2021, la stratégie de déploiement de l'Égalité femmes hommes et à la lutte contre les discriminations de la collectivité, en 2022, s'ancre (développée en partie II). Cette stratégie s'appuie notamment sur une étape fondatrice, la mise en place d'une dynamique de formation en interne pour sensibiliser à la fois l'ensemble des élus du conseil municipal (majorité et opposition) et les cadres de la ville de Laval à la question de l'égalité femmes hommes.

Ainsi les 25 et 26 mars 2022, le service formation a pu mettre en place en lien avec la mission égalité femme homme, deux journées de sensibilisation avec l'organisme Élu.es Locales qui a bénéficié à 16 élu.es (11 femmes et 5 hommes) et 15 encadrants (8 femmes et 7 hommes) des collectivités ville de Laval et Laval Agglomération.

Ainsi la stratégie de déploiement s'appuie sur un préalable ; la nécessité de sensibiliser et de former les équipes à cette thématique pour intégrer l'objectif de l'égalité femmes-hommes et ainsi le décliner dans les pratiques professionnelles. Aussi, la direction des ressources humaines a organisé (dans une approche pluridisciplinaire) un autre temps de formation en Intra, le 15 décembre 2022, où 20 agents se sont inscrits (11 femmes et 9 hommes).



L'égalité femmes-hommes au travail

Sensibilisation destinée aux encadrant·es de la Ville de Laval et de Laval Agglomération

2022 Christophe Poequeur (Oxalis)



PARTIE 2

LA STRATÉGIE DE DÉPLOIEMENT DE LA POLITIQUE PUBLIQUE D'ÉGALITÉ FEMMES HOMMES À LA VILLE DE LAVAL ET LES DISPOSITIONS ET DYNAMIQUES ENCLENCHÉES

A – LA STRATÉGIE : FAIRE DE L'ÉGALITÉ FEMMES HOMMES UNE PRIORITÉ TRANSVERSALE DU MANDAT AVEC 5 OBJECTIFS

En préalable, il est important de noter que la stratégie de déploiement s'illustre, dès le départ, dans la feuille de route adoptée en 2022 pour la ville de Laval. Il est fait mention de l'égalité femmes hommes comme une priorité transversale du mandat posant ainsi le cadre pour élaborer une démarche intégrée* dans toutes les politiques publiques portées par la collectivité :

- former à l'égalité femmes-hommes l'ensemble des services et des élus,
- intégrer ce sujet transversal dans l'ensemble des politiques publiques portées par la collectivité ; chaque délégation est concernée,
- veiller au respect de l'égalité femmes-hommes et accentuer la lutte contre les discriminations ; inciter les associations subventionnées par la ville à mettre en œuvre des actions pour plus d'égalité f/h,
- renforcer la communication sur cette politique publique,
- faire du rapport égalité femmes-hommes un outil de transversalité, de stratégie et d'aide à la décision.

* Pour mémoire, la définition de la démarche intégrée :

*« Par approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes, il faut entendre l'intégration d'une perspective d'égalité à long terme qui va de pair avec des politiques spécifiques de promotion des femmes, à tous les stades et à tous les niveaux des politiques, des programmes et des projets. Les femmes et les hommes n'ont pas le même accès au pouvoir, aux ressources, aux droits humains et aux institutions. L'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes (...) vise à combler des inégalités, parfois cachées, entre les femmes et les hommes. Elle est donc un outil pour parvenir à cette égalité »
(rapport Égalité 2021 ville de Laval)*

Aussi, lors du bureau municipal du 4 juillet 2022, la stratégie municipale de déploiement de la politique publique Égalité femme-homme dans l'action municipale était présentée. Celle-ci s'appuie sur 3 volets prioritaires :

- la formation et la sensibilisation des services et des élus,
- le déploiement de la thématique Égalité dans trois grands projets du territoire :
le Quarante (porté par Laval Agglomération, intéressant la ville de Laval dans son rayonnement sur le territoire en tant que ville centre), **le projet du futur skate-park et la rénovation de la place du 11 novembre**, en intégrant les instances de suivi opérationnelles,
- la mise en place d'indicateurs de mesure pour évaluer, dans le temps, la déclinaison de la thématique d'égalité et ses avancées. Des temps d'échange ont été ainsi organisés avec les douze adjoints entre septembre et novembre pour enclencher la réflexion sur des indicateurs propres à chaque secteur. L'objectif étant une présentation par chacun lors de sa présentation en conseil municipal du 6 février 2023.

Suite aux échanges bilatéraux, il a été convenu de définir pour chaque délégation, un indicateur interne qui mesurera la répartition F/H dans chaque secteur et un indicateur externe qui puisse informer de cette prise en compte dans l'exercice du service public. Aussi les échanges avec les élus ont permis de sérier quelques indicateurs suivants ayant vocation à être suivis dans les différents rapports annuels qui se succéderont à chaque débat d'orientation budgétaire :

Indicateurs genrés internes :

- répartition F/H dans les différentes directions et activités pour un état des lieux ;
- interrogation de l'objectif de déploiement de l'égalité femmes-hommes pour les décliner dans projets de direction/service, avec nécessité de formation / sensibilisation au préalable ;
- nombre d'agents formés ou sensibilisés par secteur et mesurer les évolutions dans l'implication des équipes sur une matérialisation d'actions et/ou de participation sur des événements clés (8 mars, 25 novembre...);
- nombre d'actions/événements mis en place par secteur liées ou intégrant la thématique de l'égalité F/H et en mesurer les évolutions dans le temps.

Indicateurs genrés externes :

- répartition F/H chez les bénéficiaires et usagers des services ;
- veiller à un équilibre F/H dans la participation et l'implication des usagers dans les instances de participation (ateliers participatifs, conseil de citoyens...);
- retour de la participation genrée suite à la mise en place de questionnaires ou enquêtes ;
- faire mention d'une prise en compte de la thématique égalité femmes hommes à déployer dans les cahiers des charges et les appels d'offres ;
- questionner sous le prisme du genre, les usages dans les transports, les bâtiments et les espaces urbains pour une meilleure appropriation par tous les publics, par exemple :
 - > inventorier le format et l'implantation des toilettes
 - > sensibiliser des acteurs associatifs représentatifs des publics ciblés (femmes, enfants, personnes en situation de handicap...) pour participer à l'organisation de marches exploratoires ou d'ateliers de concertation (cf. conseil des piétons, ateliers participatifs place du 11 novembre, skatepark...).

Dès lors, la réflexion et la concertation doivent perdurer au long court au sein des secteurs avec des indicateurs arrêtés, propres à chaque délégation. Cette démarche concomitante à la montée en charge des temps de formation et de sensibilisation concourra à inscrire dans le temps, les bases de la démarche dite intégrée*, pour faire de l'égalité femme homme, une priorité transversale de la mandature, conformément à la feuille de route définie pour la ville de Laval.

En outre, la collectivité doit pouvoir évoluer vers une démarche intégrée de l'égalité et de lutte contre toutes les formes de discrimination à travers le déploiement des différentes politiques publiques.

À ce titre, il est intéressant de mettre en avant quelques démarches qui s'inscrivent dans cette dimension en intégrant dès le départ le prisme de l'égalité dans l'action du service municipal concourant à apporter une plus-value réelle dans le déploiement des politiques publiques.

Ainsi, tout particulièrement au sein du secteur la fabrique du vivre ensemble (FVE), la transversalité en mode projet de l'égalité intégrée se construit. Nous attacherons une attention particulière à l'action de la direction des sports dans le cadre de la réflexion portée par les élu.es aux sports de la ville de Laval, mais également au sein des services jeunesse et partenariat associatif ainsi qu'au département de la culture. Il y a également matière à souligner que la réflexion intégrée infuse d'autres secteurs tels que celui de l'attractivité et la valorisation ou encore celui de l'accompagnement humain et financier.

B – LES PRÉMICES D'UN DÉPLOIEMENT INTÉGRÉ

Secteur Accompagnement Humain et Financier.

Les lignes directrices de gestion (LDG) :

L'élaboration partagée récemment en octobre 2022 des lignes directrices de gestion (LDG) relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage de la direction des ressources humaines (service mutualisé pour l'ensemble des collectivités agglomération, ville de Laval, CCAS et Théâtre), a mis en exergue plusieurs engagements en matière d'égalité professionnelle pour la période 2022-2026.

Parmi les 6 axes que comportent les LDG, un est consacré à l'égalité femmes hommes et la lutte contre les discriminations : Axe III – Garantir l'égalité professionnelle et lutter contre toutes les formes de discrimination, avec 2 objectifs ciblant plus particulièrement l'aspect femmes/hommes :

1• Sensibiliser contre toutes les formes de discriminations, à travers les items suivants :

- sensibiliser agents et encadrants à toutes formes de discriminations,
- établir une programmation de temps forts annuels,
- mettre en place un dispositif de signalement des situations de harcèlement moral et sexuel,
- identifier un référent déontologue au sein de la collectivité,
- mettre en place des "lanceurs d'alerte".

2• Garantir l'égalité femmes/hommes :

- mettre en place le plan pluriannuel d'égalité professionnelle.

Le travail de conception des LDG a été mené entre la collectivité et les représentants des organisations du personnel avec la volonté de repenser le dialogue social, de renforcer la qualité de vie au travail et de développer un accompagnement dynamique et personnalisé en direction des agents.

Cette démarche stratégique de pilotage des ressources humaines pour la période 2022-2026 permettra de garantir un accompagnement à égal accès aux femmes et aux hommes de l'ensemble des collectivités et notamment à travers le plan pluriannuel d'égalité professionnelle en cours de finalisation.

Les Budgets Participatifs

Entre mai et juin avait lieu la campagne de dépôt des candidatures pour les Budgets participatifs pour les quels, une enveloppe de 400 000 € est dédié.

110 fiches projets ont été déposées, parmi lesquelles 28 projets dont les porteurs sont représentés par des femmes. Après l'étude de recevabilité, 80 projets ont été soumis au comité de conformité, qui s'est réuni entre juillet et septembre. A l'issue du Comité, 43 projets ont été validés et soumis au vote des Lavallois, parmi lesquels 25 projets dont les référents sont des femmes.

Le 20 octobre a été fait l'annonce des 19 projets lauréats. On note que pour 12 projets, le référent est une femme y compris dans certains projets collectifs (Jardins de Beauregard, groupe d'habitants du Pavement...). La mise en œuvre des projets se déroulera sur la période 2022-2023.

Les Budget Participatif jeunes 2022

C'est un dispositif qui concerne la jeunesse âgé de 12-25 ans. Entre mars et avril, 60 fiches projets ont été déposées. Après étude de recevabilité, 47 projets dont 19 étaient portés par des jeunes filles. Le comité de conformité s'est réuni entre juillet et septembre et 19 projets ont été validés et soumis au vote des Lavallois dont 4 étaient portés par des jeunes filles à titre individuel. La plupart des projets sont initiés par des collectifs mixtes de jeunes.

Le 21 octobre dans l'annonce des 7 projets lauréats 1 est porté par 2 jeunes filles lavalloises. À noter que les jeunes se sont appropriés le dispositif avec une dimension plus collective, sans distinction de genre et leurs propositions ne sont pas "genrées".

Secteur Attractivité et Valorisation

La direction de la communication a adopté depuis déjà plusieurs mois une communication non stéréotypée. Le département a procédé au lancement en novembre 2022 d'une série de vidéos intitulée : MOD'EMPLOI pour promouvoir les métiers au sein de la collectivité. Une série, qui prévoit de faire intervenir systématiquement deux professionnels en mettant à l'honneur, autant que faire se peut, un homme et une femme, de préférence non stéréotypée. Cette démarche, outre de favoriser notre attractivité en valorisant nos savoir-faire, concourt à développer l'approche non genrée des métiers.

D'ores et déjà des présentations vidéo de filières métiers sont programmées ; l'animation de loisirs sera le thème de la vidéo de décembre 2022 et celle de janvier 2023 sera consacrée à l'univers des déchets. La 4^e séquence mettra l'accent sur les métiers des ressources avec à priori un tandem agent administratif finances et un agent administratif RH.

Secteur Solidarité et Soins pour Tous

Direction Petite Enfance

Toujours dans la stratégie de déploiement de la démarche intégrée qui infuse l'ensemble des politiques publiques, l'approche au sein du secteur Solidarité et Soins pour Tous démarrera à partir du questionnaire-diagnostic lancé en cette fin d'année pour avoir une première évaluation de la prise en compte dans les pratiques professionnelles des équipes qui composent le secteur.

Notons également que la direction de la petite enfance s'inscrit dans la continuité dans la prise en compte de l'égalité au sein du projet de service.

Les établissements petite enfance de la ville de Laval, le relais petite enfance, le lieu d'accueil enfant parent veillent au respect de l'application de la Charte nationale d'accueil du jeune enfant (cadre de référence de l'accueil du jeune enfant en France et des pratiques communes à tous les accueillants) qui précise, dans l'article 7, *"Fille ou garçon j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotypes. Il en est de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité"*.

Le service envisage, dans son prochain plan de formation, de faire bénéficier plusieurs professionnels de formations autour de cette thématique.

Logement et Mixité sociale

La question de l'égalité femmes hommes est un enjeu majeur de mixité sociale notamment dans les quartiers de la politique de la ville où les déterminants sociaux et culturels sont très ancrés au sein de certaines populations. Certaines femmes s'émancipent à travers le prisme de la culture gastronomique ou encore de l'éducation des enfants, prisme qu'il conviendrait de ne pas sanctuariser afin de ne pas renforcer les stéréotypes de genre.

La question du logement social est également un enjeu majeur dans le sens où il constitue une matrice importante du vivre ensemble dans certains quartiers et une composante structurelle de la mixité sociale dans les territoires.

Pour ce faire la démarche d'innovation sociale portera la réflexion sur :

- Territoires zéro chômeur : arrêter 5 activités sous l'angle de l'égalité dont la ferme urbaine de Saint-Nicolas sur les 25 activités en cours de réflexion et déploiement.
- Labellisation en cours d'Altercité en Régie de quartier : arrêter un critère de participation des femmes et une approche non genrée des métiers et missions (ménage/entretien par exemple).
- Veille de mixité et de diversité dans les instances de participation sociale des quartiers (conseils citoyens, associations de locataires...) : le lien avec Résovilles à voir ou à revoir.
- Intégrer les satellites (bailleurs sociaux notamment) dans la réflexion de la démarche d'égalité intégrée.

Secteur Transitions écologiques au quotidien

Département Mobilités Durables

Au niveau des effectifs des services, il n'y a aucune femme. Il n'y a pour autant aucune discrimination à l'embauche mais il se trouve qu'il n'y a quasiment pas de candidatures féminines sur les métiers "techniques-voirie". Les locaux du Centre Technique Municipal sont non genrés et donc conçus pour accueillir du personnel féminin.

Concernant l'espace public et ses mobiliers, ils sont aux normes pour accueillir l'ensemble des usagers sans discrimination en respectant la sécurité et une accessibilité pour tous. Il n'y a pas de question de genre. Sur les usages, tous les usages autorisés par la loi sont possibles sans discrimination de genres.

Enfin, au niveau de la concertation, 2 associations dédiées aux droits des femmes ont été sollicitées pour intégrer le conseil piéton créé en 2022. L'une d'elle n'a pas donné suite et l'autre n'a pas encore envoyé de représentante.

Direction Nature en ville et Propreté Urbaine

Il est intéressant de noter que des premiers indicateurs genrés commencent à se poser au sein du secteur. Ainsi, au sein de la direction nature en ville (109 postes), on peut noter que dans la composition des équipes d'encadrement il existe une parité parfaite dans la répartition des postes de responsables de service quand les effectifs restent essentiellement masculins :

- direction : 1 poste – 1 homme,
- responsables de services : 4 postes – 2 femmes et 2 hommes,
- chefs d'équipes : 9 postes – 9 hommes,
- adjoints techniques : 5 femmes dans les équipes espaces verts urbains sur les 95 postes.

Par ailleurs, la direction a en projet sur l'année 2023, l'amélioration des vestiaires pour l'équipe Saint-Nicolas et le recrutement à parité de stagiaires : 1 homme et 1 femme.

Secteur Fabrique du Vivre Ensemble Département de la Culture

Ce département étant mutualisé, le prisme de l'égalité est croisé entre les collectivités ville de Laval et Laval Agglomération.

Zoom, Centre de culture scientifique technique et industrielle, financé par Laval Agglomération, qui lui apporte son soutien par des financements et la mise à disposition de personnel, est inscrit dans une démarche intégrée depuis plusieurs années déjà.

En effet depuis 2008, le Zoom a initié une mission "Femmes et sciences" pour promouvoir l'égalité dans le monde du travail entre les femmes et les hommes dans les domaines scientifiques et techniques, à travers des interventions dans les établissements supérieurs et du second degré; mais également pour accompagner différents professionnels sur les questions de l'égalité à travers la médiation culturelle et une malle pédagogique "Égalithèque". Un partenariat consolidé en 2021 avec la mission égalité et lutte contre les discriminations de la ville de Laval a permis de co-construire des dynamiques croisées avec des expositions et des conférences :



- La reprogrammation, du 22 octobre 2022 au 26 février 2023, de l'exposition "Super Égaux, le pouvoir de l'égalité fille garçons" proposée au public avec pour objectif de sensibiliser aux stéréotypes et aux représentations véhiculés.

- Une conférence à venir, le 17 janvier 2023, co-construite en inter-service Zoom, mission égalité, services patrimoine et archéologie de la ville de Laval intitulée "Genre et Urbanisme" en référence au projet de réaménagement de la place du 11 novembre.

MANAS | Musée d'Art Naïf et d'Arts Singuliers

Le musée du Vieux-Château a organisé dans le cadre du 8 mars (journée internationale du Droit des femmes) une exposition consacrée à la féminité, qui interroge la représentation des femmes chez les artistes autodidactes.

Lecture Publique

Au sein des équipes, la réflexion se poursuit dans la continuité enclenchée en 2021 autour de la thématique. Les équipes conscientisent, petit à petit, la déclinaison de l'égalité dans les actions et projets qui se traduisent par quelques actions spécifiques autour des violences faites aux femmes et de la lutte contre les discriminations. Citons, à titre d'exemple, une reprogrammation de la conférence autour du racisme, avec les auteurs de la BD "Comment devient-on raciste ?", le dessinateur Ismaël Mezziane et la chercheuse au CNRS, Carole Reynaud-Paligot, le 19 mars, à la bibliothèque Albert Legendre et une table ronde sur les discriminations LGBT+, le 18 juin, en marge de la marche des fiertés, organisée le jour même par l'association La Gom53 avec le soutien fort de la ville de Laval.

Service Patrimoine

Le service est dans une constance quant à la prise en compte de l'égalité femmes hommes dans le projet de service. Outre la réalisation de l'étude du Patrimoine sur la ville de Laval (mis en avant il y a quelques années dans le cadre des journées du Patrimoine), le service a collaboré, cette année, avec la station radio France Bleu, pour enregistrer 10 chroniques de 3 minutes sur des femmes locales ou nationales qui ont marqué l'histoire de Laval et qui ont donné leur nom à une voie ou à un espace vert dans la ville. Ces chroniques ont été diffusées par la station radio la semaine du 8 mars 2022. On peut noter, enfin, que les reportages vidéo (préparés et présentés par la direction de la communication de la collectivité) sur le patrimoine et la découverte culturelle et archéologique de la ville mettent toujours à l'honneur un duo femme-homme.

Enfin dans le cadre du déploiement du tiers lieu culturel le Quarante (inauguré par le Président de la République ! en novembre 2022), un travail de réflexion avec la mission Égalité Femmes/Hommes de la ville de Laval quant au fonctionnement et la programmation du lieu a permis d'acter les objectifs suivants, qui s'inscriront dans le projet global :

- sensibilisation à la découverte non genrée de la pratique culturelle en devenant une ressource en la matière sur tout le territoire,
- sensibiliser à la lutte contre le sexisme dans la pratique culturelle et artistique,
- devenir un espace facilitateur pour valoriser les acteurs et les ressources du maillage local œuvrant en matière d'égalité femmes-hommes et de lutte contre toutes les discriminations.

Le projet skate park – Service Jeunesse

Pilotée par le service jeunesse et conformément aux orientations posées par les élus dans le cadre de la réflexion du projet, le prisme de l'égalité F/H est pris en compte en amont dès le départ du projet Skatepark, notamment avec les critères suivants :

- intégrer l'approche de l'utilisation de l'usage non genré pour veiller à un équilibre de fréquentation des publics, notamment dans un prochain cahier des charges du nouvel appel d'offre pour d'autres prestataires, charge à eux de faire des propositions en ce sens,
- veiller à une communication non stéréotypée et non genrée autour du projet, notamment quant aux visuels utilisés,
- veiller dans les ateliers participatifs à un équilibre F/H dans la participation
- agir auprès des jeunes mobilisés et repérés pour une sensibilisation mais également être le relais, autour de la prise en compte de cette thématique et pour l'avenir dans l'usage de l'équipement,
- et pour l'après, déployer et initier par nos services et partenaires (associations...) des actions spécifiques de multiplicité des usages (trottinette, roller, patins, ...) pour diversifier la participation et l'appropriation du lieu.

Par ailleurs, le service accompagne le déploiement du Conseil des Jeunes, conformément à la politique jeunesse fixée par l'équipe municipale, ou à l'instar du conseil municipal, la représentation est fixée à la parité de ses 24 membres. Dans le cadre de l'installation du conseil (session d'installation le 30 novembre dernier), il est à noter qu'il y a eu plus de filles à candidater que de garçons. Dans le cadre de son déploiement, la thématique de l'égalité et de la lutte contre les discriminations sera développée dans les commissions du conseil (réflexion pour des participations aux temps forts des 8 mars et 25 novembre...).

Enfin, il est intéressant de noter qu'un premier indicateur permet d'avoir la composition des équipes du service, à parité parfaite avec 5 femmes et 5 hommes et une indication dans la fréquentation des usagers du service avec sur les 3 pôles ados (12-16 ans) 245 filles et 308 garçons accueilli.e.s en 2022.

Le milieu associatif

Le service partenariat associatif a réalisé, en novembre 2022, une étude intégrant l'angle de l'égalité afin d'objectiver quelques indicateurs de suivi. Pour la réalisation de cette étude, il a été analysé la répartition des postes de dirigeants* au sein des associations lavalloises subventionnées, en les répartissant par politiques publiques, à l'identique des subventions votées en mars 2022 : cohésion sociale, sports pour tous, cultures pour tous, commerce/attractivité/relations internationales, écologie urbaine et vie associative.

* Dirigeants : président(e) ou co-président(e), trésorier(e), secrétaire

Résultats de l'étude

L'égalité Femmes Hommes dans le milieu associatif – Novembre 2022

	COHÉSION SOCIALE	SPORTS POUR TOUS	CULTURE POUR TOUS	COMMERCE/ATTRACTIVITÉ	ÉCOLOGIE URBAINE	VIE ASSOCIATIVE	TOTAL
FEMMES	126	66	79	24	10	14	319
319 – 48,18%	(60,5%)	(38,3%)	(52,6%)	(60%)	(29,4%)	(24,9%)	(48,18%)
HOMMES	82	106	71	16	24	43	342
342 – 51,82%	(39,5%)	(61,7%)	(47,4%)	(40%)	(70,6%)	(75,1%)	(51,82%)

Analyse de l'étude

Le recensement réalisé permet de constater une relativement bonne parité entre les femmes et les hommes dans le domaine associatif avec 48,18% de femmes occupant des postes de dirigeants associatifs et 51,82 % d'hommes.

En revanche, excepté dans le domaine de la culture où l'équilibre est proche, (52,6 % de femmes contre 47,4 % d'hommes), il existe de réelles disparités de représentativités au profit des hommes dans le sport, l'écologie urbaine et la vie associative et à l'avantage des femmes dans la cohésion sociale et le domaine lié à l'attractivité, commerce et relations internationales.

Cette première étude permet de poser un premier diagnostic genré dans le milieu des associations lavalloises subventionnées par la ville de Laval. Le travail se poursuit pour affiner la réflexion dans le temps.

Les maisons de quartiers

Dans les centres sociaux municipaux, la réflexion se nourrit au fur et à mesure des échanges et du partage autour de la thématique. Les équipes conscientisent, petit à petit, la déclinaison de l'égalité dans les actions et projets, mais également dans leur organisation. Nous pouvons relever, à ce titre, quelques actions spécifiques comme sur le quartier du Pavement avec le recrutement d'une animatrice, en septembre dernier, pour avoir un binôme mixte d'animation. Ainsi, la réflexion de l'équipe a permis d'arrêter un axe d'action qui portera à promouvoir la réussite de jeunes femmes du quartier et à sensibiliser les jeunes à l'égalité hommes femmes.

Notons également que la maison de quartier Laval-nord a mis en place quelques actions spécifiques avec l'association Femmes Solidaires 53. Ainsi, quatre ateliers de sensibilisation ont été organisés sur la question des mutilations sexuelles féminines durant le premier semestre 2022 (10 femmes adultes / 9 adolescentes) et la participation à des ciné-rencontres pour déconstruire les représentations et évoquer la place de la femme dans le cercle familial dans certaines cultures (11 adolescentes / 4 hommes adultes / 7 femmes adultes). Ou encore, la maison de quartier des Fourches qui s'est saisie de la thématique égalité dans le déploiement de ses actions pour l'année 2023 (au sein des dispositifs CLAS et référent familles, notamment).

Enfin, la maison de quartier de Grenoux a lancé depuis deux années consécutives un quizz en 20 questions sur la thématique des droits des femmes dans l'histoire contemporaine destiné à l'ensemble des agents de la collectivité.

La réflexion se poursuit au sein des équipes des maisons de quartiers et d'ores et déjà des actions spécifiques se pensent pour une réalisation sur l'année 2023.

Direction Enfance-Éducation

Les équipes des accueils de loisirs sont sensibles à la question de l'égalité entre les filles et les garçons. Aussi, la totalité des propositions des actions-activités sont ouvertes sans distinction de genre et de façon égalitaire aux filles et aux garçons dans les activités d'animations et de loisirs que sont les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH), ou les temps d'activités périscolaires (TAP). Ainsi, la direction a organisé une action spécifique entre janvier et juin 2022 ; un tournoi inter TAP de Flag Foot, en partenariat avec l'association lavalloise de Flag Foot. L'objectif était de fédérer plusieurs écoles autour d'un projet commun ; découvrir une nouvelle discipline non genrée (le règlement intérieur prévoit 3 filles minimum par équipe) et créer un temps festif en fin d'année scolaire. Des rencontres sur la base de la pratique sportive ont été organisées sur le semestre, en parallèle d'ateliers à caractère culturel et créatif, pour préparer le temps fort. Ce sont ainsi 80 enfants qui en ont bénéficiés et environ 150 enfants pour le temps fort, les 23 et 30 juin derniers, où les parents étaient conviés.

Par ailleurs, deux ALSH se portent candidats au concours égalité piloté par la délégation départementale aux droits des femmes, où l'objectif est de produire des capsules vidéo traduisant un projet égalité. La direction sera service support pour la co-organisation d'un forum égalité au printemps prochain.

Enfin, notons que la directrice enfance éducation a participé au congrès de l'ANDEV (Association Nationale des Directeurs et des Cadres de l'Éducation des Collectivités territoriales) à Évian, les 7, 8 et 9 décembre dernier, où le thème, cette année, était " Agir pour l'égalité des genres".

Questionnaire – Diagnostic au sein du secteur Fabrique du Vivre Ensemble

En septembre 2022, la mission Égalité de la ville de Laval a sollicité l'ensemble des départements, directions et services du secteur FVE (culture, sports, jeunesse, éducation, démocratie locale) pour poser un diagnostic de la prise en compte de la thématique égalité dans la pratique professionnelle au sein des différentes équipes du secteur.

Pour ce faire un questionnaire en ligne basé sur 13 questions a été transmis aux 480 agents qui composent le secteur.

Résultat de l'étude

1 – La thématique de l'égalité femmes homme (fille/garçon), une notion :

CLAIRE : 71,43 % À PRÉCISER : 24,49 % INCONNUE 2,04 %

2 – Souhaitez-vous être formés ou sensibilisés à cette thématique ?

Oui rapidement : 16,33 % Ultérieurement : 30,61 % **Non pas une priorité : 53,06 %**

3 – La déclinaison de l'égalité femmes hommes (filles/garçons) dans ma pratique professionnelle, une thématique :

IMPORTANTE : 65,31 % PEU IMPORTANTE : 26,53 % PAS PRIORITAIRE : 8,16 %

4 – Souhaitez-vous aller plus loin dans la déclinaison de cette thématique pour mieux la porter dans votre direction/service ?

Oui : 32,65 % **Non : 63,27 %** Sans réponse : 4,08 %

5 – Et êtes-vous intéressés par le partage d'initiatives sur le sujet ?

Oui : 65,31 % Non : 30,61 % Sans réponse : 4,08 %

Analyse de l'étude

Si la notion de l'égalité f/h est assez claire pour une majorité des agents et agentes (71,43 %), il apparaît néanmoins qu'une majorité ne souhaitent pas être formés (53,6 %) même si elle considère que la thématique est importante dans la pratique professionnelle (65,3 %) et qu'une part non négligeable (65,3 %) souhaiterait partager des initiatives sur le sujet sans pour autant y consacrer plus de temps (63,27 %).

Il est à conclure que si la thématique intéresse plutôt comme une valeur universelle, elle n'est pas encore conscientisée ou suffisamment dans et pour la pratique professionnelle des agents. Dès lors, il convient d'accompagner la sensibilisation dans le temps et valoriser toutes les initiatives de partage. Le questionnaire, qui pourrait être diffusé largement et accompagné, outre de poser un diagnostic de la prise en compte de l'égalité dans les pratiques professionnelles secteur par secteur, concourra à une première sensibilisation transversale en direction de l'ensemble des agents de la collectivité.

Sports ville de Laval

Afin de mieux connaître les Lavallois, et définir une politique sportive municipale répondant aux besoins réels du territoire lavallois, les élus aux sports de la ville de Laval ont souhaité dès 2021, **mener une démarche en 2 temps pour accompagner le renouveau du monde sportif à travers :**

1. un questionnaire de connaissance des pratiques des usagers des clubs sportifs dans toute leur diversité et de leurs aspirations quant à l'évolution de l'offre sportive ;
2. un dialogue avec les clubs sportifs, via la proposition de tables rondes, pour partager collectivement sur les enjeux d'une gouvernance territoriale du sport.

Ces deux démarches ont été menées par la Direction des Sports de la ville de Laval.

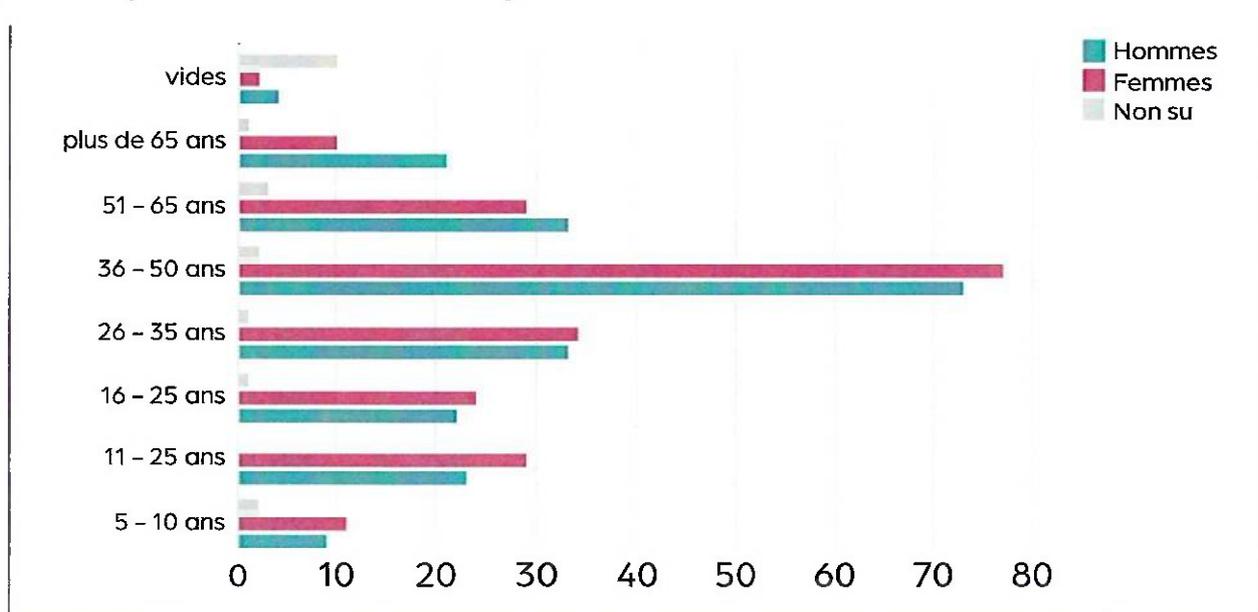
1• Un questionnaire de connaissance des pratiques des usagers des clubs sportifs dans toute leur diversité, et de leurs aspirations quant à l'évolution de l'offre sportive

Finalisé en 2021, 434 personnes ont répondu au questionnaire. Le retour de ce questionnaire est particulièrement intéressant et c'est la raison pour laquelle son étude sera explicitée ci-après.

En effet, les femmes se sont autant mobilisées que les hommes pour y répondre. Sur 434 réponses, 204 étaient des femmes (contre 210 aux hommes et 20 non renseignées). Toutes les tranches d'âges ont répondu au questionnaire. Toutefois les 35-50 ans sont les plus nombreux (35 %) suivis par l'ensemble des jeunes (5-25 ans) qui, en totalité, est de 23 %.

Il est à noter également que les 35-50 ans, souvent installés professionnellement représentent 50 % des réponses au questionnaire pratiquement à part égale femme homme.

Répartition par sexe en fonction de l'âge

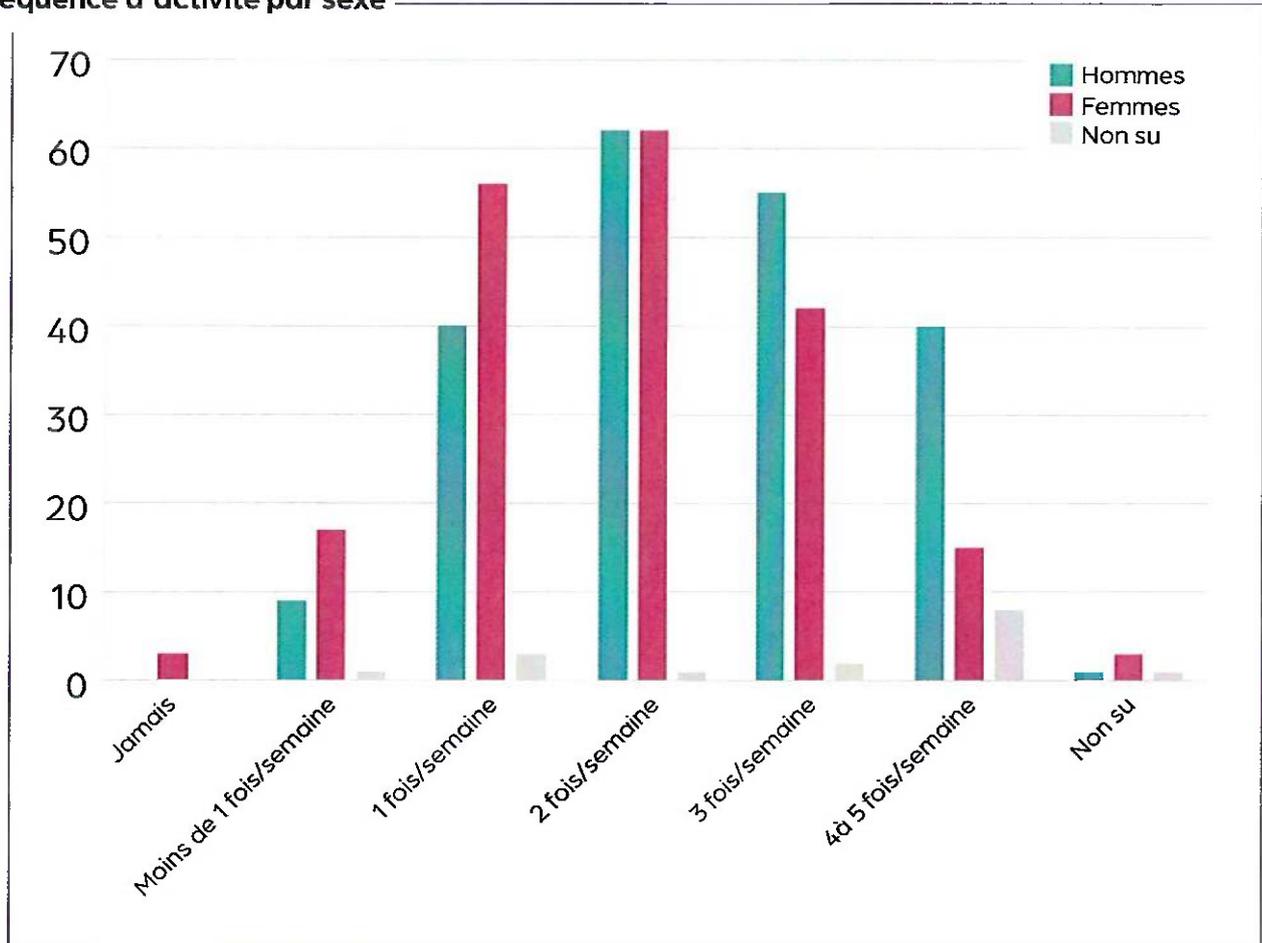


La pratique sportive : Fréquence

Sur les 434 retours, 204 sont issus de femmes, soit 47 %, montrant ainsi l'intérêt grandissant pour elles de pratiquer une ou plusieurs activités sportives.

Elles sont plus nombreuses à pratiquer que les hommes, jusqu'à une fréquence de 2 fois par semaine. Sur les fréquences élevées (de 3 à 5 fois/semaine) qui nécessitent beaucoup de temps libre, les hommes restent plus nombreux (96 hommes pour seulement 59 femmes).

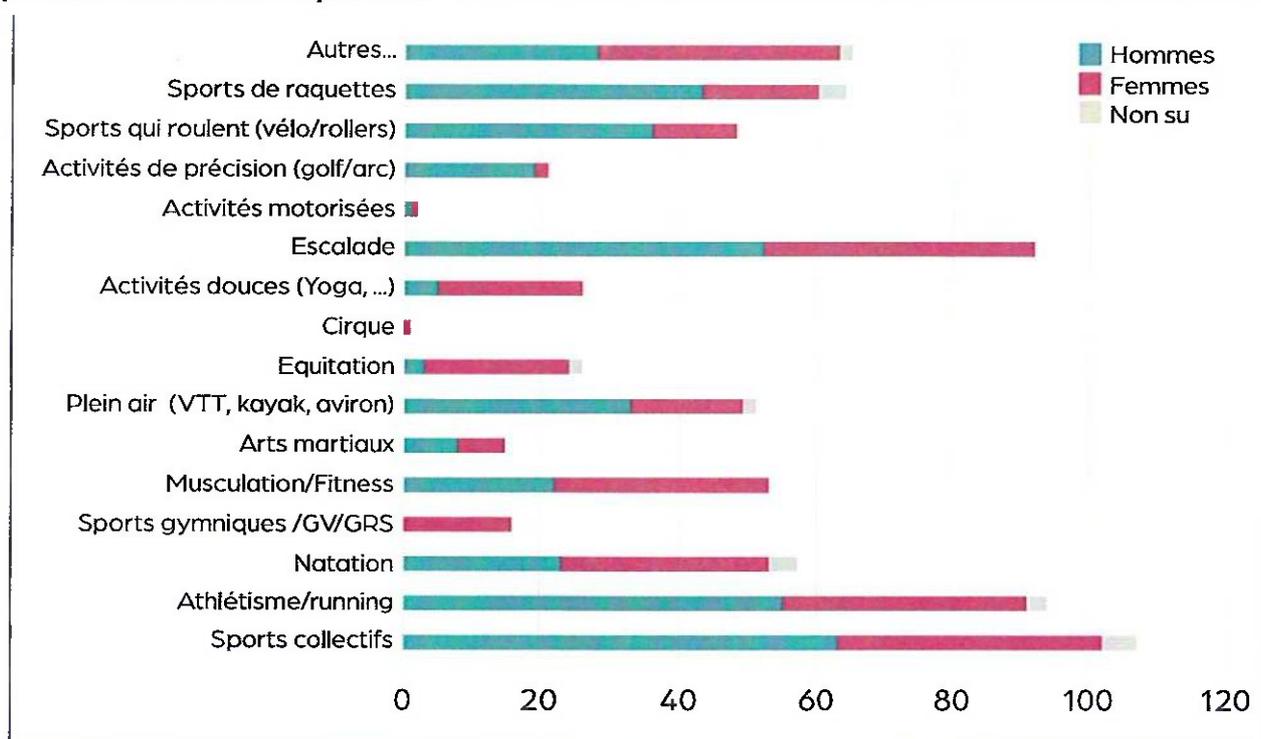
Fréquence d'activité par sexe



Les activités recensées par les pratiquants

Le questionnaire devait permettre d'observer si une ou plusieurs disciplines étaient plébiscitées, avec une approche genrée.

Repartition des activités par sexe

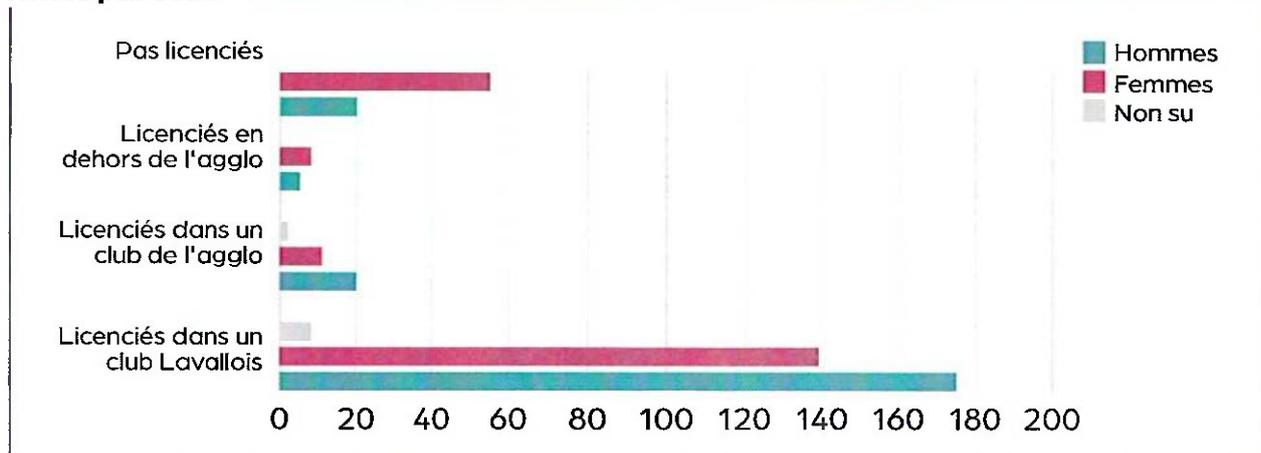


Force est de constater que les 4 familles de sports les plus prisées, que ce soit chez les hommes ou chez les femmes sont identiques, à savoir, les sports collectifs, l'athlétisme, le running/jogging et l'escalade.

Les licenciés ayant répondu au questionnaire

83 % des réponses proviennent de personnes licenciés. La répartition des licences selon le genre montre que les femmes se dirigent moins vers les clubs que les hommes. En effet, seulement 156 femmes pour 202 hommes se sont tournées vers les associations sportives pour pratiquer leurs activités. 53 contre 20 hommes seulement ne sont pas en club.

Licenciés par sexe



Le niveau de pratique

Le niveau sportif des sondés semble relativement élevé au regard de l'ensemble de l'échantillon, puisque 30 personnes déclarent pratiquer une activité sportive à l'échelon national. À ce niveau, nous remarquons un équilibre entre les hommes et les femmes (respectivement 15 contre 14 et 1 non renseigné). Les femmes pratiquent davantage le sport en loisirs que les hommes qui eux, semblent plus intéressés par la compétition.

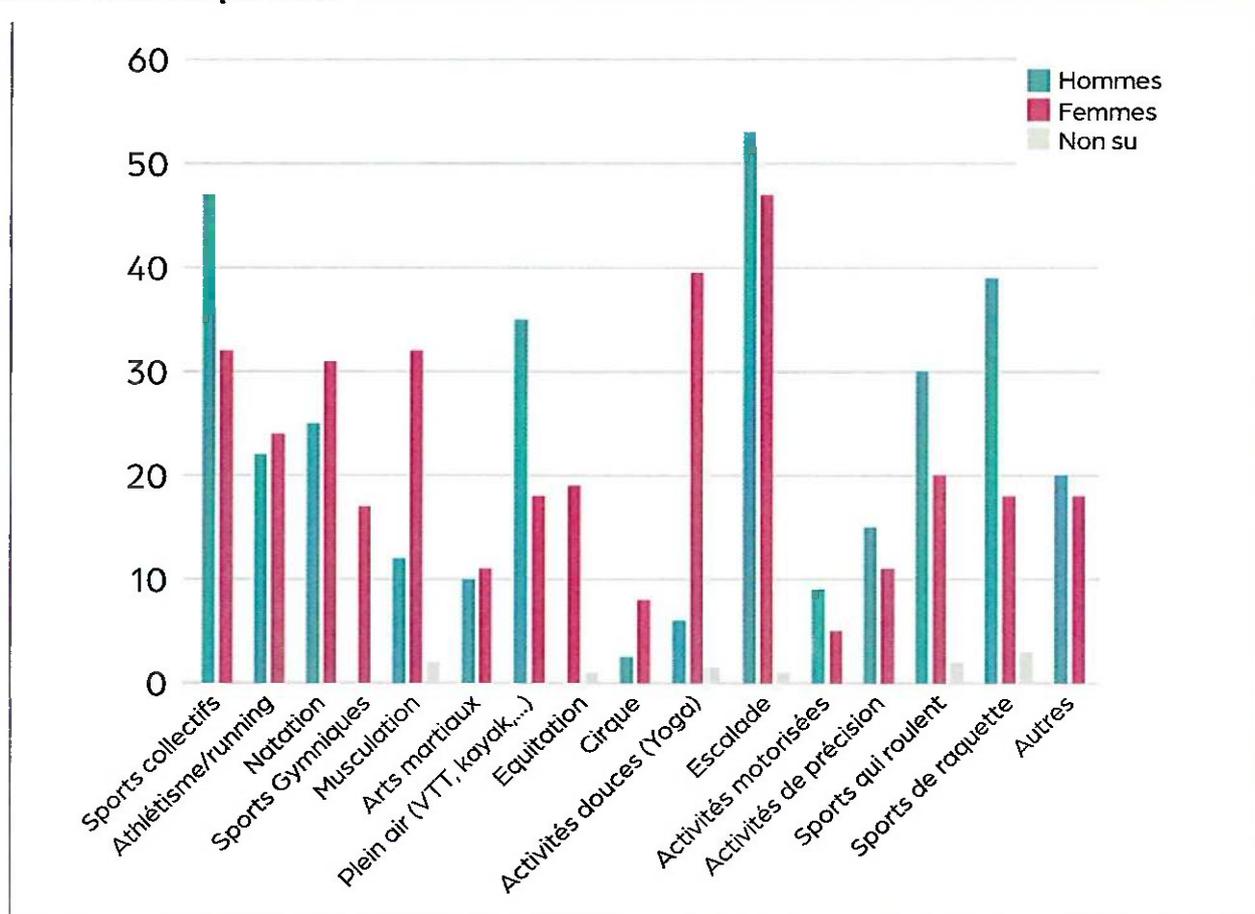
Niveau de pratique

	NATIONAL	RÉGIONAL	DÉPARTEMENTAL	LOISIRS	TOTAL
HOMMES	15	30	79	125	249
FEMMES	14	20	41	150	225
NON SU	1	3	2	2	8
TOTAL	30	53	122	277	482

Activités que les sondés aimeraient pratiquer

Chez les femmes nous retrouvons prioritairement l'escalade et les activités douces du type yoga, stretching suivies par les sports collectifs et les activités de salle comme la fitness ou la musculation. De la même façon, l'escalade remporte le plus grand nombre de suffrages chez les hommes devant les sports collectifs, souvent plus facilement pratiqués et devant les sports de plein air comme le kayak, le VTT ou l'aviron.

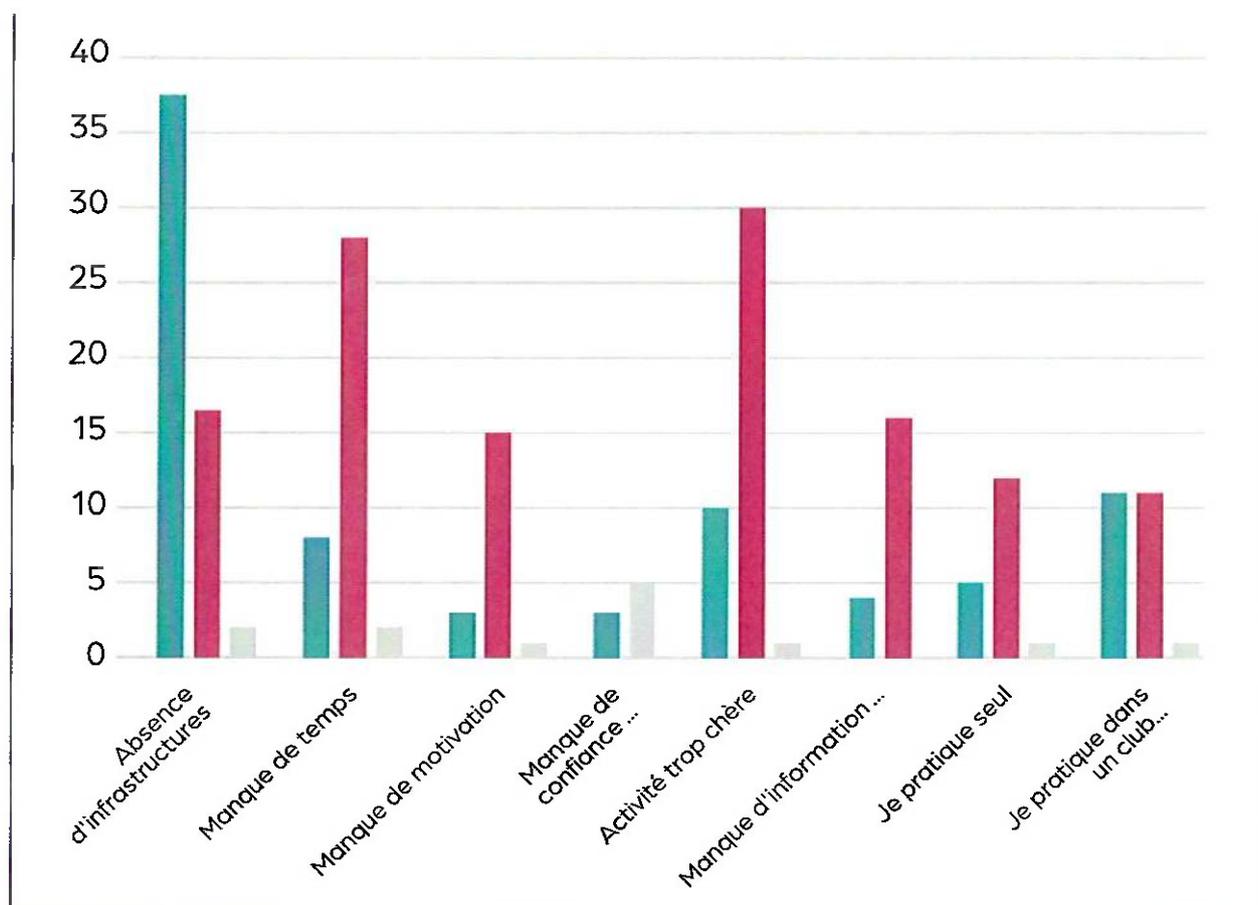
Activités désirées par sexe



Raisons invoquées pour la pratique libre

Afin d'observer les raisons qui conduisent les Lavallois à ne pas s'inscrire en club(s), nous les avons interrogés sur leurs motivations, la confiance qu'ils ont en eux, sur l'absence d'infrastructures, s'ils préféreraient s'entraîner seuls... Nous constatons que pour les hommes, 50 % de ceux qui ont répondu mettaient en avant le manque d'infrastructures et 13 % le coût prohibitif de l'activité, critère que l'on retrouve chez les femmes à hauteur de 23 %, ainsi que le manque de temps à 21 %.

Raisons de la non pratique par genre



Conclusion sur les pratiques sportives

Cette enquête, finalisée fin 2021/début 2022, aura eu le mérite lors d'une période difficile, (ponctuée de période de confinement Covid) d'apporter un éclairage pour mieux connaître les Lavallois impliqués dans les clubs et leur regard sur la pratique sportive locale, soit un premier cercle de pratiquants en intégrant dès le départ le prisme de la question femme homme. Même s'il faut appréhender ce questionnaire à l'aune de l'échantillon (434 personnes, dont 47 % sont des femmes avec une diversité de profils d'âge).

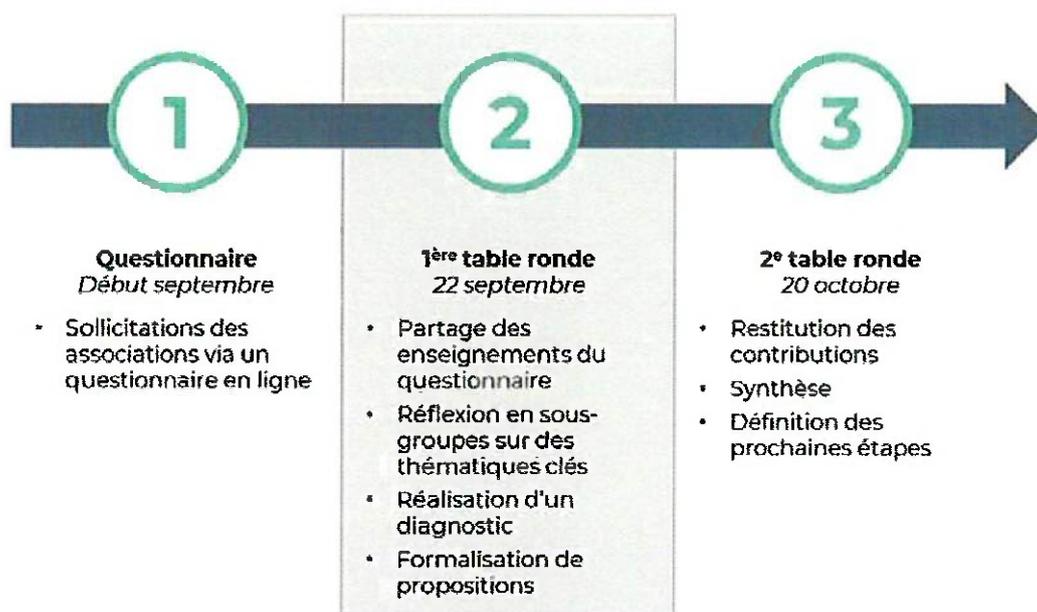
Les réponses au questionnaire semblent indiquer que les femmes pratiquent davantage des activités physiques et sportives qu'il y a quelques années et pratiquent davantage le sport en loisirs que les hommes, plutôt tournés vers la compétition dans le cadre d'une pratique en club

2• Un dialogue avec les clubs sportifs, via la proposition de tables rondes, pour partager collectivement sur les enjeux d'une gouvernance territoriale du sport.

Ainsi, cette année, 2 tables rondes ont été organisées en septembre et octobre 2022, afin de cerner à la fois les attentes des clubs sportifs vis-à-vis de la municipalité et une consultation visant à définir collectivement le sport de demain à Laval dans la conduite d'une politique publique.

Retour sur la démarche

Une consultation visant à définir collectivement le sport de demain à Laval



Sur les tables rondes, 3 groupes ont été définis avec une thématique principale. Ainsi, dans le groupe 1, pour cadrer et guider les réflexions, des sous thématiques ont été identifiées et parmi lesquelles, celle du sport et femmes était proposée. Après les échanges entre les différents groupes, ce que l'on peut retenir de ces tables rondes sous l'angle de l'égalité, c'est qu'en l'absence d'indicateurs nous ne pouvons pas, en l'état actuel des travaux, valoriser la prise en compte de besoins spécifiques sous le prisme du genre.

Aussi, la définition d'indicateurs, co-construits dans le temps en lien avec les élus et la direction des sports de la ville de Laval, permettra d'avoir une lecture plus affinée de la pratique sportive sous le prisme du genre ou l'action de la collectivité pourra venir lever des freins mieux identifiés pour une approche plus égalitaire dans le sport sur le territoire lavallois et qui forcément bénéficiera à toutes et à tous.

3• Pistes de réflexion en matière de déploiement stratégique :

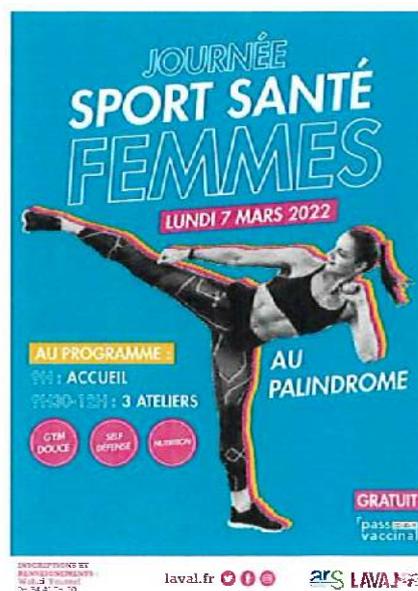
- proposer l'objectif de déploiement de la thématique égalité F/H dans les projets associatifs pour intégrer l'ancrage dans la pratique bénévole et l'enrichir par le biais de la formation et des temps de sensibilisation à organiser,
- travailler avec les associations qui ont intégré cette thématique dans le développement de leurs actions et animations (notamment à travers les temps forts dédiés : 8 mars, 25 novembre...) pour un partage d'expérience (à titre indicatif le club de canoë-kayak de Laval met 6 séances découvertes dédiées aux femmes durant la saison 2022/2023).
- organiser un temps dédié à la sensibilisation sur la thématique à destination des bénévoles en mettant en avant et à l'honneur les femmes dirigeantes des associations lavalloises comme des personnes "inspirantes" afin de susciter des vocations et faciliter des prises d'initiatives chez les adhérents et citoyens. À cet égard, un travail de collaboration est en cours avec le concours du service partenariat associatif de la ville pour une finalisation au 1er semestre 2023.

Conclusion

Certaines associations sportives ont dorénavant une obligation légale d'intégrer des critères d'égalité dans leurs organes associatifs (directives fédérales) et il conviendra de s'appuyer sur elles, comme ressources dans le maillage local, pour élargir le spectre égalitaire dans le sport mais également au sein du monde associatif à Laval. Ainsi, les initiatives pourraient être appuyées par le biais de la médiatisation d'organisations spécifiques féminines, comme cela a pu être le cas avec la course "Donnons des Elles au vélo" la veille de l'étape du Tour de France, en juin 2021, et pour Laval Agglomération, le tournoi féminin international de water-polo à la piscine de Saint-Nicolas, au printemps 2022, et les matchs des équipes de France féminines de volleyball et handball sur le territoire dans le courant de l'année.

Il est à noter, enfin, l'initiative portée par l'animation sportive de la direction des sports qui mène, depuis quelques années, un créneau de sports-insertion très fréquenté par des femmes, notamment issues des quartiers politiques de la ville (un effectif d'environ 40 femmes et 25 hommes à l'année). Ce dispositif a le mérite de faire découvrir, pour la plupart de ces bénéficiaires, la pratique sportive qui concourt à la reprise de la confiance en soi pour capitaliser sur une démarche d'insertion (retour vers l'emploi ou simplement de socialisation).

Dans cette dynamique, le service a organisé, le 7 mars 2022, dans le cadre de la journée internationale du Droit des femmes, une matinée autour de 3 ateliers : gymnastique douce, self-défense et atelier nutrition, avec la participation de 72 femmes en partenariat avec l'association Monde de femmes qui œuvre sur le quartier de Saint-Nicolas dans une démarche d'insertion et de solidarité.



C - L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES DANS LE MAILLAGE LOCAL

1• Partenariat ville – maillage local



Fidèle à sa ligne directrice depuis le début de la mandature, la ville de Laval s'inscrit pour le long terme comme une interface facilitatrice avec et entre les acteurs locaux (institutions et associations).

En 2021 déjà, la ville avait essayé d'apporter plus de visibilité aux ressources locales en réalisant une cartographie des acteurs, disponible sur le site Internet Laval.fr. Toujours dans cette logique de partager et croiser avec les attentes du maillage local, des rencontres ont été organisées à chaque semestre (16 mai et 29 septembre 2022), pour identifier les

besoins, les attentes et co-construire des dynamiques notamment autour des temporalités inhérentes à l'égalité et la lutte contre les discriminations.

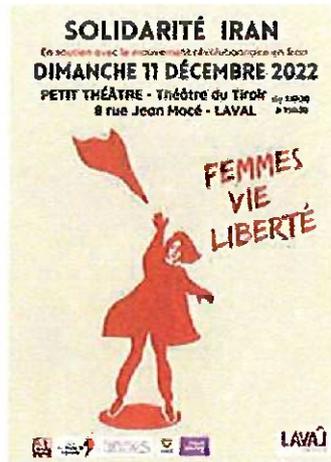
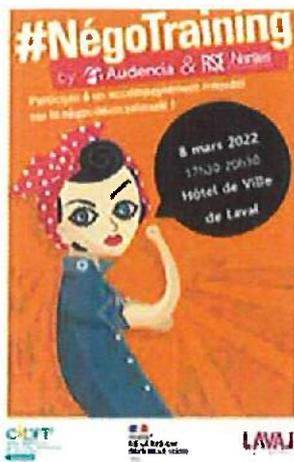
À ce titre, elle apporte des aides financières et matérielles pour le bon fonctionnement et déploiement des associations dont le projet associatif est en lien avec ces thématiques et particulièrement en direction de celles qui agissent contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales. Outre les mises à disposition de locaux, prêts de salle municipale et frais d'impression, la ville a accordé cette année des subventions à plusieurs associations œuvrant dans cette politique publique, pour un montant de 22 800 €, en augmentation de 6,54 % dans un contexte financier toujours plus contraint.

Victime et prévention pénale 53 (ADAVIP) 9000 €	CIDFF Mayenne 3500 €	LA GOM'53 2000 €	Maison des lycéens D Rousseau 500 €
ASSO A SOI 500 €	FAL 53-Unissons nos Différences 4000 €	TOUTES EN MOTO 53 500 €	/
ASSO REVIVRE LA CITADELLE 1000 €	FEMMES SOLIDAIRES 1300 €	Monde de Femmes 500 €	TOTAL 22800 €

Toujours dans cette optique de faciliter toutes les initiatives qui concourent au déploiement de l'égalité, la ville a également soutenue des initiatives citoyennes comme le projet porté par la maison des lycéens de Rousseau, sur un financement de culottes menstruelles écologiques en juin dernier. La ville a également pris en charge l'impression des 2 derniers livrets de l'enquête réalisée en 2021 par l'association "Une Asso A Soi" en donnant la parole aux sportives sur le territoire lavallois.

Enfin, la ville a une nouvelle fois apporté sa contribution pour l'organisation de 2 nouvelles sessions d'ateliers Négotraining portés par l'association CIDFF Mayenne, le 8 mars et le 1^{er} octobre, en mettant des locaux à dispositions et en prenant à sa charge l'impression de livrets destinés aux stagiaires. Pour mémoire, ces sessions de formation ont vocation à faire du coaching à la négociation salariale.

Elle a également soutenue récemment l'initiative d'un collectif d'associations locales (notamment la Ligue des Droits de l'Homme, Femmes Solidaires 53, le Théâtre du Tiroir...) dans le cadre d'une action de sensibilisation en solidarité avec le mouvement des Femmes Iraniennes (11 décembre) ou encore les frais de mise à disposition de l'Avant-Scène pour l'organisation d'un colloque sur la cyber-sexualité (15 octobre) et un théâtre forum sur l'inceste (15 décembre) avec le collectif "ToutSexplique 53-72".



2• La ville de Laval, un acteur contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales

Enfin, la ville de Laval est très investie dans la sensibilisation à la question des violences faites aux femmes et intrafamiliales.

Outre, la mise en place d'animations autour de la sensibilisation dans le cadre du 25 novembre (journée internationale contre les violences faites aux femmes), la ville de Laval a une nouvelle fois financé la distribution de 50 000 sacs de baguettes de pains estampillés du violentomètre (contre 30 000 en 2021) dans toutes les boulangeries de Laval. Elle a également mis à disposition des tracts et plaquettes du violentomètre dans certains bars-cafés et procédé à de l'affichage dans les différents lieux publics municipaux (hall du Centre administratif, la bibliothèque, les maisons de quartiers, la piscine...). La collectivité a également co-organisé avec L'Autre Radio une table ronde radio diffusée en public qui a permis de réunir plusieurs acteurs locaux pour apporter leur expertise sur la notion du consentement le 23 novembre dernier.



La ville a par ailleurs réalisé une nouvelle campagne d'affichage de sensibilisation et pris en charge la réalisation d'affiches de sensibilisation pour plusieurs associations, dont le collectif "NousToutes".

Dans le déploiement stratégique contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales, la ville de Laval s'est inscrite dans le réseau des acteurs agissant contre les violences sexistes et sexuelles piloté par la Délégation Départementale aux Droits des femmes de la Mayenne pour croiser des partages d'expériences et nourrir des réflexions pour des actions de prévention en complémentarité dans le maillage local.

Enfin, la ville de Laval est reconnue comme un acteur majeur de prévention aux cotés des services de l'État, en participant au comité local d'aide aux victimes dédié à la lutte contre les violences de la Mayenne (CLAV). Lors du CLAV du 18 novembre dernier, présidé par monsieur le directeur de cabinet du préfet et madame la procureure de la République, la ville de Laval a renouvelé son engagement en signant le protocole départemental de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux femmes pour la période 2022-2025.



Édition du 19/11/22... • 10 sur 36

Retour des sacs à pain avec violentomètre



Texte de l'article de presse, mentionnant la distribution de sacs à pain avec violentomètre.



CONCLUSION GÉNÉRALE

Le rapport annuel constituera donc un outil d'accompagnement au changement à partager en interne et complémentaire à d'autres démarches spécifiques comme le plan d'action RH d'égalité professionnelle en finalisation. C'est aussi un outil d'évaluation et de suivi de l'imprégnation de l'égalité femmes hommes dans les différentes politiques publiques portées par la collectivité à travers les indicateurs mis en place.

Il importe également d'avancer la réflexion sur le déploiement de la politique Égalité sur le territoire avec l'EPCI Laval Agglomération. En effet, des croisements tant dans la mise en œuvre d'actions que de l'engagement financier sont à repenser. Ainsi, les actions de sensibilisation aux droits des femmes et à la lutte contre les violences faites aux femmes sont de plus en plus co-construites entre les services de la ville et de Laval agglomération (Zoom, la Lecture Publique, le Théâtre ou encore la piscine Saint-Nicolas et prochainement le Quarante).

De plus, la ville de Laval accorde des subventions à des associations locales à forte valeur ajoutée dans le rayonnement de l'agglomération et même au niveau départemental. On peut citer les associations Victimes et Prévention Pénale 53/CIDFF Mayenne/Collectif Unissons Nos Différences...et, demain, la maison de protection des femmes portée par les institutions Revivres et les 2 Rives, aujourd'hui ENOSIA. Enfin, le plan d'action en matière d'égalité professionnelle en cours de finalisation piloté par la DRH, ainsi que les temps de formation à la sensibilisation de la thématique égalité femme homme ou aux violences intrafamiliales s'adressent sans distinction aussi bien aux agents des 2 collectivités qu'à ceux du Théâtre et du CCAS.

Pour conclure, dans ce rapport nous avons pu mettre en avant que la stratégie déployée par l'équipe municipale commence à porter ses fruits. La thématique égalité infuse petit à petit toutes les politiques publiques à travers l'exercice de la mission de service public portée par différentes directions et services. Le rapport annuel en matière d'égalité femmes hommes devient un outil majeur rendant compte de la transformation des politiques publiques vers plus d'égalité.

PRÉSENTATION DU RAPPORT
EN CONSEIL MUNICIPAL
6 FÉVRIER 2023



RAPPORT égalité femmes hommes 2022



LAVAJ 

CHARTRE EUROPÉENNE POUR L'ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES DANS LA VIE LOCALE

1. l'égalité entre les femmes et les hommes constitue un droit fondamental,
2. les discriminations doivent être prises en compte pour traiter de l'égalité,
3. la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision est un préalable de société démocratique,
4. l'élimination des stéréotypes sexués est indispensable pour l'instauration de l'égalité entre les femmes et les hommes,
5. intégrer la dimension du genre dans toutes les activités des collectivités et des régions est nécessaire pour faire avancer l'égalité,
6. des plans d'action et des programmes adéquatement financés sont des outils nécessaires pour faire avancer l'égalité des hommes et des femmes.

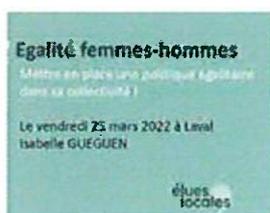
LA STRATÉGIE : FAIRE DE L'EGALITE FEMMES-HOMMES UNE PRIORITE TRANSVERSALE DU MANDAT

5 Objectifs

- former à l'égalité femme-homme l'ensemble des services et des élus,
- intégrer ce sujet transversal dans l'ensemble des politiques publiques portées par la collectivité ; chaque délégation est concernée
- veiller au respect de l'égalité femme-homme et accentuer la lutte contre les discriminations ; inciter les associations subventionnées par la ville à mettre en œuvre des actions pour plus d'égalité F/H
- renforcer la communication sur cette politique publique
- faire du rapport égalité femmes-hommes un outil de transversalité, de stratégie et d'aide à la décision.

FORMER A L'EGALITE

- Les 25 et 26 mars 2022 avec l'organisme Élués Locales qui a bénéficié à 16 élu.es (11 femmes et 5 hommes) et 15 encadrants (8 femmes et 7 hommes) des collectivités ville de Laval et Laval Agglomération.



- Le 15 décembre 2022, où 20 agents se sont inscrits (11 femmes et 9 hommes).



L'EGALITE : UN SUJET TRANSVERSAL

- Zoom 22 octobre 2022 au 26 février 2023, de l'exposition "Super Égaux, le pouvoir de l'égalité fille garçons",
- Direction de la Communication "MOD'EMPLOI" pour promouvoir les métiers au sein de la collectivité
- Lecture Publique / Service Patrimoine / MANAS
- Service Jeunesse / les MQ / Direction Enfance-Education,
- Enquête au sein du secteur DGA La Fabrique du Vivre Ensemble
- Focus sur une enquête par la Direction des Sports ville de Laval:
- Des indicateurs dans chaque délégation portés par les élu.es

RESSOURCES HUMAINES Bruno BERTIER

PREMIER INDICATEUR GENRÉ DES EFFECTIFS

Part des femmes et des hommes par filières ville			
	Femmes	Hommes	Total
filière administrative	105	21	126
filière technique	194	229	423
filière animation	151	58	209
filière culturelle	41	14	55
filière sociale	80	5	85
filière médico-sociale	70	1	71
filière médico-technique	1	0	1
filière sportive	1	6	7
filière police municipale	2	6	8
filière incendie secours	0	0	0
TOTAL	645	340	985

AVANCEMENTS DE GRADE ET PROMOTION INTERNE (244 AGENTS)

Un effort qui bénéficie particulièrement aux femmes

	Femmes	Hommes		
	Total	Nombre d'avancements	Total	Nombre d'avancements
cat A	40	4	17	1
cat B	107	8	41	7
cat C	498	157	282	67
Ensemble	645	169	340	75

LES PRÉMICES D'UN DÉPLOIEMENT INTÉGRÉ

DRH : les lignes directrices de gestion (LDG)

1/ Sensibiliser contre toutes les formes de discriminations, à travers les items suivants :

- sensibiliser agents et encadrants à toutes formes de discriminations,
- établir une programmation de temps forts annuels,
- mettre en place un dispositif de signalement des situations de harcèlement moral et sexuel,
- identifier un référent déontologue au sein de la collectivité,
- mettre en place des "lanceurs d'alerte".

2/ Garantir l'égalité femmes/hommes

- mettre en place le plan pluriannuel d'égalité professionnelle.

INTERGÉNÉRATIONNEL / PETITE ENFANCE - SENIORS

Christine DROGUET

Effectifs des services essentiellement féminins.

Objectif : attirer les hommes dans les métiers de la petite enfance en lien avec la DRH et les organismes de formation et les établissements scolaires et du second degré.

Indicateurs:

- Évolution de la mixité dans les effectifs des services avec le nombre d'hommes au sein des services et candidatant à des vacances de postes et stages
- Nombre d'actions de sensibilisation pour travailler l'approche non genrée des métiers
- Nombre d'agents formés ou sensibilisés à la thématique de l'égalité.

Référence; article 7 de la Charte d'accueil Nationale du jeune enfant: "fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en est de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et hommes que je construis mon identité."

LA DÉLÉGATION DES SPORTS

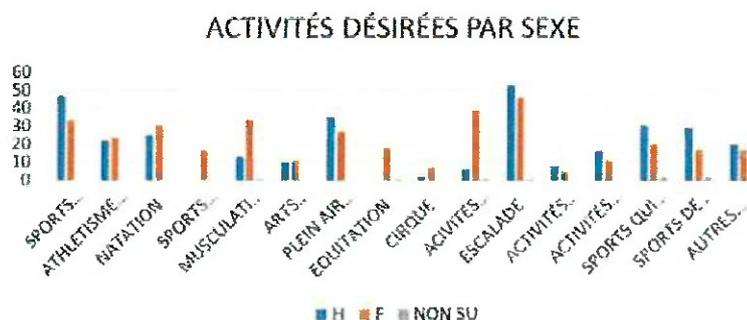
Céline LOISEAU

Répartition F/H dans les publics accueillis :
- 18 ANS / + 18 ans / stages et tournois sportifs

Intégrer le prisme de l'égalité F/H dans le déploiement de la politique sportive sur le territoire :

- Veiller à une communication non stéréotypée et non genrée autour des projets développés, notamment quant aux visuels utilisés et inciter les partenaires à en faire de même
- Quantifier et mettre en avant les dispositions égalitaires F/H prises par la direction des sports et les associations sportives locales et les initiatives portées en la matière
- Participation aux temporalités de la thématique égalité (8 mars, 25 novembre...) sous l'angle sportif
- Nombre d'actions auprès des jeunes scolaires pour une sensibilisation à la pratique sportive non genré mais également être le relais, autour de la prise en compte de cette thématique auprès des clubs
- Déployer et initier par les équipes et partenaires (associations...) des actions spécifiques de multiplicité des usages sportifs non genrés sur l'espace public (trottinette, roller, patins, skate...) et équipements sportifs extérieurs nouvellement implantés sur le territoire pour diversifier la participation F/H et les appropriations de lieux non genrés (exemple sur le futur Skatepark),

ENQUÊTE DANS LE MONDE ASSOCIATIF SPORTIF LAVALLOIS



434 personnes, dont 47 % sont des femmes avec une diversité de profils d'âge ont répondu au questionnaire. Les réponses semblent indiquer que les femmes pratiquent davantage des activités physiques et sportives qu'il y a quelques années et pratiquent davantage le sport en loisirs que les hommes, plutôt tournés vers la compétition dans le cadre d'une pratique en club.

Enquête réalisée par la Direction des Sports - Janvier 2022

LE SECTEUR DE LA JEUNESSE

Céline LOISEAU / Lucie CHAUVELIER

Répartition F/H au sein du personnel
au 01/01/23 : 10 agents dont 5 femmes /5 hommes)

Répartition F/H dans les publics accueillis
sur les 3 pôles ados (12-16 ans) 245 filles et 308 garçons en 2022)

Encourager la fréquentation des filles sur les activités liées à la jeunesse

Penser le déploiement de cette thématique dans les instances du conseil de jeunes et en valoriser les initiatives

Commission dédiée / communication non stéréotypée / participation aux temps forts (8 mars, 25 novembre...)

Répartition des postes de dirigeants (présidence, secrétariat, trésorerie) dans les associations lavalloises subventionnées

Genre	Cohésion sociale	Sports pour tous	Culture pour tous	Commerce/ Attractivité /RI	Ecologie Urbaine	Vie associative	Total
Femmes	126 (60,5%)	66 (38,3%)	79 (52,6%)	24 (60%)	10 (29,4%)	14 (24,9%)	319 (48,18%)
Hommes	82 (39,5%)	106 (61,7%)	71 (47,4%)	16 (40%)	24 (70,6%)	43 (75,1%)	342 (51,82%)

Enquête réalisée par le Partenariat Associatif – Novembre 2022

ANIMATIONS DE LA VILLE ET DES QUARTIERS

Camille PETRON

Objectifs : Intégrer le déploiement de l'égalité femmes-hommes pour les décliner dans projets d'animations,

Travailler avec les comités d'animation pour intégrer cette thématique dans le développement des actions et animations proposées (notamment à travers les temps forts dédiés : 8 mars, 25 novembre...) y compris les notions de laïcité et de lutte contre toutes formes de discriminations

Sensibiliser les usagers à la prise en compte de la thématique.

Indicateurs :

- Répartition F/H dans les différentes animations et activités pour un état des lieux pour travailler l'approche non genrée de l'action à terme
- Veiller à un meilleur équilibre F/H dans la participation et l'implication des usagers dans les instances de participation (conseil de maisons, citoyens...)
- Nombre d'agents formés ou sensibilisés et mesurer les évolutions dans l'implication des équipes sur une matérialisation d'actions et/ou de participation sur des événements clés (8 mars, 25 novembre, journée mondiale contre le racisme...)

LES BUDGETS PARTICIPATIFS

Antoine CAPLAN



MAI-JUIN : Campagne de dépôt des candidatures

110 Fiches projets déposées : 28 projets dont les porteurs sont représentés par des femmes

Après étude de recevabilité, 80 projets sont soumis au comité de conformité,

JUILLET-SEPTEMBRE : Comité de conformité

43 projets validés et soumis au vote des Lavallois: 25 projets dont les référents sont des femmes

20 OCTOBRE : Annonce des 19 lauréats projets lauréats: 12 projets dont le référent est une femme

y compris dans certains projets collectifs (Jardins de Beauregard, groupe d'habitants du

Pavement...).

➤ 2022-2023 : Mise en œuvre des projets

BUDGET PARTICIPATIF JEUNES 2022

MARS- AVRIL : 60 Fiches projets déposées

Après étude de recevabilité, 47 projets dont 19 portés par des jeunes filles

JUILLET-SEPTEMBRE : Comité de conformité

19 projets validés et soumis au vote des Lavallois dont 4 portés par des jeunes filles à titre individuel. La plupart des projets sont initiés par des collectifs mixtes de jeunes,

21 OCTOBRE : Annonce des 7 projets lauréats dont 1 est porté par 2 jeunes filles.

À noter que les jeunes se sont appropriés le dispositif BPJ avec une dimension plus collective, sans distinction de genre et leurs propositions ne sont pas "genrées".



LOGEMENT ET MIXITÉ SOCIALE

Patrice MORIN

Démarche d'innovation sociale :

- Territoires zéro chômeurs, 25 activités en cours de réflexion et déploiement
➔ Arrêter 5 activités sous l'angle de l'égalité dont la ferme urbaine de St Nicolas
- Labellisation en cours d'Altercité en Régie de quartier
➔ Arrêter un critère de participation des femmes et une approche non genrée de métiers et missions (ménage/entretien par ex.)
- Veille de mixité et de diversité dans les instances de participation sociale des quartiers (conseils citoyens, associations de locataires...)
➔ lien avec Résovilles à voir ou à revoir
- Intégrer les satellites (bailleurs notamment) dans la réflexion de la démarche d'égalité intégrée.

LES MOBILITÉS DURABLES

Geoffrey BEGON

- Effectifs des services totalement masculins, en l'absence de candidatures féminines sur les métiers "techniques-voirie".
- L'espace public et les mobiliers respectent les normes pour accueillir l'ensemble des usagers sans distinction d'âge ni de discrimination, dans des conditions de sécurité et d'accessibilité pour tous.
- Pour autant, compte tenu des différences d'usages et d'appréciations des mobilités et de l'espace public en fonction du genre, 2 associations dédiées aux droits des femmes ont été sollicitées pour participer au Conseil des piétons créé en 2021.

NATURE EN VILLE & PROPRETÉ URBAINE

Isabelle EYMON

- Effectifs des services essentiellement masculins.
Ainsi au sein de la direction Nature en Ville (109 postes):
 - direction : 1 poste - 1 homme,
 - parité pour les responsables de services : 4 postes - 2 femmes et 2 hommes,
 - chefs d'équipes : 9 postes - 9 hommes,
 - adjoints techniques : 5 femmes dans les équipes espaces verts urbains sur les 95 postes
- En projet sur l'année 2023 :
 - l'amélioration des vestiaires dans une approche non genrée pour l'équipe Saint-Nicolas
 - et le recrutement à parité de stagiaires : 1 homme et 1 femme.

CULTURE POUR TOUS

Bruno FLECHARD

Objectif:

Travailler sur l'approche non genrée de la pratique artistique et culturelle en s'appuyant sur le déploiement du tiers lieu culturel le Quarante.

Indicateurs :

- Répartition F/H dans les différentes pratiques artistiques et culturelles et les évolutions dans le temps
- Nombre d'actions ou initiatives concourant à l'approche artistique et culturelle non genrée (s'appuyer sur des temporalités telles que le 8 mars, 25 novembre...)
- Observer l'approche non genrée dans l'encadrement (les évolutions et analyse)
- Nombre d'agents formés ou sensibilisés

SOLIDARITÉ ET SOINS POUR TOUS

Marjorie FRANÇOIS

Objectif:

Travailler sur l'approche non genrée des métiers du secteur social en lien avec la DRH et la Dir. de la communication, notamment les métiers en tension (ex. aides à domicile)

Indicateurs :

- Répartition F/H dans les différentes filières Solidarités et soins pour tous et les évolutions
- Répartition F/H chez les bénéficiaires des services et des aides sociales
- Veiller à un meilleur équilibre F/H dans la participation et l'implication des bénévoles et bénéficiaires de l'épicerie sociale et des ateliers proposés (notamment autour de l'estime de soi F/H)
- Nombre d'agents formés ou sensibilisés et les évolutions

EDUCATION

Marie-Laure LE MÉE CLAVREUL

L'éducation est bien le prisme qui permet d'asseoir l'approche égalitaire F/H dans le temps et avec pédagogie, en travaillant la sensibilisation autour des stéréotypes et des représentations.

Indicateurs:

- identifier le nombre d'actions menées autour de cette thématique dans la direction
- mesurer l'intégration de cette thématique dans les projets de service et celui des ALSH/TAP
- travailler autour d'une malle pédagogique commune qui servira d'appui aux équipes
- solliciter les partenaires locaux pouvant sensibiliser les équipes et enrichir les pratiques.

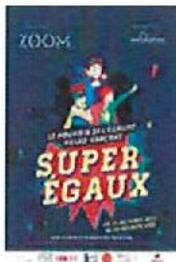
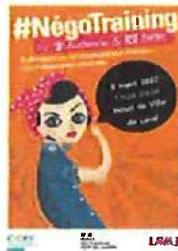
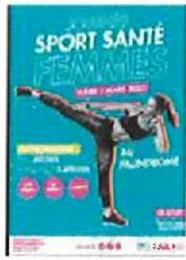
Les équipes seront mobilisées pour l'organisation d'un premier forum annuel dédié à l'éducation à l'égalité en novembre prochain.

Rencontres partenariales



DANS LE MAILLAGE LOCAL

Actions de sensibilisation



DANS LE MAILLAGE LOCAL

Contre les violences conjugales et intrafamiliales



Lutter contre les violences faites aux jeunes femmes
Le violentomètre



LEXIQUE
COMME OUTIL INTERNE
DE SENSIBILISATION





CONCEPTS-CLÉS

Agissement sexiste : tout agissement lié au sexe d'une personne, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant (article L.1142-2-1 du code du travail).

Agression sexuelle : toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise (article 222-22 du code pénal).

Discrimination : en droit, une discrimination est un traitement défavorable qui doit généralement remplir deux conditions cumulatives : être fondée sur un critère défini par la loi et relever d'une situation visée par la loi (source: Défenseur des droits).

Diversité : ensemble des personnes qui diffèrent les unes des autres par leur origine géographique, socioculturelle ou religieuse, leur âge, leur sexe, leur orientation sexuelle... et qui constituent la communauté nationale à laquelle elles appartiennent (source : dictionnaire Larousse).

Égalité : absence de toute discrimination entre les êtres humains, sur le plan de leurs droits : égalité politique, civile, fiscale, politique, sociale (source : dictionnaire Larousse). L'égalité consiste à assurer l'accès [des personnes] aux mêmes opportunités, droits, occasions de choisir, conditions matérielles, tout en respectant leurs spécificités (source: site INSEE parution 16 mars 2018).

Égalité femmes-hommes : c'est observer la même autonomie, responsabilité, participation et visibilité des deux sexes dans toutes les sphères de la vie publique et privée (source : Conseil de l'Europe).

NB: l'égalité formelle n'entraîne pas nécessairement l'égalité réelle.

Harcèlement sexuel : le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste qui, soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante. Est assimilé au harcèlement sexuel le fait, même non répété, d'user de toute forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers (article 222-33 du code pénal).

Genre : sert à évoquer les rôles qui sont déterminés socialement, les comportements, les activités et les attributs qu'une société considère comme appropriés pour les hommes et les femmes (source : Organisation Mondiale de la Santé).

Mixité : présence de représentants des deux sexes dans une assemblée, un groupe ou un espace à au moins 30 % (source : Centre Hubertine Auclert- Région Ile de France).

Parité : représentation à nombre égal des femmes et des hommes à différents niveaux de la vie sociale, professionnelle, politique (source : Centre Hubertine Auclert).

Sexe : se réfère aux caractéristiques biologiques et physiologiques qui différencient les hommes des femmes (source : OMS).

Sororité : attitude de solidarité féminine.

Indicateurs de genre : instruments importants pour le suivi et l'évaluation des actions pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Leur absence est souvent due au manque de connaissances et/ou de formation sur le genre. Les indicateurs de genre s'inscrivent dans une logique de qualité car c'est une des façons de mesurer les changements dans les rapports de genre comme fruit de l'action et de l'intervention sociale. Ces indicateurs sont difficiles à élaborer en raison du manque de compréhension de l'approche de genre – « genre » étant assimilé par certains à « femmes » – et en raison de résistances ou d'incompréhension des enjeux de l'égalité de sexes. Les indicateurs de genre ont besoin d'être compris non pas comme des instruments de contrôle et de performance, mais comme des outils permettant de rendre visibles les inégalités sociales, économiques et financières entre les femmes et les hommes, et de favoriser les changements dans les rapports d'inégalité hommes-femmes.

(Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la fonction publique territoriale septembre 2016)

https://www.cnfpt.fr/sites/default/files/rapport_parite_vdef.pdf

Bruno Bertier : *Je vais laisser maintenant la parole à Lucie Chauvelier qui va nous parler du programme d'actions et d'animations du service jeunesse pour l'année 2023.*

PROGRAMME D'ACTIONS ET D'ANIMATIONS DU SERVICE JEUNESSE DE L'ANNÉE 2023

Rapporteur : Lucie Chauvelier

I - Présentation de la décision

La programmation du service jeunesse en direction des 12-25 ans, pour l'année 2023, s'articule autour des 3 pôles :

- le pôle 12-16 ans,
- le pôle 16-25 ans,
- le pôle information jeunesse, depuis le 1^{er} janvier 2023.

Le service jeunesse met en place, en lien avec les multiples acteurs éducatifs du territoire, durant toute l'année, différentes actions et animations répondant à plusieurs objectifs éducatifs :

- accompagner les démarches de projets individuels et collectifs ;
- rendre accessible une offre de loisirs orientée sur la découverte et l'enrichissement personnel ;
- valoriser et faciliter les démarches citoyennes ;
- favoriser l'insertion professionnelle et le retour à l'emploi ;
- permettre l'accès aux droits, à l'information et à la prévention de sa santé.

Celles-ci portent sur plusieurs thématiques : sport, culture, citoyenneté, santé, solidarités et numériques et sont programmées à la fois durant la période scolaire et les vacances scolaires, sous formes de séances, d'ateliers, de stages, voire même de séjours avec hébergement (bivouac...).

À ce titre, pour cette année 2023, les actions et animations estivales proposées, en lien avec les différents acteurs éducatifs locaux, que ce soit dans une logique de proximité au sein des différents quartiers de la ville, mais aussi d'ouverture et de découverte de nouveaux lieux et environnements, contribuent à accompagner les jeunes Lavallois et Lavalloises vers l'atteinte des objectifs cités.

Cette diversité de formes d'animations qui ont su être pérennisées voire développées avec, par exemple, la reconduction du Conseil des Jeunes pour une 2^e année, la poursuite de dispositifs tels que le Job Dating Sportif, Le printemps des jeunes en action, Artistes Solidaires, Xtrem Impro permettent d'adapter, au mieux, les projets conduits. En outre, les différentes actions de l'Info Jeunes (Forum de la mobilité internationale, Forum des Jobs d'été, Student Week, Opération Jobs d'été, Baby-sitting dating...) sont également autant de possibilités offertes aux jeunes pour les aider et les accompagner dans leurs parcours.

Par ailleurs, le développement des partenariats concernant le soutien au dispositif du service civique, les actions au sein des établissements scolaires ou le renforcement des chantiers citoyens "argent de poche" sont également des axes d'intervention permettant la mobilisation du service jeunesse et du public concerné.

Pour 2023, le développement des actions à finalité citoyenne, l'accompagnement des jeunes, tant dans leur orientation que dans leur scolarité, et le soutien à la mobilité sont les principales thématiques d'intervention. De plus, l'intégration de l'information jeunesse, dès cette année 2023, permettra une complémentarité dans l'offre d'activités et d'animations à proposer au public jeune afin de mieux répondre à leurs attentes et besoins.

L'ensemble de cette programmation d'action et d'animations permet au service jeunesse, chaque année :

- d'accueillir régulièrement environ 500 jeunes dans les pôles ados (12-16 ans),
- d'accompagner environ 100 jeunes au pôle 16-25 ans,
- de renseigner 5 000 jeunes au pôle information jeunesse.

Pour ce faire et afin de préciser les modalités pédagogiques, organisationnelles, techniques, administratives et financières des différentes actions prévues dans ce programme, il convient de signer des conventions ou contrats avec les prestataires ou partenaires qui interviennent pour leur mise en œuvre.

II - Impact budgétaire et financier

La programmation des actions et animations du service jeunesse sera réalisée dans la limite du budget alloué par le conseil municipal au titre de l'année 2023.

Il vous est proposé d'autoriser le maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du programme d'actions et d'animations du service jeunesse pour l'année 2023, ainsi que tout nouvel avenant en lien avec ce programme.

Lucie Chauvelier : *Merci Monsieur Bertier. Pour l'année 2023, le service jeunesse en direction des 12-25 ans s'articule autour de trois pôles : le pôle 12-16 ans, le pôle 16-25 ans et le pôle information jeunesse, un tout nouveau pôle depuis le 1^{er} janvier 2023 qui est lié à la municipalisation de l'info jeunes Laval. Durant toute l'année, le service jeunesse, en lien avec les acteurs du territoire, met en place différentes actions et animations en direction des jeunes. Si l'on revient sur l'année qui vient de s'écouler, il y a eu de nombreux temps forts pour les jeunes. Vous pouvez voir sur le vidéo projecteur qu'il y a eu notamment le projet participatif jeunes avec sept projets lauréats, 803 votants pour 692 votes exprimés, ce qui est un bon quota à l'échelle de la ville par rapport au budget participatif de 2020 qui concernait l'ensemble des Lavalloises et des Lavallois. Il y a eu aussi un beau temps fort avec la soirée Pitch, un temps pour que les jeunes porteurs de projets puissent présenter aux autres jeunes leurs projets et attirer quelques voix et aussi de l'enthousiasme. Il y a eu aussi en 2022 le Conseil des jeunes qu'on a renouvelé pour cette année. Les jeunes sont intervenus sur différentes actions. Ils ont notamment participé aux vœux 2022. Ils ont aussi organisé une soirée pour les jeunes, les 15-20 ans à la piscine Saint-Nicolas, qui a réuni environ 200 jeunes le temps d'une soirée. Ils ont participé aussi à des actions solidaires, notamment à Noël et lors de maraudes. D'autres actions qui intéressent toujours les jeunes, ce sont les Chantiers argent de poche. Il y en a eu plusieurs cette année notamment un chantier dédié à la promotion du budget participatif jeunes. Les jeunes sont allés avec les animateurs jeunesse dans les quartiers en ville pour présenter le dispositif et aussi donner la parole aux jeunes. Il y a aussi eu la décoration des pôles ados et notamment de l'espace intergénérationnel. L'Xtrem séjour est un séjour qui a lieu l'été et qui permet à 16 jeunes principalement issus des QPV de partir à l'extérieur de chez eux parce qu'ils n'ont pas toujours l'occasion de pouvoir le faire. L'objectif c'est de développer l'autonomie des jeunes mais également de passer un bon moment tous ensemble et de développer la cohésion. Un autre dispositif c'est Active ton Réseau, je ne sais pas si vous le connaissez tous.*

C'est une action qui permet aux jeunes de se remobiliser, des jeunes qui sont parfois un peu perdus, écartés de l'emploi mais également de toute relation avec les autres. À travers le sport, des actions culturelles, cela permet de leur redonner confiance en eux ou d'avoir confiance en eux car tout le monde ne l'a pas toujours eu à cet âge-là, à travers des valeurs de cohésion et notamment de sport. Le job dating sportif a lieu une ou deux fois dans l'année. Autour de pratiques du sport entre jeunes et responsables et chefs d'entreprise, cela permet au jeune de parler directement avec un chef d'entreprise dans un cadre qui n'est pas très formel. Les jeunes se libèrent plus facilement. Il y a eu un peu plus de 70 jeunes présents et un peu plus de 30 structures. Xtrem Impro conquiert toujours autant les jeunes. C'est du théâtre d'improvisation qui a lieu chaque mardi soir. Il y a eu aussi un match d'improvisation organisé à l'Avant-Scène qui a fait salle comble et une première rencontre départementale d'impro en Mayenne pour l'année 2022. Aussi les portes ouvertes des pôles ado, des séjours été et des bivouacs, la brigade verte qui est intervenu notamment à la plaine aventure lors de l'été fantastique cet été et des actions intergénérationnelles. L'ensemble de cette programmation permet au service jeunesse chaque année d'accueillir environ 500 jeunes dans les pôles ado pour les 12-16 ans, d'accompagner environ 100 jeunes au pôle 16-25 ans et de renseigner plus de 5 000 jeunes au pôle information jeunesse. Cette diversité de forme et d'animation continuera pour l'année 2023. Cette délibération a pour objet d'autoriser le maire à signer tous les documents autorisant la mise en œuvre de ces actions et animations en direction des jeunes puisqu'on peut parler des jeunes aussi comme des cultures. Je vous remercie.

Bruno Bertier : *Merci Lucie. Y'a-t-il des prises de parole ?*

Marie-Cécile Clavreul : *Et bien je ne sais pas justement. Sur le fond, puisque les actions du service jeunesse sont connues. Non, ce qui m'interpelle c'est une phrase et je vais vous la lire : la programmation des actions et animations du service jeunesse sera réalisée dans la limite du budget alloué par le conseil municipal au titre de l'année 2023. Eh bien en fait, on ne sait pas, on ne sait pas combien puisque le budget n'est pas voté. On n'a pas voté le budget encore puisqu'on n'a même pas fait le débat d'orientation budgétaire puisqu'on le fait tout à l'heure. Donc c'est assez particulier de nous présenter un programme certes sur des actions passées mais on n'en connaît pas la teneur financière qui servira de cadre à ce programme. C'est quand même dommage. Ça rejoint toujours la même question d'un budget tardivement adopté notamment au mois de mars, trois mois après le début d'une année où je pense que d'autres services doivent avoir quelques soucis d'exécution au cours de certaines actions si le budget n'est pas voté. Mais bon, on l'a déjà dit, je vous le redis. C'est la première fois que je vois le rapport présenté comme ça avec cette condition essentielle, cette réserve, le budget. Bah oui, il n'est pas voté ! J'ose à peine vous dire que celle qui vient après elle est pareille. Elle est rédigée de la même manière. C'est une remarque.*

Bruno Bertier : *Ne vous fâchez Madame Clavreul.*

Marie-Cécile Clavreul : *Je ne me fâche pas.*

Bruno Bertier : *Monsieur Caplan, vous vouliez nous dire quelque-chose puisque c'est le budget qui est en jeu*

Antoine Caplan : *Avec plaisir. Merci Monsieur le premier adjoint. C'est un débat qu'on a maintenant régulièrement et je pense qu'on ne sera toujours pas d'accord sur le fait que l'adoption en mars qui est permise par la loi, par le code général des collectivités territoriales, qui est mise en œuvre par beaucoup de collectivités et qui ne l'était pas jusqu'à présent par la ville de Laval. Ce calendrier, un peu plus tardif nous a permis plusieurs choses. D'abord de faciliter le travail des services puisque c'est un service mutualisé qui travaillait dans le même temps pour le budget de l'agglomération. Il y avait donc deux budgets à élaborer en même temps. La raison principale réside dans le fait qu'une adoption en mars nous permet de connaître précisément l'état du compte précédent, en l'occurrence l'année 2022, pour avoir des inscriptions budgétaires les plus précises, les plus ajustées possible parce que vous le savez, on le verra tout à l'heure, on est dans une situation financière qui est quand même fragile, délicate. Un euro est un euro important dans notre budget et c'est pour ça qu'on a choisi ce calendrier décalé et ce calendrier nous permet d'avoir une maîtrise plus grande de nos dépenses de fonctionnement. En l'occurrence, pour rassurer tout le monde et je pense que la majorité n'avait pas besoin de l'être, le service jeunesse aura un budget dans le cadre de ce qu'on va vous présenter le mois prochain qui sera dans la continuité du budget de l'année précédente et qui lui permettra effectivement, si le conseil municipal l'adopte et je n'ai pas beaucoup de doute là-dessus, de travailler avec le programme qui vous est présenté ici. Je pense qu'il n'y a pas nécessité d'avoir une polémique sur le sujet.*

Marie-Cécile Clavreul : *Ce que je voulais dire c'est qu'il y a à la fois cette question politique du choix d'adoption du budget mais c'est la manière de présenter. Il ne faut pas présenter une délibération comme ça, à ce moment-là il faut attendre le 21 mars où on a un montant exact. Ce n'est pas la peine de parler d'impact budgétaire et financier dans ce cas là puisqu'on ne le connaît pas. C'est tout. C'est une simple remarque de forme en fait.*

Bruno Bertier : *Madame Clavreul, vous et moi on a siégé il y a quelques années de cela, on votait le budget en février, mars. Vous vous souvenez ?*

Marie-Cécile Clavreul : *ce sont toujours les mêmes questions. Ce n'est pas parce qu'on est dans la majorité qu'on est toujours d'accord voilà.*

Bruno Bertier : *Mais on a de la mémoire vous et moi. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Nous allons pouvoir voter. Voilà, voté à l'unanimité. Je vous remercie pour votre confiance.*

N° S518 - VQC - 4

PROGRAMME D' ACTIONS ET D' ANIMATIONS DU SERVICE JEUNESSE DE L' ANNÉE 2023

Rapporteur : Lucie Chauvelier

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant que la ville de Laval propose différentes actions et animations en direction des 12-25 ans dans le cadre de la programmation du service jeunesse,

Que pour l'année 2023, la programmation du service jeunesse de la ville s'articule autour des 3 pôles : le pôle 12-16 ans, le pôle 16-25 ans et le pôle information jeunesse,

Que les actions et animations programmées au titre de l'année 2023, à la fois durant la période scolaire et les vacances scolaires, sous formes de séances, d'ateliers, de stages, voire même de séjours avec hébergement (bivouac...) seront réalisées autour des thématiques suivantes : sport, culture, citoyenneté, santé, solidarités et numériques,

Qu'il convient de préciser les modalités pédagogiques, organisationnelles, techniques, administratives et financières des différentes actions prévues dans ce programme par voie de conventions ou contrats avec les prestataires ou partenaires intervenant pour leur mise en œuvre,

Sur proposition de la commission vie quotidienne et citoyenne,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du programme d'actions et d'animations du service jeunesse au titre de l'année 2023, ainsi que tout avenant ou autre document en lien avec ce programme.

Article 2

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Bruno Bertier : *On va passer aux cultures et au rayonnement de la ville. Je laisse la parole à Marie Boisgontier qui va nous parler du programme d'action culturelle des bibliothèques municipales au titre de l'année 2023.*

CULTURES ET RAYONNEMENT DE LA VILLE

PROGRAMME D'ACTION CULTURELLE DES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES AU TITRE DE L'ANNÉE 2023

Rapporteur : Marie Boisgontier

I - Présentation de la décision

Le programme d'action culturelle des bibliothèques municipales se déploie à un rythme régulier et de manière équilibrée dans les deux établissements de la ville, la bibliothèque Albert Legendre et la médiathèque de Saint-Nicolas, ainsi qu'autour du Médiabus durant l'Été fantastique.

L'action culturelle en bibliothèque a pour ambition :

- . d'aller à la rencontre de nouveaux publics ;
- . d'animer et de valoriser les collections, au gré de l'actualité éditoriale ou culturelle locale et nationale ;
- . de faire connaître les bibliothèques par un travail de relations presse accompagnant certains événements ;
- . de s'inscrire dans un projet de territoire plus global, soit de manière bilatérale (lien avec des événements proposés par les autres services ou acteurs associatifs du territoire), soit de manière collective (Été fantastique, saison culturelle algérienne, par exemple).

Elle concerne à la fois le grand public et les publics cibles (centres de loisirs, écoles, structures petite enfance, groupes d'adultes accompagnés par des structures sociales ou culturelles, etc.).

En 2022, près de 8 000 usagers ont participé à ces actions dans les bibliothèques de la ville et hors les murs.

Le programme proposé pour l'année 2023 s'organise autour de plusieurs axes structurants qui sont illustrés en annexe :

- . temps forts thématiques faisant écho à des programmations culturelles présentes sur le territoire (rencontres et sélections de documents : argent, amour, travail...),
- . rendez-vous réguliers jeune public,
- . spectacles tout public / familles (les dimanches, notamment)
- . inscription dans les agendas culturels locaux (Laval Virtual, 3 Éléphants, prix littéraires locaux) et nationaux (Nuit de la Lecture, Partir en Livre...),
- . participation aux événements d'été de la collectivité.

Afin de préciser les modalités artistiques, techniques, administratives et financières des différentes actions prévues dans ce programme, il convient de signer des conventions ou des contrats avec les prestataires ou les partenaires qui interviennent pour leur mise en œuvre.

II - Impact budgétaire et financier

La programmation des actions culturelles des bibliothèques municipales de Laval sera réalisée dans la limite du budget alloué par le conseil municipal au titre de l'année 2023.

Il vous est donc proposé d'approuver le programme d'action culturelle des bibliothèques municipales au titre de l'année 2023 et d'autoriser le maire à signer toutes les conventions, contrats ou documents nécessaires à la mise en œuvre de cette programmation.

Marie Boisgontier : *Merci Monsieur Bertier. Le programme d'action culturelle des bibliothèques Legendre et de la médiathèque Saint-Nicolas permet des activités et des animations régulières. Les publics ciblés sont variés. Les formes et les sujets sont diversifiés afin de répondre aux besoins de la collectivité et des usagers en matière de culture, d'information et de loisirs. En 2022, près de 8 000 usagers ont participé à ces actions dans les bibliothèques de la ville et hors des murs. Les temps forts pour 2023 sont basés essentiellement sur les animations de différentes associations c'est-à-dire par exemple le Brésil pour le Reflet du Cinéma, le Festival Premier Roman, le service patrimoine et on accueille régulièrement des artistes locaux. En littérature, on a des rencontres d'auteurs une fois par trimestre, le prix du roman jeune, le prix Bull'Gomme et dans le cadre de la saison algérienne en cours de préparation, nous allons recevoir des auteurs algériens, le festival Premier Roman et l'année Alfred Jarry. Participation aux événements de l'été de la ville comme l'Été fantastique et la circulation du bibliobus dans tous les quartiers de la ville. Afin de préciser les modalités artistiques et techniques, administratives et financières des différentes actions prévues dans ce programme, il convient de signer les conventions et les contrats avec les prestataires ou partenaires qui interviennent pour leur mise en œuvre.*

Bruno Bertier : *Vous voulez reprendre la parole, Madame Clavreul ?*

Marie-Cécile Clavreul : *Juste un mot pour dire que c'est la même chose que la délibération précédente. Toujours pas de budget de voter et toujours pas d'impact financier et budgétaire dans cette délibération.*

Bruno Bertier : *Un peu de patience. Le mois prochain vous sera présenté le budget. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Monsieur Pillon.*

Didier Pillon : *Même si je souscris quand même aux remarques pertinentes d'une juriste avérée comme Marie-Cécile, c'est vrai qu'on se dit à ce moment-là pourquoi ne pas attendre d'avoir le budget et d'avoir une véritable connaissance pour pouvoir le voter en pleine transparence mais ce n'est pas là l'objet de mon propos. Mon propos revient sur le programme en lui-même dans la mesure où Madame Boisgontier a parlé à plusieurs reprises de Premier Roman. Je voulais quand même appeler un peu votre attention et on a tous lu dans la presse qu'il y avait de véritables difficultés avec cette association. On avait cru comprendre à travers les lignes mais je me trompe peut-être, que l'association n'avait pas eu le soutien escompté des collectivités dont la ville, il y avait peut-être aussi le département, mais dont la ville. Et je voulais savoir où en était la situation réelle de l'association, quelles étaient les perspectives de la municipalité face à ce qui me semble être un événement essentiel et qui, pour l'instant, me semble bien diminué dans sa voilure et son rayonnement.*

Bruno Bertier : *Bruno Flécharde ou Marie Boisgontier, qui veut répondre à Monsieur Pillon ?*

Bruno Flécharde : *Je veux bien commencer un début de réponse. On reste très attentif à l'association. C'est un événement majeur. Il se trouve qu'on a accompagné l'association en 2021 et 2022 de façon croissante et on a notamment soutenu l'association de façon un peu exceptionnelle la semaine dernière à l'occasion de son 20^e anniversaire. Je pense que l'association a pris goût à un développement et notamment l'ouverture sur l'esplanade du Château-Neuf. Malheureusement, comme beaucoup d'autres associations, Poc Pok a connu ce même engouement, qui ont envie de grandir leur activité, ce n'est pas toujours à un moment où on peut les accompagner à hauteur de ce qu'elles voudraient. Cela ne remet pas du tout en cause tout le bien ou l'analyse que l'on peut avoir du projet. Effectivement, c'est un projet exemplaire. Malheureusement, on les accompagne à hauteur des moyens dont on dispose et on aimerait en avoir davantage effectivement. Ce qui est sûr c'est qu'on est présent à leurs côtés. On va les rencontrer, il y a un projet de rencontre avec l'ensemble des partenaires qui doit se formaliser dans les semaines qui arrivent. Je ne veux pas présumer de l'avenir mais il semble que l'association comme beaucoup d'autres n'ait pas les moyens à hauteur de leurs envies. Nous, on est un peu en difficulté effectivement pour répondre à toutes les envies de croissance que peuvent avoir les associations. On a la chance d'avoir beaucoup d'associations dynamiques qui ont des projets, malheureusement on ne peut pas toutes les suivre à hauteur de ce qu'elles espèrent.*

Bruno Bertier : *Merci pour ces précisions. Ça vous convient Monsieur Pillon comme réponse ? Y a-t-il d'autres prises de parole ? Eh bien écoutez je vous propose de passer au vote. Merci, c'est voté à l'unanimité.*

N° S518 - CRV - 1

PROGRAMME D'ACTION CULTURELLE DES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES AU TITRE DE L'ANNÉE 2023

Rapporteur : Marie Boisgontier

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant que la ville de Laval propose différentes expositions, rencontres ou animations dans le cadre de la programmation culturelle des bibliothèques municipales,

Qu'il convient de préciser les modalités artistiques, techniques, administratives et financières des différentes actions prévues dans ce programme par voie de conventions ou de contrats avec les prestataires ou les partenaires intervenant pour leur mise en œuvre,

Sur proposition de la commission cultures et rayonnement de la ville,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le programme d'actions culturelles des bibliothèques municipales pour l'année 2023 est approuvé.

Article 2

Le programme d'actions culturelles des bibliothèques municipales 2023 sera réalisé dans la limite du budget alloué par le conseil municipal.

Article 3

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre, ainsi que tout nouvel avenant en lien avec ce programme.

Article 4

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

ANNEXE :

**PROJET DE MANIFESTATIONS POUR LA PÉRIODE :
JANVIER À DÉCEMBRE 2023**

Le programme d'actions culturelles des bibliothèques permet de proposer des activités régulières. Les publics ciblés sont variés, les formes et les sujets sont diversifiés, afin de répondre aux besoins de la collectivité et des usagers en matière de culture, d'information, de formation et de loisirs.

Ce programme est présenté dans les deux bibliothèques de Laval (Albert-Legendre / BAL et Saint-Nicolas / MSN) et ponctuellement hors les murs (Quarante, selon des modalités qui seront précisées en 2023, Hôtel de Ville ou dans les structures présentes dans les quartiers de la ville).

La création progressive, à partir de 2023, de l'espace pérenne dédié aux événements, rencontres, débats, concerts, animations, qui fait défaut à la bibliothèque Albert Legendre, permettra de fluidifier, et de développer les rendez-vous culturels proposés par l'établissement.

ARTS VISUELS

Expositions en lien avec l'actualité culturelle du territoire :

- Brésil, dans le cadre des Reflets du cinéma 2023,
- dans le cadre du festival du « Premier roman et des Littératures contemporaines »,
- exposition en partenariat avec le service Patrimoine (1 fois par an) en fin d'année selon une thématique choisie par le service Patrimoine,
- BD, selon l'actualité de nos partenaires et des auteurs du territoire,
- exposition dans le cadre du temps fort / automne du réseau LA Bib - Réseau des bibliothèques de Laval Agglomération
- accueil régulier d'artistes locaux

RENCONTRES LITTÉRAIRES

- rencontres d'auteurs : en lien avec l'actualité éditoriale, avec nos partenaires, au rythme d'une « tête d'affiche » par trimestre,
- rencontre avec les auteurs du « Prix du Roman Jeune », organisé par le réseau LA Bib avec la Librairie M'Lire,
- rencontres avec les auteurs invités dans le cadre du festival du prix Bull'Gomme 53, en partenariat avec la bibliothèque départementale de la Mayenne,
- dans le cadre de la saison algérienne en cours de préparation : littérature, sciences humaines, actualité.

MUSIQUE

- inscription de la BAL dans le programme du festival les 3 Éléphants,
- présentation régulière de formats légers familiaux, le dimanche notamment,
- création d'un rendez-vous régulier autour de la valorisation de la collection de vinyles de la BAL.

ANIMATIONS – ATELIERS JEUNE PUBLIC

1/ Rendez-vous exceptionnels :

- dans le cadre du Prix Bull'Gomme 53, en partenariat avec la bibliothèque départementale de la Mayenne,
- dans le cadre de la fête de la science, en partenariat avec le Zoom - Centre de culture scientifique technique et industrielle (CCSTI),
- dans le cadre du festival Laval Virtual 2023,
- dans le cadre du temps fort / automne du réseau LA Bib - Réseau des bibliothèques de Laval Agglomération.

2/ Rendez-vous réguliers :

Animations présentées par les agents, à un rythme hebdomadaire : lectures et présentation d'ouvrages, ateliers numériques, ateliers créatifs, les mercredis, samedis et dimanches.

TOUT PUBLIC / PUBLIC ADULTE :

- **Pages choisies :**

Lecture publique d'un auteur à découvrir ou à redécouvrir par l'association des Amis du livre et des bibliothèques de Laval, selon la formule « carte blanche ».

Bibliothèque Albert Legendre - principe d'une intervention par trimestre, le dimanche.

- **Bibliothèque idéale :**

Invitation d'une personnalité du monde culturel local, qui présente sa « bibliothèque idéale ».

Bibliothèque Albert Legendre - un dimanche par trimestre.

- **Litté-café, Café-doc, Café-BD, Café-ciné :**

Le samedi matin, une fois par mois, autour d'un café, les bibliothécaires proposent des présentations thématiques de documents en lien avec l'actualité culturelle.

- **Les soirées révisions :**

La bibliothèque Albert-Legendre ouvre ses portes jusqu'à 20 h aux lycéens et étudiants en période de révisions.

PARTICIPATION DES BIBLIOTHÈQUES DE LAVAL AUX ÉVÉNEMENTS NATIONAUX :

- Les Nuits de la lecture, du 19 au 22 janvier 2023 : animations, lectures, ateliers sur la thématique retenue en 2023 : la peur,
- Printemps des poètes, la 25^e édition se déroulera du 11 au 27 mars 2023, sur le thème des frontières.
À cette occasion, le spectacle "Illusions perdues " de Balzac, est programmé le dimanche 5 mars 2023.
- Fête de la musique, le 21 juin 2023 : inscription de la BAL dans le programme de la ville,
- Partir en Livre, durant l'été : initiative du Centre National du Livre proposant des actions autour du livre et de la lecture dans toute la France durant l'été. Cette programmation est intégrée à la programmation estivale de la ville.
- Fête de la Science, la 32^e édition se déroulera en octobre 2023 : en partenariat avec le Zoom - Centre de culture scientifique technique et industrielle (CCSTI),
- Journée internationale des personnes handicapées en décembre 2023 : les bibliothécaires promeuvent les collections et services adaptés aux publics en situation de handicap dans les bibliothèques et organisent des actions de sensibilisation (rencontres avec des professionnels, débats, spectacles...) sur les questions liées aux handicaps.
- Journée internationale des droits des femmes, Contre le racisme, Contre l'homophobie...

COLLABORATIONS AVEC NOS PARTENAIRES :

- programmation de rencontres en écho du programme du théâtre (cf. en 2022, Cass Cash, / focus argent à la Bal),
 - préparation d'un rdv « première scène » avec le CRD (chorale),
 - collaboration avec le MANAS dans le cadre du printemps des poètes,
 - accueil en format « showcase » de certains projets du 6x4 (selon rythme d'aménagement de l'espace pérenne consacré aux événements).
-

LES PRINCIPAUX PARTENAIRES DU PROGRAMME DES BIBLIOTHÈQUES DE LAVAL:

- À la Croisée
- ALABD (Association lavalloise des amateurs de bande dessinée)
- AMLET (Association mayennaise pour une liaison école théâtre)
- Association des Amis du livre et des Bibliothèques municipales de Laval
- L'Art au centre
- Atmosphères 53
- Bibliothèque départementale de la Mayenne
- C2A (Centre d'accueil et d'activités) - Adapei53
- Le Cercle de Themis
- Le Chaînon manquant
- Association CinéLigue53
- Conservatoire de Laval Agglomération
- DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) des Pays de la Loire
- Éducation Nationale
- Association Laval-Québec
- Graine de mots
- L'Autre Radio
- Lecture en Tête
- La Librairie Corneille - FNAC
- La Librairie Jeux Bouquine
- La Librairie M'Lire
- Lire et faire Lire
- La Maison de l'Europe
- MANAS (Musée d'Art Naïf et d'Arts Singuliers) de la ville de Laval
- Mayenne Culture
- Le Théâtre de Laval
- Tranzistor
- Les 3 [Trois] Éléphants
- Unissons nos différences
- Les Voix vagabondes
- Le Zoom - Centre de culture scientifique technique et industrielle (CCSTI)
- L'association Ambohimad
- Laval virtual
- La grande surface

Bruno Bertier : *Marie Boisgontier pour l'organisation d'un chantier-école pour le transfert des collections.*

ORGANISATION D'UN CHANTIER-ÉCOLE POUR LE TRANSFERT DES COLLECTIONS

Rapporteur : Marie Boisgontier

I - Présentation de la décision

La ville de Laval conserve des biens muséaux dans l'ancien stand de tir du quartier Ferrié. Ce site a fait l'objet de plusieurs intrusions et les collections (statuaire en plâtre, marbre ou pierre et mobilier) qui y sont stockées ont été totalement saccagées. Les sculptures en plâtre de grand format sont actuellement dans un état de conservation très critique. Elles sont, pour la plupart, cassées en plusieurs morceaux éparpillés dans le sol sableux.

Afin d'assurer le transfert de ces biens extrêmement fragilisés sur un autre site sécurisé, le service des musées d'art, conseillé par la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) Pays de la Loire, s'est rapproché de l'École supérieure d'art et de design TALM-Tours. Un cursus unique et de haut niveau en conservation et restauration des biens culturels - option œuvres sculptées y est dispensé.

Dans le cadre de leur formation, les étudiants participent à des chantiers-école - spécialité sculptures, encadrés par des conservateurs-restaurateurs.

Le chantier-école qu'il est proposé d'organiser à Laval se déroulerait en deux phases :

- durant la phase 1, prévue par l'école du 27 au 31 mars 2023, les étudiants suivis par Marie Gouret, co-coordinatrice et enseignante au cursus et Pascale Roumegoux, restauratrice, et accompagnés par l'équipe du service des musées d'art, prépareraient le transfert des sculptures. Plusieurs opérations seront réalisées :
 - . récolement des fragments, identification et attribution d'un numéro d'inventaire,
 - . constats d'état et couverture photographique,
 - . dépoussiérage,
 - . stabilisation d'urgence des éléments les plus fragilisés,
 - . préconisations de manipulation et de conditionnement pour le futur transfert,
 - . élaboration de propositions de traitement de restauration ;
- durant la phase 2, programmée par l'école en septembre 2023, les étudiants toujours accompagnés par les encadrantes et l'équipe du musée assureront le conditionnement des œuvres dans des bacs plastiques gerbables ou des caisses en bois fabriquées en interne.

Le transfert suivra cette deuxième phase et devrait être réalisé du 2 au 14 octobre 2023 par les services municipaux.

Ce chantier-école permet au service des musées d'art de bénéficier de l'aide de dix étudiants de niveau master, ainsi que des conseils de professionnels de la conservation pour la manipulation, le conditionnement et le stockage de la statuaire. Pour sa réalisation, la ville de Laval s'engage à mettre à disposition l'électricité, le matériel de conditionnement et tous les moyens techniques, humains et financiers pour son bon déroulement.

II - Impact budgétaire et financier

Le coût financier des deux semaines du chantier-école s'élève à 3 678 € TTC comprenant les trajets aller/retour Tours/Laval avec un véhicule école, l'intervention de la restauratrice extérieure et l'achat de petit matériel. À ce montant, se rajoutent l'hébergement et les frais d'un repas par jour pour les dix étudiants et les deux encadrantes dont le montant est estimé à 5 000 €. Le coût financier sera imputé sur le budget musée d'art 2023.

Il vous est proposé d'approuver l'organisation de ce chantier-école pour le transfert des collections en 2023 et d'autoriser le maire à signer tout document à cet effet.

Marie Boisgontier : *On a été obligé de mettre en place un chantier-école. La ville de Laval possède des biens muséaux dans l'ancien stand de tir au quartier Ferrié. Ce site a fait l'objet de plusieurs intrusions, des collections ont été complètement cassées, saccagées comme vous pouvez le voir sur les photos. C'est vraiment lamentable. Ces sculptures en plâtre de grands formats sont actuellement dans un état de conservation très critique. Il a donc fallu mettre en place un chantier-école. Nous avons fait intervenir, sur les conseils de la DRAC, des étudiants qui vont passer un petit peu de temps une dizaine de jours au centre de tir pour récolter, récupérer tous les objets et tous les débris et les cataloguer pour essayer de restaurer toutes ces statues qui ont été abîmées. Ce chantier-école c'est l'école supérieure d'art et de design de Tours, un cursus unique de haut niveau en restauration et conservation de biens culturels. Dans le cadre de cette formation, les étudiants participent à des chantiers-écoles spécialisés dans la culture, encadrés par des conservateurs et des restaurateurs. Il y a deux phases, une première phase du 27 au 31 mars 2023 où ils vont récolter les fragments, ils vont constater l'état des couvertures photographiques, stabiliser d'urgence les éléments les plus fragilisés et élaborer des propositions de traitements de restauration. La deuxième phase : les étudiants toujours accompagnés d'encadrants de l'équipe du musée assureront le conditionnement des œuvres dans des bacs plastiques pour retrouver toutes les pièces et pour reformer toutes ces sculptures. Nous avons un coût financier pour les deux semaines de 3 678 euros comprenant les trajets aller-retour Laval/Tours avec un véhicule école, l'intervention des restauratrices extérieures et l'achat de petit matériel. Se rajoutent l'hébergement, les frais de repas. Le montant est estimé à 5 000 euros. Le coût financier sera amputé au budget du musée 2023.*

Bruno Bertier : *Merci Marie. Y a-t-il des prises de parole ? Didier Pillon.*

Didier Pillon : *Merci Monsieur Bertier. Je voudrais vous faire part quand même de mon étonnement par rapport à ce dossier-là. Quand je l'ai découvert en commission il y a une quinzaine de jours, j'ignorais à quel point ces collections avaient pu être abîmées. J'ai envie de vous dire, de deux choses l'une, ou ces collections qui sont des répliques essentiellement de sculpture en plâtre ont une valeur artistique et auquel cas, il eut fallu les protéger davantage parce que je crois que ce n'est pas la première fois. Il y a même eu plusieurs intrusions qui au départ, ne se sont pas trop mal passées, si je puis dire puisque les gens ont séjournés sans casser. Malheureusement, la dernière au mois de décembre, on nous expliqués, et là, cette photo-là est gentille, c'est celle d'avant qui est encore plus impressionnante, là il y a eu un véritable saccage.*

Cependant, encore une fois, la municipalité était alertée de ce que des jeunes ou des moins jeunes d'ailleurs, on ne sait pas, venaient régulièrement dans le stand de tir pour s'adonner à quelque chose qui n'était pas la protection des œuvres. Ou ces œuvres ont une valeur et il eut fallu les protéger, cela fait partie de nos obligations, même si ce n'est pas toujours agréable de mettre de l'argent dans de la détection, des caméras ou de fermer davantage des issues même s'ils passaient par le toit, il y a peut-être moyen d'avantage de sécuriser cet endroit. Ou les collections, je finis par me poser la question, n'ont pas véritablement de valeur, et je doute que dépenser déjà pas loin de 10 000 euros, parce qu'il y a le chantier-école et l'achat de matériel, pour avoir, excusez-moi du peu, des sculptures qui vont être en mille morceaux. Je ne sais pas comment on peut restaurer des sculptures en plâtre, on ne les recolle pas. Il faudra peut-être faire appel à un artiste plasticien ou des enfants pour retravailler d'après le reste des statues parce que je ne vois vraiment pas, pardonnez-moi mais c'est le spécialiste qui parle, comment on peut restaurer des sculptures quand elles sont dans cet état-là. Je voulais vous faire part de mon étonnement et de ma désapprobation et personnellement, cela n'engage que moi, je m'abstiendrai sur ce rapport parce que j'estime que ou on n'a pas donné la protection suffisante à ces œuvres d'art, ou on va faire maintenant un espèce de bricolage que je ne comprends pas. Voilà. Ça n'engage que moi.

Bruno Bertier : *Bruno Flécharde va vous répondre.*

Bruno Flécharde : *Avec plaisir. D'une part, les mesures avaient été prises après la première intrusion au stand de tir. Il semble que les mesures n'étaient pas suffisantes mais après clairement. Je voulais juste dire que la responsabilité du stockage de ces œuvres est largement partagée. Vous connaissez aussi bien que moi Monsieur Pillon, l'état des collections en général, des musées, de la bibliothèque, des archives, réparties dans plus de dix-neuf endroits dans la ville de Laval dont aucun ne donne réellement satisfaction. Donc la responsabilité des lieux de stockage est largement partagée. Je suis aussi attristé que vous de constater l'état de ces œuvres. Il ne m'appartient pas mais je pense que les services de l'État aussi seront en mesure d'estimer la nécessité de restaurer totalement ces œuvres ou non. Je partage ce constat de désarroi. Et puis on fait la mesure du stage des étudiants à moindre mal ou à moindre coût pour essayer de les sauvegarder dans un premier temps, d'inventorier ces statues, de les identifier et de juger du travail qui restera à faire ou non après.*

Bruno Bertier : *Merci pour ces précisions. Votre colère, Monsieur Pillon, on la partage sur ces photos. C'est inadmissible. C'est notre histoire. C'est notre patrimoine qu'on met en mille morceaux. Évidemment, l'ensemble du conseil municipal ne peut que parler d'indignation à voir ces images. Sur le reste, le sujet de la conservation de nos collections est un vieux sujet. Vous le savez fort bien, vous avez été en charge de ce dossier. La ville manque de lieu où on peut avoir une protection maximum pour protéger nos collections. Faire en sorte qu'elles ne soient pas connues. Il ne faut pas donner l'adresse des lieux où on protège ou en stock nos collections. Essayer de les protéger mais c'est un vrai sujet auxquelles sont confrontées de nombreuses collectivités. Pour en avoir connu d'autres, c'est exactement le même sujet. Parfois, ce n'est pas lié au vandalisme mais à des taux d'humidité ou à des conditions de conservation qui ne sont pas bonnes.*

Donc, trouver le bon bâtiment qui permet de protéger les collections, trouver le bon bâtiment qui permet de protéger de tout vandalisme, c'est très compliqué et vous le savez bien. De grâce, ne faisons pas de mauvais débat sur ce sujet-là. Travaillons tous à trouver, et votre expertise; Monsieur Pillon, peut être importante. Trouvons tous la bonne solution pour protéger au mieux nos collections. C'est l'ensemble du conseil municipal et je vous lance cette invitation, avec votre œil, on pourra peut-être trouver les bonnes solutions parce que, en effet, c'est désolant de voir ce que l'on voit. On va essayer de recoller les morceaux comme on dit. Bon, on va voir avec les experts si c'est possible. On tiendra informé le conseil municipal sur votre interrogation. Y a-t-il d'autres prises de parole ?

Didier Pillon : *Merci, je ne vais pas reprendre le débat. Simplement ce que je veux redire aussi à Bruno Flécharde c'est que, heureusement si ma mémoire est bonne, il n'y a plus dix-neuf lieux où sont disséminées les collections. Je voudrais en effet rappeler que dans le précédent mandat, on avait travaillé à trouver une moins mauvaise solution puisqu'on sait que le coût d'un centre dépasse plusieurs millions et que je peux comprendre qu'il y ait des choix de faits. On avait nous-mêmes fait ce choix de ne pas construire ce centre de collections puisqu'on avait le 40 à financer. Il n'empêche qu'on a quand même fait de gros efforts sur un bâtiment où il y avait et il y a encore une relative protection par rapport à l'hydrométrie etc. Mon étonnement si vous voulez vient du fait que, en effet ces sculptures on ne pouvait pas les mettre avec les autres mais que, on a été alerté à plusieurs reprises. J'ai le sentiment quand même qu'on ne s'est pas trop inquiété. Ce n'est pas une ronde toutes les semaines qui va nous permettre de savoir ce qui se passe. Il y aurait peut-être pu y avoir des dispositifs de caméra ou de je ne sais pas quoi qui permettraient peut-être de faire un peu peur à ces gens-là et de les empêcher de revenir. C'est le fait qu'ils soient revenus sept, huit fois qui me gêne. Ils sont repassés aux mêmes endroits et je trouve que quand même il y a eu une certaine légèreté ou une négligence. Je sais très bien que préserver ces collections est un gouffre financier pour une ville. Je n'en disconviens pas. Je me demande vraiment ce qu'on va faire de sculptures en plâtre explosées. Il y a peut-être moyen de faire de la création artistique du coup avec ça.*

Bruno Bertier : *Eh bien travaillons ensemble, Monsieur Pillon pour trouver les meilleures solutions pour les années qui viennent pour le stockage de nos collections. On va stopper là sur cette affaire. Je vais vous demander de voter la délibération. Donc 10 abstentions et 33 pour cette délibération. Je vous remercie.*

N° S518 - CRV - 2

ORGANISATION D'UN CHANTIER-ECOLE POUR LE TRANSFERT DES COLLECTIONS

Rapporteur : Marie Boisgontier

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant que la ville de Laval souhaite accueillir un chantier-école de l'École supérieure d'art et de design TALM-Tours dans le cadre du transfert de ses collections (biens extrêmement fragilisés) sur un autre site sécurisé,

Qu'il convient d'établir une convention, entre la ville de Laval et l'École supérieure d'art et de design TALM-Tours, afin de définir les modalités de mise en œuvre de ce chantier-école,

Sur proposition de la commission cultures et rayonnement de la ville,

DÉLIBÈRE

Article 1er

L'organisation d'un chantier-école avec l'École supérieure d'art et de design TALM-Tours pour le transfert des collections en 2023 est approuvée.

Article 2

La convention afférente, établie entre l'École supérieure d'art et de design TALM-Tours et la ville de Laval, est approuvée.

Article 3

Le maire ou son représentant est autorisé à signer cette convention, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce chantier-école, ainsi que tout avenant en lien à celui-ci.

Article 4

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, dix conseillers municipaux s'étant abstenus (Didier Pillon, Marie-Cécile Clavreul, Pierrick Guesné, Samia Sultani, Gwendoline Galou, Vincent D'Agostino, James Charbonnier, Chantal Grandière, Lucile Périn et Henri Renié).



ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART ET
DE DESIGN
TOURS

CHANTIER ECOLE

Entre

L'établissement public de coopération culturelle École supérieure d'art et de design TALM, TALM-Tours, 40 rue du Docteur Chaumier — 37000 Tours, représentée par sa directrice-adjointe, directrice de TALM-Tours, Madame Laurence Martin

et

La Ville de LAVAL, Hôtel de Ville, 2 Place du 11 Novembre, CS 71327 53013 LAVAL CEDEX— représentée par Monsieur le Maire Florian BERCAULT, en sa qualité de maire agissant en vertu d'une délibération en date du 6 février 2023.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet

Un chantier-école est organisé sur un chantier de collections du musée de Laval – réserves externes devenu un lieu de stockage pour conserver des grands formats en plâtre- dans le cadre des enseignements dispensés aux élèves du cursus *Conservation-restauration des biens culturels, spécialité œuvres sculptées* (CRBC) de l'École supérieure d'art et de design TALM-Tours. Ce chantier-école qui fait partie des stages obligatoires dans la scolarité des élèves restaurateurs, est une mise en situation de chantier de conservation-restauration des objets du musées de France.

Le site dans lequel ces grands formats sont conservés a été vandalisé à plusieurs reprises, les œuvres sont donc actuellement dans un état de conservation très critique. Elles sont pour la plupart cassées en plusieurs morceaux éparpillés dans le sol sableux de cet ancien stand de tir.

Le chantier-école consistera donc à la mise en place des opérations suivantes :

- le recollement des éléments et l'attribution d'un numéro d'inventaire,
- un constat d'état précis des œuvres avec une couverture photographique et schémas éventuels,
- un dépoussiérage général avec des pinceaux doux et un système d'aspiration équipé d'un filtre HEPA.
- une stabilisation d'urgence des éléments les plus fragilisés.
- des préconisations de manipulation et de conditionnement pour un déplacement ultérieur.
- l'élaboration avec les étudiants d'une proposition de traitement de restauration,
- relecture du rapport de stage rédigé par les étudiants à l'issue de leur stage.

Les œuvres ne seront ôtées du site qu'en septembre 2023. Il sera possible comme convenu de fixer d'une deuxième phase d'intervention pour le conditionnement des œuvres 3^{ème} semaine de septembre (2 jours) avec une seule promotion de 5 étudiants et une encadrante ESAD-Talm-Tours. Nous proposons les 2 jours supplémentaires de septembre 2023.

La présente convention concerne la phase d'intervention qui se déroulera du 27 mars au 31 mars 2023 et une phase conditionnement de 2 jours 3^{ème} semaine de septembre.

Elle concerne 10 étudiantes de 1^{ère} et 2^e année :

L1	BULLOT	Chloé
	CHERVIN	Suzon
	DE CHARRETTE	Faustine
	GOMILA	Chloé
	RYCKAERT	Anne-Lise
L2	PERRIER	Louise
	QUENTIN	Paul
	CLEMENT	Antoine
	HALLAY	Claire-Marie
	CUMMINS	Mathilde

Article 2 – Responsables pédagogique et scientifique

Le chantier-école est placé sous la direction scientifique de :

- Mme Antoinette LE FALHER, directrice des musées Laval, conservatrice du patrimoine.
- Mme Morgane Thorel, chargée des collections, musées de Laval.

Le chantier-école est placé sous la direction pédagogique de :

- Mme Marie GOURET, co-coordinatrice et enseignante au cursus CRBC.

Article 3 – Statut des stagiaires

Les stagiaires conservent le statut d'étudiant pendant toute la durée du chantier-école. Celui-ci n'est donc pas considéré comme une période d'activité professionnelle et ne donnera lieu à aucune rémunération de la part de l'organisme d'accueil. Les élèves sont soumis aux dispositions du règlement intérieur de l'organisme d'accueil, notamment en ce qui concerne les horaires de présence.

Les étudiants doivent respecter les règles et consignes de sécurité ainsi que le règlement intérieur de l'organisme d'accueil.

En cas de manquement grave à la discipline, la Mairie se réserve le droit de mettre fin à la participation de l'étudiant-stagiaire au chantier-école après en avoir prévenu la direction de l'École supérieure d'art et de design TALM-Tours.

Article 4 – Assurance maladie et accident

Les étudiants conservent la protection sociale dont ils bénéficient dans le cadre de l'assurance maladie. Ils sont également couverts en matière d'accident du travail (voir conventions de stage en annexe).

Le stagiaire bénéficie de la couverture accident du travail de son établissement d'enseignement. En cas d'accident survenu du fait ou à l'occasion du chantier-école, l'obligation de déclaration de l'accident (*instituée par l'article L. 441-2 du code de la Sécurité Sociale*) incombe à l'organisme d'accueil. Ce dernier doit alors obligatoirement et sans délai effectuer la déclaration d'accident auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du lieu de résidence du stagiaire. Il doit également adresser à l'établissement d'enseignement l'École supérieure des beaux-arts TALM-Tours une copie de cette déclaration.

Article 5 – Responsabilité civile

Responsabilité civile du stagiaire et de l'établissement de formation

Dans le cadre de la présente convention, le stagiaire s'engage à souscrire une police d'assurance garantissant sa propre responsabilité civile et aide juridique au cas où celle-ci serait engagée à l'occasion du stage. Il en fournira une attestation. L'établissement de formation a souscrit une police d'assurance garantissant, quelle que soit la nature de l'organisme d'accueil, tous les stages accomplis pendant la formation, afin de couvrir les dommages éventuels que le stagiaire pourrait causer à l'organisme d'accueil.

Déplacements du stagiaire

Le stagiaire qui se déplace sur un lieu différent de celui de l'organisme d'accueil pour une mission ordonnée par ce dernier est couvert par la garantie du risque accident du travail et accident de trajet de son établissement de formation l'École supérieure d'art et de design TALM-Tours. Dans ce cadre, le stagiaire ne pourra utiliser son véhicule personnel qu'à la condition que lui ou l'organisme d'accueil ait souscrit une assurance complémentaire garantissant les risques liés à l'utilisation professionnelle de ce véhicule. La mise à disposition d'un véhicule de service par l'organisme d'accueil dans le cadre de la mission est possible selon la réglementation et la procédure en vigueur dans l'organisme d'accueil, qui dans ce cas assure le véhicule et ses divers utilisateurs.

Article 6 – Dispositions financières

1°/ La ville de Laval :

- a) Met à disposition du chantier-école l'ensemble de la documentation disponible sur le site ;
- b) Met à disposition du chantier-école l'eau et l'électricité et des sanitaires,
- c) Prend en charge les frais du chantier-école suivants :
 - A/R École de Tours/Laval pour les 10 étudiants,
 - A/R Angers / Laval pour l'encadrante -enseignante Marie Gouret,
 - Hébergement pour 4 nuits pour les 10 étudiants, les 2 encadrantes Marie Gouret et Pascale Roumégoux (le lieu peut être commun avec les étudiants) + pour 1 nuit pour la semaine 2.
 - Repas (1 par jour) pour les 10 étudiants et les deux encadrantes soit 60 repas à prévoir sur la semaine de 5 jours et 12 repas à prévoir pour la semaine 2.
- d) Met à disposition le matériel de conditionnement et de recollement (sac zip, étiquettes, caisse, mousse plastazote...)
- e) Prends en charge la prestation de la restauratrice extérieure Pascale Roumégoux.

Exemple de boîte de conditionnement

RAJA



Bac plastique gerbable norme EU RAJA 600x400x150 mm

2°/ l'École supérieure d'art et de design TALM-Tours :

- a) met à disposition les moyens matériels nécessaires aux prises de vue numériques ;

- b) met à disposition le matériel nécessaire à la protection des étudiants et encadrants (EPI) ;
- c) Met à disposition le consommable et matériel (élingues, moyen de levage, moyen d'éclairage, aspirateurs, cales, film étirables, gants, petits outillages divers, rubalise...)
- d) Fournit un rapport détaillé et illustré des opérations effectuées, sous forme papier et numérique ;
- e) Prend en charge la rémunération du temps de travail de l'encadrant Mme Marie GOURET (7 jours).

Article 7 – Exploitation des produits réalisés

À l'issue du chantier-école, les élèves restaurateurs produisent un rapport d'intervention à chacune des deux parties (deux exemplaires numérique et papier) validé par leurs enseignants.

Ce rapport pourra être utilisé et diffusé à des fins de communication par les services de l'École supérieure d'art et de design TALM-Tours, de la Ville de Laval.

Article 8 – Communication

- Les perspectives de valorisation et de développement devront être intégrées en amont du projet : exemplarité, visibilité et valorisation du projet tout au long de la démarche.
- Les supports types devront être transmis, pour avis, à la Ville de Laval et à l'École supérieure d'art et de design TALM-Tours.
- Les mentions des signataires et de leurs logos sont obligatoires sur l'ensemble des documents portant sur la communication (interventions publiques, communiqués, publications, affiches, messages internet...) dès la signature de la présente convention.
- Les partenaires s'efforceront dans la mesure du possible de valoriser ce partenariat par des opérations communes de communication auprès des différentes instances territoriales et éducatives.

Article 9 – Développement durable

Les signataires veillent à intégrer une démarche de développement durable dans la réalisation des projets du CTEAC :

- en réalisant des économies lors de ses achats (maîtrise des quantités réellement utiles) ;
- en réduisant les impacts de ses actions sur l'environnement (recyclage, etc.) ;
- en maîtrisant l'impact de ses actions sur la santé, la sécurité et les conditions de travail de son personnel (respect des normes par l'association et ses prestataires, etc.) ;
- en favorisant l'émergence de certaines filières économiques et d'insertion (en favorisant l'insertion de personnes empêchées par exemple).

Article 10 – Durée

La présente convention entrera en vigueur à partir du 27 mars 2023 jusqu'au 31 mars 2023 inclus et les deux jours de conditionnement 3^{ème} semaine de septembre 2023 (jours à définir).

Article 11 – Compétence juridictionnelle

En cas de difficultés portant sur l'application ou l'interprétation du présent contrat, les parties s'engagent à régler leur différend à l'amiable.

Fait en deux exemplaires originaux, à Laval, le

Pour la Ville de Laval

**Pour l'École supérieure d'art et
de design TALM-Tours**

Le Maire

La directrice

Florian BERCAULT

Laurence Martin

Estimation budget : Chantier -école / Laval**A la charge du Musée - Refacturation (titre de recettes) par l'ordonnateur de l'ESAD TAM.**

	Total	Nb de personne	Prix unitaire	Prix total
Semaine 1 :27-31 mars 2023 Trajet AR Tours/Laval - véhicule école (barème fiscal et péages) 10 étudiants(e)s ESAD TALM-Tours	1		186 km x 0,50€ + 18,39€ (péage) x 2	258,88 €
Trajet AR Angers/Laval - véhicule école (barème fiscal et péages) 1 encadrante ESAD TALM-Tours	1		80€x2	160,00 €
Repas per diem/repas 10 étudiants ESAD TALM-Tours + 1 encadrantes ESAD TALM-TOUTS + 1 encadrante extérieure (Pascale Roumégoux)	5 jours	12	60 repas	À charge du musée
Hébergement des élèves + 2 encadrantes	5 jours	12	À charge du musée	À charge du musée
Semaine 2 :2 jours (définir les dates) Trajet AR Tours/Laval - véhicule école (barème fiscal et péages) 5 étudiants(e)s ESAD TALM-Tours	1		186 km x 0,50€ + 18,39€ (péage) x 2	258,88 €
Repas per diem/repas 5 étudiants ESAD TALM-Tours + 1 encadrantes ESAD TALM-TOUTS	2 jours	6	12 repas	À charge du musée
Hébergement des élèves + 2 encadrantes	1 nuitée	6	À charge du musée	À charge du musée
Total				677,76 €

A la charge du Musée en direct d'une intervenante extérieure (voir devis en pièce jointe)

Description	Quantité (jour)	TVA	Prix unitaire (euro HT)	Montant (euro HT)
Intervention sur site	5	20%	400	2 000,00 €
Frais journalier en déplacement	5	20%	75	375,00 €
poste matériel	Forfait		125	125,00 €
Total HT				2 500,00 €
TVA				500,00 €
Total TTC				3 000,00 €

A la charge de l'ESAD-TOURS

Salaire Marie Gouret	2 000,00 €
Matériel	500,00 €
Trajet A R gîte-chantier école	50,00 €
Total	2 550,00 €

Matériel à fournir par le musée pour le conditionnement :

Prix moyen voir exemple ci-dessus de caisses de conditionnement pour les petits éléments.

Nous sommes partis sur 2-3 boîtes par éléments + sacs zippés : prix moyen 1000,00€

ROUMÉGOUX Pascale
Société Art Partenaire
 Restauratrice de sculptures

105 bis la Marquellerais
 44 360 ST Etienne de Montluc

Tel : 06.60.51.57.88
 roumegouxpascale@yahoo.fr
 SIRET : 519 219 406 00021

DEVIS N° 121222-1

Lieu: Nantes
 Date : 12/12/2022

Commanditaire
Antoinette Le Falher,
Directrice du Musée de Laval
 antoinette.lefalher@laval.fr.

OBJET : encadrement d'élèves du cycle conservation-restauration d'oeuvres sculptées, TALM Tours à Laval.

PROPOSITION D'INTERVENTION-

Le présent devis concerne l'encadrement d'élèves cycle conservation-restauration des biens culturels de TALM- Tours au cours d'un chantier-école autour de grandes oeuvres en plâtre appartenant au musée de Laval.

Plusieurs interventions seront réalisées avec les élèves:

- un constat d'état précis des oeuvres avec une couverture photographique et schémas éventuels.
- un dépoussiérage général avec des pinces doux et un système d'aspiration équipé d'un filtre HEPA.
- une stabilisation d'urgence des éléments les plus fragilisés.
- des préconisations de manipulation et de conditionnement pour un déplacement ultérieur.
- l'élaboration avec les étudiants d'une proposition de traitement de restauration,
- relecture du rapport de stage rédigé par les étudiants à l'issue de leur stage.

Description	Quantité (jour)	TVA	Prix unitaire (euro H.T.)	Montant (euro H.T.)
Intervention sur site	5,00	20,00%	400,00	2000,00
Frais journalier en déplacement	5,00	20,00%	75,00	375,00
Poste matériel (forfait)			125,00	125,00
			Total H.T.	2500,00
			TVA	500,00
			Total T.T.C.	3000,00

Soit la somme de trois mille euros toutes taxes comprises.
 Ce devis est valable six mois à compter de ce jour.

Signature



Bruno Bertier : *Nous allons passer au chapitre transition urbaine, écologique et commerciale. Je vais laisser la parole à Isabelle Eymon qui va nous faire lecture du rapport sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2022.*

TRANSITION URBAINE ÉCOLOGIQUE ET COMMERCIALE

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR L'ANNÉE 2022

Rapporteur : Isabelle Eymon

I - Présentation de la décision

Conformément à l'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et au décret d'application n°2011-687 du 17 juin 2011, la ville de Laval a établi son rapport annuel sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2022.

Ce rapport développement durable a évolué en 2021. Il est proposé un rapport plus stratégique permettant d'interroger les années précédentes à l'aide des indicateurs le transformant en outil d'aide à la décision.

Les objectifs de développement durable (ODD) de l'agenda 2030, adopté en 2015 par les 193 États membres de l'ONU, sont la clé d'entrée de ce document, avec une priorité accordée au changement climatique.

Cinq objectifs stratégiques sont mis en avant :

- avancer vers une mobilité décarbonée ;
- améliorer les performances environnementales des équipements publics ;
- faire bon usage des outils numériques ;
- renforcer la place de la nature en ville et favoriser une consommation durable ;
- impliquer les membres de la collectivité.

Ce rapport est présenté préalablement aux orientations budgétaires et la délibération correspondante permet d'attester de son existence et de sa présentation à l'assemblée délibérante.

II - Impact budgétaire et financier

Néant.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, il vous est proposé de prendre acte du rapport sur la situation en matière de développement durable de la ville de Laval pour l'année 2022.

Isabelle Eymon : *Merci Monsieur Bertier. Je ne ferai pas la lecture intégrale, rassurez-vous. Ce rapport est réglementaire. Il est en prolongement du rapport 2021 puisque nous souhaitons, face à cette réglementation qui s'impose à la collectivité, en faire véritablement un outil que l'on ait envie de lire et qui ne soit pas qu'un bilan rétroactif qui aide à la prospective et oriente et accompagne la politique publique et nous aide à les évaluer. Donc, comme en 2021, notre axe prioritaire est la lutte contre le changement climatique et surtout, en toute sagesse, l'adaptation à ce changement. Nous nous appuyons toujours sur l'agenda 2030 avec les objectifs de développement durable tels qu'ils ont été votés par les États membres de l'ONU. Bien entendu, nous avons ciblé un certain nombre d'objectifs stratégiques de développement durable qui visent à des équilibres sociaux qui sont travaillés en détails dans d'autres rapports sur le handicap, sur, comme on vient de le voir, l'égalité femmes hommes. Nous ne les avons pas intégrés dans ce rapport-là mais nous sommes évidemment en articulation et en complémentarité totale. Les différentes parties du rapport nous amènent d'abord à la question des mobilités décarbonées. Nous avons fait une priorité aux mobilités douces. Vous avez eu une image du fléchage vers le 40, une signalétique qui favorise le parcours piéton dans les villes. En ce qui concerne la place du 11 novembre, les piétons sont totalement associés dans le cadre du Conseil des piétons à l'aménagement ou au choix en matière de revêtement, par exemple pour le cheminement et le tracé des allées. C'est fait aussi pour favoriser le déplacement des piétons. En ce qui concerne les autres mobilités décarbonées comme la trottinette électrique, nous avons en 2022 une nouvelle flotte de ces trottinettes en libre-service avec des engins plus robustes. Nous en avons 250 et 60 emplacements. C'est un service très largement apprécié puisque nous sommes à 300 locations par jour et les utilisateurs, de 13 sont passés à 60. Une utilisation très importante, qui fonctionne très bien. On nous oppose la dangerosité. Il y a eu deux actions fortes en fin d'année, sur novembre et tout début décembre, auprès d'étudiants sur deux pôles, aussi bien le campus Technopôle que le secteur du pôle santé de manière à faire partager à ces étudiants l'expérience de la trottinette via la réalité virtuelle et à les sensibiliser à l'accident. Il est évident que les étudiants du pôle santé étaient particulièrement réceptifs à cette expérience et à la réflexion associée. En ce qui concerne les vélos en général, vous avez vu se prolonger un certain nombre de pistes ou bandes. Vous avez vu également les arceaux pour attacher les vélos se multiplier dans la ville. En ce qui concerne les vélos à assistance électrique, nous sommes évidemment dans une compétence aggro pour la subvention à l'achat mais sur les plus de 800 subventionnés sur le premier semestre 2022, il y en avait pratiquement 300 subventionnés pour des Lavalloises ou Lavallois. Là encore, l'augmentation des cyclistes réguliers est importante puisque nous passons de 73 en 2018 à 250 actuellement sur des comptages qui sont faits très régulièrement, notamment par Place aux Vélos. Les zones de circulation à 30 km/h se sont étendues aussi et nous continuons de suivre la qualité de l'air. Deuxième chapitre sur cette question du développement durable : c'est la ville en tant qu'espace de transition énergétique. Nous cherchons à améliorer les performances environnementales de nos équipements publics. Une action très importante à mes yeux a été amorcée en début de mandat et qui a abouti en 2022, c'est l'audit énergétique de notre patrimoine bâti. Nous avons 145 sites qui ont été audités, certains ont été exclus qui ne relevaient pas directement de la ville, par exemple des Monuments Historiques. Là, nous avons assez peu de moyens d'actions.*

Cet audit énergétique est quelque chose d'extrêmement important pour avoir une base de connaissances sur l'état de nos bâtiments, comment nous pouvons planifier, organiser leur rénovation, dans quelle mesure, dans quelles limites nous tenir si c'est trop important. Deuxième élément très important qui montre justement comment ce rapport est justement un intermédiaire entre le bilan rétroactif et les perspectives. Nous entrons dans un dispositif intracting qui sera lancé en 2023 mais qui repose sur deux axes : le renouvellement de l'éclairage public pour un changement en leds sur deux ans. Donc nous aurons un changement à 100 %, ce qui est considérable, et plus de 700 000 euros consacrés à la rénovation énergétique de nos bâtiments dont par exemple l'isolation par l'extérieur de l'école Jules Verne. Des décisions 2022 pour des actions 2023. Nous avons rénové des écoles toujours dans le sens de l'amélioration énergétique : étanchéité pour l'école Alain, panneaux photovoltaïques pour Thévalles et 2023, l'école de la Senelle puisque là nous allons appliquer le décret tertiaire dans ce qu'il a de plus ambitieux, son objectif 2050. Nous continuons de suivre la DSP Réseau de Chaleur, avec une étude lancée sur la possibilité d'augmenter la production d'énergie renouvelable sur notre territoire. Nous avons un label Éco réseau +, puisque nous avons toujours une utilisation d'énergies renouvelables très supérieure à 80 % et des émissions carbone très faibles. Une mention est faite du Glutton, qui est un engin mis à disposition d'une première équipe centre-ville de propreté. Un deuxième est en cours d'achat pour l'autre partie du centre-ville. Un engin qui nous permet d'assurer dans les ruelles, dans l'hyper centre, une meilleure propreté urbaine donc moins de déchets qui partent aussi dans le traitement des eaux usées, dans les bouches d'engouffrement ou encore pire, à la rivière, dans la nature. La possibilité de déployer nos appareils plus lourds, nos balayeuses, sur des axes plus importants et des distances plus importantes et donc de mieux resservir éventuellement les quartiers plutôt que d'avoir les engins lourds dans le centre-ville où ils ont du mal à intervenir, notamment du fait de l'encombrement, des stationnements et de l'exiguïté des passages. En ce qui concerne la troisième partie, c'est cette ville équilibrée qui fait beaucoup de place à l'eau et au végétal. J'ai déjà largement parlé dans d'autres conseils de la gestion des eaux pluviales par exemple sur la place du 11 novembre. Vous savez aussi la part que l'on accorde au végétal sur cette place. En 2022, nous avons eu l'aboutissement des travaux de végétalisation et de désimperméabilisation sur la place Jean Moulin, le parking Jean Macé, le jardin devant le 40, la végétalisation de la première tranche du quai Paul Boudet, l'ouverture du jardin Banque de France en espace vert public et le permis de végétaliser qui nous permet de travailler avec les Lavallois sur une sensibilisation du public et réciproquement un public qui peut nous sensibiliser sur des espaces qui méritent végétalisation. Chapitre suivant, c'est ce que nous avons appelé "ville gourmande" : la priorité aux circuits courts, à l'alimentation de qualité. Bien évidemment, le respect de la loi Egalim avec des taux début 2022 et fin décembre 2022 supérieurs à ce que la loi Egalim impose avec plus de 60 % en qualité et 30 % en bio, donc on a une amélioration au fil de l'année 2022. Là encore, illustration qui me paraît tout à fait intéressante. Là, à droite, la représentation de notre marché de producteurs qui continue de se développer sur la place de la Trémoille le samedi. À gauche, un très beau buffet préparé par nos agents de la restauration centrale qui ont participé à une formation sur les cuisines alternatives. Ça a été accompagné d'une conférence grand public. Ils ont testé après en grandeur nature dans les locaux de la cuisine centrale.

D'autres services ont été associés et ça a été quelque chose de tout à fait enrichissant pour tout le monde dans une excellente ambiance, extrêmement porteur du fait que nos personnels de la cuisine centrale étaient demandeurs, enfin à l'initiative de cette action. Nous nous inscrivons évidemment comme pour la mobilité dans les actions de Laval Agglomération et là dans le cadre du projet alimentaire du PAT. Nous avons ensuite la partie "ville sobre", je ne m'attarderai pas beaucoup. C'est un travail de longue haleine que notre engagement avec l'informatique, tous nos outils numériques, mais nous continuons à développer pour que ces outils numériques contribuent à une meilleure relation entre services, une meilleure efficacité, une meilleure relation avec les Lavalloises et les Lavallois et que cela ne soit pas une source de complications et de rupture, de fracture numérique, que ce soit au contraire un facteur de lien. Je terminerai justement avec cette question du lien, ce qui fait que nous souhaitons la participation et l'engagement de toutes et de tous : les budgets participatifs. Il en a été question tout à l'heure donc je ne m'y attarderai pas. Vous avez vu les cendriers sondages, la cour de la maison de quartier d'Avesnières, dans les projets des jeunes, une brigade verte en trail sportif. Le Conseil des jeunes est aussi porteur de plein d'idées. En termes d'urbanisme, nous avons élaboré la charte de l'urbanisme durable qui n'a pas valeur obligatoire mais que nous associons à toutes les demandes de construction ou de rénovation. Elle est très incitative de la prise en compte de la biodiversité. Nous voulons sensibiliser aux enjeux climat là encore en lien avec l'agglomération et l'élaboration du PCAET. Nous travaillons pour tous les grands projets, qu'il s'agisse du centre-ville, qu'il s'agisse de la rénovation urbaine à Saint-Nicolas. Les associations sont associées, il y a des maisons des projets. Nous faisons des permanences sur le marché. Nous cherchons sur ces grands projets-là, évidemment, à ce que tout un chacun, qu'il soit élu, qu'il soit agent, qu'il ou qu'elle soit Lavallois ou Lavalloise, que chacun puisse prendre sa part dans nos projets pour un meilleur développement de notre territoire.

Bruno Bertier : *Merci Isabelle Eymon. Y a-t-il des prises de parole ? Monsieur Renié ?*

Henri Renié : *Je voulais juste faire un focus sur le prêt intracting concernant les leds, ce qui est tout à fait louable dans l'intention même si c'est un coût, c'est de la dette, c'est un prêt à 2 millions d'euros, mais c'est tout à fait louable dans l'intention. Je voulais pointer du doigt que l'empreinte environnementale ne va pas s'analyser qu'à l'instant T de la consommation et qu'on fasse attention aussi parce que sur du court terme, on va utiliser de la ressource pour remplacer quelque-chose qui fonctionne encore. On va produire un déchet avec quelque-chose qui pourrait encore durer. C'est un choix de gestion et la notion d'emprunt vert est en partie fondée, ce n'est pas le débat mais l'emphase dessus est peut-être plus complexe par rapport à la question environnementale. C'était tout.*

Bruno Bertier : *Développez. C'est quoi votre choix alors ?*

Henri Renié : *Non en fait, effectivement on peut avoir deux choix. Vous pouvez, et c'est le choix que vous faites aujourd'hui, tout remplacer d'un coup et derrière, pardon je me répète, mais on va créer une ressource alors qu'on a encore quelque-chose qui fonctionne. On va produire un déchet d'un seul coup à l'instant T alors que ça aurait pu durer plus longtemps.*

L'autre option ça peut être une gestion plus dans la durée, basée sur la durée de vie des consommables. Voilà, c'est juste deux approches.

Bruno Bertier : *Si on va au rythme actuel Monsieur Renié, il faudra dix ans pour tout changer au niveau de la ville. Dix ans. Est-ce qu'on fait ce choix-là ? Je vous pose la question.*

Henri Renié : *Je pointe juste du doigt les deux options. Le fait de dire que c'est l'analyse de l'empreinte environnementale est juste quelque-chose de complexe. Il n'y a pas plus que cela.*

Bruno Bertier : *Très bien. Qui veut prendre la parole ? Antoine Caplan.*

Antoine Caplan : *Très rapidement. On aura l'occasion au prochain conseil municipal de débattre de cette question puisque ce sera, je pense, en décision municipale qu'apparaîtront les deux contrats de financement. Simplement, je reprends les chiffres, ils vous seront présentés en détail la prochaine fois mais on empruntera pour la partie éclairage public un million sept cent mille euros à peu près. On estime qu'on fera des économies d'énergie sur douze ans de deux millions huit cent mille euros. C'est vous dire la puissance, non seulement des économies d'énergie qu'on va générer à travers ces avances remboursables mais aussi finalement l'accélération de la transition écologique de la ville à travers cette offre de la Banque des territoires qui est vraiment intéressante. Guillaume Agostino pourrait mieux en parler que moi mais c'est aussi pour redonner du confort aux usagers lavallois à travers un éclairage public plus agréable, plus confortable, plus modulable, mais en tout cas financièrement et d'un point de vue écologique, c'est heureux qu'on le fasse dans cette logique d'aide verte à laquelle on tient beaucoup. C'est dommage d'ailleurs qu'il n'y ait pas d'autre produit de financement qui nous permettrait de financer des travaux qui eux, seraient amortis sur trente, quarante, cinquante ans. Aujourd'hui, on a une vraie lacune dans les politiques publiques pour ça et ce sont des travaux que l'on devra faire dans le cadre du décret tertiaire pour les bâtiments. Aujourd'hui, on n'a pas forcément les solutions financières pour le faire.*

Bruno Bertier : *Merci pour ces précisions. Isabelle Eymon.*

Isabelle Eymon : *Antoine Caplan vous a répondu du point de vue financier et, effectivement, économies d'énergies sur ces éclairages. Je suis tout à fait d'accord avec vous sur la complexité de l'impact environnemental parce qu'on crée du déchet dans l'immédiat. C'est certain. La question est de voir comment l'équipement qu'on abandonne peut, le cas échéant, être réutilisé comme une ressource dans d'autres circuits. C'est tout l'enjeu des changements que nous faisons, qu'il s'agisse des leds ici, qu'il s'agisse de nos véhicules. On achète une voiture électrique en abandonnant une voiture thermique qui fonctionne peut-être encore. Est-ce qu'il y a un gain véritable ? C'est tout à fait difficile à évaluer mais c'est important justement que nous allions, pas nous Laval mais nous l'humanité, vers une vraie prise en compte des coûts du début à la fin d'un produit peut-être sur ses multiples cycles de vie et son impact au total. Ce sont d'autres façons de regarder.*

Bruno Bertier : *Merci. Guillaume Agostino qui a demandé la parole.*

Guillaume Agostino : *Monsieur Renié, je comprends bien ce que vous dites. L'équipement qu'on a est largement amorti au niveau environnemental. Cela fait des années qu'on l'a. Passer sur une nouvelle technologie, c'est aussi voir la consommation d'énergie car la consommation d'énergie aujourd'hui aussi, ça peut polluer, c'est ce qu'on a vu avec la crise énergétique qu'on a eu. Quand on est en hiver et qu'on éclaire fortement, ça tire sur le réseau. Tirer sur le réseau c'est allumer des centrales à gaz. Tout ce qu'on va passer en leds ça permet de fortement, plus que fortement, c'est très très très important la baisse de consommation d'énergie. Aussi budgétairement, c'est ne plus consommer d'électricité et là-dessus on est sans cesse en train de revenir qu'on va créer un emploi sur la ville de Laval. Quand on va faire un investissement qui va permettre justement de diminuer les coûts de fonctionnement à terme, je pense que c'est quand même important. Changer un équipement, c'est aussi changer la globalité et mieux régler à terme notre équipement d'éclairage public. Aujourd'hui, pour changer, il faut aller à chaque fois sur tous les équipements. Là, on va pouvoir avoir quelque-chose qui peut être piloté. Si les citoyens nous le disent, on va pouvoir régler l'intensité. Donc, c'est gagner du confort. Je pense que cet investissement-là, je le défends et j'espère que tout le conseil municipal votera quelque-chose qui permet d'améliorer la vie des gens sur l'ensemble de la ville. Merci.*

Bruno Bertier : *Merci. Samia Soultani.*

Samia Soultani : *Je vais revenir sur le budget vert lors du débat d'orientation budgétaire. Je souhaiterais juste profiter de ce sujet qui vient d'être abordé pour faire remonter quelques doléances de femmes et de jeunes filles qui montent dans le train à 22h40 de Paris, qui faisaient le trajet à pied dans le quartier de la Pillerie et qui sont obligées aujourd'hui d'appeler le papa ou le mari pour aller les chercher parce qu'il n'y a plus d'éclairage à partir de 22 heures. Des doléances en fait par rapport à ces personnes qui arrivent tard, dans le quartier de la gare. Est-ce qu'il y a moyen de trouver un équilibre ? Le poison n'est pas dans la chose mais dans la dose. Est-ce qu'il y a moyen de trouver un équilibre entre la sécurité, notamment des femmes qui rentrent tard le soir et sauver la planète ? Je pense que c'est un équilibre à trouver par rapport aux décisions qu'on prend dans le cadre de ce budget vert et dans le cadre de ces éclairages de nos rues.*

Bruno Bertier : *C'est un vrai sujet, Madame Soultani, et moi je vois beaucoup de travailleurs et de travailleuses qui travaillent en horaires décalés, qui travaillent de nuit, qui rentrent parfois au petit matin. On a cette problématique et en effet il faut trouver la bonne solution, un bon équilibre entre tendre vers la sobriété énergétique et en même temps respecter la sécurité de toutes et tous. Lorsqu'on est élu je crois qu'on a ça au plus profond de nous mais ce sont des vrais débats. On y reviendra, promis. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Voilà. C'est bon pour ce rapport. On avait promis en 2020, Florian Bercault et toute l'équipe, que nous porterions un mandat porté sur les transitions urbaines, énergétiques et environnementales. Nous y sommes et nous sommes en plein cœur du sujet à travers ce rapport.*

Depuis deux ans et demi, nous travaillons d'arrache-pied pour opérer ces transitions et je suis persuadé qu'à la fin de ce mandat nous aurons un bilan dont on n'aura pas à rougir pendant ces six années. Il n'y a pas de vote sur ce rapport. Le conseil municipal prend acte du rapport que nous a présenté Isabelle Eymon.

N° S518 - TUEC - 1

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR L'ANNÉE 2022

Rapporteur : Isabelle Eymon

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et notamment l'article 255 relatif au rapport en matière de développement durable des collectivités de plus de 50 000 habitants, modifiant le code général des collectivités territoriales par l'insertion de l'article L2311-1-1,

Vu le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités,

Considérant que la ville de Laval doit procéder à la rédaction de ce document,

Qu'il convient d'en prendre acte en conseil municipal,

Que la ville poursuit ses actions en faveur du développement durable,

Sur proposition de la commission transition urbaine écologique et commerciale,

DÉLIBÈRE

Article unique

Le conseil municipal prend acte du rapport sur la situation en matière de développement durable de la ville de Laval pour l'année 2022.



RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE





ÉDITO



Logement, énergie, place de la nature, inclusion... Nous le savons, une grande partie des défis environnementaux et sociaux se jouent dans les villes et les collectivités locales sont en première ligne face aux crises. Néanmoins un réel attrait pour les villes moyennes, perçues comme des espaces où il fait encore bon vivre, se fait nettement sentir et nous avons à cœur de préserver notre environnement comme une des clefs d'attractivité de notre territoire.

Après une révision en profondeur du rapport développement durable de 2021, ce rapport 2022 en est une mise à jour pour intégrer les actions pérennisées et nouvelles.

L'élaboration de ce rapport a de nouveau été l'occasion de fédérer et de mobiliser les élus et les services de notre collectivité pour mettre en valeur les actions conduites par tous tout au long de l'année pour un développement durable de notre territoire. Et elles ont été nombreuses en 2022 : ouverture de parc, désimpermabilisation des sols, nouvelles mobilités urbaines, adoption d'une charte pour un urbanisme durable, plan de sobriété énergétique, lien social et solidarités... Laval est ambitieuse. L'entrée par les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU nous permet d'embrasser toutes les politiques publiques, et de mesurer combien, dans tous les secteurs, nous nous mobilisons pour offrir aux Lavallois et Lavalloises une plus grande qualité de ville.

Ce rapport doit être un réel outil de pilotage, de gouvernance et d'évaluation de nos politiques publiques. Il doit aussi être un outil de communication et d'information auprès des citoyens sur l'engagement de notre collectivité. En ce sens, nous continuerons à le faire vivre et à l'améliorer chaque année.

Isabelle EYMON

Adjointe au Maire - Transition environnementale et écologie urbaine





Le rapport annuel de développement durable est un outil d'orientation préalable aux débats budgétaires en réponse à l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite Grenelle II.



3 objectifs principaux :

- outil de transformation des politiques publiques,
- outil d'accompagnement au changement en interne et complémentaire à d'autres démarches,
- outil d'évaluation des politiques publiques.

AXE PRIORITAIRE : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ADAPTATION CLIMATIQUE

Nous savons en effet que le changement climatique impacte chacun de nous mais que nos choix individuels et collectifs peuvent en atténuer les effets.

Cet axe prioritaire se décline à travers 5 objectifs stratégiques :

- avancer vers une mobilité décarbonée,
- améliorer les performances environnementales des équipements publics,
- faire bon usage des outils numériques,
- renforcer la place de la nature en ville et favoriser une consommation durable,
- impliquer les agents et élus ainsi que les membres de la collectivité.



01. Ville décarbonée

04. Ville gourmande

02. Ville durable

05. Ville sobre

03. Ville équilibrée

06. Ville participative et responsable



Les objectifs

2022

En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030, intitulé Agenda 2030.

C'est un agenda pour les populations, pour la planète, pour la prospérité, pour la paix et par les partenariats. Il porte une vision de transformation de notre monde en éradiquant la pauvreté et en assurant sa transition vers un développement durable.

17 objectifs ont été définis et déclinés en cibles, adaptables au territoire.

Ces objectifs couvrent l'intégralité des enjeux de développement notamment le climat, la biodiversité, l'égalité des genres, l'énergie, l'agriculture.



La France met en œuvre les

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Ce sont 17 objectifs
pour les peuples, la planète, la prospérité, la paix et les partenariats



PARTIE 1#VILLE DÉCARBONÉE

« En route vers une mobilité durable »

FAVORISER UN PARCOURS PIÉTON DANS TOUTE LA VILLE



En 2022, certains points stratégiques et emblématiques, comme Le Quarante, ont été balisés pour sensibiliser et inviter les habitants à privilégier la marche à pied. Ce jalonnement permet aux usagers de se repérer dans la Ville tout en évaluant en un coup d'œil leur temps de parcours piéton.

EN TROTTINETTES ÉLECTRIQUES

Depuis 2021, grâce à un système de location intelligent, dont la tarification est calculée à la minute, il est possible d'emprunter une trottinette électrique pour se déplacer à Laval. En 2022, une nouvelle flotte de 250 trottinettes est née : plus performante avec une autonomie améliorée ! Pas moins de 60 emplacements repérables grâce à un marquage au sol indiquent les points de stationnement des trottinettes et lieux d'usage. À ce jour les retours des usagers sont très positifs sur la mise en place des trottinettes avec un taux d'utilisation important : **300 locations par jour**.

Une action de sensibilisation a été organisée sur 2 jours et 2 lieux pour faire connaître le service de trottinette et surtout sensibiliser à la sécurité routière. Une centaine de personnes ont pris possession d'un simulateur de réalité virtuelle permettant de les sensibiliser aux situations accidentogènes à trottinette.



À BICYCLETTE

En lien avec Laval Agglomération, des aménagements sur mesure ont été réalisés sur l'année 2022. Au total, 105 000 euros ont été déployés pour permettre :

- de prolonger les pistes cyclables,
- d'installer arceaux pour leur stationnement et des abris vélos,
- passer les voies en double sens cyclables pour favoriser la fluidité.

Le service Vela met à disposition une flotte de 300 vélos en location longue durée avec une augmentation à 500 sur la durée de la délégation de service public dont 50 vélos cargos.

Des actions de sensibilisation avec l'association « Place au vélo » se déroulent pour expérimenter les vélos cargos et permettre aux habitants de tester les modèles avant un éventuel passage à l'achat : long trail / biporteur / triporteur (durée de test : 1 semaine à un mois en fonction des besoins). Sur le dernier quadrimestre 2022, 31 semaines de locations ont été réalisées auprès de 19 utilisateurs.

Des aides à l'achat de VAE :

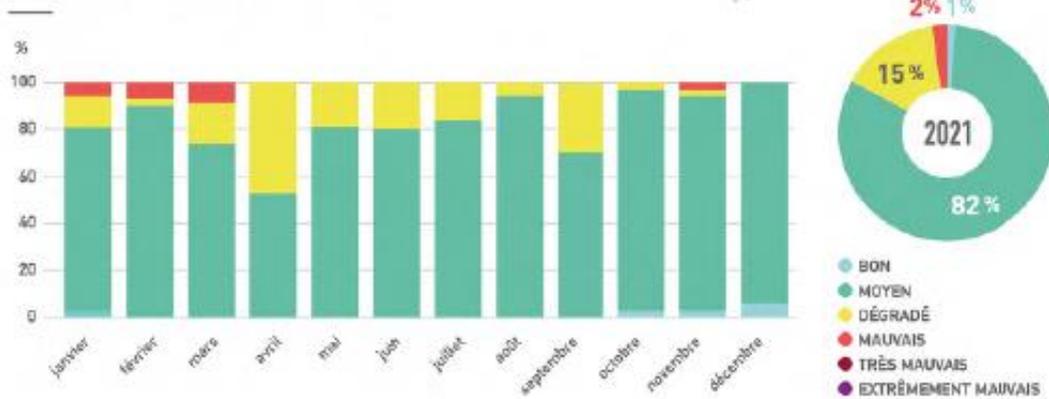
- **889 VAE aidés** sur Laval et Laval Agglomération,
- **1 659 700 millions d'euros générés par les commerces locaux** sur ces achats de VAE,
- soit une **prise en charge de 25 %** dans la limite de 200 euros pour les VAE classiques jusqu'au 30 juin 2023 et pour 300 euros, à partir du 1^{er} juillet 2023, pour les vélos cargo.

Le nombre de cyclistes réguliers est en constante évolution depuis 2018 (de 73 à 250 aujourd'hui), au même titre que les trottinettistes réguliers qui se multiplient sur la même courbe (de 13 à 60 aujourd'hui).

RÉDUCTION DE L'IMPACT DES MOBILITÉS MOTORISÉES

Les extensions des zones de circulation à 30 km/h se sont poursuivies sur l'année 2022. Elles permettent des déplacements apaisés et sécurisés et réduisent l'impact sonore de la circulation. La collectivité diffuse largement auprès des habitants l'expérimentation de l'agglomération autour de la gratuité des bus le week-end et jours fériés pour inciter à l'utilisation des transports en commun. Les politiques de mobilité déployées ont un impact direct sur la qualité de l'air. Un point de mesure permanent existe avenue de Chanzy à Laval.

Distribution mensuelle des indices de qualité de l'air au cours de l'année 2021 à Laval



Les 8 journées de qualité de l'air mauvais en 2021 correspondent à un dépassement des valeurs réglementaires pour l'ozone.

Situation de Laval par rapport aux valeurs réglementaires de qualités de l'air en 2021

	PARTICULES PM10		DIOXYDE D'AZOTE NO ₂		OZONE O ₃	
	Court terme	Long terme	Court terme	Long terme	Court terme	Long terme
Mazagran	●	●	●	●	●	●

- RESPECT DES VALEURS RÉGLEMENTAIRES
- DÉPASSEMENT D'UN OBJECTIF DE QUALITÉ OU D'UNE VALEUR CIBLE
- DÉPASSEMENT D'UNE VALEUR LIMITE
- DÉPASSEMENT DU SEUIL D'INFORMATION
- DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE
- NON MESURÉ OU NON QUANTIFIÉ

Comparaison des valeurs mesurées sur les stations aux valeurs réglementaires.



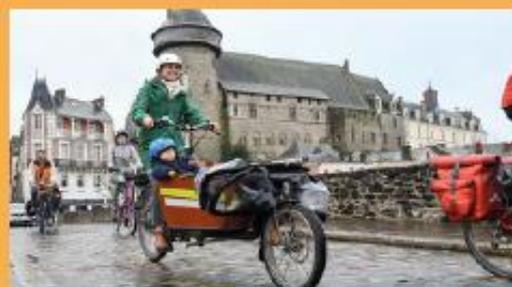
PRIORITÉ AUX MOBILITÉS DOUCES

En vue d'offrir aux citoyens un cœur de ville apaisé, la Place du 11 Novembre a été repensée pour s'éloigner de la configuration actuelle : un giratoire géant. Un nouveau plan de circulation a été mis en place le 7 novembre 2022.

Indicateurs de suivi :

- le nombre d'actions listées par le conseil piéton,
- le nombre de subventions vélos électriques attribuées aux Lavallois,
- le nombre de locations de vélos à assistance électrique par les Lavallois,
- le nombre de bornes électriques sur Laval,
- le linéaire de voie publique sujet à la politique de 30 km/h,

- le linéaire de pistes et bandes cyclables sur Laval,
- les comptages vélos réalisés sur certains axes à Laval.



PARTIE 2#VILLE DURABLE

« Améliorer les performances environnementales des équipements publics »



2022 a constitué un grand pas pour la transition énergétique de la Ville de Laval, marqué par la réalisation de l'audit énergétique du patrimoine. En 2023 sera lancé le dispositif Intracting visant à mettre l'accent sur les travaux de performance

énergétique générant des économies d'énergie avec un temps de retour de l'ordre de 13 ans. Ces économies pourront être affectées au remboursement de l'emprunt.

DEUX DISPOSITIFS :

Eclairage public : 2024,
100 % du patrimoine en éclairage LED
 pour un budget de **1 761 832 € HT**
 Bâtiments : **700 890 €** dédiés
 aux actions de **performance énergétique**
 dont l'isolation des murs par l'extérieur
 pour l'école Jules Verne



GESTION DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

En 2022, la collectivité a lancé un audit énergétique pour 145 sites, afin de doter la Ville d'un outil qui regroupe à la fois une stratégie énergétique, une planification patrimoniale et une programmation opérationnelle.

Pour exemple, la Ville a optimisé les périodes de chauffe des bâtiments, en vue de réduire largement leur consommation : arrêt du chauffage au 15 avril contre le 15 mai auparavant, mais avec une vigilance sur les publics fragiles (écoles, crèches, EHPAD) ; optimisation du chauffage : 19° dans les bureaux, 17° dans les parties communes, de 14 à 15° dans les gymnases.

2023 représentera le lancement de stratégie énergétique à long terme avec un plan d'actions sur tous les bâtiments publics : crèches / établissements scolaires / gymnases / administratifs.



RÉNOVATION DES ÉCOLES

De nombreux travaux ont été menés par la municipalité dans les écoles élémentaires de la Ville à l'été 2022 : isolation, pose de panneaux photovoltaïques, installation de dispositifs de chauffage, visant à améliorer le confort de vie et économiser au mieux les énergies.

Pour exemple, les travaux de couverture et réhabilitation, dont l'étanchéité de l'auditorium à l'école Alain ont été réalisés à la Toussaint 2022. Sur l'école élémentaire de Thévalles, ce sont 59 m² de panneaux photovoltaïques qui ont été installés pour alimenter les trois classes du bâtiment principal.

Cette expérimentation sera étudiée pour l'ensemble des travaux de rénovation sur les écoles, avec un prochain chantier, celui de la Senelle en 2023.



Une installation en autoconsommation qui permet d'alimenter l'école de la Senelle (hors chauffage), une installation en vente totale.

RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Les campagnes successives de remplacement de l'éclairage public en lanternes sodium par des LED et la gestion différenciée de l'éclairage public dans les rues de Laval ont déjà permis de **réduire de près de 70 % les consommations d'énergie** sur les secteurs concernés. En complément, la Ville a agi en 2022 sur quatre leviers :

- l'accélération du passage en LED (300 luminaires remplacés par an actuellement),
- les zones 1/2 et éteintes : modification des horaires, extinction du dimanche au jeudi inclus entre 22 h 30 et 6 h 30 et les vendredis et samedis entre 23 h 00 et 6 h 30,
- la réduction de l'intensité lumineuse.

Pour les bâtiments historiques, extinction de l'éclairage des monuments à 22 h du dimanche au mercredi et à minuit du jeudi au samedi. Des paliers d'abaissement (des LED) de l'intensité lumineuse la nuit, mis en œuvre :

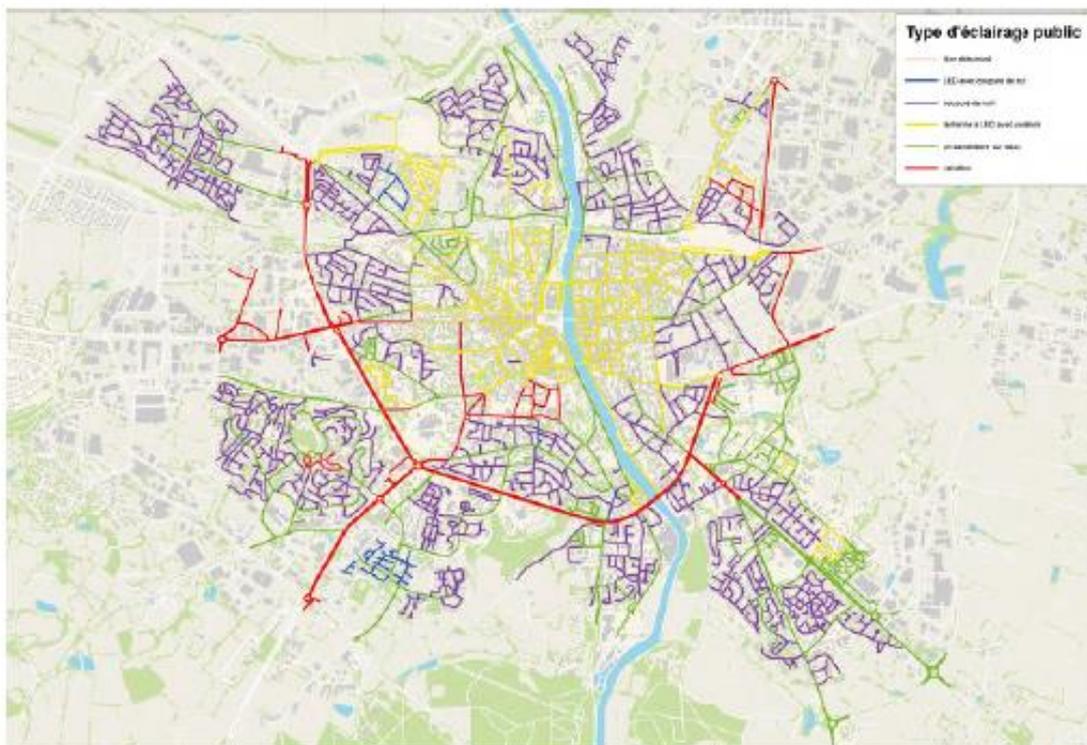
EN CHIFFRES :

100 % de 7 h à 20 h

70 % de 20 h à 23 h

50 % de 23 h à 5 h

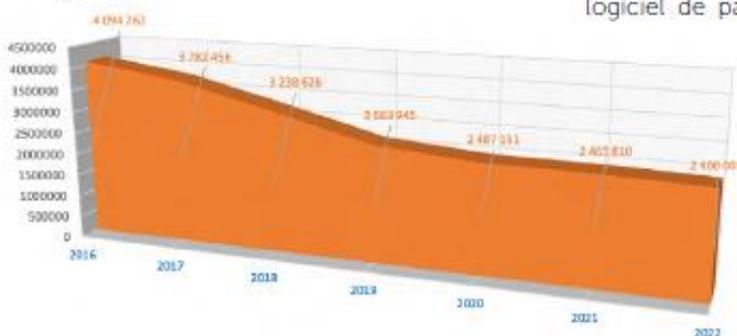
70 % de 5 h à 7 h



FEUX TRICOLORES

En 2022, un audit a été lancé pour anticiper le changement de matériel et estimer les travaux

nécessaires pour la mise aux normes des contrôleurs et la mise en place d'un nouveau logiciel de paramétrage des feux tricolores.



Feux tricolores secteur voirie.

LUMIÈRES 2022

L'édition 2022 des Lumières de Laval a été maintenue et a permis d'offrir de la couleur et de la magie aux habitants avec la grande roue, la nouvelle projection sur le Château-Neuf, et l'illumination du vieux Laval.

En lien avec le plan sobriété, la Ville a choisi de réduire l'amplitude horaire avec la suppression de l'éclairage le matin, l'extinction de l'éclairage à 22h du dimanche au mercredi, à minuit du jeudi au samedi et à 2h les nuits du 24 et du 31 décembre.

À noter que **la puissance installée a été diminuée d'environ 15 %** par rapport à 2021. La consommation électrique des Lumières de Laval a représenté **moins de 2 % du budget annuel** de l'éclairage public de la Ville.

EN CHIFFRES :

Fin 2021 : **26 700 watt** (en temps réel)

Fin 2022 : **23 500 watt**

soit - 10 %

de consommation en 1 an



SUIVI DU RÉSEAU DE CHALEUR

En 2021, le mix énergétique de Laval Énergie Nouvelle (LEN) a été couvert à 86,1 % par l'énergie de récupération, et à 13,9 % par le gaz.

76 points de livraison sont raccordés en 2021.

En 2022, une catégorie spéciale récompensant les réseaux ayant des performances environnementales exceptionnelles a été créée par l'association AMORCE : le label Écoréseau +.

Ce label est attribué aux réseaux répondant aux critères économiques et sociaux, mais ayant des performances environnementales exemplaires définies comme :

- taux d'EnR&R d'au moins 80 %,
- contenu carbone du réseau en CO₂ inférieur à 0,120 kg/kWh.

Le réseau de chaleur a été lauréat au label éco réseau + en 2022 grâce à son taux d'EnR important et un contenu CO₂ à 0,040 kg/kWh en 2021. Par ailleurs, en 2022, deux rencontres ont été proposées au Comité des utilisateurs du réseau.

LANCEMENT DU GLUTTON

Un nouveau service de nettoyage des voiries a été déployé avec le « Glutton », l'aspirateur de déchets en centre-ville rive droite. Un 2^e Glutton est prévu pour le secteur centre-ville rive gauche en 2023. Ce matériel, plus maniable, permet d'optimiser les ressources internes pour une meilleure efficacité et un meilleur service aux citoyens.



INDICATEURS DE SUIVI :

le suivi de la **consommation d'énergie** des équipements publics

La part des **énergies renouvelables** des consommations

Le linéaire de voies publiques **éclairées au LED**

PARTIE 3#VILLE ÉQUILBRÉE

« Renforcer la place de la nature en ville et favoriser une consommation durable »



L'EAU ET LE VÉGÉTAL À L'HONNEUR



Au cœur de la Ville, le réaménagement de la place du 11 novembre, lieu de vie central pour les habitants de l'agglomération, symbolise la transition urbaine, commerciale et environnementale. En 2022, les premiers travaux notables ont été amorcés. En 2025, l'eau animera la place avec un bassin ludique et un jardin de pluie pour améliorer la gestion des eaux pluviales.

PLUS DE NATURE EN VILLE

La végétalisation du cœur de Ville doit permettre d'améliorer le bien-être des habitants, de renforcer la désimperméabilisation des sols et de favoriser la biodiversité urbaine par la création de continuités écologiques. L'aménagement du parking Jean Macé en est un exemple avec des places enherbées pour une meilleure gestion des eaux de pluie. Ou encore le réaménagement de la place Jean Moulin végétalisée et inaugurée à l'été 2022. Le quai Paul Boudet a quant à lui rencontré une transformation avec la réfection des trottoirs, la création de chemin en sable granitique, de parcours végétalisés et l'installation de mobilier issu de matières recyclées.



OUVERTURE D'ESPACES VERTS PUBLICS

Un nouveau jardin public a été inauguré en avril 2022 rue de Bretagne dans l'ancienne Banque de France. Inoccupée depuis plusieurs années, elle a été cédée à un promoteur immobilier, la Ville a décidé de racheter le parc attenant pour en faire un jardin public. Un lieu de promenade et de nature de 2 300 m².

Sur les hauteurs de Laval, à l'entrée du nouveau tiers-lieu hybride et singulier, Le Quarante, se situe un nouveau jardin. Véritable espace de détente pour les familles, les habitants et visiteurs du lieu, il s'inscrit dans le prolongement du bâtiment avec un parc de jeux pour enfants, un théâtre de verdure et un bassin enterré accueillant les eaux pluviales. Un espace arboré à vocation écologique est en cours de plantation.



NOUVELLES PLANTATIONS DANS LA VILLE

Plusieurs essences d'arbres ont fleuri dans la Ville, avec par exemple des plantations de pommiers à la Perrine ou encore des 6 tilleuls à la maison de quartier d'Avesnières.

2022 marque le lancement des travaux d'aménagement dans le quartier de Kellermann avec la volonté de végétaliser l'avenue Kléber, porte d'entrée vers la Plaine d'Aventure, plus grand parc urbain de Laval.



CITOYENS INVESTIS ET SENSIBILISÉS



Dans le cadre du budget participatif qui fédère et unit tous les citoyens quel que soit leur âge, c'est la volonté de plus de nature en ville qui prime. En avril 2022, Laval lance le Permis de végétaliser, accessible à tous. Un dispositif qui incite les Lavallois à investir l'espace public pour y faire pousser des plantes et des fleurs. De quoi encourager la participation et l'implication des habitants, commerçants et associations pour plus de nature en Ville. À l'heure actuelle, une douzaine de projets ont été étudiés pour remettre ledit Permis aux citoyens.

À Saint-Nicolas, dans le cadre de l'été fantastique, une ferme pédagogique a été déployée pour le plus grand bonheur des petits et grands à la Plaine d'Aventure. Une manière originale de

sensibiliser les publics aux notions de circuits courts, du bio et de l'élevage des animaux de la ferme.

INDICATEURS DE SUIVI :

La surface des parcs et jardins **ouverts au public**
Le **nombre total d'arbres** sur les espaces publics



PARTIE 4#VILLE GOURMANDE

« Valoriser le bien-manger et les circuits courts »



RESTAURATION COLLECTIVE

4 100 repas ont été distribués chaque jour auprès des crèches, cantines scolaires, EHPAD et portage à domicile. Pour garantir une alimentation durable pour tous, la Ville de Laval s'engage à atteindre les objectifs en réponse à la Loi Egalim (article 24) aux établissements de restauration collective :

	% produit de qualité et durables	% produits bio	Période	Statut
Réglementation Loi Egalim	50 %	au moins 20 %	Au plus tard le 1 ^{er} janvier 2022	
Sur le terrain à la Ville de Laval	22 %	6 %	Janvier 2021	●
	22 %	8 %	Décembre 2021	●
	50 %	22 %	Janvier 2022	●
	+ de 60 %	30 %	Décembre 2022	●

Un projet de cuisine alternative a été engagé à la demande du service de restauration collective en partenariat avec le CIVAM bio. Le service de restauration propose un repas végétarien par semaine pour assurer l'équilibre alimentaire et la diversité avec et sans viande.

Une formation d'une demi-journée a été organisée pour sensibiliser les cuisiniers et les agents de restauration, les ATSEM, les animateurs. Puis un temps de conférence tous publics : avec une rencontre entre les parents d'élèves et les producteurs directement. Fort du constat « tout le monde aspire au Bien ou Mieux Manger avec des bons produits, bien préparés, de la diversité dans des conditions agréables ».





PRODUITS BIO

Le marché du samedi matin, Place de la Trémoille, continue de s'étoffer avec un nombre de producteurs bio qui s'agrandit chaque année pour proposer leurs produits sur la place du Château neuf. Le printemps bio a également été mis à l'honneur en juin 2022, avec le Civam et l'Amap organisateurs des « Resnes de la semaine » (épicerie sociale) qui ont distribué des produits paysans à déguster pour mettre en valeur les producteurs bio de la Mayenne et partager ensemble des recettes.

Des halles gourmandes verront le jour en coeur de ville en 2025 et permettront d'offrir aux usagers une offre alimentaire variée et de qualité, privilégiant les circuits courts et une production locale et responsable. C'est à l'occasion d'un conseil municipal exceptionnel en octobre 2022 que l'architecture des Halles Gourmandes en coeur de Ville a été dévoilée. Une douzaine d'emplacements sont prévus pour tout autant de commerces de bouche,

primeur, poissonnier, traiteur, boucher ou charcutier. Le bâtiment, de 300 m² s'annonce être design, moderne et épuré, avec une structure en bois et de grandes surfaces vitrées pour capter la lumière du soleil.

INDICATEURS DE SUIVI :

**Le suivi des indicateurs
de la loi Egalim**



PARTIE 5#VILLE SOBRE

« Faire bon usage des outils numériques »

MODERNISATION DU PORTAIL FAMILLE

Courant 2022, le portail famille s'est modernisé pour remplacer l'inscription papier et permettre ainsi de suivre et d'archiver les temps de l'enfant tout au long de son parcours scolaire. L'outil « Onde » est en lien avec le logiciel de l'Éducation Nationale, il a rythmé l'année des agents avec une phase d'adaptation à la plateforme mais a surtout apporté un gain de temps, de la fluidité, de l'information en temps réel sur les élèves.

Cas concret : un enfant ne mange pas à la cantine ? Les parents l'indiquent sur leur espace et cela évite le gaspillage d'un repas complet.



CONSEIL MUNICIPAL EN VISIO

L'accès au conseil municipal peut se faire via la chaîne YouTube « Laval LaVille » en direct ou en retransmission pour les personnes qui ne sont pas disponibles à l'heure du conseil.



LE CONSEIL EXCEPTIONNEL D'OCTOBRE 2022

EN CHIFFRES :

874 vues au total
239 heures de visionnage au cumul
 avec **un pic de 89 spectateurs**
 en simultané

FORMATION À LA CYBERSÉCURITÉ

Une formation de 2-3 h a été organisée en 2022 sur la sécurité informatique auprès des agents de la Ville de Laval. L'objectif étant le partage et l'apprentissage des bonnes pratiques informatiques au bureau. La quasi-totalité des agents ont été formés fin 2022.

VALORISATION DU NUMÉRIQUE RESPONSABLE

En cours d'expérimentation pour une meilleure optimisation des processus numériques en interne avec par exemple une campagne de sensibilisation en 3 étapes qui a été lancée auprès des agents.



INDICATEURS DE SUIVI :

Le nombre d'**actions de sensibilisation** menées auprès des agents

PARTIE 6#VILLE PARTICIPATIVE ET RESPONSABLE

« *Premièrement : impliquer les citoyens* »

MISE EN ŒUVRE DES PROJETS RETENUS AU BUDGET PARTICIPATIF



Grâce au Budget participatif 2021, plusieurs projets ont été proposés par les habitants et leur mise en application a débuté en 2022 :

- valorisation d'espaces verts,
- action de recyclage (dont l'installation des cendriers sondage),
- reverdissement des espaces publics,
- création d'espaces d'air et de loisirs.

Que de projets qui font sens avec la notion de transition écologique.

BUDGET PARTICIPATIF SPÉCIAL JEUNES

En 2022 s'est déroulée la 2^{ème} édition du Budget Participatif Jeunes (12/25 ans) avec une vingtaine de projets dont 7 retenus et qui seront réalisés courant 2023-24.

Pour exemples : végétalisation de la cour d'une maison de quartier (Avesnières), création d'espaces de convivialité dans les quartiers, valorisation du patrimoine arboré de la Ville avec la création de parcours sportifs...

EN CHIFFRES :

Budget jeune **200 000 €**
60 projets déposés
803 votes
48 soumis au comité de conformité
19 retenus
7 projets lauréats
 Le budget/projet :
entre 5 000 € et 60 000 €



Conseil des jeunes (15 à 20 ans)

Cette année encore, la 2^{ème} promotion fait preuve d'une belle motivation et parmi leurs aspirations : la solidarité, la santé et l'environnement. Des thèmes qui font consensus au sein du Conseil. Ces 24 jeunes (50 % de filles et 50 % de garçons), de différents profils sont élus pour une année et sont les premiers ambassadeurs des jeunes. Ils ont à cœur de sensibiliser leurs pairs sur la question de l'environnement et de l'écologie (exemple : organisation d'une brigade verte en format trail sportif...).

PUBLICATION D'UNE CHARTE DE L'URBANISME DURABLE

Le 1^{er} juin 2022, la deuxième conférence des promoteurs a été animée aux côtés de 80 acteurs. L'occasion de présenter la charte de l'urbanisme durable, un document réalisé en collaboration avec les différents services de la Ville et qui a permis de présenter de manière factuelle les ambitions lavalloises. La conférence a également été l'occasion de valoriser les opportunités foncières et urbaines de la Ville : site Hercé-Saint-Mathurin, partie Nord de la ZAC de la Gare, quartier Ferrié (îlot D) et ancien IFSI à Saint-Nicolas.



FORMATION PCAET (PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL)

En 2022 la stratégie territoriale issue des enjeux du territoire au regard des objectifs climat-air-énergie a été définie.

Des objectifs ont été fixés à l'horizon 2030 (par rapport à 2018) :

- Consommations énergétiques : diminution de 45 % (par rapport à 2018).
- Émissions de gaz à effet de serre : diminution de 70 % (par rapport à 2018).

- Production d'énergie renouvelable : multiplication par 3 (par rapport à 2018).

De novembre à décembre 2022, l'écriture du plan d'action, en collaboration avec les acteurs du territoire, a été amorcée avec 3 ateliers participatifs avec les habitants et 1 atelier avec les services. La rédaction des fiches actions se poursuivra début 2023 pour un document finalisé à l'automne, après les différentes étapes de validation réglementaires.



« *Se concerter, s'informer pour mieux passer à l'action* »



PLACE DU 11 NOVEMBRE



Le projet phare de la mandature est celui de l'aménagement de la Place du 11 Novembre, élus et services sont mobilisés pour transmettre aux usagers les informations notables de l'état d'avancement du projet.

En partenariat avec la CCI, la Ville a ouvert une maison des projets en septembre 2022 en coeur de ville. Des permanences y sont assurées par les services et élus dans le but d'informer, sensibiliser et valoriser les projets d'aménagement : Place du 11-Novembre, Ilot Val de Mayenne, Site Hercé, Saint-Mathurin, Berges de la Mayenne.

- Le samedi matin, les élus se mobilisent place de la Trémoille pour aller à la rencontre des Lavallois et échanger sur les projets d'aménagements urbains.
- Un comité de suivi technique a également été mis en place pour mesurer, évaluer et objectiver les effets positifs comme négatifs

des changements et pour proposer des mesures compensatoires à ces modifications avec les services de la collectivité.

- À l'été 2022, les services techniques des espaces verts se sont mobilisés pour conduire un travail sur les arbres et étudier la manière d'intégrer la nature présente aujourd'hui et à venir dans le projet de la Place du 11-Novembre. Ils ont également conduit l'inventaire de la biodiversité sur ce secteur en lien avec Mayenne Nature Environnement (Association de protection de l'environnement et de la biodiversité en Mayenne).
- En octobre 2022, s'est tenu le Forum des grands projets afin de présenter l'ambition de cet aménagement d'envergure à l'ensemble des agents de la collectivité. Élus et experts des services ont présenté les ambitions du projet, le nouveau plan de circulation, et les prochaines étapes jusqu'en 2025.

QUARTIER SAINT-NICOLAS

En 2020 et 2021, l'équipe municipale s'est mobilisée pour aller plus loin dans les ambitions du projet de renouvellement urbain pour le Grand Saint-Nicolas (secteurs Kellermann et Pavement). Le projet (plus de 100 M€ dont 20 M€ cofinancés par l'ANRU) a été validé par l'ANRU et présenté aux habitants en juin 2022 lors d'une réunion publique et d'un conseil municipal exceptionnellement décentralisé dans le quartier. L'avenant n° 2 à la convention de renouvellement urbain, qui entérine ce nouveau projet, est en cours d'examen et sera prochainement signé.

Ce projet engage la Ville et l'agglomération sur 10 ans.

Phase de travaux 2022 et 2023 (maîtrise d'ouvrage Ville de Laval)

L'année 2023 va être l'occasion de terminer la première phase des travaux de réaménagement des voiries et des espaces publics à Kellermann engagée en 2022 :

- Le réaménagement du boulevard Kellermann et de la rue Soult (travaux 2022).
- Le réaménagement de la rue Masséna, du boulevard Brune et de l'avenue Kléber (livraison pour la fin du 1^{er} trimestre 2023).

En 2022 a été constituée une équipe projet dédiée au renouvellement urbain du grand Saint-Nicolas. Au programme de 2023, ouverture d'une maison des projets dédiée à informer les habitants sur le projet de renouvellement urbain, la création d'une ferme urbaine et le projet Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée.

INDICATEURS DE SUIVI :

Le nombre d'actions participatives effectivement mises en place

Les montants engagés

Bruno Bertier : *Je vais maintenant donner la parole à Solange Bruneau pour nous parler de la suppression exceptionnelle par rapport au repos dominical dans les établissements de commerce de détail.*

SUPPRESSION DU REPOS DOMINICAL DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE COMMERCE DE DÉTAIL POUR L'ANNÉE 2023 (HORS BRANCHE AUTOMOBILE)

Rapporteur : Solange Bruneau

Les dérogations au repos dominical dans le commerce de détail sont régies par un cadre légal national qui permet aux maires d'autoriser, depuis 2015, jusqu'à 12 dimanches. Cette dérogation doit toutefois recevoir l'avis conforme de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) au-delà de 5 dimanches.

En 2022, la ville de Laval a souhaité revenir à un cadre historique de 5 dates. Cette année encore, la ville de Laval souhaite délibérer pour une suppression du repos dominical dans les établissements de commerces de détail sur 5 dates.

Par conséquent, au regard des demandes de commerçants et de l'association des commerçants Laval cœur de commerces, les dimanches retenus, au titre de l'année 2023, sont :

- le 11 juin 2023 (opération quinzaine commerciale),
- le 10 septembre 2023 (3^e édition du Laval déballe),
- les 10, 17 et 24 décembre 2023 (Lumières de Laval).

Pour la branche automobile, il a été souhaité que la ville de Laval conserve la possibilité d'accorder 5 dimanches prévus par la loi en fonction des demandes reçues par le maire. Par délibération du 12 décembre 2022, le conseil municipal a validé le calendrier proposé pour la branche automobile.

Il vous est proposé d'émettre un avis favorable à ce que le maire puisse autoriser, par arrêté, la suppression du repos dominical, à l'exception de la branche automobile, pour les dimanches précités.

Solange Bruneau : *Merci Monsieur Bertier. Cette délibération concerne les dérogations au repos dominical dans le commerce de détail. Les maires sont autorisés à accorder jusqu'à douze dimanches sur une année. En 2022, la ville de Laval a souhaité revenir à cinq dates pour cette dérogation au repos dominical. Cette année, on reconduit cinq dates en accord avec les commerçants et également l'association Laval Cœur de Commerce. Les cinq dates retenues sont le 11 juin pour une opération quinzaine commerciale, le dimanche 10 septembre pour la 3^{ème} édition de Laval Déballe, les 10, 17 et 24 décembre 2023 dans le cadre des Lumières de Laval. Il vous est donc proposé d'émettre un avis favorable à ce que le maire puisse autoriser la suppression du repos dominical sur ces cinq dates.*

Bruno Bertier : *Merci Solange. Y a-t-il des prises de parole ? Vincent d'Agostino.*

Vincent d'Agostino : *Merci Monsieur le premier adjoint. Bonsoir chers collègues. Je voudrais profiter de cette délibération qui a trait au commerce pour alerter justement sur le commerce en centre-ville et plus particulièrement sur le commerce dans les halles Saint-Louis. J'ai rencontré les commerçants ou plutôt ce qu'il en reste. Je ne vais pas vous l'apprendre, il y en a eu deux qui ont fermé l'année dernière en 2022. Ils ne sont plus que trois. On n'a plus de poissonnerie en centre-ville. C'est la première fois que ça se passe. Ces commerçants sont très inquiets, ils craignent de ne pas réussir à pouvoir atteindre la livraison du bâtiment des nouvelles halles prévues dans deux ans. Je vous demande Monsieur le premier adjoint si vous pouvez intervenir. Je sais qu'il y a eu des études, pas une nouvelle étude, pour savoir si ce bâtiment est attractif ou pas. On sait qu'il n'est pas attractif. Il n'y a pas besoin d'une nouvelle enseigne ou d'un nouveau néon sur le bâtiment. J'ai vu qu'il y avait un nouveau commerce ou plutôt un réparateur de vélo qui s'est installé mais cela ne suffit pas à générer l'attractivité du centre-ville, du commerce de bouche. Il faut vraiment penser, avant la livraison des nouvelles halles, à déménager ces commerçants pour les rendre plus visibles. Ils ne tiendront pas encore deux ans. Peut-être, si vous ne pouvez pas les déménager du bâtiment actuel en façade, peut-être interchanger avec le local des TUL pour qu'ils puissent bénéficier d'une vitrine en façade. Tout du moins, leur trouver une solution pour qu'on garde encore ces trois derniers commerces qui nous restent et qui ont vocation, j'imagine, à intégrer le nouveau bâtiment des halles. Je voudrais alerter sur un autre point dont ils m'ont fait part, c'est le cahier des charges du futur bâtiment des halles et notamment sur un point qui, j'ai cru comprendre, vous tenait à cœur mais qui pour eux, est difficile, compliqué à mettre en place, ce sont les amplitudes horaires que vous demandez. Vous souhaitez une ouverture six ou sept jours sur sept, 8 heures - 20 heures. Ce n'est pas possible pour ces commerçants indépendants. C'est mal connaître les commerces indépendants que de vouloir leur imposer cette situation. C'est souvent des personnes seules. Ça peut être des couples, qui vaquent à la vente de leurs produits mais qui font l'approvisionnement. Ils font les livraisons. Je ne vous l'apprendrai pas, vous devez les connaître également. Il faut que vous reveniez sur ce cahier des charges qui est trop contraignant et qui ne permettra pas non plus de transférer ces commerces-là dans le futur bâtiment des halles. Et puis un troisième encore, c'est le loyer des futurs locaux des halles. Pouvez-vous nous informer du loyer qui sera pratiqué dans ce bâtiment ? Là aussi, les commerçants qui sont susceptibles d'intégrer, j'ai rencontré également les commerçants actuels mais d'autres qui seraient susceptibles, n'ont pas connaissance de ce loyer. Je pense qu'aujourd'hui le plan de financement du bâtiment est maintenant défini. Par conséquent, le loyer ou le futur loyer est connu, au moins les prix au mètre carré. Pouvez-vous profiter de ce conseil municipal pour informer du prix de ces loyers ? Cela fait beaucoup de questionnements, d'inquiétudes de la part de ces commerces. J'ai remarqué déjà à plusieurs reprises, vous aviez stigmatisé un commerce ici, en centre-ville, mais vous l'avez fait en conseil municipal à plusieurs reprises. C'est un commerce qui a une dizaine d'emplois, quinze emplois. C'est celui qui n'est pas très loin, à 30 mètres d'ici, celui d'une brasserie. Vous l'avez stigmatisée parce que c'était une enseigne nationale. Dont acte. Mais j'ai peur que vous reveniez vers nous dans quelques mois ou qu'on apprenne par voie de presse, que finalement, ce nouveau bâtiment des halles, vous n'avez pas réussi à trouver de commerces indépendants pour l'intégrer et qu'au final ce soit un Grand Frais ou un Monoprix qui intègre ce bâtiment. Moi ce n'est pas la vision que j'ai de ce bâtiment et j'ai cru comprendre que ce n'était pas votre vision non plus. Vous avez plusieurs fois parlé de commerce indépendant, j'espère qu'on arrivera à ça.*

Si ce n'est pas le cas, je pense que ça fera beaucoup de déçus autour de cette table et vous aurez trompé les Lavallois sur l'engagement sur ces bâtiments. Je vous remercie Monsieur le premier adjoint.

Bruno Bertier : *Hé bien dites moi, pour un bizutage ce soir, vous y allez fort Monsieur d'Agostino. Entre les fakes news d'un côté et on a entendu dire que... il faut faire très attention. Moi je vais vous mettre en garde au-delà des élus qui sont là ce soir à ne pas abîmer les commerces de centre-ville comme certains aimeraient le faire. Notre commerce de centre-ville va mal, pourquoi ? Parce que les Lavallois, les Mayennais et en général les Français vont mal, Monsieur d'Agostino. Parce que ça ne vous a peut-être pas échappé, nous sommes en plein milieu d'une crise économique avec un problème de pouvoir d'achat. Il y a des mayennais, il y a des Lavallois, Monsieur d'Agostino figurez-vous, qui ont du mal à remplir leur réfrigérateur tous les mois, qui ont du mal à se loger et qui ont du mal à mettre de l'essence dans leur voiture. Parce qu'on a un gouvernement qui a accepté la spéculation et qui n'a rien fait pour donner du pouvoir d'achat aux Lavallois et aux mayennais et qui nous place dans une situation où un fossé est en train de se creuser de plus en plus entre ceux qui ont de quoi remplir leur réfrigérateur et ceux qui ne peuvent plus remplir leur réfrigérateur. Et puis, au-delà de la crise économique, nous sommes dans une crise de confiance, Monsieur d'Agostino. Crise de confiance qui s'était manifestée lors de l'épisode des gilets jaunes, où notre pays a connu trois années de crise sanitaire sans précédent, qui voit aujourd'hui les services publics malmenés. Je vais en citer un : le service de la santé. Je lisais un quotidien ce matin qui disait que 18 % des mayennais n'ont même plus de médecin traitant. La faute à qui, Monsieur d'Agostino ? Et aujourd'hui des Français, des Lavallois, qui sont inquiets de leurs retraites. Ils étaient 10 000 dans les rues de Laval, il y a encore de cela quelques jours et je crois qu'ils seront aussi nombreux demain, du côté de la gare. Alors je vais répondre quand même à tout ce que vous avez dit. Oui, les halles du Vieux Saint-Louis ne vont pas bien. S'il y a un projet de halles gourmandes dans le centre-ville de Laval, c'est justement qu'il y a un problème. Cela fait 25 ans au moins que les halles du Vieux Saint-Louis ne vont pas bien par manque de visibilité, par manque de connaissances, c'est-à-dire que l'on a des bons produits et de bons commerçants dans les halles du Vieux Saint-Louis mais ils ne sont pas connus de tous les Lavallois. Aujourd'hui, on est confronté et pas que dans les halles du Vieux Saint-Louis, à une problématique de reprise de fonds de commerce. Pas plus tard que samedi matin, j'ai passé une partie de ma matinée sur le marché de la gare. Il ne va pas bien non plus. Vous auriez pu aussi me le citer, Monsieur d'Agostino. Parce que vous enfoncez là des portes ouvertes. Évidemment, nous connaissons la situation. Le boucher qui vient tous les samedis matin sur le marché de la gare va prendre sa retraite. Cela fait plus d'un an qu'il cherche un repreneur. Il n'a pas trouvé de repreneur. C'est la faute à la municipalité, aux élus ? Non. Sur le poissonnier, c'est un poissonnier qui est parti sur un autre quartier de Laval, c'est son choix. Avec Damien Robert, parce qu'il n'y a pas que les élus, il y a aussi des équipes derrière, il faut respecter le travail des élus. On a un manager Commerce, Damien Robert qui, je peux vous l'assurer, ne ménage pas sa peine, qui est matin midi et soir sur le terrain. Quand je vous entends quelque part un peu salir le travail de Damien qui fait un boulot admirable auprès des élus. Damien n'a pas ménagé sa peine pour trouver un poissonnier. Il en avait trouvé un qui ne faisait pas l'affaire parce qu'il y a poissonnier et poissonnier comme les chasseurs, "il y a les bons et les mauvais chasseurs". Ça c'est pour les plus anciens ce soir.*

Ce n'est pas simple de trouver le bon commerçant de qualité qui s'inscrit dans une histoire. Alors le temps des travaux, aller trouver un nouveau local, moi je suis prêt à vous rencontrer. Faites-moi des propositions. Il y a des frigos, il y a toute une partie technique dans ces commerces-là. Dire comme ça en plein conseil municipal il faut les mettre à la place des TUL, si ça avait été si simple eh bien il y a trois ou quatre municipalités qui l'auraient fait depuis belle lurette. Si personne n'a trouvé la bonne solution c'est que c'est très très compliqué. Il ne faut pas commencer non plus à donner des fausses choses. Sur l'amplitude horaire, il n'y a encore rien d'écrit, Monsieur d'Agostino. Rien d'écrit. Comment vous pouvez dire ce soir avec assurance "Monsieur Bertier a décidé que ?" Non. Ce n'est pas écrit. On va faire un appel à manifestation d'intérêt à la fin de ce premier semestre pour lancer un appel auprès des différents porteurs de projets qui veulent s'inscrire dans l'histoire demain de la halle gourmande. Ce sera en juin, juillet. On verra les candidats. On en a déjà reçu avec Solange Bruneau et Damien Robert. Il y a deux parties dans la halle gourmande. Il y a la partie circuits courts où il y aura une dizaine de commerces et puis deux locomotives à côté qui seront le restaurant et le salon de thé. Donc, on va faire un appel à manifestation d'intérêt cet été et ce n'est qu'après qu'on pourra vous dire. Sur la tarification, on en a déjà parlé ici. Alors d'abord, ce n'est pas ce soir que je vais vous la dévoiler. Je vous rappelle quand même, cela a été voté par le conseil municipal mais vous avez dû vous abstenir : la ville de Laval va mettre de l'argent sur les deux premières années de mise en route de la halle gourmande pour minorer les loyers et amorcer la pompe. Parce qu'on le sait et vous faites bien d'en reparler, il faut créer de nouvelles habitudes de consommation et ça ne va pas se faire dès le lendemain de l'ouverture de la halle gourmande. Dans le plan de financement, il y aura une participation de la ville, ça a été prévu et présenté ici même en conseil municipal pour minorer les droits de place qui n'auront rien à voir avec les loyers du restaurant et du salon de thé. On n'est pas du tout, je dirai, sur les mêmes équilibres. On les a rencontrés les commerçants, parce que nous aussi on les rencontre, figurez-vous. On les a rassurés dès le départ, évidemment. D'abord, on le souhaite, ils auront des chiffres d'affaires qui vont se multiplier. Et tant mieux parce que c'est fait pour. Ils auront des loyers liés à des emplacements de place. Ce n'est pas des fonds de commerce en tant que tels et donc, les droits de place seront très accessibles pour la douzaine de commerçants qui viendront s'installer. Quant à votre dernier point : "Monsieur Bertier a stigmatisé un commerçant". Comment vous pouvez dire des choses pareilles ? Je n'ai pas stigmatisé qui que ce soit. J'ai simplement dit, Monsieur d'Agostino, et les mots ont leur importance, c'est comme l'Histoire, j'ai simplement dit qu'on essaiera de ne pas mettre de franchise. J'avais pris un exemple, alors si c'est ça que vous appelez stigmatiser, mais de faire appel plutôt à des acteurs locaux et je crois qu'en Mayenne, on aime bien faire appel aux acteurs locaux. Moi je siège dans une autre collectivité où le président de la collectivité nous l'assène matin, midi et soir et c'est tant mieux. Et donc, évidemment, mes propos n'étaient que cela. Que cela. Il y a toute la place dans le centre-ville pour qu'il y ait des franchises. Elles sont nombreuses mais il y a aussi des acteurs locaux. C'est ce qu'on va essayer de faire dans la halle gourmande. Donc, de grâce, donnez-nous une chance quand même qu'on réussisse, parce que là, déjà, vous me promettez tempête et vent glacial sur Laval et sur la halle gourmande. On va essayer de réussir. Donnez-nous un coup de main. Je sais que ce n'est pas facile parfois d'être dans l'opposition et d'essayer d'exister mais on ne peut pas se permettre de dire n'importe quoi sur un sujet qui est d'importance, qui doit fédérer plutôt que de se diviser les uns les autres. Voilà. J'ai essayé de répondre à vos questions. Merci.

On parlait des cinq dimanches proposés par Solange Bruneau en concertation avec les commerçants, je vais procéder au vote. Je vous invite à voter dessus, sur vos écrans. 43 pour, à l'unanimité. Je vous remercie.

N° S518 - TUEC - 2

SUPPRESSION EXCEPTIONNELLE RELATIVE AU REPOS DOMINICAL DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE COMMERCES DE DÉTAIL (HORS BRANCHE AUTOMOBILE)

Rapporteur : Solange Bruneau

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu les articles L3132-26, L3132-26-1 et L3132-27 du code du travail relatifs à la suppression du repos hebdomadaire dans les établissements de commerce de détail,

Vu la consultation effectuée auprès des commerçants lavallois,

Considérant que la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dans ses articles 241 et 250, a modifié le régime des dérogations pouvant être accordées par le maire pour l'emploi des salariés le dimanche dans les commerces de détail, défini par l'article L3132-26 du code du travail,

Que la décision est prise par le maire, après avis du conseil municipal,

Que pour l'année 2023, une proposition de calendrier a été établie, dans le cadre d'échanges avec les commerçants et l'association des commerçants Laval cœur de commerces,

Que ce calendrier devra faire l'objet, pour chaque date, de la consultation des organisations syndicales concernées, prévue à l'article R3132-21 du code du travail,

Sur proposition de la commission transition urbaine écologique et commerciale,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le conseil municipal émet un avis favorable à ce que le maire puisse autoriser, par arrêté, la suppression du repos dominical, à l'exception de la branche automobile, pour les dimanches suivants :

- le 11 juin 2023 (opération quinzaine commerciale),
- le 10 septembre 2023 (3^e édition du Laval déballe),
- les 10, 17 et 24 décembre 2023 (Lumières de Laval).

Article 2

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES, TECHNIQUES
ET FINANCIÈRES

Bruno Bertier : *C'était attendu, nous allons donner la parole, Madame Clavreul c'est pour vous, débat d'orientation budgétaire, pas que pour vous pour l'ensemble des élus du conseil municipal, donc la parole à Antoine Caplan pour ce rapport d'orientation budgétaire 2023.*

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (DOB) ET APPROBATION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (ROB) 2023

Antoine Caplan : *Oui Monsieur le premier adjoint. Merci beaucoup. Effectivement, c'est le troisième débat de ce conseil municipal après le premier sur le rapport d'égalité hommes-femmes, le second sur le développement durable et maintenant nous débattons des orientations budgétaires. C'est un débat qui a bien évidemment son importance parce que c'est l'outil de pilotage de nos ressources financières, humaines. C'est également l'instrument qui nous permet de nous comparer, c'est ce que vous verrez à travers les diapos et à travers le rapport qui a été produit par les services que je tiens à remercier pour la quantité de travail et d'engagement qui a été fourni ces dernières semaines. Ça sert à tout ça, un ROB et celui-ci a aussi son importance puisque nous sommes à mi-mandat et donc c'est l'occasion de regarder le chemin que nous avons parcouru et les trois années encore qu'il nous reste à franchir d'ici la fin de notre mandat. C'est aussi les éléments qu'on a souhaité mettre en avant à travers ce rapport d'orientation budgétaire. Je vais essayer d'être rapide, je sens qu'il y a une pression pour que je ne sois pas trop long donc vous m'excuserez si je le suis et vous n'hésitez pas à me le dire. D'abord quelques éléments de contexte, on va essayer d'aller dans l'ordre. Si j'y arrive. Voilà des éléments de contexte, d'abord sur la croissance. Nous sommes dans un contexte économique, fiscal et financier qui est plus que jamais incertain, vous l'avez rappelé il y a un instant. On a connu en 2021 un fort rebond de la croissance à 6,8 % puis l'activité a ralenti en 2022. Aujourd'hui, les perspectives de croissance du gouvernement s'établissent à 1 %, ce qui semble pour la plupart des économistes peut-être un peu surévalué. Le deuxième élément est peut-être le plus important historiquement, en tous cas de ces dernières années, c'est le retour d'une forte inflation qui a été le fruit finalement d'une phase de surchauffe après la crise sanitaire avec des taux historiquement bas. Et donc, cette inflation est revenue à des niveaux très importants qu'on n'avait pas vu depuis les années 80. 5,4 % en 2022. L'inflation qui est prévue en 2023 devrait s'établir à 4,3 %. Le niveau de l'inflation agit directement sur le niveau de nos charges, bien évidemment : charges d'énergie, on aura l'occasion d'en parler tout à l'heure, charges sur nos dépenses de personnel à travers l'augmentation du point d'indice. Cette inflation se diffuse dans l'ensemble de nos coûts, dans l'ensemble de nos dépenses. Une étude récente de l'AMF et de la Banque Postale montrait que l'inflation est encore plus forte pour les collectivités puisque l'année dernière, le panier d'une collectivité, le panier du maire comme on dit par analogie avec le panier des ménages, a augmenté de 7,5 %. C'est dans ce contexte de tensions sur les prix que nous devons agir dans nos prochains budgets.*

L'inflation a également une influence sur nos ressources, positivement, puisque les bases locatives augmentent. On le verra aussi tout à l'heure. En revanche, l'État a décidé de geler ses dotations depuis quelques années déjà mais avec un impact qui est très fort quand l'inflation l'est elle-même. Du côté des finances publiques, les comptes publics sont toujours très dégradés, les déficits publics devraient s'établir à moins de 5 % du PIB en 2022. C'est un peu mieux qu'en 2021 et en 2020 du fait de la crise sanitaire. Cela devrait se maintenir à moins de 5 % en 2023. Ce graphique le montre, nous n'avons jamais connu, en tout cas moi je n'ai jamais connu, un budget de l'État à l'équilibre et encore moins avec des excédents et cela a bien évidemment des conséquences aussi sur la façon dont l'État considère les collectivités locales. La conséquence de ce déficit, c'est également le poids de la dette publique qui atteint 111 % en 2022. Cela devrait baisser légèrement également en 2023. Je le disais, dans ce contexte, l'État a tenté en fin d'année dernière de faire contribuer les collectivités locales à la réduction des politiques publiques quand bien même, nos collectivités sont par la loi obligées, et c'est tant mieux, d'adopter des budgets en fonctionnement à l'équilibre. Nous pouvons recourir à l'emprunt seulement pour financer nos investissements. Et donc, l'État souhaitait quand même nous contraindre dans l'évolution de nos dépenses de fonctionnement, ce qui était finalement une forme de mise sous tutelle et il a abandonné ce projet en tout cas temporairement mais, je le disais tout à l'heure, l'État refuse toujours d'indexer les dotations. On estime que pour la ville, le manque-à-gagner s'est établi à environ six cent mille euros quand même en 2023. Au niveau global, au niveau national, l'État a quand même consenti une augmentation de trois cent vingt millions d'euros pour les dotations, mais il aurait fallu sept cent soixante-dix millions d'euros supplémentaires pour maintenir le niveau de ces dotations qui ne sont pas une aide, une subvention de l'État, mais qui sont le résultat de suppressions d'impôts ou de transferts de charges à une certaine époque qui avaient été compensés par ces dotations. On tient à le dire aussi solennellement ici que l'État n'est pas au rendez-vous de cette crise énergétique considérable qui impacte bien évidemment tous les pans de notre société mais aussi les collectivités locales. Des dispositifs ont été annoncés par le gouvernement, un bouclier tarifaire mais qui ne s'applique qu'aux plus petites des communes, donc la ville de Laval ne peut pas prétendre à ce bouclier tarifaire. Il avait été annoncé aussi en 2022 un filet de sécurité pour pouvoir compenser une partie des surcoûts de l'inflation pour les collectivités, il se trouve que le dispositif est tellement complexe et tellement peu opérant que la ville de Laval n'en bénéficiera pas en 2022. Ce dispositif a été reconduit en 2023 mais, à priori, les mêmes causes provoquant les mêmes effets, on ne bénéficiera pas de ce dispositif. Il y a un troisième dispositif, celui de l'amortisseur sur les prix de l'électricité et, là non plus, à priori, la ville ne pourra pas y prétendre. Donc on se retrouve finalement seuls, à l'image de beaucoup de collectivités face à cette crise énergétique. Maintenant, si on regarde précisément notre situation financière, elle reste, je le dis de manière très claire et solennelle, également fragile, même si nous avons connu depuis le début du mandat des améliorations qu'il faut aussi souligner. Comme l'année dernière, nous avons choisi un panel de collectivités qui nous ressemblent, des villes moyennes qui n'appartiennent pas à des métropoles : Lorient, Quimper, Cholle, La Roche-sur-Yon, Vannes, Bourges... voilà une petite trentaine, vingt-cinq communes de notre strate pour voir finalement comment nous pouvons nous situer par rapport à cet échantillon. D'abord, on peut constater que nos produits de fonctionnement, nos recettes, sont inférieures de 14 % à la moyenne des communes que j'ai citées.

On perçoit moins de transfert de la part de notre agglomération mais surtout moins d'impôts locaux que la moyenne de l'échantillon, on peut le voir dans cette diapo. Notre produit fiscal est inférieur de 11 % à la moyenne parce que nos bases de foncier bâti, c'est-à-dire la valeur finalement des biens immobiliers, des maisons, des appartements sur lesquels sont calculées les taxes foncières sont inférieures de 10 % à la moyenne de cet échantillon. Du côté de nos dépenses maintenant, nos charges de fonctionnement sont inférieures de 12 % par rapport au panel de cet échantillon, à la moyenne de cet échantillon. Donc, nous sommes plus pauvres que l'ensemble de ces communes mais nous dépensons également moins qu'elles. Dans le détail, on peut d'ailleurs voir la structuration de nos services. Nous avons beaucoup de régies. Nos dépenses de personnel sont inférieures de 4 % à la moyenne de ces communes mais nos achats de biens et de services sont inférieurs, eux, de 20 % par rapport à cette moyenne. Sur les frais financiers, nous dépensons deux fois plus de frais financiers que ces communes. C'est le résultat de l'emprunt toxique que nous continuons à payer à hauteur d'un million cent mille euros par an jusqu'en 2025 et donc, ça pèse également sur la structuration de nos charges. Le résultat de tout ça c'est que nous avons une capacité d'autofinancement en brut qui est largement inférieure à la moyenne. La capacité d'autofinancement brut, c'est l'épargne, c'est les excédents qu'il nous reste une fois qu'on a payé toutes nos charges et avant de payer, de rembourser notre dette. Donc elle est inférieure à la moyenne de cet échantillon, cent soixante-dix euros à Laval par habitant contre 230 dans les communes de l'échantillon. Une fois qu'on a payé, qu'on a remboursé la dette, nos mensualités, on se retrouve là avec une capacité d'autofinancement nette bien inférieure à l'échantillon, deux fois moins que cet échantillon. Cela prouve ici encore, alors que 2021 était une bonne année, qu'on se retrouve quand même dans un niveau très inférieur à cette moyenne. Notre encours de dette et c'est peut-être un point positif qu'il faut souligner, se rapproche progressivement de la moyenne des communes, puisque nous avons une dette par habitant à 1 328 euros quand la moyenne est située, elle, à 1246 euros. Nous avons beaucoup baissé l'encours de dette, on le verra tout à l'heure de 6,3 millions d'euros depuis trois ans. C'est le résultat de ça. Nous avons encore un délai de désendettement qui est plus élevé que la moyenne. Le seuil d'alerte, c'est sept ans. Sept années de désendettement, si on consacrait l'ensemble de nos recettes pour se désendetter, la moyenne des communes qui nous ressemble a un délai moyen de désendettement à 5,4 années donc on voit la marge de progression pour normaliser notre situation financière. Cette diapositive qui compare enfin nos dépenses d'investissement pointe vraiment le cœur du problème lavallois. Nous avons des dépenses d'investissement qui s'élèvent à 163 euros par Lavallois quand la moyenne de l'échantillon se situe à 315 euros. Nous dépensons en investissements deux fois moins que la moyenne des villes qui nous ressemblent. Pour le dire très clairement, on devrait investir 16 millions d'euros par an là où aujourd'hui, on n'en investit que 8 millions. C'est quasiment deux places du 11 novembre, pardon une place du 11 novembre tous les deux ans qu'on pourrait rénover si on avait les mêmes capacités financières que la moyenne des villes qui nous ressemblent. Ça montre le chemin qui reste à parcourir, le long chemin je le dis aussi d'ici le redressement financier de la ville. Enfin, dernière comparaison pour un débat qu'on aura dans l'année je pense, sur la taxe d'aménagement qui est une recette d'investissement qui est payée notamment par les promoteurs immobiliers. Là aussi, sur cette recette, nous voyons que nous sommes largement en dessous de la moyenne des villes qui nous ressemblent.

Peut-être que nous avons, nous en débattons sereinement, une marge de progression, y compris par rapport aux communes de l'agglomération qui pratiquent des taux plus importants que le nôtre. Une fois qu'on a dit ça, quelles stratégies pour la ville de Laval ? On n'en a beaucoup parlé ici, depuis le début de ce conseil, d'abord une stratégie qui repose sur la transparence. La transparence à travers des ateliers citoyens, la transparence à travers les documents que nous vous donnons au conseil municipal, la transparence aussi, on en parlait à l'instant avec Madame Clavreul, grâce à un nouveau calendrier budgétaire qui nous permet de mieux connaître l'exécution budgétaire de l'année précédente. On souhaite également un budget plus participatif, on en a parlé là aussi, on a mis en œuvre deux budgets participatifs, un chaque année, pour donner aux Lavallois la possibilité d'affecter eux-mêmes une partie des dépenses d'investissement. Et puis on veut s'ancrer durablement dans une logique de budget vert et de dette verte. C'est pour cela qu'on a conduit et qu'on va continuer à conduire une analyse environnementale de nos dépenses et qu'on contracte un prêt intracting pour pouvoir rénover plus vite, plus fort, notre patrimoine et notre réseau d'éclairage public. La stratégie financière maintenant, elle repose sur un engagement ferme que nous avons pris durant la campagne municipale et que nous tiendrons, c'est la stabilité des taux d'imposition pour la taxe foncière et la taxe d'habitation. Beaucoup de communes aujourd'hui font le choix d'augmenter ces taxes. Ce n'est pas le choix que nous faisons et nous confirmons ce choix dans ce budget. Ce que nous souhaitons c'est mettre la priorité sur l'investissement par rapport à la diapo que je vous montrais tout à l'heure. L'objectif est d'investir plus de 50 millions d'euros d'investissements sur la durée du mandat pour pouvoir conduire les chantiers sur lesquels nous nous sommes engagés durant les municipales. Le corollaire de cet objectif c'est de maîtriser strictement l'évolution de nos dépenses de fonctionnement malgré le retour de cette inflation. C'est comme ça qu'on améliorera notre capacité à investir, notre capacité d'autofinancement. C'est aussi en allant chercher de nouveaux habitants, de nouvelles opérations, c'est tout le travail qui est mené aussi autour de l'urbanisme pour pouvoir avoir une dynamique de nos recettes, notamment des taxes foncières. Nous ne sommes pas restés inactifs loin de là depuis trois ans. Je ne vais pas refaire la liste ici mais nous avons renégocié trois emprunts. On en avait parlé longuement, on avait eu ces débats. Nous avons désendetté la ville à hauteur de 6,3 millions d'euros en trois ans alors que nous avons dans le même temps réintégré des dettes qui n'étaient pas dans le chiffre d'endettement de la ville, des dettes qui étaient à LMA par exemple ou des dettes qui étaient dans des budgets annexes. C'était le cas du terrain Beaugard à hauteur d'1,6 million d'euros. Nous avons également réalisé des apurements de comptes, on n'en avait parlé lors du dernier conseil municipal, à hauteur de 1,3 million d'euros. Nous souhaitons continuer ce travail notamment en nous appuyant sur une nouvelle relation de confiance, de dialogue avec les partenaires bancaires qui sont indispensables pour pouvoir avoir recours à l'emprunt et à commencer par la Banque des Territoires de manière à sécuriser aussi notre stratégie d'investissement. Alors la stratégie maintenant financière, pure et dure. Nous avons mis à jour la prospective que nous avons présenté l'année dernière, d'abord en partant d'une progression des bases du foncier bâti plus dynamique que ce que nous avons imaginé. Il n'y aura pas d'augmentation des taux de fiscalité mais en revanche, l'État a décidé, puisque c'est le principe de la loi, d'indexer l'évolution des bases locatives qui progresseront de 7,1 % pour les habitations et on prévoit dans les années à venir, après 2023, une poursuite de cette inflation et une décélération progressive.

Nous percevons dans le cadre du nouveau pacte fiscal et financier avec l'agglomération environ 160 000 euros supplémentaires par an, donc on l'intègre aussi. Nous avons été prudents du côté des droits de mutation puisque nous avons connu une année record en 2022. L'année 2021 avait été très bonne aussi. En 2022, nous avons collecté 2,5 millions d'euros de droits de mutation. C'est très conséquent mais nous, nous ne percevons que $\frac{1}{4}$ environ de l'ensemble des droits de mutation. Pour le département, l'année dernière, c'était 10 millions d'euros de droits de mutation lavallois sur une année. C'est vous dire aussi la dynamique pour la collectivité départementale. On a été prudent dans les inscriptions budgétaires pour les droits de mutation en 2023 puisque nous prévoyons un reflux à 1,8 million d'euros. Probablement que nous ferons quand même un peu plus. Ça nous donne quelques marges budgétaires dans le courant de l'année. Et ensuite, là où on a été peut-être un peu trop prudent dans la prospective et c'est mieux dans ce sens-là de l'être, nous avons eu un reflux de nouveau des droits de mutation à 1,7 million d'euros pour retrouver ce qui était le rythme précédent dans le mandat d'avant. Je ne reviens pas sur les autres recettes qui sont plus marginales. Du côté des dotations de l'État, elles augmenteront d'1,2 % par an sur la période mais seulement de 0,8 % l'année prochaine. Donc, comme je le disais tout à l'heure, c'est un manque considérable pour la collectivité puisque, si cette dotation avait été indexée, la ville aurait perçu 600 000 euros supplémentaires de dotation et donc la seule dotation un peu dynamique est la dotation de solidarité urbaine. C'est le choix du gouvernement qui a mis l'accent plutôt sur la dotation de solidarité rurale et par définition, nous ne la percevons pas. Du côté des autres recettes, les produits de services, c'est-à-dire la recette issue des usagers et notamment des cantines, des TAP ou des associations, nous avons prévu une augmentation de 1 % par an jusqu'à 2026. Donc une augmentation très faible pour pouvoir préserver un maximum le pouvoir d'achat des familles lavalloises. Et puis sur les autres produits de gestion, là aussi on est sur une progression relativement basse. Là il est question des locations, notamment de la ville. Donc, au global, nous attendons une croissance des recettes de 2,2 % par an soit 7 millions d'euros sur cette période 2021–2026. Concernant nos dépenses de fonctionnement maintenant, le maître mot c'est la maîtrise autant que possible dans un contexte tendu par l'inflation. Du côté de nos charges à caractère général, c'est-à-dire tout ce que nous achetons, les biens comme des services, elles augmenteront de 5,8 % sur la période et l'année prochaine, elles augmenteront de 6 %, probablement un peu moins qu'indiqué dans le ROB. On est en train de faire les derniers ajustements avant la présentation du budget. Le poste énergie est le principal responsable de cette évolution très forte puisque là, pour l'énergie, on prévoit une augmentation de 37,5 % sur un an. C'est 1 100 000 euros que nous budgétions en plus par rapport à 2022 pour faire face à ces augmentations massives des dépenses d'énergie. On est encore dans l'incertitude sur l'évolution de ces dépenses, entre 20 et 40 %, enfin plutôt entre 30 et 40, c'est ce qu'on nous dit. Donc voilà, on a choisi le juste milieu. Peut-être qu'il faudra rajouter encore sur cette enveloppe. Et puis nous avons des mauvaises surprises, nous l'avons mis ici, nous y reviendrons plus en détail au moment du budget, c'est l'augmentation notamment des assurances. Nous avons des augmentations réglementaires ou des augmentations qui s'imposent à nous mais pour le reste, nous sommes très vigilants sur tous les autres postes de dépenses. Du côté des charges de personnel, elles augmenteront de 2,8 % sur la période avec une augmentation que nous prévoyons pour 2023 à hauteur d'1,6 millions d'euros, soit 4,5 % en plus, notamment parce que nous serons en année pleine pour le RIFSEEP.

Je vous rappelle que le RIFSEEP a été mis en place depuis le mois de mars de l'année dernière. C'est une disposition qui date de 2014, donc la collectivité est quand même très en retard sur l'application de ce RIFSEEP qui arrive au moment où le point d'indice a été revalorisé par le gouvernement et c'est tant mieux pour nos agents de 3 % en juillet dernier. Donc cette année nous serons là aussi en année pleine de cette revalorisation du point d'indice à hauteur d'1 million d'euros. Et puis nous avons la revalorisation du SMIC également qui nous impacte de manière marginale. Et puis des réformes catégorie C, catégorie B pour mieux les rémunérer et c'est tant mieux là aussi pour ces métiers qui ont besoin d'être valorisés et qui aujourd'hui manquent d'attractivité. Nous aurons également un impact de la réorganisation de nos services qui est à déterminer encore, nous précisons au moment du budget mais qui se situerait aux alentours de 200 ou 250 000 euros. S'agissant des autres dépenses et notamment des subventions, pour les subventions aux associations, nous sommes dans une stabilité après l'augmentation de 10 % que nous avons voté au début du mandat et puis nous continuons à soutenir fortement le CCAS. Nous augmenterons la subvention, Madame la vice-présidente qui me regarde, d'à peu près 3 % l'année prochaine, là aussi parce que le CCAS fait face à des augmentations des coûts très importantes à tous les niveaux. Notre stratégie de maîtrise des dépenses, vous le voyez ici sur le graphique, a permis de reconstituer une épargne brute en 2021 de 13 %, notre taux cible doit se situer aux alentours de 14-15 %, c'est par exemple le taux d'épargne brut du département. On voit que nous avons toujours une différence entre les budgets primitifs et les comptes administratifs. Finalement, nous sommes un peu pessimistes au moment des budgets primitifs. C'est ce qu'on peut souhaiter pour ce futur budget 2023, que nous soyons aussi pessimistes et qu'on retrouve des niveaux d'épargne comme on en a connu en 2021. Mais cette prospective que je vous présente prévoit plutôt une dégradation en 2023, une légère amélioration en 2024 puis, très nettement, une amélioration en 2025-2026 puisque nous n'aurons plus à payer la soulte pour l'emprunt toxique à la banque DEPFA; C'est ce que nous voyons ici cette fois à travers la capacité d'autofinancement nette donc une fois que nous avons remboursé nos emprunts. Nous avons connu une année 2021 avec une capacité d'autofinancement à 2,2 millions d'euros qui s'est un peu dégradée en 2022 du fait du retour de cette inflation. En 2023, nous serons tout juste à l'équilibre du fait de ce 1 100 000 euros en plus sur l'énergie et puis à partir de 2025, on retrouvera normalement si tout va bien une capacité d'autofinancement reconstituée mais elle est toujours fragile, on le voit à travers les chiffres 2023. Nous devrions normalement avoir une capacité d'autofinancement nette, si nous étions dans la même situation que les villes qui nous ressemblent, beaucoup plus importante que ce que nous avons ici. L'objectif, c'est de reconquérir un haut niveau d'investissement. Notre objectif c'est 56 millions d'euros d'investissements sur la durée du mandat que nous finançons surtout par de l'emprunt à hauteur de 47 %. 26 millions euros d'emprunts. On financera également à travers des recettes d'investissement. Je pense qu'on peut aller plus loin que ce qui vous est projeté ici, plus loin que 14 millions de recettes d'investissements. Probablement que nous avons encore des réserves et que nous pouvons aller les chercher aux côtés de nos partenaires. Le conseil départemental, on s'en est réjoui aujourd'hui, a annoncé que la ville de Laval bénéficiera des Contrats de territoires. Cela ne figure pas ici. Et puis nous pourrions financer une partie de nos investissements à hauteur de 8 millions d'euros grâce à notre propre épargne; ça n'était jamais arrivé dans le mandat précédent, donc, là aussi, c'est le signe que la situation s'améliore progressivement.

Du côté du désendettement, sur la durée du mandat de 2020 à 2025, nous passerons d'un encours de dette de 72 millions d'euros, c'est-à-dire 116 % de notre budget, de nos recettes, à un endettement en 2025 de 60 millions. C'est donc un désendettement sur cette durée de mandat de 12 millions d'euros mais on contractera un emprunt auprès de la Banque des Territoires de 2,8 millions d'euros pour financer des investissements verts. Et donc, nous arriverons à une baisse de notre encours de dette de 9,3 millions d'euros, des chiffres qui sont bien sûr à affiner en fonction de nos investissements, en fonction des surcoûts qu'on pourrait avoir sur certains projets. Donc, voilà aujourd'hui cet objectif. On confirme cet objectif de mandat de réduire l'encours de 10 millions d'euros. Cela nous permettra d'atteindre en fin de mandat un délai de désendettement inférieur à sept années. Là aussi c'est l'objectif puisque sept ans, c'est le premier seuil d'alerte du ministère des finances. L'objectif est d'arriver à 6,3 années de délai de désendettement pour une dette qui sera donc beaucoup moins forte qu'auparavant. Et d'ailleurs en 2023, nous passerons sous le seuil des 100 % d'endettement, donc on améliorera très nettement la situation, notamment par rapport au gouvernement qui a 111 % je le rappelle d'endettement, comme c'était notre cas finalement en début du mandat. La revue des investissements maintenant, on vous présentera lors du conseil municipal le programme pluriannuel d'investissements mis à jour, donc le détail année après année de nos investissements. On tient nos engagements de mandat. Notre mandat qui n'est pas celui de la construction mais résolument celui de la rénovation, rénovation de nos rues, de nos trottoirs, de nos bâtiments à travers les plans de qualité qui représentent quasiment 40 % de la totalité de nos investissements, un peu plus de 21 millions d'euros sur tous nos plans qualité et puis nous rénovons bien sûr la place du 11 novembre, nous rénovons le quartier de Saint-Nicolas. Nous aménageons et nous végétalisons les pistes cyclables. Nous poursuivons nos deux ZAC. Nous rénovons deux écoles, plusieurs gymnases, les remparts, l'aménagement d'un skate-park, bref tous ces projets que nous vous présenterons en détail, élu par élu au moment du budget le 20 mars, toujours avec cet objectif d'investir 56 millions d'euros. Et puis nous vous rappelons ici, dans cette dernière diapo, l'analyse cette fois environnementale à travers deux critères budget vert que sont l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique. C'est une analyse qu'on avait réalisé l'année dernière. De tous nos projets d'investissement, un seul projet est défavorable à l'aune de ces deux critères, c'est la construction d'un parking au nord de la gare puisque, par définition dans cette méthodologie, lorsque nous construisons des infrastructures routières, c'est un projet défavorable. Mais la grande majorité de nos projets sont soit directement favorables à hauteur de 42 %, soit indirectement favorables à hauteur de 28 % au climat précisément. Ce qui nous intéresse finalement le plus, c'est les 21 % des projets qui sont classés aujourd'hui comme indéfinis et c'est bien sur eux que doit se porter l'effort de telle sorte que dans la façon dont nous concevons ces projets, dont nous les menons, nous devons faire en sorte qu'ils soient vraiment vertueux d'un point de vue environnemental. Et c'est aussi le sens de cette analyse budget vert qu'on va continuer. L'objectif c'est de pouvoir arriver à une analyse de l'ensemble de nos dépenses, y compris en fonctionnement au cours de l'année 2024. On a pris un peu de retard sur cette analyse, notamment parce que le service des finances était très mobilisé sur l'application de la norme M57, la nouvelle nomenclature comptable. Ce budget vert est aujourd'hui la priorité du service. L'objectif est de vous présenter l'année prochaine une analyse plus complète encore de nos budgets. Voilà chers collègues et Monsieur le premier adjoint.

Bruno Bertier : *Merci Antoine Caplan pour ce rapport qui est complet. Qui dit débat, je vais laisser la parole à celles et ceux qui la veulent. Monsieur Renié.*

Henri Renié : *Tout d'abord on peut souligner l'aspect pédagogique de la présentation, notamment dans la comparaison à d'autres villes. Après, au-delà de la forme, on peut quand même faire dire ce qu'on veut à des chiffres. Si on prend une première citation, Laval a un produit fiscal inférieur de 11 % à la moyenne. C'est un fait, mais en même temps la quasi-totalité du panel a un nombre significativement plus important de résidences secondaires et donc de taxes d'habitation. Deuxième point, par exemple, Laval a une capacité d'autofinancement largement inférieure à la moyenne, certes et ce n'est sûrement pas idéal mais Arles, qui est le bon dernier, a le plus haut montant d'investissement. Comme quoi. Enfin, je vous propose une autre statistique. Laval est une des seules villes du panel à perdre des habitants depuis 2009 et la situation n'est pas nouvelle, ce n'est pas le point. Ne l'aggravons pas. S'il est tout à votre honneur de respecter quoi qu'il en coûte vos engagements de campagne, encore eut-il fallu partager aux Lavallois et aux Lavalloises les petites lignes de cette publicité alléchante. Quoi qu'il en coûte, je respecterai mon engagement de la cantine à un euro, dussé-je l'augmenter beaucoup pour les familles contributrices. Quoi qu'il en coûte, j'apaiserai la circulation en centre-ville, dussé-je saturer le boulevard périphérique et impacter le commerce de centre-ville. Quoi qu'il en coûte, je finirai les travaux de la place du 11 novembre avant la fin de mon mandat, dussé-je cumuler un grand nombre de tranches de travaux entre elles avec un cœur de ville qui ne ressemble plus à rien, dussé-je en même temps fermer pour d'autres travaux une partie de la rue de Nantes, axe pourtant structurant du centre-ville déjà difficile d'accès. Comme quoi la politique du quoi qu'il en coûte se pratique aussi très bien par une mairie Nupes. Tout cela a et aura des conséquences : les Lavallois qui partent en périphérie, les familles qui partent, ce sont des contributions directes en moins pour la ville. Sur le désendettement, alors bien sûr que c'est nécessaire et c'est dans la continuité de la précédente mandature, vous prévoyez un désendettement de 9 millions d'euros, 9,2 millions inclus l'intracring. C'était 14 millions sur la mandature précédente et ce n'est surtout pas un concours, cela continue à progresser et ça c'est vraiment tant mieux. L'action elle est, je cite, résolue et ça bravo. De là à être, je cite encore, inédite, ne poussons peut-être pas. Vous parlez d'une stratégie pluriannuelle de redressement des finances municipales et je ne dis pas qu'elle n'existe pas, mais pour essayer de comprendre cette stratégie, seule une phrase du ROB nous mettra sur la voie via une maîtrise forte et volontariste des dépenses de gestion. Ce qui est peut-être le cas mais ce qui veut tout et rien dire. Le reste n'est que littérature, très bien expliquée au demeurant, pour décrire les différentes dotations reçues ainsi que les bénéfiques attendus des hausses des collectes d'impôts locaux à venir. En creux, on ne comprend pas nécessairement aujourd'hui mais à la lecture des rapports des différentes réunions qu'on a pu avoir, qu'en résumé la stratégie c'est on attend la fin de l'emprunt Depfa en 2025 pour respirer un peu plus facilement. Vient ensuite le temps de l'investissement et même un retour à un haut niveau d'investissement, rien que ça. C'est bien de le mettre au budget, ce serait encore mieux de concrétiser ces investissements : 66 % d'exécution en 2022, 53 % en 2021. Avec ces taux de réalisation, il est un peu fort de café d'intégrer à votre tableau d'investissement les travaux pourtant nécessaires pour une nouvelle cuisine centrale. Ce ne sera hélas pas fait sous votre mandat.*

Et si sur un malentendu, alors ce n'est pas aujourd'hui c'est dans la presse, les réunions, on peut faire rêver les Lavallois avec le Château-Neuf, n'en jetez plus, concrétisez, et concrétisons ensemble. Alors saupoudrons tout cela de participatif ce qui est très bien, ce n'est surtout pas le sujet. D'abord les fameux ateliers budgétaires, c'est sincèrement un exercice très intéressant. J'y étais et Monsieur Caplan, vous le faites très bien et encore une fois, il n'y a aucune ironie de ma part. Après, quand il n'y a que huit personnes présentes, ça ne mérite peut-être pas un paragraphe dans le ROB. Sur les budgets participatifs, l'intention est louable et on ne peut que souhaiter que les Lavallois et les Lavalloises soient force de proposition et se donnent ensemble les moyens d'aller au bout de la mise en œuvre de leurs projets. Dans le détail des chiffres, c'est un budget de 400 000 euros plus 200 000 euros pour le budget des jeunes qui aura été arbitré pour le premier budget par 1 207 votants. C'est 2 % de la population. Pourquoi pas. Sur le secteur Laval Nord-Est, 100 100 euros de budget ont intéressé 160 votants. Sur la partie Laval Nord-Ouest, 96 000 euros de budget ont intéressé 176 votants. Sur cette partie-là, un projet lauréat de 90 000 euros a été mis en choix numéro un par 40 personnes. Dans la même veine, un projet lauréat du budget participatif jeune a obtenu 40 000 euros avec 38 votes. Le point, n'est pas de dire qu'il ne faut pas faire de budget participatif mais un minimum de votes serait peut-être une amélioration possible pour les prochaines éditions. Car ici, tout cela n'est guère en phase avec l'ambition dont nous parlions tout à l'heure de maîtrise forte et volontariste des dépenses. Le bien commun pour notre ville passe peut-être par un peu plus de collectif plutôt que d'ajouter parallèlement des situations de peu de personnes sous prétexte de proximité. Merci.

Bruno Bertier : *Je vais laisser Antoine Caplan répondre à vos interrogations, Monsieur Renié.*

Antoine Caplan : *Il y a une formule qui dit « tout ce qui est excessif est insignifiant ». Moi quand je vous entends parler de la situation de notre centre-ville, de la rocade, non seulement j'ai l'impression que c'est un peu de la mauvaise foi quand même, qu'on s'éloigne du débat d'orientation budgétaire et que vous êtes là plus pour avoir un propos polémique plutôt que de parler véritablement de budget. Dans votre intervention, moi je n'ai pas entendu une seule proposition concrète. Alors vous jugez d'un document avec des bons points, des mauvais points. Vous me direz à la fin quelle note on a. Il faudrait, si je comprends bien, plus investir, se désendetter plus, faire plus de participatif, être plus contraignant encore dans nos dépenses de fonctionnement et j'ai envie de vous dire mais comment faites-vous ? Comment faites-vous ? Avec des chiffres qui en plus nous sont rappelés de l'ancien mandat, vous avez ici quelques représentants. Dans l'ancien mandat, il y a eu un désendettement non pas de 14 mais de 12 millions d'euros. 18 millions de cessions, c'est-à-dire qu'il a été vendu plus que ce que la ville s'est désendettée. Tout ça pour maintenir à flot la ville qui avait une situation financière catastrophique. Je le dis, catastrophique avec des CAF, des capacités d'autofinancement net, qui se rapprochaient des moins 2 millions d'euros. Voilà la situation à l'époque et on nous avait dit que cette stratégie aurait permis de regagner des habitants pour Laval. On a vu le résultat dans le dernier recensement de l'INSEE. On a continué à en perdre. La situation s'inverse aujourd'hui parce qu'il y a une nouvelle dynamique et probablement peut-être aussi de nouvelles perspectives. Moi je ne sais pas trop quoi vous répondre parce que je ne sais pas trop ce que vous nous dites ce soir. Quelles sont vos propositions ?*

Quelles sont vos formules secrètes ? Il faut qu'on investisse plus tout en se désendettant plus face à l'inflation et des dépenses d'énergie qui explosent ? On verra probablement au budget, peut-être que vous aurez de nouvelles recettes à nous partager.

Henri Renié : *L'idée c'était de ne pas laisser sous silence ce qui était positif et de faire une synthèse effectivement sur la façon dont on pouvait l'accueillir, rien de plus. Merci.*

Bruno Bertier : *Je voudrai mettre en garde quand même. Arrêtons de dénigrer notre ville. Que vous dénigriez l'action municipale quand vous êtes dans l'opposition et que vous soyez en désaccord tout en étant force de proposition, c'est normal. Mais dénigrer, donner l'image que vous donnez inlassablement à chaque prise de parole à quelques-uns, c'est contraire à ce qu'on veut faire, à ce que notre ville soit encore plus attractive. Alors, vous pouvez être en désaccord mais l'image que vous donnez, qui est complètement dans un monde parallèle, Monsieur Renié, on ne vit pas dans la même ville. On ne vit pas dans la même ville. Et puis, il faut regarder un peu l'histoire, il faut rester humble sur ce que, nous, on a découvert aussi en 2020. Quant à un point, quand vous parlez de la cantine à un euro, il faut être fier, Monsieur Renié. On est fier d'avoir mis la cantine à un euro. On est fier, parce que je l'ai dit tout à l'heure, nous sommes sûrs que tous les élèves dans nos écoles puissent manger au moins un repas par jour parce que, Monsieur Renié, on ne vit peut-être pas dans la même ville. Il y a des Lavallois, figurez-vous, des jeunes Lavallois, on n'est pas sûr qu'ils mangent un repas par jour. Et on aimerait bien qu'au niveau du département, ce soit de même pour les collèges demain. Et on se bat depuis un an pour qu'aussi les jeunes dans les collèges lavallois et mayennais aient la cantine à un euro. Ça c'est des choix politiques. Vous êtes en désaccord, moi je le respecte mais nous on l'assume et on en est fier. Et on sera fier en 2026 de dire que dès le début du mandat et en quelques semaines avec la volonté de Marie-Laure Le Mée Clavreul, nous avons mis la cantine à un euro. Oui, ça, ça fait partie de notre bilan et on l'assume. Mais réécrire l'histoire comme vous faites, franchement ce n'est pas sérieux. Monsieur Pillon.*

Didier Pillon : *Je ne vais pas rentrer non plus dans un débat puisque je n'ai pas aussi bien travaillé le DOB que l'a fait Henri. Je voudrais quand même, Monsieur Bertier, revenir un peu sur vos propos, la force de vos propos. Ce n'est pas parce qu'on n'est pas d'accord avec vous qu'on dénigre la ville. Il faudrait quand même le comprendre. Avec vous, c'est toujours de la démagogie. Il faudrait qu'on s'aime tous, il faudrait que, quand il y a un moment très important, on soit tous d'accord. Non. On n'est pas d'accord ni sur le budget, ni sur l'exécution du budget, ni sur la manière dont vous présentez certaines choses. Je suis comme Henri. Il fut un temps où on était plus aimable sur la présentation financière. Vous n'avez pas trouvé une situation que vous n'imaginiez pas. Parce qu'on peut remonter, nous aussi, nous avons trouvé une situation très grave. Les emprunts toxiques ce n'est pas nous alors on ne va pas recommencer cinquante mille fois à revoir le passé, ça suffit. Ce n'est pas parce que Henri fait un certain nombre de réflexions qui me paraissent moi relativement intéressantes, qu'on dénigre tout, qu'on est contre Laval et qu'on est des méchants. Ça suffit. L'opposition a aussi un rôle à jouer. On n'est pas force de proposition. Je suis désolé parce que si on avait des propositions à faire, elles ne seraient pas écoutées.*

Donc arrêtons de jouer à ce petit jeu-là : il y a trente-trois d'un côté, il y a dix de l'autre. Point barre. Donc on a le droit par moment de ne pas être d'accord et arrêtez de nous traiter toujours de méchant etc. parce qu'on n'est pas d'accord avec vous. Nous ne sommes pas d'accord avec vous, il y a un certain nombre de décisions qui ont été prises qui peuvent être bonnes mais arrêtons aussi de dire que la situation était tellement grave qu'on ne pouvait plus rien faire. On a passé six ans à s'emmerder, à essayer de limiter un certain nombre de dépenses alors on n'a peut-être pas fait les mêmes choix que vous mais arrêtons de dire ce n'est pas nous qui l'avons creusé ce déficit. Maintenant, que vous essayez de le modifier, que vous essayez d'amender, tant mieux, que vous profitez parfois de dotations de l'Etat qui peuvent être plus importantes ou moins importantes ou que, malheureusement, et on en a conscience, vous subissiez des hausses d'énergie etc., on le comprend, mais par moment, je me retrouve aussi dans ce que dit Henri. Je n'ai pas trouvé ça ridicule, je n'ai pas trouvé ça démesuré. Simplement, c'est de dire attention parce que dans les chiffres, on peut présenter de toutes les manières qu'on veut. C'est ça qui est dramatique quand on est dans l'opposition, c'est qu'on ne peut pas contester la plupart des chiffres parce que c'est présenté d'une certaine manière. Donc moi j'ai appris ça aussi, c'est que on n'est pas d'accord, on s'explique, mais on n'est pas les grands méchants qui dénigrons sans arrêt la ville. On l'aime autant que vous la ville. Voilà.

Bruno Bertier : *Merci Monsieur Pillon. Vos propos, eux sont noués de sincérité. Vous voyez et je fais la différence entre vos propos et ceux de Monsieur Renié. Projet 11 novembre, Monsieur Renié, ce n'est pas nous qui l'avons démarré, Monsieur Renié. Vous voyez, alors vous pouvez vous faire mal à chaque fois que vous voulez nous parler du projet 11 novembre. Le projet 11 novembre a démarré en 2017, Monsieur Renié. Quand je dis que vous refaites l'histoire. Moi je l'ai toujours dit, heureusement que l'équipe précédente a entamé le projet 11 novembre. Quand je vois le dimanche matin le nombre de Lavallois, comme dimanche dernier, qui étaient à regarder les fouilles archéologiques et que les fouilles archéologiques qu'on va présenter aux Lavallois sur le premier semestre. C'est plein jusqu'à fin mars et certainement jusqu'à l'été. De nombreux Lavallois viendront le dimanche matin s'intéresser à l'histoire de cette place, eh bien oui vous aviez raison, Didier Pillon et d'autres qui siégeaient dans l'équipe de François Zocchetto, d'avoir entamé le projet du 11 novembre. C'est en cela que je suis en désaccord dans vos propos. Monsieur Pillon, lui est sincère dans ses propos. Mais réécrire l'histoire, qu'il ne fallait pas faire le 11 novembre, évidemment parce que l'on a tous l'intérêt général et Didier Pillon le sait. On aime tous notre ville. Il était nécessaire de refaire le centre-ville, alors je veux bien que vous serviez le 11 novembre à toutes les sauces, mais à un moment donné il faut être sincère et honnête avec ce qu'on dit. Voilà. Est-ce qu'il y a d'autres paroles ? Georges Poirier.*

Henri Renié : *Ne caricaturez pas mes propos. C'est sincère, je suis né à Laval. Je suis revenu m'installer à Laval avec ma famille. J'aime beaucoup cette ville, il ne faut pas déconner. Essayer de nous mettre les uns contre les autres, il faut arrêter. Mon propos n'était pas de dire la place du 11 novembre ce n'est pas bien, la place du 11 novembre c'est génial. Il fallait faire quelque chose. C'est le cœur de notre ville. Ça va réunir tout le monde. Le point c'est de dire que peut-être, il ne faut pas accumuler, c'est uniquement un point de méthode, n'accumulons peut-être pas les tranches au même moment pour aggraver un désordre.*

Vous n'avez pas la volonté de créer un désordre, ce n'est pas mon point mais l'accumulation de tant de différentes tranches comme c'est le cas aujourd'hui, et on va le voir avec des travaux qui sont annexes comme la rue de Nantes, ça va aggraver les choses. À aucun moment, dans ce que j'ai raconté et je le prépare à l'avance justement pour peser les mots et éviter de dire des bêtises, même si vous pensez le contraire, et à aucun moment je n'ai remis en cause le projet du 11 novembre. Simplement un point de méthode. Effectivement, on peut avoir des avis différents mais mettre en doute ma sincérité et mon amour pour Laval alors que... je suis sans mot.

Bruno Bertier : *Georges Poirier.*

Georges Poirier : *Je voudrais revenir Monsieur Renié sur votre ironie sur le budget participatif.*

Henri Renié : *Là encore, ce n'est pas de l'ironie.*

Georges Poirier : *Justement. Attendez, attendez, c'est justement là-dessus que je voudrais revenir. Renseignez-vous sur ce qui se passe dans les autres villes. On a mis 400 000 euros. C'est huit euros par habitant. La moyenne nationale des budgets participatifs c'est entre trois et quatre euros par habitant. On fait le double. Pour prendre un exemple complètement ailleurs, vous allez pouvoir comparer, je vais prendre une de nos villes jumelles que je connais bien et qui a le même nom que Laval et qui a lancé cette année son premier budget participatif. La ville de Laval au Québec, c'est 400 000 habitants. Leur budget participatif c'est 600 000 dollars. Ça veut dire 400 000 euros quand on met ça en euros. Pour 400 000 euros et vous pouvez vérifier, je viens de le vérifier, il y a eu 5 200 votants pour 400 000 habitants. Alors, on est plutôt en pointe et pas du tout de façon ironique.*

Henri Renié : *Peut-être qu'on pourrait juste demander un minimum de votes ? C'est peut-être un challenge supplémentaire pour la qualité des dossiers etc. Et puis intéresser les Lavallois. Encore une fois, c'est simplement, j'ai vraiment cherché les chiffres pour ne pas caricaturer. Quand on a dépensé 40 000 euros et qu'il y a 38 personnes qui ont voté dessus, c'est peut-être quelque chose qu'on pourrait améliorer. Je ne dis surtout pas que les budgets participatifs ce n'est pas bien. C'est un point de méthode et je ne polémique pas plus que ça. C'est tout. C'est tout.*

Bruno Bertier : *Il faut laisser du temps. Il faut amorcer une pompe. Il faut encore quelques années pour que les Lavallois soient encore plus nombreux à s'emparer des budgets participatifs. Quand on regarde l'échelle temps, cela fait très peu de temps. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Samia Sultani.*

Samia Sultani : *Je vous remercie. Alors je vais m'excuser par avance puisque je vais vous faire subir le supplice des chiffres. Je vais me permettre de revenir en détail sur quelques éléments chiffrés dans le rapport d'orientation budgétaire.*

Parce que l'issue de la présentation est à la lecture de ce rapport, on se rend compte que l'emballage est beau mais la boîte cadeau est vide. Je suis vraiment désolée de vous le dire puisque, hormis des opérations d'addition et de soustraction qui sont parfois erronées, je vais vous donner un exemple concret. Pour certains tableaux, il n'y a rien, pas de vision ni projection de la majorité municipale avec des investissements nouveaux, ambitieux pour préparer l'avenir de la ville. Parce qu'on est là pour gérer le quotidien des Lavallois, mais nous sommes ici aussi pour préparer l'avenir de Laval à échéance de 10 ans, 20 ans, 30 ans. Je pense qu'il faut qu'on l'ait en tête également notamment par le niveau d'investissement de la ville. Pour revenir sur les quelques imprécisions relevées dans le rapport, je parlais d'un tableau tout à l'heure qui est plus précisément le tableau des dépenses d'investissement brutes. Dans ce tableau, l'addition des colonnes pour ces investissements donne un total qui est faux. Donc, soit la colonne 2026 n'est pas bonne, parce qu'on donne le même montant en fait au niveau de l'investissement brut pour 2025 2026, soit le total est faux, donc c'est peut-être un élément à vérifier. Du coup, ça fausse aussi l'analyse de ces chiffres, puisque vous parlez d'un investissement massif, s'il y a dix millions d'euros d'écart, ce n'est pas rien. Donc il faut qu'on regarde ça de plus près. Sur les éléments du rapport d'orientation budgétaire, avec quelques imprécisions, je l'avais déjà abordé au moment du vote du budget également, sur les termes que vous utilisez pour montrer que vous faites mieux que les prédécesseurs, que vous avez été meilleurs dans le désendettement de la ville, dans les investissements, parce qu'il y a des réalités, des chiffres qui parlent d'eux-mêmes. Vous parlez de la provision pour l'opération du quartier Ferrié avec la contestation des plus-values à verser à l'État. Vous vous basez sur la réglementation pour justifier le fait de prévoir ces provisions à hauteur de 802 000 euros alors qu'elles s'élèvent à 1,7 million d'euros. Donc soit la réglementation nous impose de provisionner à hauteur du montant qui est de 1,7 million d'euros, soit ce n'est pas le cas et par conséquent, il faut desserrer l'étau. C'est peut-être quelque chose qu'il faut préciser pour que l'on sache ce qu'il en est exactement et pourquoi la provision n'est pas à hauteur des 1,7 million. Je me permets d'évoquer également le décalage du vote du budget en mars qui est le plus souvent justifié par les collectivités qui font ce choix-là, par l'inscription des crédits au budget primitif qui correspond à l'exécution du budget précédent. Or, inscrire au budget primitif les résultats du compte administratif de l'année N-1 est certes une pratique courante, c'est quelque chose effectivement autorisé dans le bloc communal, mais n'est pas forcément le signe d'une bonne gestion. On peut le partager. Si l'excédent antérieur repris sert à financer des dépenses de l'exercice N, alors cela signifie de mon point de vue que l'exercice N est déficitaire. Cette inscription, cet excédent sert en fait à cacher le déficit. Les éléments de la renégociation de la dette sont très peu clairs dans le rapport que vous nous avez présenté. Vous évoquez un taux de 0,15 % affiché pour 11 ans et 9 mois qui ne comprend pas le paiement d'une indemnité qui correspond à plus de 8 %. Il me semble mieux plutôt de jouer la transparence et de donner un taux global qui intègre ces indemnités qui sont quand même assez conséquentes pour donner le taux global et le taux effectif. Par rapport aux effets du passage à la nomenclature comptable M 57 qui est évoqué dans ce rapport, et vous aviez peu de choix, on avait jusqu'au 1^{er} janvier 2024 mais vous avez fait le choix de le faire dès le mois de janvier 2023, pourquoi pas, qui oblige donc la collectivité à apurer le compte 1069 qui représente 1,3 million d'euros.

Ne sont pas abordés, hormis les intérêts courant non échus, ne sont pas abordés les impacts sur les provisions, ne sont pas abordées également les valorisations des actifs, qu'en est-il exactement pour compléter la présentation ? Vous avez évoqué l'État à plusieurs reprises, ce n'est pas pour prendre la défense de l'État ni du gouvernement, vous imaginez bien, mais c'est quand même pour évoquer le contexte très favorable dans lequel vous vous retrouvez malgré tout aujourd'hui par rapport à l'ensemble des recettes puisqu'aujourd'hui fiscalement la ville va bénéficier de l'inflation. Il y a une revalorisation de 7,1 % qui a été présentée par l'adjoint aux finances, sur ces bases. Cela pourrait représenter plus de 2 millions d'euros supplémentaires en 2023. Je vous rappelle que l'ancienne majorité n'en a pas bénéficié. Pour les droits de mutation à titre onéreux, vous avez donc fait le choix d'une approche prudente et je pense que vous avez complètement raison. Il manque à ce rapport, de mon point de vue, les éléments liés à la tarification des services. La tarification des services va être votée lors du vote du budget mais je pense qu'il faut quand même l'évoquer lors du débat parce qu'il nous manque un pan non négligeable du budget qui n'est pas évoqué donc qu'est-ce que ça représente comme recettes ? Et puis, je vous rappelle que les dotations, et cela a été précisé tout à l'heure par Antoine Caplan, les dotations d'État vont fortement progresser : + 5,3 % pour la DSU, + 1,2 % pour la DGF au global. Et puis un coup de pouce de l'agglomération, vous en avez également parlé tout à l'heure, avec la DSC qui passe de 191 000 euros en 2021 à 480 000 euros. Donc c'est juste pour vous rappeler quand même qu'il y a des recettes supplémentaires qui rentrent dans les caisses de la ville et tant mieux, qui permettent effectivement d'être dans une situation un peu plus confortable que d'autres collectivités. Et puis, plus largement, la ville de Laval et les communes bénéficient d'un contexte plutôt favorable pour l'évolution des recettes avec des taux déjà très élevés. Quand vous promettez de ne pas augmenter les impôts, je dirais mais encore heureux parce qu'on est largement au-dessus de la strate par rapport à ces taux qui sont assez élevés chez nous, même si on les avait baissés de 10 %. Et puis il y a une situation assez particulière de la ville de Laval : quand on compare les éléments comparatifs qui ont été donnés par rapport aux autres villes de la strate, il faut aussi voir la population lavalloise. On a quand même une population qui bénéficie de dégrèvements, d'abattements dont il faut tenir compte qui font que les recettes de la fiscalité sont forcément inférieures par rapport à d'autres villes qui sont effectivement plus riches que la ville de Laval. Il faut en tenir compte absolument parce que si vous augmentez la taxe d'aménagement, par exemple, elle va reposer sur une minorité de Lavallois. Donc je pense qu'il faut être prudent sur ces projections qui peuvent pénaliser, qui peuvent impacter quelques ménages de la ville de Laval. Je vais essayer d'être assez rapide, vous avez parlé également d'impact de réorganisation. Dans mon esprit, la réorganisation a pour objectif de baisser les dépenses. Ici, la réorganisation qui est mentionnée dans le rapport, elle coûte 200 000 euros de plus à la ville, donc qu'est-ce qu'il en est exactement ? Quel est l'impact de la réorganisation sur le taux d'évolution annuelle ? Est-ce qu'il y en aura d'autres ? Parce que là, on parle de 2023 mais quelles sont vos projections ? Et puis, à l'inverse, les dépenses d'investissement sont en réalité en baisse sur la période et vous le montrez sur vos courbes. Moi je n'ai rien inventé : 8,9 millions d'euros en 2022, 7,8 millions d'euros prévus pour 2025 et 2026 c'est moins 12 %. Moins 12 %, c'est beaucoup. D'où la contradiction avec le fait de parler de sous-investissement du mandat précédent avec pour conséquence un patrimoine dégradé. Donc, il faut savoir : est-ce que quand on baisse l'investissement, on dégrade le patrimoine puisque vous avez fait le choix de le faire d'ici la fin de la mandature ?

Ou est-ce que, parfois, ce sont des choix qui se justifient aussi et vous devez sans doute avoir vos raisons ? Par ailleurs, je vais essayer d'arriver à la fin de mon propos, la ville compte sur plus de 4 millions d'euros de cession d'actifs en 2023 pour financer ses investissements et réduire le recours à l'emprunt, on ne cite pas ces biens. Quelles sont les biens à vendre qui représentent en fait cette estimation de 4 millions d'euros ? Il nous manque quelques informations pour pouvoir compléter notre compréhension de ces projections. Puis un point rapide parce que j'ai trouvé aussi et j'ai relevé quelques contradictions qui sont en lien avec le budget vert. Deux emprunts verts de 2,8 millions d'euros seront souscrits en 2023 pour réaliser des travaux de performance énergétique. Il a été précisé dans le rapport que les économies d'énergie générées, si j'ai bien compris, avec un amortissement sur onze à treize ans, seraient affectées au remboursement des avances bancaires. Dans le même rapport, quelques pages plus loin, on parle d'une progression des charges à caractère général de plus de 7 % en 2023, en précisant que les dépenses, je mets les guillemets parce que ce sont des propos qui sont précisés dans le rapport, les dépenses liées à l'énergie sont le principal facteur explicatif pour une hausse que vous estimez à plus de 37 % par rapport à 2022. C'est énorme. J'ai questionné plusieurs maires de l'agglomération pour savoir si ce qu'ils ont engagé en termes d'éclairage aux leds par exemple, les économies qu'ils ont anticipées, étaient au même niveau en fait que le surcoût énergétique que nous connaissons aujourd'hui. Ils m'ont dit qu'en fait, ils ont quand même un surcoût qu'ils doivent assumer, qu'ils doivent absorber. Ça veut dire que, il me paraît hasardeux, de miser sur les économies générées pour rembourser un prêt qui est non négligeable de 2,8 millions d'euros. Quelles sont vos projections sur cette durée de onze à treize ans, même si parfois, on a quelques mauvaises surprises malheureusement ? Et quelles sont vos garanties pour estimer que vous allez avoir des compensations du budget vert pour pouvoir couvrir cet emprunt ? Sur l'évolution des ratios financiers, vous promettez une amélioration de la CDD, capacité de désendettement. Or, il faut constater qu'en pratique ce ratio s'est dégradé depuis 2021. 7,7 années en 2021. 8,4 années en 2022. 9,6 années en 2023. Sachant que la tendance, comme je viens de le démontrer montre une forte dégradation qui est au-dessus des neuf années en 2023, considérées comme un seuil critique pour les finances d'une collectivité. Donc on ne peut pas dire à ce moment-là qu'il y a une amélioration de la capacité de désendettement de la ville puisque ce n'est pas le cas et vous l'avez montré au travers de vos courbes. Juste pour conclure, les paroles ne doivent pas être en décalage avec la réalité. Je pense que quand on fait un rapport d'orientation budgétaire, surtout quand vous donnez les tableaux, je ne suis pas allée chercher les tableaux et les chiffres ailleurs que dans ce rapport-là, prouvent que ce n'est pas le cas. Après les projets structurants de la précédente majorité, je me permets de l'évoquer parce que vous évoquez régulièrement les décisions et la situation dégradée que vous avez trouvées en 2020. Je vous rappelle que vous avez inauguré des projets quand même structurants : le 40, l'Espace Mayenne... qu'est-ce qu'il restera à inaugurer au lendemain et à la fin de votre mandat ? C'est une question que je pose. Vous l'avez précisé, Monsieur Bertier, tout à l'heure, les travaux de la place du 11 novembre étaient engagés depuis quelques années déjà. Qu'est-ce que vous avez engagé comme projet structurant pour justifier, comme vous le dites à chaque fois, que vous investissez plus que les autres, que vous investissez plus que les prédécesseurs ? Donc prouvez-le. Où sont les projets dans lesquels vous investissez pour préparer l'avenir de la ville de Laval ? Voici quelques chiffres avec quelques interrogations qui m'ont laissée un peu sur ma faim et puis le tableau dont je vous parlais tout à l'heure.

J'aimerais bien avoir quelques précisions sur les dépenses d'investissement. Est-ce que c'est la colonne 2026 qui n'est pas bonne ou est-ce que c'est vraiment le total qui n'est pas bon ? Je vous remercie.

Bruno Bertier : *Antoine Caplan*

Antoine Caplan : *Merci Madame Soultani. Moi je constate tout d'abord qu'il y a un décalage par rapport à l'intervention tout à l'heure qui était celle d'Henri Renié. Il faut choisir. Soit on a trop de chantier et c'est trop le bazar en ville, soit on n'en a pas assez, il faudrait investir davantage. Mettez-vous déjà d'accord entre vous sur la vision que vous avez pour la ville mais je trouve ça un peu contradictoire. On regardera évidemment le tableau que vous avez évoqué page 29 du rapport. Il est possible qu'il y ait eu une erreur sur ce tableau effectivement, un copier-coller. On vous le représentera au moment du budget de manière très précise puisqu'on vous présentera le plan pluriannuel d'investissement donc l'investissement, année après année, sur chacun des projets. Moi, je n'ai pas parlé d'investissement massif, je pense avoir été très clair sur le fait que notre collectivité investit deux fois moins qu'elle le devrait. Je pense quand même avoir bien insisté sur ce fait là. On essaye, et c'est tout le sens de cette prospective, de donner la priorité à l'investissement parce que le besoin de notre ville, il se situe à ce niveau. C'est ce que disent aussi les Lavallois, vous les entendez comme nous sur l'état très dégradé de nos rues, de nos trottoirs, de nos bâtiments, de nos gymnases, de nos écoles. C'est aussi l'héritage qui a été le vôtre aussi dans le mandat précédent et qui est le nôtre aujourd'hui. Et nous on essaye de redonner la priorité à ces investissements. On voudrait faire plus. Je pense qu'on fera plus que le mandat précédent, et je le disais tout à l'heure malgré des cessions qui seront beaucoup plus faibles que celles que vous avez faites puisque nous, vous avez rappelé le chiffre sur les cessions, on reste très prudents. Vous aviez vendu 18 millions d'euros de patrimoine. Voilà, donc c'était une capacité aussi à investir et à se désendetter que nous n'avons plus aujourd'hui. Je vais reprendre point à point les éléments que vous avez évoqués. Sur la créance Ferrié, donc la créance, la dette que nous devons à l'État puisque l'acte de vente finalement du quartier Ferrié prévoyait et prévoit toujours que nous reversons la moitié des plus-values à l'État. Vous nous dites : vous devriez provisionner plus. Moi j'ai compris ça, voilà. Que vous n'avez provisionné que 800 000 euros là où il y a une créance d'1,7 million. Je veux dire que la provision n'existait pas avant 2020. C'est nous qui, progressivement, à chaque fois que nous vendons un bien comme le quartier Ferrié, nous constituons une provision, ce qui n'avait pas été le cas dans le mandat précédent. Et c'est même pire, puisqu'aucune provision n'avait été constituée, aucun titre de recettes n'avait été contesté et une lettre du prédécesseur de Florian Bercault reconnaît une créance d' 1,2 million. Donc aujourd'hui, sur ce sujet-là, nous sommes coincés par la politique qui a été suivie dans le mandat précédent et nous, nous essayons de rattraper le retard de provisions puisque ces provisions n'existaient pas. Et c'est la Chambre Régionale des Comptes elle-même qui avait pointé ce risque qui pèse sur la ville et qui pesait encore plus il y a quelques années du fait de cette lacune de gestion dans le mandat précédent. Sur le décalage du budget, moi je veux bien qu'on fasse à chaque fois, à chaque conseil municipal, année après année jusqu'en 2026 parce que je pense qu'on est bien parti pour ça, ce débat sur le décalage du budget. Rappelez-vous nos débats sur le budget supplémentaire en 2020 et en 2021.*

Nous étions obligés de réaffecter près de 5 millions d'euros, parce que c'était le résultat du budget précédent, ça signifiait quand même qu'on avait 5 millions de non consommés, de non réalisés. C'est vous dire quand même combien les budgets qui étaient votés auparavant étaient sincères, 5 millions d'euros d'excédent. Et ce qui nous obligeait à rentrer en plus finalement dans un nouveau débat budgétaire pour réaffecter ces 5 millions d'euros alors que, vraiment, vous connaissez la situation comme nous, on se bat à l'euro près, sur chacun de nos projets et sur chacune de nos initiatives. Et là, pour un BS, on avait 5 millions supplémentaires et il fallait les réaffecter, donc il y avait quelque-chose qui ne fonctionnait pas dans la gestion budgétaire de notre collectivité et nous avons remis les choses dans le bon ordre. Je pense que vraiment aujourd'hui, dans ce décalage du vote du budget qui encore une fois est loin d'être une originalité lavalloise, quand même, il y a énormément de collectivités qui le font à commencer par des communes de votre sensibilité autour de Laval, qui le font, qui ont leur débat budgétaire en ce moment. Et je n'entends pas des voix s'élever dans ces communes pour dire combien c'est dangereux de le faire ainsi. Nos services ont les moyens de leurs initiatives, mes collègues adjoints conseillers municipaux aussi, puisque là aussi le cadre législatif et réglementaire prévoit que des dépenses peuvent être engagées avant l'adoption des budgets, en investissement comme en fonctionnement donc il n'y a vraiment aucune difficulté autour de ça et je pense même que nous n'avons que des avantages. On aura ce débat encore longtemps parce qu'on continuera à avoir ce calendrier. Sur la renégociation de l'emprunt, là aussi on a eu beaucoup ce débat, moi je tiens à ce que dans le rapport qui vous est soumis, on redonne à chaque fois les chiffres parce que ça a été une opération très importante menée dès le début de notre mandat et je me réjouis tous les jours qu'on l'ait fait. Rendez-vous compte aujourd'hui, les taux qui sont pratiqués c'est 3,5 %. Ça va continuer à augmenter. On a renégocié cette dette à 0,15 %. Que n'aurait-on pas entendu si nous ne l'avions pas fait ? Vous nous auriez dit : vous avez raté cette opportunité historique, vous aviez la capacité à renégocié avec des emprunts qui étaient quasiment nuls, 0,15 %. Quand on a 5 % d'inflation, ça veut dire concrètement que les banques payent pour vous. Donc heureusement qu'on l'a fait, et pour répondre précisément à votre question, l'indemnité a été refinancée, comme c'est le cas à chaque négociation dans ce taux à 0,15 %. C'est cette renégociation qui nous permet aujourd'hui de désendetter la ville, de réinvestir et de faire face à ce choc inflationniste, ce choc énergétique qu'on a devant nous. Sur le passage en M57, on aura effectivement dans nos documents financiers, et je pense notamment au futur compte de gestion, enfin la fusion du compte de gestion et du compte administratif, le compte financier unique, un état précis, moi je l'attends aussi avec impatience, des actifs de la ville. Ça doit être un travail qu'on doit mener aussi avec la Trésorerie en détail et c'est tous les objets en ce moment du travail de la direction des finances, d'arriver à cette vision sur les actifs, à cette vision bilancielle qui nous manque, qu'on n'a jamais vraiment eu à Laval. On l'aura de ce point de vue-là. Malheureusement, effectivement, on a dû, et c'était l'objet du dernier conseil municipal, prévoir un remboursement de ces intérêts courus non échus d'1 300 000 euros qui sont en mauvaise héritage laissé, je ne pointe personne, laissé par nos prédécesseurs qui étaient des écritures comptables et qui sont devenus des écritures budgétaires. Il nous faut aujourd'hui payer cette créance d'1 300 000 euros. On a prévu de l'étaler sur 10 ans mais là aussi c'est un héritage dont on se serait bien passé.

Alors vous nous dites : vous êtes dans un contexte très favorable. Franchement, quand on paye, quand on s'apprête à inscrire 1 100 000 euros de dépenses énergétiques en plus, qu'il faut augmenter la masse salariale d'un million en plus parce qu'il y a cette inflation et donc, c'est bien légitime, le point d'indice augmente, rien que ça 2 100 000 euros d'augmentation de nos dépenses de fonctionnement. Alors l'État, dans sa grande générosité, accepte de respecter la loi, c'est-à-dire que les bases locatives augmentent au niveau de l'inflation mais nos dotations n'augmentent, puisque vous avez pointé ça, que de 0,8 %. 0,8 % quand l'inflation est à 5 %. Donc le manque-à-gagner, c'est 600 000 euros pour la ville. Donc là aussi, contexte très favorable, franchement, je ne sais pas. Vous n'avez pas eu ce contexte en tout cas dans le mandat précédent. Sur le pacte fiscal et financier avec Laval Agglomération, je me réjouis d'avoir vos encouragements sur ce dossier. On est allé chercher, avec un travail de conviction, d'arrache-pied avec des collègues élus d'autres communes qui n'étaient pas forcément très favorables à ce qu'on revoie les règles de solidarité entre nous au bénéfice de la ville. On a fait un travail avec François Berrou, le vice-président finances vraiment considérable pour pouvoir avoir un soutien plus fort de l'agglomération, des communes les plus favorisées de l'agglomération vis-à-vis de la ville. 165 000 euros par an de plus, ce n'est pas Byzance, mais ce sont des ressources qu'on est allé chercher avec un travail de conviction intense. Sur l'impact de la réorganisation, une réorganisation c'est comme les économies en règle générale, ça vous coûte d'abord et après ça vous rapporte. Les économies on va aller les chercher parce qu'on accepte d'investir, on le fait beaucoup en termes de formation, Bruno Bertier et Laurent Paviot insistent beaucoup là-dessus. C'est un investissement qui coûte dans un premier temps. La réorganisation, c'est la même logique. Ça va nous coûter mais les gains de productivité et qu'on aura aussi par une meilleure organisation de nos services, par des chaînes hiérarchiques mieux pensées, mieux réfléchies, plus naturelles... voilà, on ira chercher comme ça des économies qui ne se verront pas immédiatement mais qui seront aussi un mieux-être pour nos services, pour nos cadres qui en ont bien besoin. Sur les investissements, les plans de qualité auparavant fluctuaient en fonction des difficultés financières de la ville. Nous, on a adopté une règle simple avec les services dès le départ. On leur a dit : les plans de qualité c'est 4,2 millions d'euros par an et ce montant ne bouge pas, vous avez cette visibilité pour investir dans nos rues, dans nos trottoirs, dans nos bâtiments. On rénovera, on en parlera au prochain conseil municipal, pour la première fois depuis très longtemps un gymnase à Laval qui en a bien besoin parce qu'il pleut dans les gymnases. Rihaoui Chanfi m'en parle souvent. Ma collègue de droite pourra en parler mieux que moi. Il pleut dans les gymnases. Il faut qu'on fasse quelque chose et ces plans de qualité, on a augmenté le niveau d'investissement et surtout il est stable. On ne joue plus au yo-yo avec l'entretien de la ville. C'est vrai que ça devrait être plus. C'est vrai qu'on devrait investir plus. Aujourd'hui, on n'en a pas les capacités par rapport aussi à ce qu'on devrait faire, je l'ai rappelé aussi dans les comparaisons. Sur la cession des actifs, vous l'avez vu dans le tableau que vous pointez avec ce copier-coller malheureux, on a effectivement été très prudents dans la stratégie de cession puisqu'on n'en a inscrit quasiment aucune en fin de mandat, 2025-2026. Comme je le disais, il y a eu beaucoup de cessions dans le mandat précédent, nous aujourd'hui on a inscrit les cessions Val de Mayenne, place de Hercé. Place de Hercé sera probablement inscrit au prochain conseil municipal. Nous aurons d'autres cessions de friches ou de bâtiments vacants de la ville mais on reste prudents là-dessus car on sait aussi que dans les calendriers de cessions, ils sont souvent dépendants des permis de construire, permis de construire qui doivent être purgés de tout recours, donc on peut avoir des délais très long.

Nous, par prudence, c'est comme pour les droits de mutation, on a préféré toutes les inscrire et avoir des montants très faibles et ne pas faire reposer notre stratégie d'investissement sur ces cessions. Enfin sur la dette verte, la Banque des Territoires ne prête pas sans avoir toutes les garanties nécessaires. Ils ne nous proposent pas un dispositif d'avance remboursable s'ils ont le sentiment qu'on ne pourra pas rembourser. C'est vrai pour tous les banquiers mais la Banque des Territoires, qui est la banque de l'État, est encore plus vigilante sur ce point. Si on s'engage dans un dispositif intracting, le corollaire c'est la mise en place d'indicateurs précis, d'un comité de pilotage qui se réunit tous les ans et qui est chargé de regarder si les économies d'énergie sont bien présentes comme la ville et la collectivité qui emprunte s'y est engagée. L'hypothèse, c'est une évolution de 3 % par an des dépenses d'énergie pour que ce soit rentable sur une durée de onze ans pour l'éclairage public, treize ans pour les bâtiments. 3 % d'augmentation annuelle sur l'énergie, quand vous vous apprêtez à faire une augmentation de 30 % sur une année, je pense qu'on ne prend pas beaucoup de risque. Comme je l'ai dit tout à l'heure, on prévoit, rien que sur l'éclairage public, des économies en euros à hauteur de 2,8 millions d'euros sur la durée totale. Que sur l'éclairage public. Normalement, c'est devrait même être une opération plus que rentable pour la ville. On reste prudent évidemment mais on s'attend, juste sur l'éclairage public, à partir de données qui sont très fiables sur l'éclairage, car ça ne dépend pas des températures extérieures, à 53 % immédiates d'économies d'énergie. Dès qu'on a déployé 100 % de leds c'est-à-dire en un an et demi, il fera 53 % d'économies d'énergie. Juste sur l'éclairage public. Après, pour aller chercher d'autres économies, c'est plus difficile : dans nos bâtiments notamment, parce que quand vous faites une pompe à chaleur, quand vous faites des isolations, on est sur des durées d'amortissement qui sont plutôt de trente, quarante, voire cinquante ans. Et comme je le disais tout à l'heure, il n'y a pas aujourd'hui de produits financiers qui nous sont proposés pour financer ces investissements qu'on a du mal aujourd'hui à équilibrer. Clairement. J'espère que ça viendra parce qu'on a des obligations comme toutes les collectivités et les entreprises aussi sur le décret tertiaire, pour diminuer ces dépenses. Enfin sur le délai de désendettement, certes il y a une dégradation depuis 2021 pour les raisons qu'on a évoquées : le retour de cette inflation, ce délai de désendettement s'est quand même beaucoup amélioré par rapport aux données du mandat précédent. Je rappelle que votre budget 2015 vous l'avez adopté avec un délai de désendettement, tenez-vous bien, de 53 ans. 53 ans. Aujourd'hui on est dans l'épaisseur du trait entre 8, 7, 6 peut-être en fin de mandat. On est dans ce qui est acceptable aujourd'hui dans le paysage des collectivités, ce qui est acceptable pour la Trésorerie, pour le ministère. Moi, l'objectif affiché, je vous le dis, c'est d'arriver en dessous du seuil d'alerte de sept ans en fin de mandat. Mais il faut d'abord qu'on dépasse ce cap de l'inflation et ce choc des prix énergétiques. Et puis je vous le dis en forme de conclusion, on sera heureux avec vous en fin du mandat d'inaugurer la place du 11 novembre, d'inaugurer la maternelle de la Senelle, d'inaugurer le gymnase Noémie Hamard et le gymnase Ambroise Paré, d'inaugurer le skate-park, d'inaugurer beaucoup de projets. Vous avez la liste. On a fait peu d'inaugurations ces dernières années à Laval. On en a beaucoup qui sont prévues d'ici la fin du mandat et qui sont prévues après le mandat, au début du mandat prochain, parce qu'on a connu quand même un début de mandat où il y avait peu de projets dans les cartons quand on est arrivé. Il y avait peu de projets. Alors, il y avait des cartons mais il n'y avait pas de chantier. Qu'on se le dise, il n'y avait pas de chantier en cours. Il y a les ZAC et les ZAC qui remontent encore plus loin.

De chantiers municipaux, de chantiers municipaux d'ampleur, la Senelle avait été gelée, il n'y avait pas de gymnase rénové. On fera ensemble ces inaugurations grâce à cette stratégie pluriannuelle ambitieuse sur le plan de l'investissement, même si tous, quels que soient nos rangs, quelles que soient nos sensibilités, on souhaiterait en faire plus.

Bruno Bertier : *On va dézoomer un petit peu du centre-ville je voudrais laisser la parole, ce n'était pas prévu, à Patrice Morin parce que quand on parle de bilan et d'action, je voudrais qu'on parle un petit peu de nos quartiers.*

Patrice Morin : *Si vous le permettez, Monsieur le premier adjoint, effectivement, rapidement, je ne vais pas reprendre tous les débats techniques. Il s'agirait de dézoomer sans faire de mauvais jeu de mots à force d'être un peu obnubilé sur la circulation automobile et le sens de circulation, on en finit par être un peu autocentré au sens propre du terme. On évoque le manque d'ambition, on évoque le manque de programme, moi je vais seulement rappeler que le nouveau programme de renouvellement urbain qui a été signé et auquel vous avez porté beaucoup d'attention, Madame Soultani, et dès 2018, vient de faire l'objet de la signature d'un nouvel avenant. Ce nouvel avenant va nous amener sur la rénovation complète de l'ensemble du grand quartier Saint-Nicolas, 8 000 habitants, 1 700 logements, 1 200 logements qui à notre arrivée ne faisaient l'objet d'aucun plan de rénovation. Ils vont être rénovés, pour certains avant la fin du mandat en ce qui concerne le Pavement Galaxy, la phase deux de Kellermann et je vous invite à vous promener du côté de Kellermann. Ça change beaucoup à Saint-Nicolas et on voit qu'on est quand même en train d'imprimer quelque-chose et ça ne concerne pas seulement le renouvellement urbain. On a lancé des projets autour de l'emploi, d'une ferme urbaine. Tout ça prend forme et suscite beaucoup d'intérêt dans le quartier. Si on parle chiffres, je pense que là on est sur le plus gros projet de notre mandat parce qu'on est allé chercher avec Florian Bercault, une aide quand même substantielle qui nous place aujourd'hui dans un programme d'intérêt national en termes de renouvellement urbain de 20 millions. Et les deux bailleurs vont s'engager sur un programme de 150 millions. On est sur un programme entre 170 et 200 millions qui va profiter à une grande partie des Lavallois, on a un peu tendance à l'oublier dans ces débats.*

Bruno Bertier : *Merci. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Je regarde de part et d'autre pour que ça ne soit pas toujours du même côté. On va essayer de limiter maintenant les échanges après plus de quatre heures de conseil municipal. Pour ceux qui avaient prévu de manger vers 20h30, c'est mort. Un clin d'œil à certains, allez-y.*

Samia Soultani : *Je vais essayer de faire assez vite, ça va être succinct. Pour ne pas déformer mes propos par rapport à ce que j'ai dit sur la provision pour le quartier Ferrié, c'est vraiment une interrogation sur nos obligations par rapport à ces provisions. Est-ce qu'on doit provisionner la totalité ? C'est pour cette raison que je l'ai précisé tout à l'heure ou pas. Après, si ce n'est pas une obligation, je comprends bien que ce soit lié aux ventes et que vous provisionniez au fur et à mesure.*

Je ne veux pas faire l'historique de tout ce qui a été inauguré parce qu'il y a eu la Licorne, le Laval Virtual Center, la Licorne dans le quartier des Pommeraies, le déménagement de la pharmacie qui était dans un coin assez perdu des Pommeraies et qu'on a mis au cœur de ce bâtiment dédié aux start-ups pour faire de la mixité aussi sociale et faire venir du monde dans ce bâtiment-là. Il y a eu le programme de rénovation urbaine Saint-Nicolas que je connais bien et qui me tient à cœur, et je suis ravie de voir que des financements supplémentaires ont été accordés à la ville pour accompagner ce projet. Parce qu'effectivement, ce qu'on a pu obtenir à l'époque n'était pas à la hauteur de nos ambitions mais aussi à la hauteur de cette volonté de sortir le quartier Saint-Nicolas d'années de manque de travaux. Il y a le bâtiment Laval-Emploi et Laval-Économie qu'on a concrétisé, qu'on a inauguré. Encore une fois, ce n'est pas une course à l'échalote et ce n'est pas un concours non plus pour reprendre les propos d'Henri Renié. Chaque majorité fait de son mieux pour investir, effectivement, il faut juste qu'on sorte. Quand j'attire votre attention sur les propos que vous tenez systématiquement quand vous votez le budget ou quand vous revenez sur certains projets, c'est juste parce que vous avez cette manie de vous comparer à l'ancienne majorité. Je pense qu'il faut qu'on avance et qu'on se projette de plus en plus vers l'avenir plutôt que de reculer et de revenir sur ce qui s'est passé auparavant. Votre adjoint aux finances a rappelé que quand on est arrivé, on était à 53 années, c'était 2015. 2015 : début du mandat, c'est aussi un héritage, donc si on revient en arrière pour parler des héritages, on peut remonter un siècle. Je pense qu'aujourd'hui qu'il faut absolument qu'on avance et peut-être que l'accord qu'on devra trouver, les uns les autres, c'est qu'on ne compare plus les mandats précédents avec le mandat actuel, qu'on avance et qu'on essaye de mener ce mandat avec vous à nos côtés dans l'intérêt des Lavallois.

Bruno Bertier : *Merci pour ces propos apaisants, Madame Sultani. C'est vrai que Laval a eu beaucoup d'alternances. Quand on sera dans notre deuxième mandat, on ne pourra plus se référer à nos prédécesseurs puisque ce seront nous-mêmes. Je voudrais vous rassurer et je terminerai par ce trait d'humour : la vision, on l'a et il y aura un bilan, et le bilan ne se calcule pas forcément au nombre de mètres de ruban tricolore. C'est aussi la vie du quotidien et c'est là-dessus qu'on a été élus. Florian Bercault serait là ce soir, il vous l'aurait développé beaucoup mieux que moi. C'est le quotidien des Lavallois qui est notre action. Le quotidien. Si nous mettons plus de 30 millions sur la qualité de vie des quartiers, c'est que c'est cette vie du quotidien qui est beaucoup plus importante que les inaugurations et couper des rubans devant la presse. Merci pour ce débat enrichissant. Rendez-vous est donné de toutes façons pour le vote du budget puisqu'on continuera d'en débattre le mois prochain pour le budget 2023. On prend acte de ce débat et de ce rapport d'orientation budgétaire.*

Bruno Bertier : *Je vais laisser la parole à Marjorie François parce qu'on pourrait croire que le conseil est fini, il n'est pas fini. Il n'y a pas de vote. Marjorie François, et là c'est une bonne nouvelle, parce que c'est un dossier entamé depuis 2018, la cession du bâtiment 47.*

Didier Pillon : *Il n'y a pas de vote ?*

Bruno Bertier : *Il n'y a pas de vote, c'est un débat d'orientation budgétaire. Je sais que c'est ma soirée de bizutage ... Marie-Cécile n'est plus là pour ... mais il n'y a pas de vote. Vous me mettez dans le doute maintenant, ce n'est pas bien ça !*



ROB 2023

BUDGET PRINCIPAL
VILLE DE LAVAL

Le rapport d'orientation budgétaire 2023 marque le mitan de notre mandature.
En trois ans, malgré la crise sanitaire et le choc inflationniste, **nous avons incontestablement amélioré la situation financière de notre Ville.**

Même si elle reste fragile, notre épargne nette est redevenue positive depuis 2021. Sans augmenter les taux d'imposition, nous avons désendetté la collectivité de plus de 6 millions d'euros, tout en réintégrant des dettes et en constituant des provisions. Nous avons su également renouer des relations de confiance avec nos partenaires bancaires.

Ce résultat, nous le devons à **une maîtrise stricte de l'évolution de nos dépenses de fonctionnement**, à une bonne dynamique de nos recettes et à un meilleur pilotage budgétaire.

Le chemin du redressement financier sera encore long, comme le montrent les comparaisons que ce rapport établit avec les villes qui nous ressemblent. Nous investissons toujours deux fois moins que la moyenne. Mais le cap, jusqu'à la fin de la mandature, sera tenu. Et, nous ne renoncerons pas pour autant à la nécessité de prendre notre part aux enjeux de rénovation énergétique et de mise aux normes de notre patrimoine et de nos équipements publics.

Nous avons mis à jour la prospective financière pour tenir compte de **l'envolée inquiétante des prix de l'énergie** (+37,5% prévu en 2023) et de la diffusion d'une inflation-record dans l'ensemble de nos dépenses. Dans ce contexte, le refus de l'Etat d'indexer les dotations et d'étendre le bouclier tarifaire à toutes les communes est incompréhensible.

Notre objectif est **d'investir plus de 50 millions d'euros** entre 2022 et 2026, pour rénover enfin notre Ville, ses espaces publics - à commencer par la place du 11-Novembre - mais aussi ses écoles, ses gymnases, ses quartiers populaires, son patrimoine.

Nous voulons aussi progressivement **changer de paradigme budgétaire** pour mieux opérer les transitions. Budgets participatifs, ateliers citoyens, budget vert, renforcement du rapport sur l'égalité femme-homme... nous serons également cette année une des premières collectivités à contracter un « prêt intracting » de 2,8 millions d'euros de la Banque des Territoires : une **dette verte**, vertueuse, que nous rembourserons par des économies d'énergie.

Florian Bercault
Maire de Laval

Antoine Caplan
Adjoint au maire en charge
des finances

Sommaire

LES PRINCIPAUX INDICATEURS POUR CARACTÉRISER LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE	6
1. L'autofinancement	6
2. L'endettement.....	6
3. Synthèse	7
PARTIE 1.....	8
UN CONTEXTE ECONOMIQUE, FINANCIER ET FISCAL TOUJOURS INCERTAIN	8
1. Un ralentissement de la croissance et le maintien d'une forte inflation	8
a) Un ralentissement des perspectives économiques mondiales.....	8
b) Une inflation d'une ampleur inédite sur la période récente	9
2. Le contexte économique en France : des comptes publics toujours dégradés.....	10
a) Un rebond de croissance de l'économie française ralentit en 2023.....	10
b) Et un taux d'inflation national jamais connu depuis les années 1980.....	12
c) Des comptes publics toujours très dégradés en 2023... ..	12
d) ...Et un retour sous les 3 % de déficit public à l'horizon 2027	14
3. Les principales mesures de la LF 2023 intéressant la Ville.....	14
PARTIE 2.....	17
LA VILLE DE LAVAL :.....	17
UNE SITUATION TOUJOURS FRAGILE MALGRÉ DES AMÉLIORATIONS.....	17
1. Une situation financière marquée par le poids de la dette	17
a) Un niveau élevé d'endettement, mais en amélioration par rapport à 2019	17
b) Un équilibre budgétaire qui reste fragile et un niveau d'investissement toujours faible	19
2. Les actions déjà mises en œuvre pour améliorer la situation financière de la Ville	21
a) Des régularisations financières	21
b) Une renégociation et une diminution de la dette	21
PARTIE 3.....	23
UNE STRATÉGIE PLURIANNUELLE.....	23
DE REDRESSEMENT DES FINANCES MUNICIPALES.....	23
1. Une amélioration de la capacité d'autofinancement	23
a) Les recettes de fonctionnement	23
• Stabilité des taux d'imposition des taxes foncière et d'habitation.....	23
• Concours financiers de l'Etat et participations : un financement bénéfique mais	
incertains.....	24
• Les autres recettes de fonctionnement	25
• Synthèse.....	25
b) La maîtrise des dépenses de fonctionnement	26
• Les charges à caractère général : une progression en moyenne de 5,3 %/an.....	26
• Les dépenses de personnel.....	27
• Les autres charges de gestion courante	27
• Les autres dépenses de fonctionnement	27
• Les dépenses de fonctionnement hors frais financiers : synthèse	28
c) Le maintien d'une stratégie de maîtrise des dépenses malgré l'inflation pour restaurer	
progressivement l'épargne brute.....	28
2. Le retour d'un haut niveau d'investissements.....	29
a) Des dépenses d'investissement de 9,8 nets M€ / an en moyenne	29

b) Des investissements de nouveau autofinancés	Erreur ! Signet non défini.
c) La revue des investissements	30
d) Un budget plus participatif et démocratique	31
e) Poursuivre la démarche de budget vert	32
3. Une action résolue et inédite en faveur du désendettement	34
• L'évolution de l'épargne :	34
• L'évolution de l'endettement :	34
• La capacité de désendettement :	35
• La capacité à rembourser la dette :	35
OBJECTIFS D'ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET DU BESOIN DE FINANCEMENT	35
1. Evolution des dépenses réelles de fonctionnement	35
2. Le besoin de financement	36
PARTIE 5.....	37
STRUCTURE ET GESTION DE L'ENCOURS DE DETTE	37
1. Le contexte de la gestion de dette et de financement de la Ville.....	37
a) Des conditions de taux d'intérêts moins favorables.....	37
b) La Ville améliore ses relations avec les acteurs bancaires.....	37
2. Etat de l'encours de dette au 1 ^{er} janvier 2023.....	38
a) Le volume de l'encours de dette de la Ville	38
b) Un profil favorable de remboursement de la dette	38
c) Le coût moyen de l'encours de dette.....	38
INFORMATIONS RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES.....	41
1. Un effectif total de près de 866 emplois permanents au service de la Ville (849,14 en ETP) 41	
2. La mise en place du R.I.F.S.E.E.P au 1 ^{er} mars 2022	42
3. Les évolutions avec un impact financier en 2023	43
4. L'organisation du temps de travail.....	43

AVANT-PROPOS

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8 du CGCT. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

En application de la loi NOTRe et du décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit comporter, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il indique notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le présent document précise les orientations budgétaires renouvelées de la Ville de Laval, dans la perspective d'un budget primitif qui sera soumis au vote du conseil municipal le 20 mars 2023.

Le rapport rappelle le contexte économique, marqué par une hausse très importante des dépenses d'énergie et plus largement par le retour d'une inflation sans équivalent depuis trente ans . Puis il présente les orientations retenues pour l'élaboration du budget 2023 dans une perspective de redressement financier à l'échelle du mandat.

LES PRINCIPAUX INDICATEURS POUR CARACTÉRISER LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE

1. L'autofinancement

L'**autofinancement brut** est égal à la différence entre les recettes réelles et dépenses réelles de fonctionnement. Il représente ainsi la marge dégagée en section de fonctionnement disponible pour rembourser les emprunts et financer les investissements. Afin d'évaluer la « performance » du niveau d'autofinancement, on calcule un taux d'épargne, qui représente la part des ressources de fonctionnement dégagée sous forme d'autofinancement brut.

L'**autofinancement net** correspond au solde d'autofinancement brut disponible pour investir une fois les annuités d'emprunt remboursées. C'est ce qu'il reste à la Ville pour investir en dehors de l'emprunt.

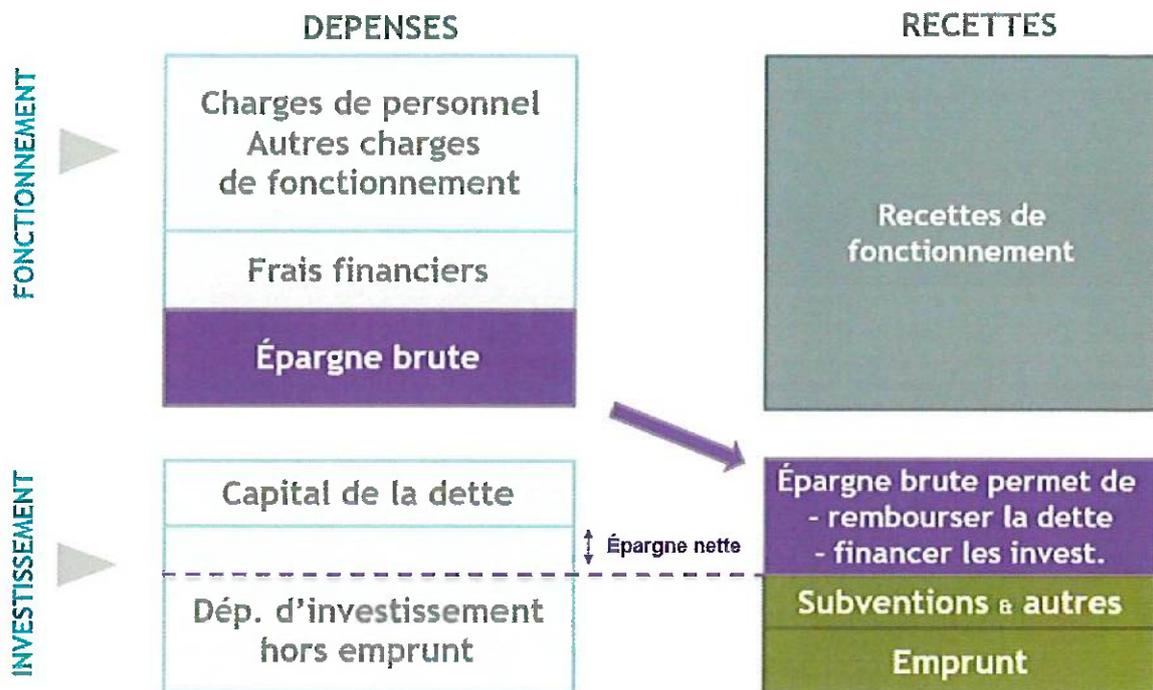
2. L'endettement

Le **taux d'endettement** (*encours de dette au 31 décembre / recettes réelles de fonctionnement*) donne une indication de l'importance de la dette au regard de la surface financière de la collectivité. Si le ratio s'établit à 100%, cela signifie qu'il faut une année de recettes de fonctionnement pour rembourser le stock de dette

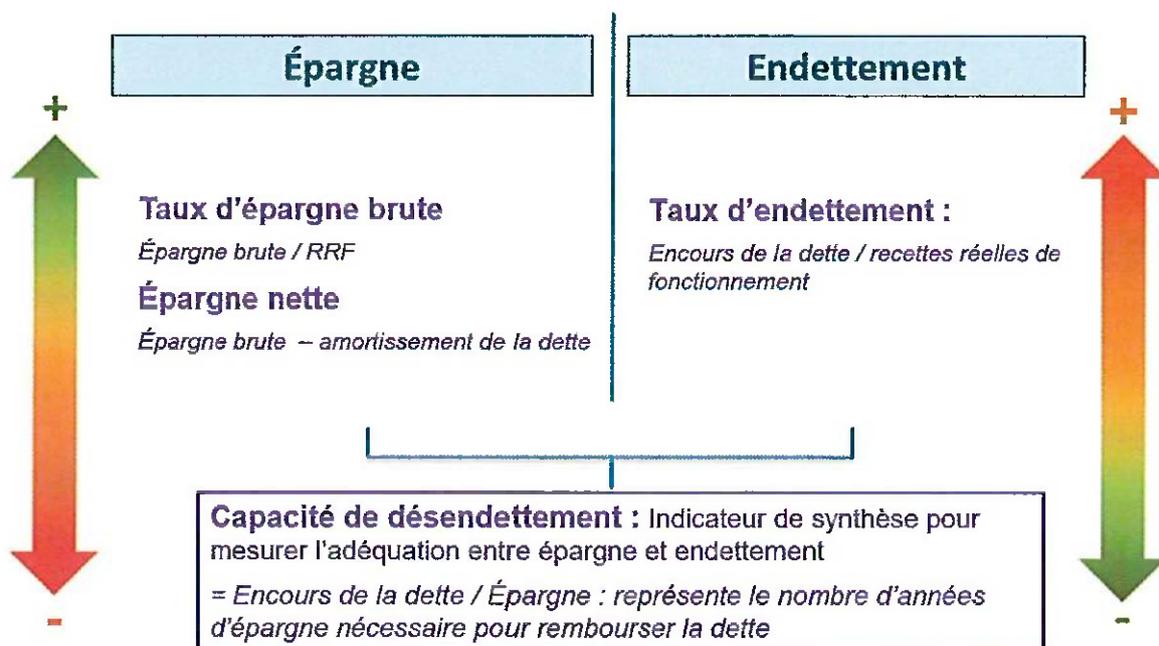
La **capacité de désendettement** (*encours de dette au 31 décembre / épargne brute*) mesure le nombre théorique d'années d'épargne nécessaire au remboursement intégral du stock de la dette. Elle constitue donc une mesure de l'adéquation entre le niveau d'endettement et l'épargne brute.

3. Synthèse

Fonctionnement d'un budget communal :



Les ratios financiers à surveiller :



PARTIE 1

UN CONTEXTE ECONOMIQUE, FINANCIER ET FISCAL TOUJOURS INCERTAIN

1. Un ralentissement de la croissance et le maintien d'une forte inflation

a) Un ralentissement des perspectives économiques mondiales

Après le fort rebond de 2021 (+6,1 %), l'activité mondiale ralentit en 2022 (+3,3 %) et en 2023 (+3,1 %).

Les économies avancées devraient connaître un ralentissement de leur croissance en 2023 sous l'effet du resserrement monétaire et du niveau élevé des prix énergétiques. Elles continueraient toutefois à croître modérément, grâce aux soutiens budgétaires, en particulier au plan de relance européen, aux capacités de rattrapage dans certains pays et au reflux progressif des contraintes d'approvisionnement.

Ainsi, l'activité en zone euro qui a encore nettement progressé en 2022, avec toutefois des différences importantes entre les pays, devrait ralentir en 2023.

L'Allemagne afficherait une croissance plus faible que la moyenne de la zone en 2022 et 2023 : l'industrie serait en particulier pénalisée par la hausse des prix de l'énergie, les tensions d'approvisionnement, et le ralentissement de l'économie chinoise. L'Espagne retrouverait son niveau pré-crise en 2023, portée par un secteur touristique dynamique qui soutiendrait les exportations et par les investissements publics qui bénéficient des fonds européens. L'Italie, grâce à un important plan de relance financé, notamment par les fonds européens, dépasserait son niveau d'activité pré-crise en 2022.

Aux États-Unis, la hausse des taux directeurs de la Fed permettrait de juguler l'inflation, mais au prix d'une croissance limitée en 2023.

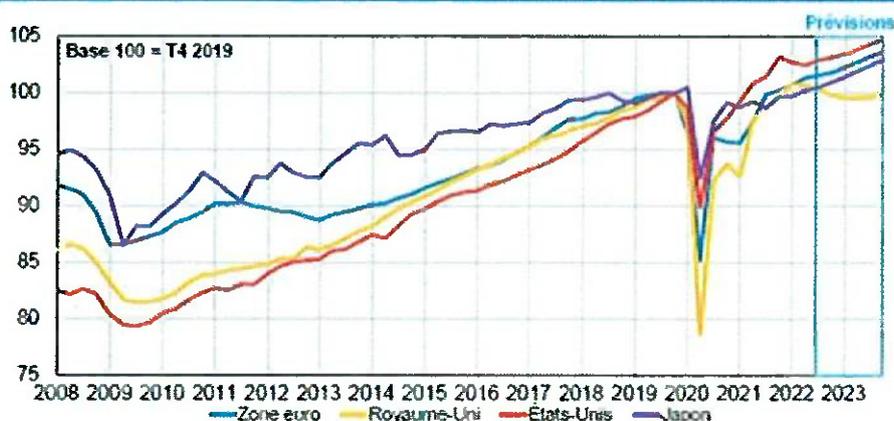
Enfin, au sein des grandes économies émergentes, le fort ralentissement en Chine et la récession marquée en Russie masquent le dynamisme de l'activité dans les autres pays. En Chine, la politique zéro Covid et la crise du secteur immobilier pèseraient fortement sur l'activité. En Russie, l'action de la Banque centrale et le soutien budgétaire, qui ont un temps amorti l'effet immédiat des sanctions, n'empêcheraient pas une récession sévère en 2022 et 2023.

Tableau 1 : Prévisions de croissance (moyenne annuelle, en %)

	2020	2021	2022	2023	Cumul 19/23
	Observé**		Prévisions**		
CROISSANCE MONDIALE*	-3,1	6,1	3,3	3,1	9,5
ÉCONOMIES AVANCÉES*	-4,5	5,2	2,4	1,5	4,4
États-Unis	-3,4	5,7	1,6	1,2	5,0
Japon	-4,5	1,7	1,3	1,8	0,1
Royaume-Uni***	-9,3	7,4	3,2	-0,8	-0,2
Zone euro*	-6,4	5,2	3,1	1,5	3,4
dont Allemagne	-4,6	2,9	1,6	0,8	0,5
dont Italie	-9,0	6,6	3,7	1,1	1,7
dont Espagne***	-10,8	5,1	4,6	2,0	0,0
ÉCONOMIES ÉMERGENTES*	-2,0	6,8	3,9	4,1	13,2
Chine	2,2	8,1	4,0	5,5	21,3

Source FMI

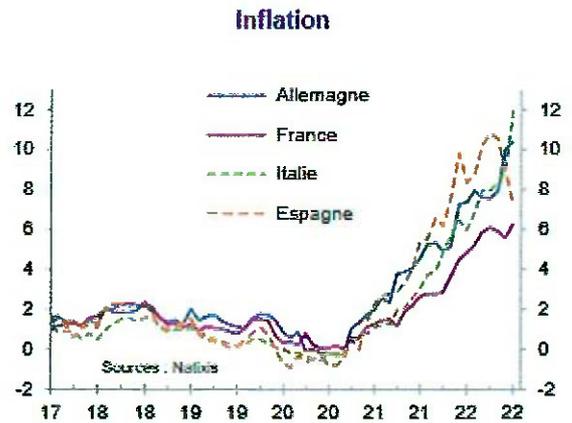
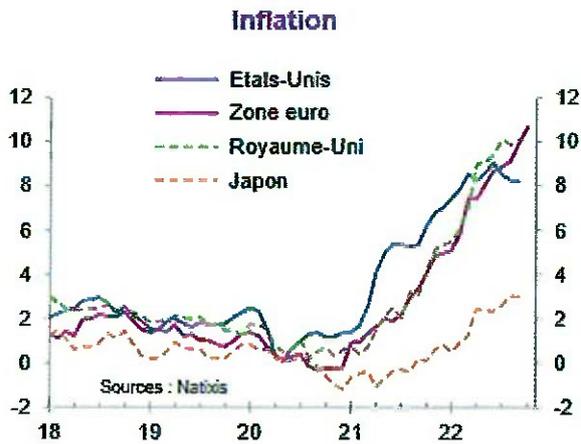
Graphique 1 : PIB en volume dans les principales économies avancées



Sources : données nationales, prévision PLF 2023

b) Une inflation d'une ampleur inédite sur la période récente

L'injection de liquidités massives par les banques centrales, le rattrapage de la consommation des ménages dans le monde, ainsi que l'accélération des hausses des prix en raison des pénuries de matières premières et la guerre en Ukraine provoquent une surchauffe sans équivalent et des pressions sur les chaînes d'approvisionnement. Aux États-Unis, l'inflation a atteint 8.3% au mois d'août, ce qui ne s'était plus vu depuis des décennies. La situation est comparable en Zone Euro, l'inflation dépasse des records dans certains pays développés de la Zone Euro (+10%/an) comme l'Allemagne. Cette inflation provoque une baisse du pouvoir d'achat et de la consommation des ménages et impacte le taux de croissance à la baisse.

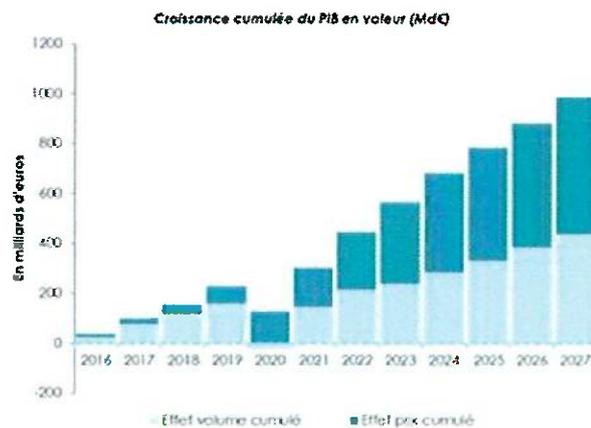


2. Le contexte économique en France : des comptes publics toujours dégradés

a) Un rebond de croissance de l'économie française ralentit en 2023...

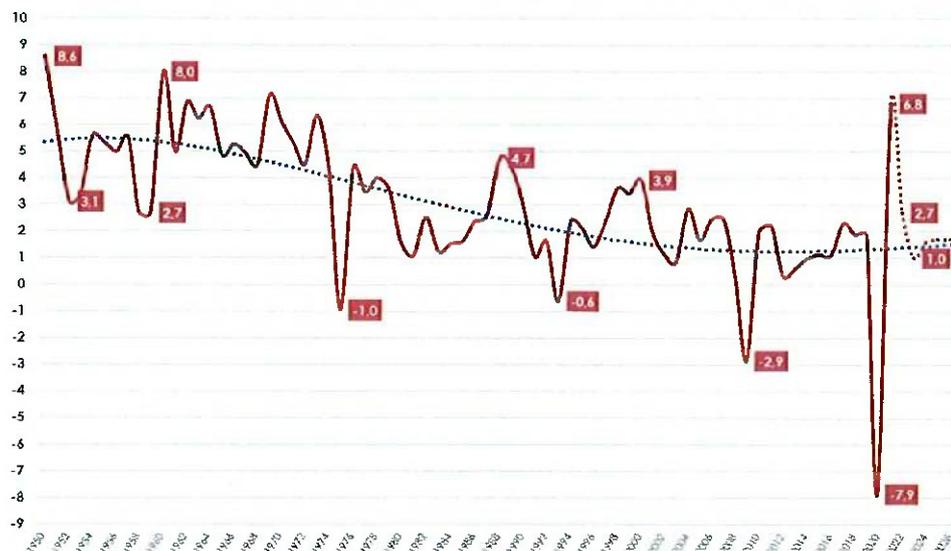
La croissance française serait de + 2,7 % en 2022, puis de + 1 % en 2023 ; l'activité dépasserait ainsi de 2 points son niveau d'avant crise en 2023.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Taux de croissance PIB (Volume)	1.1%	1.1%	2.3%	1.9%	1.8%	-7.9%	6.60%	2.7%	1.0%	1.4%	1.7%	1.7%	1.8%
Déflateur du PIB ⁽¹⁾	1.2%	0.5%	0.4%	0.8%	1.3%	2.5%	1.3%	2.8%	3.6%	2.5%	1.8%	1.6%	1.4%
Taux de croissance PIB (valeur)	2.3%	1.6%	2.7%	2.5%	3.1%	-5.1%	8.6%	5.6%	4.6%	4.1%	3.5%	3.3%	3.4%
PIB en Md € courants	2198.4	2234.1	2295.1	2353.1	2425.7	2302.9	2501.0	2642.0	2763.0	2877.4	2979.0	3078.1	3183.6



En 2023, l'activité en France serait freinée par la hausse des taux d'intérêt et les prix de l'énergie. L'activité serait principalement soutenue par la consommation des ménages tandis que l'investissement des entreprises serait légèrement moins dynamique que l'activité en raison de l'incertitude économique et de conditions de financement moins favorables.

Taux d'évolution annuel du PIB en volume les 70 dernières années



Le Haut Conseil des Finances publiques considère que l'hypothèse de croissance du Gouvernement pour 2022 (+ 2,7 % révisée à la hausse révisée en hausse depuis la présentation du programme de stabilité), est plausible. En revanche, il estime que la **prévision du Gouvernement pour 2023 (+ 1 %)**, supérieure à celle de la majorité des prévisionnistes du fait de plusieurs hypothèses fragiles, est un peu élevée.

Les hypothèses de croissance : comparaisons

en point			
	2022 révisé	2023	2023-2019
Gouvernement	2,70	1,00	2,00

	2022 révisé	2023	2023-2019
Consensus Forecasts	2,50	0,60	1,40

	2022 révisé	2023	2023-2019
FMI	2,30	1,00	1,60

	2022 révisé	2023	2023-2019
Commission Européenne	2,40	1,40	2,10

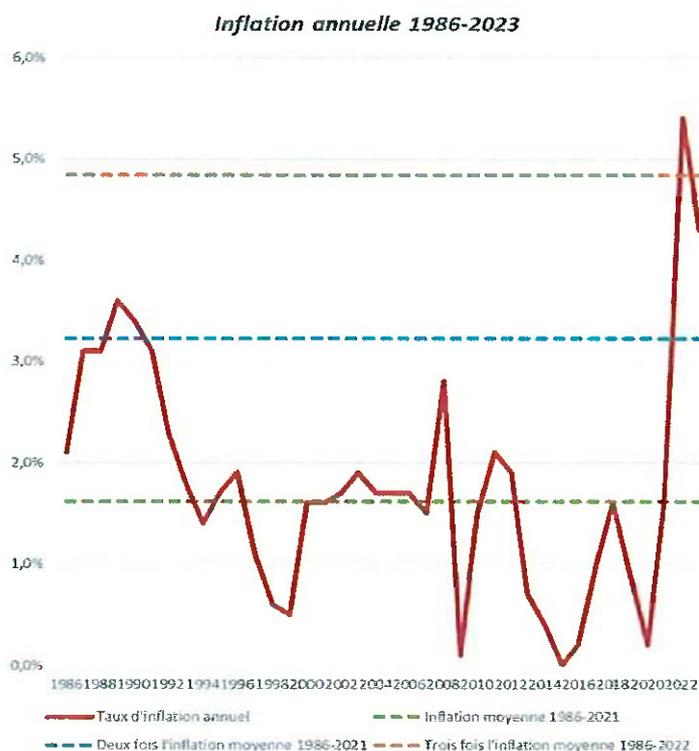
	2022 révisé	2023	2023-2019
OCDE	2,60	0,60	1,50

b) Et un taux d'inflation national jamais connu depuis les années 1980

La sortie de la phase de récession liée à la crise sanitaire se caractérise par un retour d'un haut niveau d'inflation dans l'économie française et mondiale. Estimée à 5,4 % pour 2022, prévue à 4,3 % pour 2023, le taux d'inflation retrouve des niveaux inconnus depuis les années 1980.

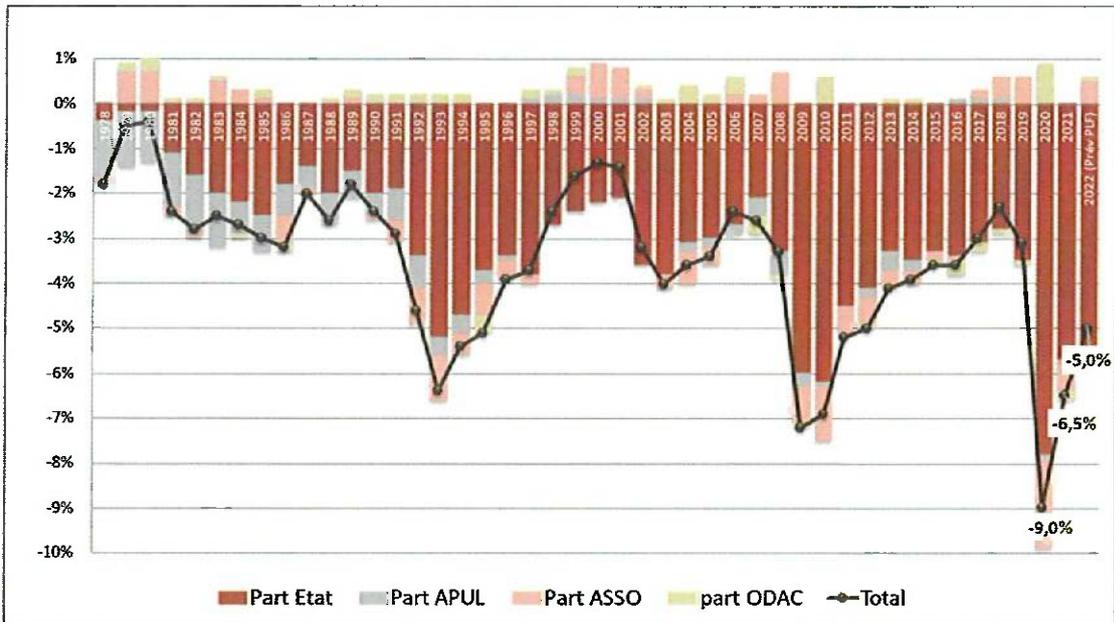
Ce retour de l'inflation a des conséquences majeures sur la trajectoire financière des collectivités territoriales. Agissant sur le niveau de leurs charges (énergie, dépenses de personnel) mais aussi par diffusion dans les autres dépenses des collectivités territoriales, que celles-ci soient de fonctionnement ou d'investissement, elle agit aussi sur leurs ressources, positivement sur le coefficient d'actualisation annuel (cf. infra), mais également négativement face à des ressources figées (attribution de compensation, DGF...).

En 2022, l'augmentation de l'indice de prix des dépenses communales a été nettement supérieure à celle de l'inflation et les prévisions de la Banque postale montrent un accroissement de cet écart. La hausse des prix du « panier du maire », qui prend en compte la revalorisation du point d'indice de la fonction publique, s'établit ainsi à 7,2 % en 2022.

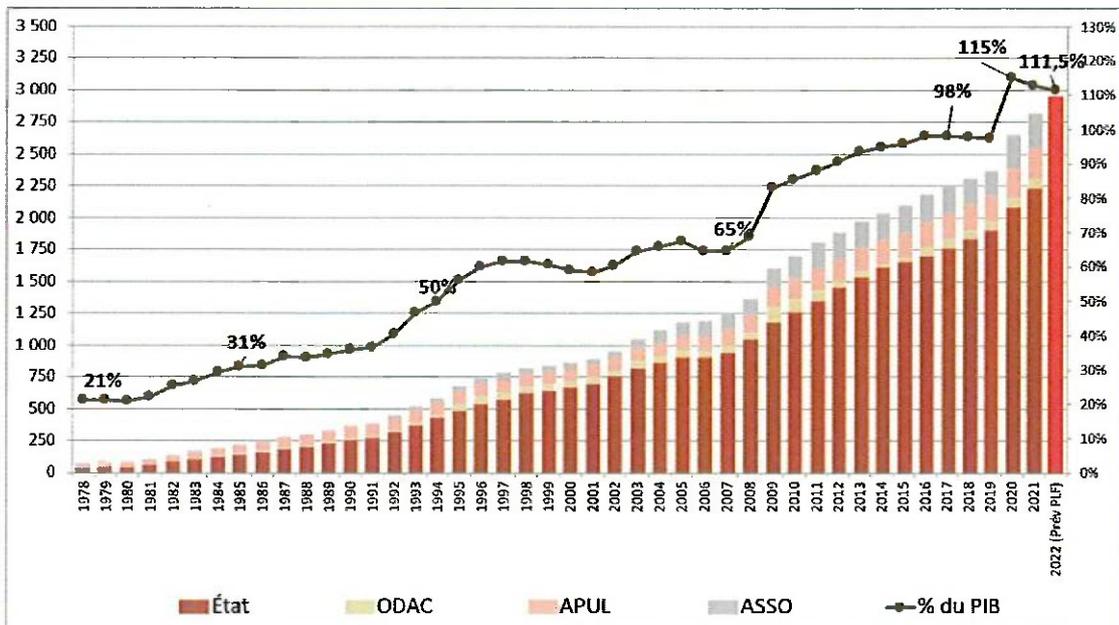


c) Des comptes publics toujours très dégradés en 2023...

Après avoir diminué en 2021 (- 6,5 %) par rapport à 2020 (- 9 %) grâce au rebond de l'activité, le déficit public devrait s'établir à - 5 % du PIB en 2022. Ce taux devrait se maintenir en 2023.



Après avoir atteint 115 % du PIB en 2020, le poids de la dette publique diminue légèrement depuis pour atteindre 111,5 % en 2022. La dette publique progresse néanmoins pour atteindre 2 945 Mds€. Pour 2023, le poids de la dette publique devrait baisser légèrement pour atteindre 111,2 %.



d) ...Et un retour sous les 3 % de déficit public à l'horizon 2027

Le rapport économique social et financier 2023 table sur un retour sous les 3% de déficit public à l'horizon 2027.

Cette réduction du déficit public s'explique :

- principalement « par un effort structurel en dépense » (+0,6% en volume entre 2022 et 2027 après retraitement des mesures d'urgence sanitaire et de relance) qui contribue à la réduction du solde structurel (hors effets liés à la conjoncture et mesures ponctuelles et temporaires) ;
- L'extinction progressive des mesures ponctuelles et temporaires

L'endettement public en % du PIB amorcerait une décrue à partir de 2027.

La loi de programmation des finances publiques (LPFP) (2023-2027) retient les mêmes perspectives d'évolution du déficit public. **Cette trajectoire passe par un plafond annuel des dépenses des administrations publiques locales qui conduit à une réduction en volume (hors inflation) de 0,5 point par an.**

Cette contrainte devait signer le retour de nouveaux « contrats de Cahors » avec un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (ODEDEL) intégré dans l'article 23 de la LPFP.

Les communes et EPCI dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 40 M€ devaient être concernés par ces nouveaux contrats : la Ville de Laval, tout comme Laval Agglo, aurait donc dû y être soumise.

Lors de l'examen de la LPFP à l'Assemblée, l'article 23 a été supprimé par les députés. Ses principes ont été réintroduits par le Gouvernement dans l'article 40 quater du PLF 2023 lors de la première lecture à l'Assemblée (49.3) ... avant de disparaître lors du texte adopté par 49.3 en deuxième lecture à l'Assemblée le 11 décembre dernier.

Mais, s'il n'existe plus de contraintes sur l'évolution des dépenses des administrations publiques locales à l'issue du vote de la LF 2023 et de la LPFP 2023-2027, **la probabilité d'un retour de ce dispositif dans un nouveau texte est forte.**

3. Les principales mesures de la LF 2023 intéressant la Ville

Conséquence du niveau d'inflation 2022, le coefficient d'actualisation forfaitaire des bases devrait s'établir à 7,1% pour 2023.

Le coefficient de revalorisation pour 2023 avec l'IPCH DEFINITIF de novembre 2022

Ne concerne que les valeurs locatives des :
 locaux affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile ;
 des immobilisations industrielles passibles de la taxe foncière.

Publié le 15 décembre 2022

$$A_{2023} = 1 + \frac{(IPCH_{\text{Novembre 22}} - IPCH_{\text{Novembre 21}})}{IPCH_{\text{Novembre 21}}}$$

si $IPCH_{\text{Novembre 22}} > IPCH_{\text{Novembre 21}}$

Les valeurs utilisées :
 IPCH DEFINITIF de novembre 2022 : 116,81
 IPCH Novembre 2021 : 109,09

Coefficient de revalorisation forfaitaire pour 2023

$$A_{2023 \text{ définitif}} = 1 + \frac{(116,81 - 109,09)}{109,09} = 1 + 0,0708 = 1,0708 \Leftrightarrow 7,1\%$$

- Un abondement « exceptionnel » de la DGF de 320 M€ en 2023 afin de financer la croissance des dotations de péréquations des communes et de la dotation d'intercommunalité. Cette mesure se traduira par l'absence d'écêtement de la dotation forfaitaire des communes en 2023. La DGF loi de finances pour 2023 devrait ainsi s'établir à 26,9 Mds € en augmentation de 1,2% par rapport à la DGF 2022. La hausse annoncée en 2023 est loin de compenser l'inflation (- 770 M€).

en M€

DGF Loi de Finances 2021	26 758
- Abondement exceptionnel FARU 2020 non reconduit 2021 (1)	-2,0
- Recentralisation RSA Réunion (2)	29,7
- Recentralisation RSA Réunion (2)	16,4
- Majoration dotation biodiversité	-4,3
= DGF Loi de Finances 2022	26 798
+ Ajustement Recentralisation RSA Seine-Saint-Denis et Pyrénées Orientales (3)	-186,0
= DGF Loi de Finances 2023	26 612

Amendement majoration enveloppe	320,0	Maine et loire	-0,6	DGF LR 2023	26 931
1,20%					

- Le maintien d'un filet de sécurité « énergie » pour 2023 (article 14 ter). La loi de finances rectificative pour 2022 a instauré une aide, complexe et peu opérante, pour soutenir les collectivités les plus fragiles face à l'inflation et au relèvement du point d'indice. La période inflationniste se prolonge en 2023 et la LF 2023 reconduit le filet de sécurité pour 2023, le limitant cette fois aux seules dépenses d'énergie (électricité

et chauffage urbain). Ainsi, les collectivités qui connaîtront une baisse de leur épargne brute de 15% en 2023 par rapport à 2022 pourront bénéficier d'une prise en charge partielle de la hausse des dépenses d'énergie. La dotation sera égale à 50 % de la différence entre l'augmentation des dépenses d'approvisionnement en énergie (entre 2022 et 2023) et 60 % de celle des recettes réelles de fonctionnement.

PARTIE 2

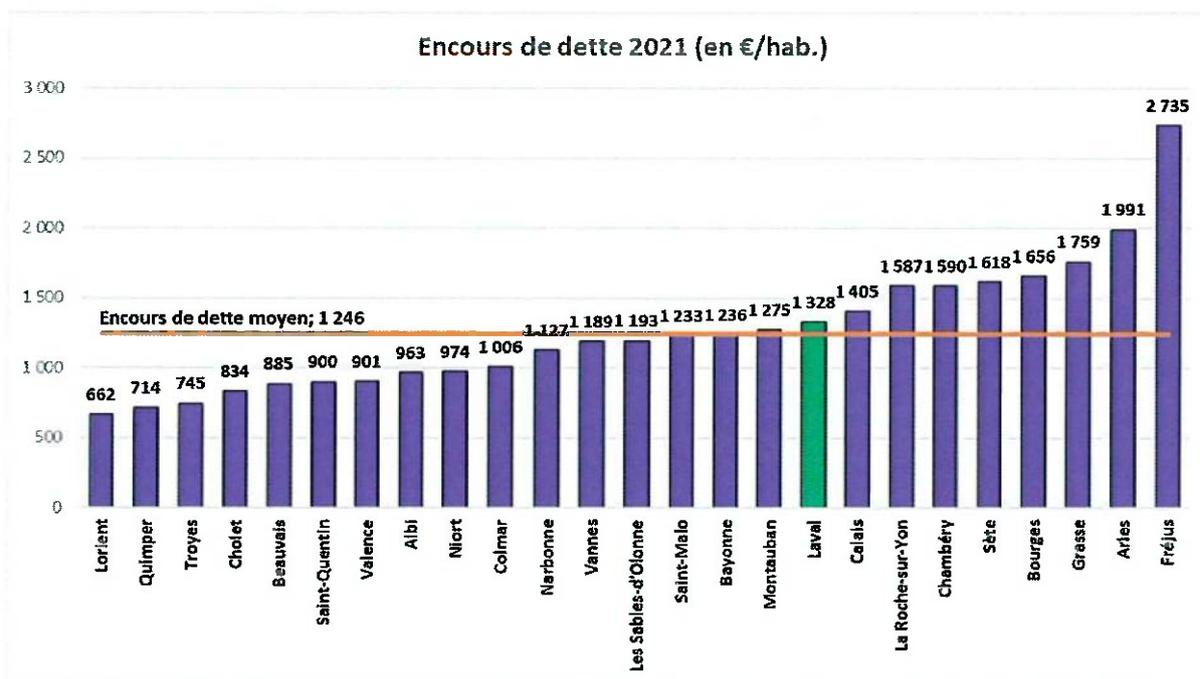
LA VILLE DE LAVAL : UNE SITUATION TOUJOURS FRAGILE MALGRÉ DES AMÉLIORATIONS

1. Une situation financière marquée par le poids de la dette

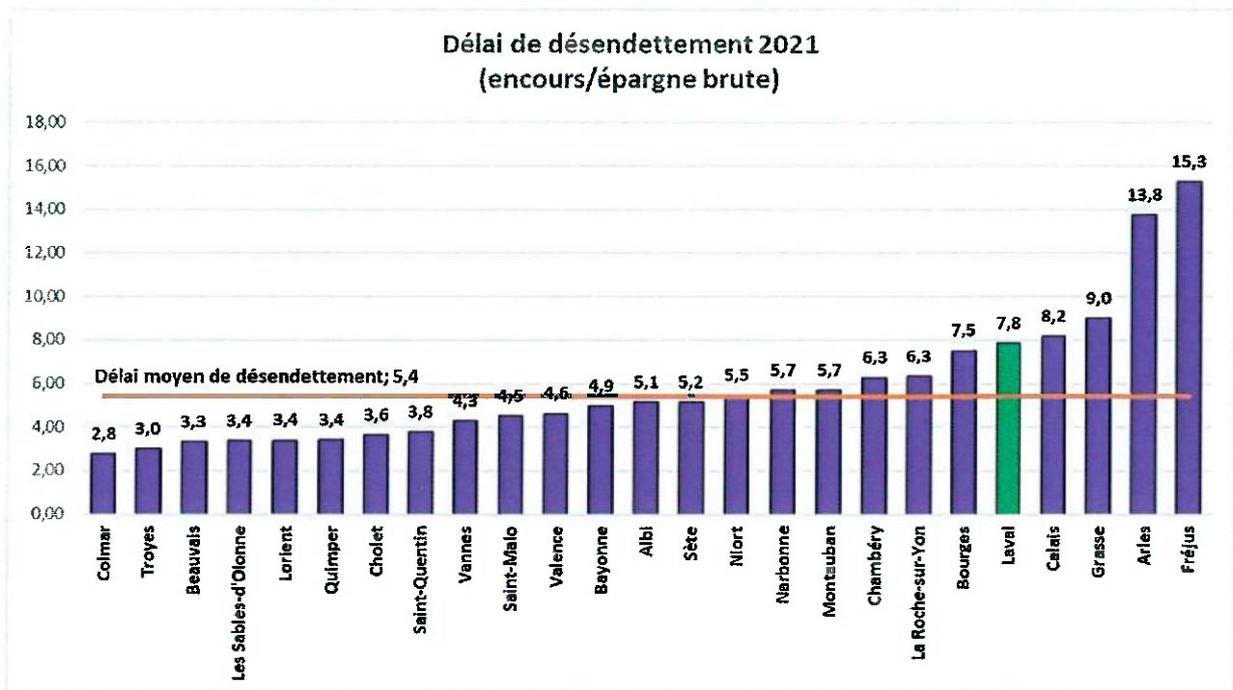
a) Un niveau élevé d'endettement, mais en amélioration par rapport à 2020

Les actions menées pour désendetter la commune ont permis de diminuer son encours de dette de plus de 6 M€ depuis 2020, soit une baisse de plus de 8 %. L'encours de dette est ainsi passé de 72 M€ fin 2020 à 66 M€ fin 2023 (montant prévisionnel). Le taux d'endettement, rapport entre l'encours de dette et les produits de fonctionnement, est ainsi passé de 116 % en 2020 à 98 % en 2023 (montant prévisionnel).

Comparé aux communes de sa strate démographique, l'endettement de la Ville reste néanmoins toujours supérieur à la moyenne avec 1 328 €/hab. en 2021 contre 1 246 €/hab. en moyenne.

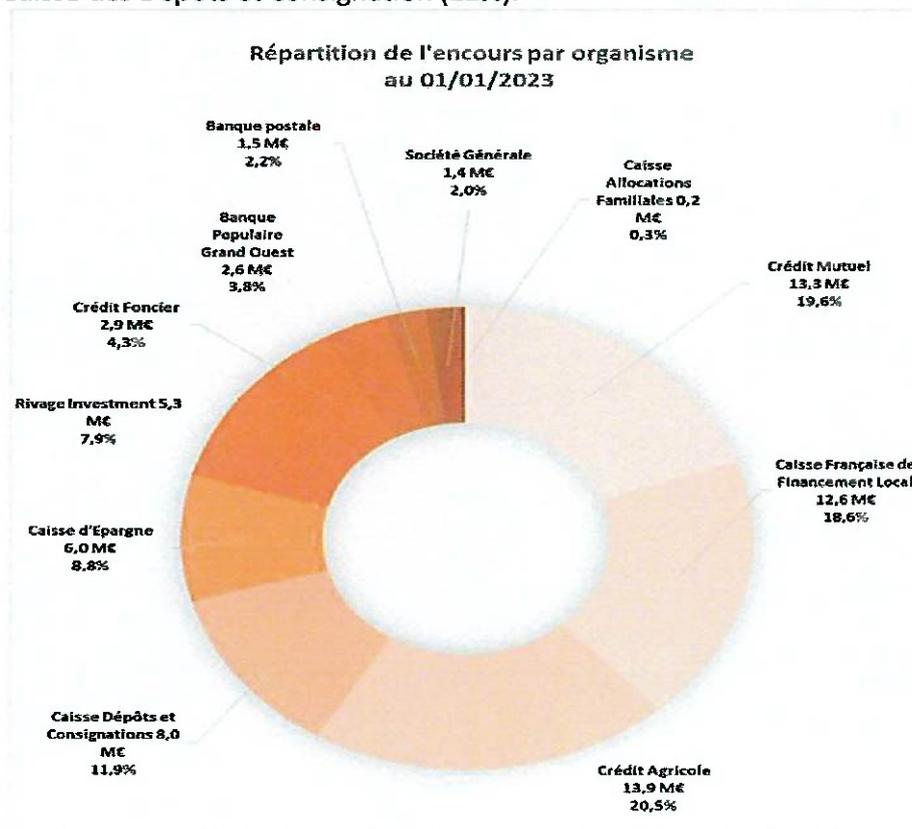


De même, bien qu'en diminution, le délai de désendetter, rapport entre l'encours de la dette et la capacité d'autofinancement brute, reste supérieur de plus de 2 ans à la moyenne de la strate (7,8 années contre 5,4 années).



La ville de Laval compte onze organismes créanciers concentrés principalement sur quatre organismes :

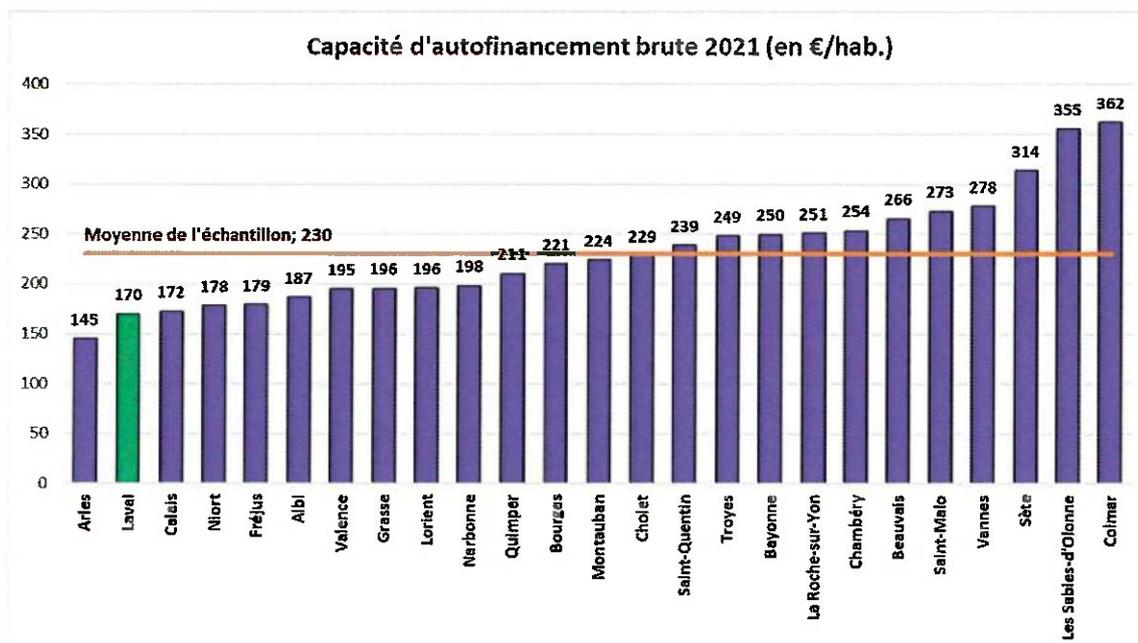
- la Caisse Française de Financement Local (19%),
- le Crédit Agricole (21%),
- le Crédit Mutuel (20%),
- la Caisse des Dépôts et Consignation (12%).

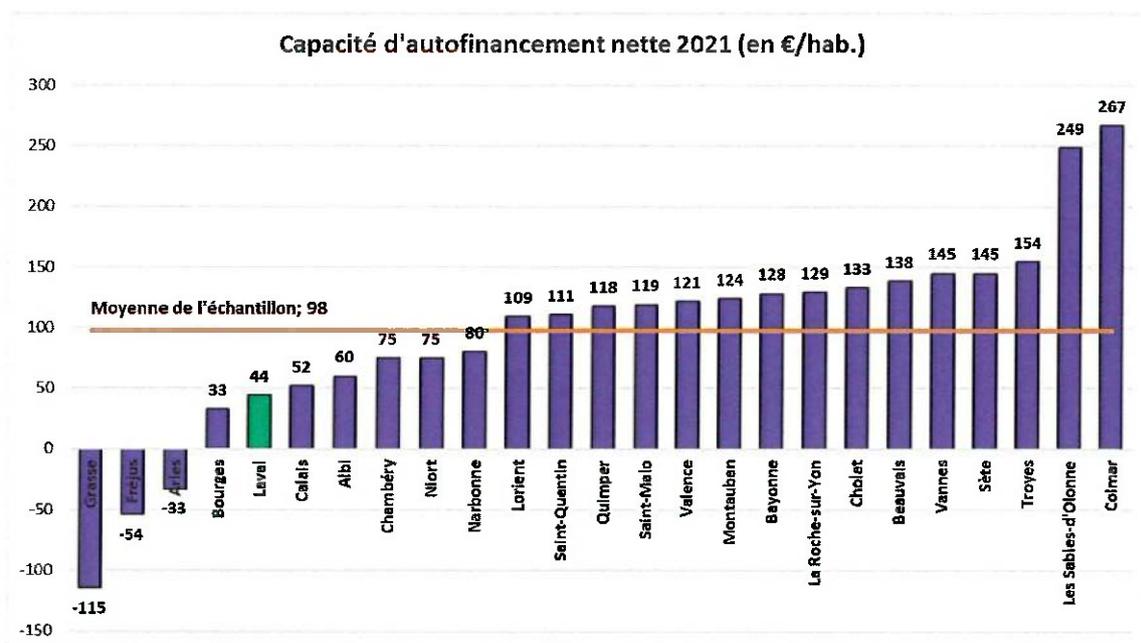


b) Un équilibre budgétaire qui reste fragile et un niveau d'investissement toujours faible

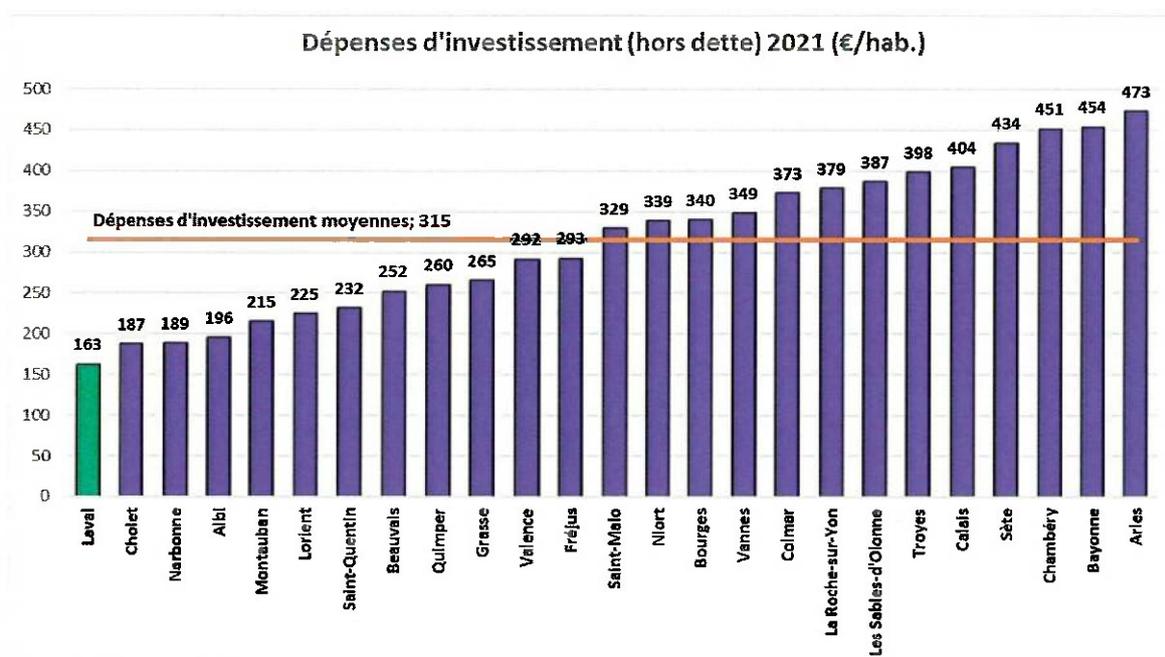
Au compte administratif 2020, comme lors de l'ensemble du mandat précédent, la capacité d'autofinancement nette de la ville de Laval était négative, ce qui signifie qu'elle ne disposait d'aucune capacité à investir après le remboursement du capital de la dette. Une situation décrite en 2019 par la Chambre régionale des comptes comme « préoccupante » et révélant « un état très dégradé ».

Si Laval a retrouvé depuis 2021 une capacité d'autofinancement nette positive, celle-ci reste néanmoins très inférieure à la moyenne des communes de sa strate (44 €/hab. contre 98 €/hab.). De même la capacité d'autofinancement brute, bien qu'en augmentation en 2021 (10,5 M€ en 2021 contre 9,9 M€ en 2020), reste très en-deçà de la moyenne des communes de la strate (170 €/hab. contre 230 €/hab.).





Ainsi, alors même que la section d'investissements de la commune était en déficit chronique, la légère amélioration de la capacité d'autofinancement n'est pas suffisante pour retrouver un niveau d'investissement similaire aux communes de la strate. Ainsi, en 2021, les dépenses d'équipement de la Ville sont les plus faibles des communes de sa strate avec 163 €/hab. contre 315 €/hab. en moyenne.



2. Les actions déjà mises en œuvre pour améliorer la situation financière de la Ville

Dès son élection, la nouvelle équipe municipale a mis en œuvre des actions de redressement et de régularisation, inspirées des recommandations de la Chambre régionale des comptes, et qui ont permis d'améliorer les fondamentaux financiers de la collectivité.

a) Des régularisations financières

Le terrain de Beauregard, acheté en février 2008, n'avait jamais fait l'objet d'un projet immobilier. Il constituait un budget annexe en déficit. Il a été réintégré dans le budget principal pour un montant de 1,6 M€ pour que la commune puisse y développer un nouveau projet.

L'acte d'acquisition du **quartier Ferrié** prévoit que la Ville reverse à l'Etat la moitié des plus-values qu'elle pourrait obtenir des cessions immobilières ou foncières de l'ancien site de défense. Ne prenant pas en compte les dépenses très conséquentes nécessaires à la redynamisation de cette zone de plus de 50 hectares, les services de l'Etat considèrent que la Ville est redevable d'une créance à hauteur de 1,7 M€. Cette dernière a engagé des démarches auprès du Gouvernement pour contester la règle de calcul. Cependant, par mesure de prudence et conformément aux préconisations de la CRC, il a été constitué une provision de 683 m€ sur le budget 2020, abondé de 119 m€ en 2023.

Le décalage du vote du budget en mars a permis d'inscrire des crédits au budget primitif correspondant à l'exécution du budget précédent et de mettre fin ainsi à des budgets supplémentaires excessifs. Le budget adopté par la commune offre une plus grande sincérité et permet une meilleure maîtrise des dépenses de fonctionnement

b) Une renégociation et une diminution de la dette

Le rééchelonnement de la dette avait été recommandé par l'analyse financière de la Trésorerie du Pays de Laval en 2020 afin de redonner rapidement à la collectivité des marges de manœuvre et lisser la courbe de remboursement de la dette.

Le compactage de trois emprunts souscrits auprès de la SFIL en 2014, 2017 et 2019 pour un capital restant dû de 11,654 M€ a été réalisé à un taux fixe de 0,15 % sur une durée de 11 ans et 9 mois. Le montant de l'indemnité compensatrice dérogatoire intégré dans le contrat refinancement de 953 m€ est compensé par une diminution de 849 m€ des intérêts. Pour 2021, cette opération a permis de réduire les intérêts de 254 m€ et le capital de 1,547 M€.

Par ailleurs, le 19 novembre 2020, il a été mis fin au dernier **swap** qui liait la ville à DEPFA Bank. Il était classé en catégorie B1 selon la charte Gissler. Cette opération s'est traduite par une diminution de 66 % des intérêts payés au titre des contrats de swap.

Enfin la municipalité a décidé d'affecter au désendettement, lors du budget supplémentaire pour 2021, une partie significative de ses excédents, à hauteur de 2,5 M€. L'emprunt d'équilibre a été ramené de 5,5 M€ à 3 M€ permettant un remboursement de capital de 6,55

M€. La seule année 2021 a donc vu la dette municipale se réduire de 3,55 M€. Elle est repassée au compte administratif 2021 sous la barre symbolique des 70 M€.

En 2023, la municipalité souscrira deux emprunts verts afin de réaliser des travaux de performance énergétique générant des économies d'énergie avec un temps de retour de l'ordre de 11 et 13 ans. Ces économies seront affectées au remboursement des avances consenties par la Banque des Territoires. Les travaux de 2,8 M€ seront réalisés pour 1,8 M€ en 2023 et 1 M€ en 2024.

Le passage à la nomenclature comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 oblige la collectivité à apurer le compte 1069 pour un montant de 1,3 M€. Ce compte avait été utilisé par la Ville en 2006 pour neutraliser des intérêts courus non échus, qui auparavant s'équilibraient par un jeu d'écriture avec des crédits en fonctionnement. La ville n'ayant pas la capacité de rembourser en une annuité cette dette importante, elle a fait le choix d'échelonner le remboursement en dix ans, à hauteur de 131 m€ par an. Ce montant viendra amputer chaque année le résultat d'investissement.

PARTIE 3

UNE STRATÉGIE PLURIANNUELLE DE REDRESSEMENT DES FINANCES MUNICIPALES

1. Une amélioration de la capacité d'autofinancement

La stratégie financière pluriannuelle de la Ville de Laval repose toujours sur une évolution des recettes, sans augmentation des taux d'imposition des taxes foncière et d'habitation sur la durée du mandat. Cette stratégie prévoit, en parallèle, une maîtrise forte et volontariste des dépenses de gestion. La conjugaison de ces deux évolutions permet d'aboutir d'ores et déjà à une amélioration de l'autofinancement de la Ville sur le début du mandat.

a) Les recettes de fonctionnement

- **Stabilité des taux d'imposition des taxes foncière et d'habitation**

Sur la période 2021-2026, les recettes issues de la fiscalité directe du budget principal pourraient progresser de 6,4 M€ environ (soit +3,8 % / an en moyenne), sans augmentation des taux d'imposition de taxe foncière et d'habitation.

Les hypothèses retenues sur l'évolution des bases de foncier bâti sont les suivantes :

- En 2023, + 6,4 % (effet d'actualisation forfaitaire des bases) ;
- En 2024, + 3,6% ;
- En 2025, + 3% puis 2,5% en 2026.

en k€	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Base nette TH	2 435	3 598	3 853	3 988	4 108	4 194
Evolution		47,8%	7,1%	3,5%	3,0%	2,1%
Taux de TH	19,96%	19,96%	19,96%	19,96%	19,96%	19,96%
Produit de TH	486	718	769	796	820	837
Base nette FB	64 035	66 374	70 590	73 148	75 526	77 446
Evolution		3,7%	6,4%	3,6%	3,3%	2,5%
Taux de FB	45,77%	45,77%	45,77%	45,77%	45,77%	45,77%
Coefficient correcteur	1,045	1,045	1,045	1,045	1,045	1,045
Produit de FB	30 663	31 803	33 824	35 049	36 189	37 108
Base nette FNB	321	316	338	350	360	368
Evolution		-1,5%	7,1%	3,5%	3,0%	2,1%
Taux de FNB	35,96%	35,96%	35,96%	35,96%	35,96%	35,96%
Produit de FNB	115	114	122	126	130	132
Total	31 264	32 635	34 715	35 971	37 138	38 078

Les **compensation fiscales** (imputées au chapitre 74 « dotations et participations ») sont composées à 90 % de la compensation liée à l'abattement des bases des locaux industriels de 50 %. Elles évoluent au même rythme que les bases d'imposition fiscales.

S'agissant des autres recettes fiscales, **un nouveau Pacte fiscal et financier a été adopté en 2022 avec Laval Agglomération autour d'une solidarité territoriale renforcée**. Elle se traduit par une baisse de l'attribution de compensation de l'ensemble des communes afin de financer une croissance de la dotation de solidarité communautaire (DSC). Pour la ville de Laval, la baisse de l'attribution de compensation s'élève à 165 m€ compensée par une augmentation de la DSC de 289 m€. L'attribution de compensation évoluera par ailleurs du fait de l'ajustement de la compétence eaux pluviales urbaines pour se stabiliser à 3,1 M€/an à compter de 2024.

Les **droits de mutations à titre onéreux (DMTO)**, après une forte hausse en 2021, sont restés à un niveau très élevé en 2022 avec 2,5 M€. Il est retenu l'hypothèse d'un retour à des montants plus faibles dans les années à venir avec 1,8 M€ en 2023 puis 1,7 M€/an par la suite.

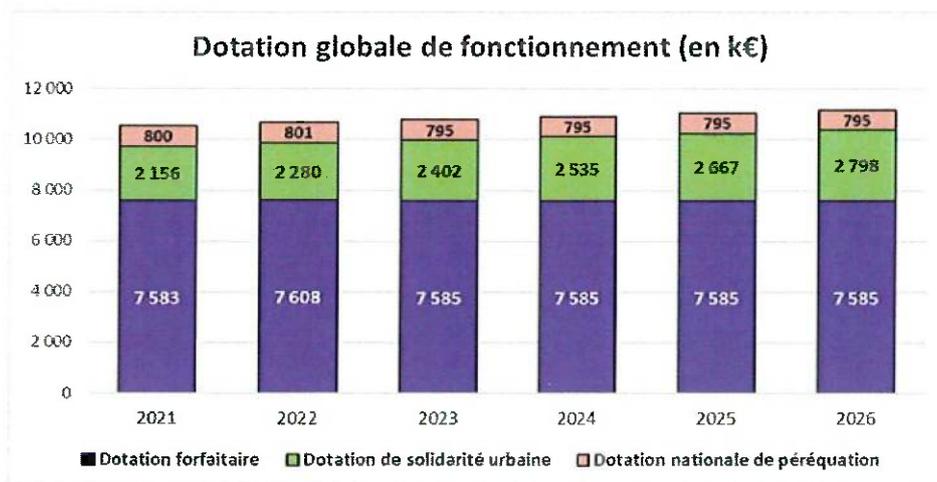
La **taxe sur l'électricité** serait maintenu à 900 m€ en 2023, un niveau équivalent à celui des années antérieures. La **taxe locale sur la publicité** diminuerait en 2024 après la prise en compte de régularisation en 2023 pour se stabiliser à 400 m€/an. Le **FPIC** serait maintenu à un niveau similaire à celui perçu actuellement autours de 750 m€/an.

- **Concours financiers de l'Etat et participations : un financement bénéfique mais incertains**

Un abondement de la DGF de 320 M€ en 2023 a été adopté en loi de finances afin de financer la croissance des dotations de péréquations des communes et de la dotation d'intercommunalité. La DGF devrait ainsi progresser de 1,2% par rapport à 2022 pour atteindre 26,9 Mds €. A l'intérieur de cette enveloppe, les concours pour le bloc communal vont progresser comme suit :

- Une stabilité de la dotation forfaitaire : compte tenu de l'abondement de l'enveloppe DGF par l'Etat, la croissance des dotations de péréquation n'a pas à être financée par redéploiement interne. Ainsi, la dotation forfaitaire ne sera pas minorée en 2023 comme chaque année pour financer la croissance des dotations de péréquation. Pour les communes concernées, la minoration devrait néanmoins réapparaître à compter de 2024.
- Une croissance importante de la péréquation en 2023 : grâce à l'abondement de 320 M€, la LF 2023 prévoit une augmentation de 290 M€ des dotations de péréquation en 2023 (contre 190 M€ en 2022). Cette majoration de la péréquation sera répartie entre 90 M€ pour la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) et 200 M€ DSR (Dotation de Solidarité Rurale). La DNP (Dotation Nationale de Péréquation) voit son enveloppe maintenue.
- Maintien de l'enveloppe FPIC : la loi de finances 2023 n'a pas modifiée l'enveloppe FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) ; elle reste maintenue à 1 Mds d'€. Les critères de répartition restent également inchangés.

S'agissant de la Ville de Laval, les dotations et la péréquation ont été simulées à population 2023 constante. La progression de l'enveloppe de DSU va bénéficier à la Ville. Le montant de la dotation progresserait de 5,3 % / an. N'étant pas écrêtée au titre de la dotation forfaitaire, cette dernière serait stable sur la période. La Dotation nationale de péréquation diminuerait très légèrement. Au total, la dotation globale de fonctionnement progresserait de 638 m€, soit de + 1,2 %/an.



Les participations des différents organismes publics ou privés (Etat, Département, Région, CAF ...) sont estimées, de façon prudentielle, en stabilité à 4,8 M€/an, soit un montant proche de ceux perçus au cours des exercices précédents.

- **Les autres recettes de fonctionnement**

Les produits des services :

En 2022, les produits des services retrouvent un niveau structurel proche de celui de 2019 après deux années marquées par la crise sanitaire. Pour les années suivantes, il est retenu une progression prudente de 1 % par an.

Il est à noter que depuis 2021, la Ville perçoit des produits liés à la prestation eaux pluviales (277 m€ en 2021, 331 m€ en 2022 ; le montant se stabilise à partir de 2024 : 437 m€).

Les autres produits de gestion courante :

Les autres produits de gestion courante progresseraient en moyenne de 4,3 % par an pour un montant moyen autour de 400 m€.

Les atténuations de charges :

Ces dernières, essentiellement composées des remboursements sur le personnel, sont stabilisées à 173 m€/an à partir de 2023, soit un niveau similaire aux années précédentes.

- **Synthèse**

Compte tenu des hypothèses posées, les recettes atteindraient en fin de mandat 71,1 M€ environ, soit une évolution moyenne de +2,2 %/an.

en K€	2021	CA prev. 2022	2023	2024	2025	2026	Evol. Moy. Ann. 21-26
Fiscalité "ménages" (taxes foncières et d'hab	31 664	32 871	34 715	35 971	37 138	38 078	+3,8% /an
Attribution de compensation	3 294	3 076	3 025	3 025	3 025	3 025	-1,7% /an
DSC	191	480	480	480	480	480	+20,2% /an
FPIC	729	739	722	737	740	744	+0,4% /an
Taxe consommation finale électricité	925	379	900	900	900	900	-0,5% /an
Taxe locale sur la publicité extérieure	560	585	585	450	450	450	-4,3% /an
DMTO	2 474	2 547	1 800	1 700	1 700	1 700	-7,2% /an
Autres taxes diverses	181	276	219	218	220	221	+4,1% /an
Total chapitre "impôts et taxes"	40 016	40 953	42 446	43 481	44 653	45 597	+2,6% /an
Dotation forfaitaire	7 583	7 608	7 585	7 585	7 585	7 585	+0,0% /an
Dotations de solidarité urbaine	2 156	2 280	2 402	2 534	2 666	2 798	+5,3% /an
Dotation nationale de péréquation	800	801	795	795	795	795	-0,1% /an
Compensations fiscales	1 268	1 417	1 518	1 573	1 620	1 654	+5,5% /an
FCTVA	7	6	7	7	7	7	+0,0% /an
Autres participations	4 930	4 800	4 862	4 800	4 800	4 800	-0,5% /an
Total chapitre "dotations et participations"	16 744	16 911	17 169	17 293	17 473	17 639	+1,0% /an
Produits des services	6 351	6 931	7 024	7 084	7 154	7 224	+2,6% /an
Autres produits de gestion courante	348	401	385	422	426	430	+4,3% /an
Atténuations de charges	167	165	173	173	173	173	+0,7% /an
Produits exceptionnels et financiers	158	146	0	0	0	0	-100,0% /an
Provisions	105	0	0	0	0	0	-100,0% /an
Cessions	2 384	1 700	960	1 200	170	0	-100,0% /an
Recettes réelles de fonctionnement hors ces	63 890	65 507	67 197	68 454	69 878	71 062	+2,2% /an

b) La maîtrise des dépenses de fonctionnement

Le budget 2023 est marqué par un contexte inflationniste important qui conduit à une évolution contrainte de certains postes de charges. Malgré cette contrainte, les hypothèses retenues intègrent une projection volontariste de maîtrise des charges à caractère général et des dépenses de personnel.

- **Les charges à caractère général : une progression en moyenne de 5,3 %/an**

Malgré une maîtrise des coûts des actions des services, les charges à caractère général devraient progresser de plus de 7 % en 2023. Les dépenses liées à l'énergie sont le principal facteur explicatif avec une hausse de plus de 37 % par rapport à 2022. Pour les années suivantes, il est retenu l'hypothèse d'une croissance toujours soutenue de ces dépenses d'énergie avec + 10 % en 2024 puis + 5 %/an ensuite.

Ainsi, les charges à caractère général progresseraient entre 2021 et 2026 de + 5,3 % en moyenne par an, essentiellement portées par les dépenses d'énergie.

en K€	2021	CA prev. 2022	2023	2024	2025	2026	Evol. Moy. Ann. 21-26
Charges à caractère général	11 214	12 300	13 189	13 575	14 044	14 490	+5,3% /an
<i>Dont énergie</i>	<i>2 933</i>	<i>3 056</i>	<i>4 200</i>	<i>4 620</i>	<i>4 851</i>	<i>5 094</i>	<i>+11,7% /an</i>
<i>Dont alimentation</i>	<i>1 185</i>	<i>1 180</i>	<i>1 175</i>	<i>1 210</i>	<i>1 247</i>	<i>1 284</i>	<i>+1,6% /an</i>
<i>Actions des services</i>	<i>7 096</i>	<i>8 064</i>	<i>7 814</i>	<i>7 745</i>	<i>7 947</i>	<i>8 113</i>	<i>+2,7% /an</i>

- **Les dépenses de personnel**

Les projections tiennent compte, pour 2023 :

- d'une enveloppe de 0,6 M€ en année pleine au titre du RIFSEEP
- de la revalorisation du point d'indice (+ 1 M€)
- de la revalorisation du SMIC (+ 159 m€)
- de la réforme des catégories C et B (+ 428 m€)
- de l'impact de la réorganisation (autour de 200 m€)

Compte tenu de ces différents éléments, l'évolution des dépenses de personnel devrait être de 4,5 % en 2023, similaire à celle de 2022 (+ 4 %).

A partir de 2024, elles évolueraient de 1,5 %/an (prise en compte du GVT – Glissement Vieillesse technicité-). Cela signifie que les nouvelles embauches seront compensées par des suppressions de postes.

en K€	2021	CA prev. 2022	2023	2024	2025	2026	Evol. Moy. Ann. 21-26
Charges de personnel	34 602	36 000	37 611	38 062	38 620	39 184	+2,5% /an

- **Les autres charges de gestion courante**

Deux postes représentent 75 % de ce chapitre budgétaire :

- Il s'agit tout d'abord des subventions versées au centre communal d'action sociale (CCAS). Cette subvention devrait progresser en moyenne de 2,6 %/an sur la période.
- Les subventions versées aux associations ensuite. Après avoir progressé en 2021, ces subventions devraient rester stables sur la période, conformément à l'engagement pris par la nouvelle équipe municipale.

Le changement de nomenclature comptable (de M14 à M57) oblige, à compter de 2023, à imputer aux autres charges de gestion courante, la subvention au budget annexe parkings, précédemment versée en charges exceptionnelles. La subvention est stable à 502 m€/an.

en K€	2021	CA prev. 2022	2023	2024	2025	2026	Evol. Moy. Ann. 21-26
Charges de gestion courante	6 108	6 349	6 821	7 018	7 064	7 110	+3,1% /an
Subventions CCAS et CDE	2 163	2 238	2 363	2 391	2 427	2 464	+2,6% /an
Subventions aux associations	2 408	2 498	2 300	2 468	2 468	2 468	+0,5% /an
Subvention BA Parkings			502	502	502	502	s.o.
Solde autres charges de gestion courante	1 537	1 613	1 656	1 657	1 666	1 676	+1,8% /an

- **Les autres dépenses de fonctionnement**

La contribution au FPIIC

Elle serait stable à 60 m€ / an.

Les charges exceptionnelles et provisions

Les charges exceptionnelles diminuent en 2023 avec le changement d'imputation de la subvention au budget annexe parkings.

Conformément au protocole transactionnel signé en 2017, la Ville verse à DEPFA Bank, jusqu'en 2025, une annuité d'un montant de 1 094 063 €. Par le jugement du 7 janvier 2016, le Tribunal de Grande Instance de Paris a en effet reconnu que l'établissement bancaire avait manqué à ses obligations d'information et de mise en garde mais a débouté la Ville de sa demande de nullité et de résiliation du contrat de swap conclu en novembre 2006.

- **Les dépenses de fonctionnement hors frais financiers : synthèse**

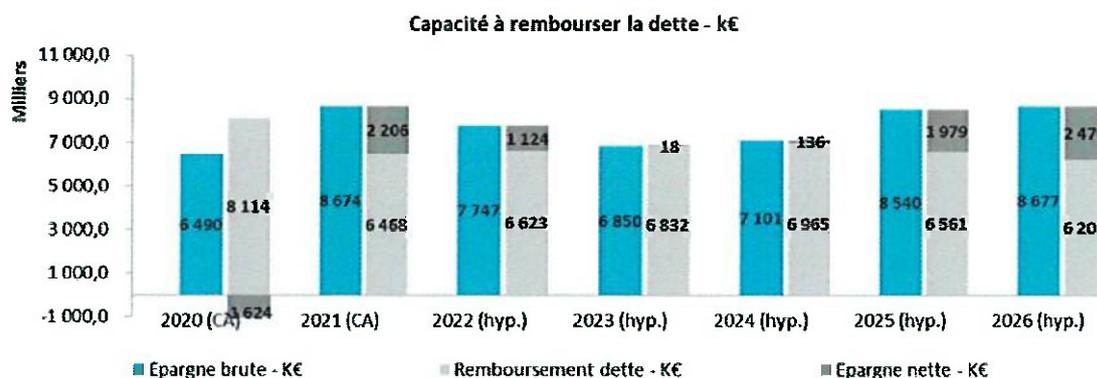
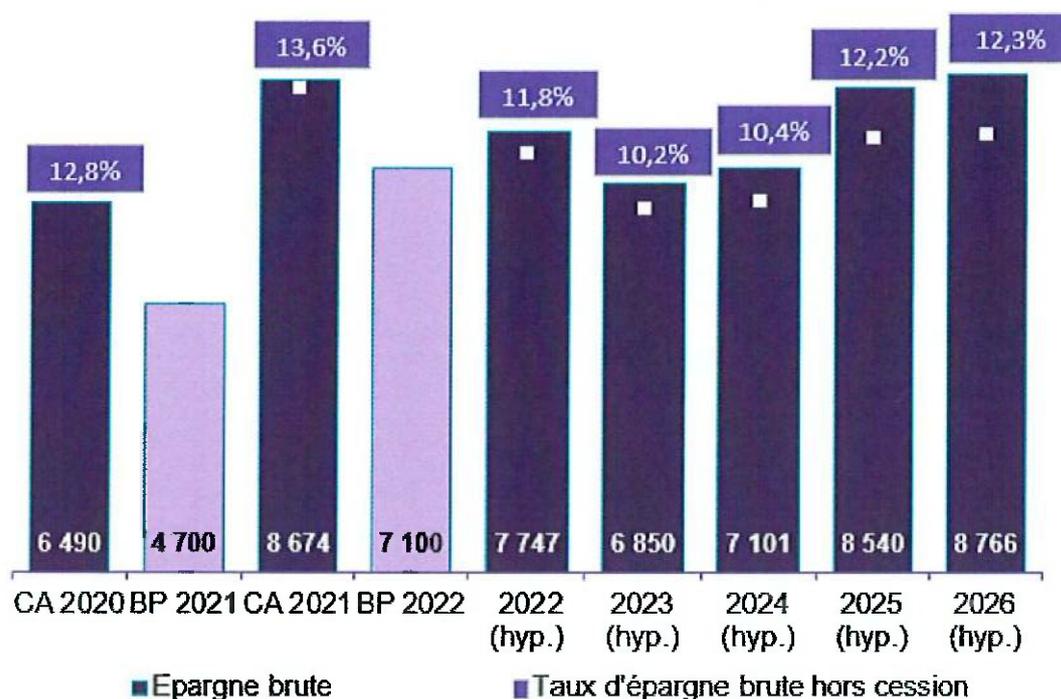
Malgré le contexte inflationniste dans lequel est bâti le budget 2023, la Ville tente de limiter au mieux l'évolution des charges de fonctionnement hors frais financier, avec une croissance de + 2,7 % / an.

en K€	2021	CA prev. 2022	2023	2024	2025	2026	Evol. Moy. Ann. 21-26
Charges à caractère général	11 214	12 300	13 189	13 575	14 044	14 490	+5,3% /an
<i>Dont energie</i>	2 933	3 056	4 200	4 620	4 851	5 094	+11,7% /an
<i>Dont alimentation</i>	1 185	1 180	1 175	1 210	1 247	1 284	+1,6% /an
<i>Actions des services</i>	7 096	8 064	7 814	7 745	7 947	8 113	+2,7% /an
Charges de personnel	34 602	36 000	37 611	38 062	38 620	39 184	+2,5% /an
Charges de gestion courante	6 108	6 349	6 821	7 018	7 064	7 110	+3,1% /an
Subventions CCAS et CDE	2 163	2 238	2 363	2 391	2 427	2 464	+2,6% /an
Subventions aux associations	2 408	2 498	2 300	2 468	2 468	2 468	+0,5% /an
Subvention BA Parkings			502	502	502	502	s.o.
Solde autres charges de gestion courante	1 537	1 613	1 656	1 657	1 666	1 676	+1,8% /an
Atténuations de produits	39	61	60	60	60	59	+8,8% /an
Contribution FPIC	39	61	60	60	60	59	+8,8% /an
Charges exceptionnelles et provisions	1 580	1 701	1 286	1 286	188	185	-34,8% /an
Dépenses réelles de fonctionnement hors fr.	53 543	56 411	58 967	60 002	59 975	61 029	+2,7% /an
Frais financiers	1 673	1 350	1 380	1 352	1 364	1 267	-5,4% /an
Dépenses réelles de fonctionnement	55 216	57 761	60 347	61 354	61 339	62 296	+2,4% /an

c) Le maintien d'une stratégie de maîtrise des dépenses malgré l'inflation pour restaurer progressivement l'épargne brute

Malgré la stratégie de maîtrise des dépenses, les conséquences de l'inflation sur les prix de l'énergie mais aussi les dépenses de personnel devraient conduire à une réduction de l'épargne brute en 2023. A compter de 2025, l'extinction de l'annuité due à la DEPFA Bank devrait permettre à la Ville de retrouver un niveau d'épargne brute similaire à 2021.

Evolution de l'épargne - m€



2. Le retour d'un haut niveau d'investissements

a) Des dépenses d'investissement de 9,8 M€ nets / an en moyenne

Le scénario de référence permet un montant total de dépenses d'investissement bruts 56,5 M€ soit de 49 M€ nets sur la période 2022-2026 (9,8 M€ nets/an en moyenne).

Les investissements récurrents, indispensables pour rénover un patrimoine municipal dégradé par des années de sous-investissements, représentent 44% du total des dépenses sur la période. Une stratégie de planification des plans qualité est mise en place pour assurer leur bonne mise en œuvre.

Les projets structurants du mandat, à commencer par la rénovation de la place du 11 novembre, s'intègrent quant à eux dans un programme pluriannuel d'investissement, effectif depuis 2022, conformément à une recommandation de la Chambre régionale des comptes. La Ville était dépourvue de cet instrument de pilotage jusqu'alors.

b) Le financement des investissements

L'amélioration de l'épargne permet en conséquence de limiter le recours à l'emprunt et aux cessions, qui constituaient jusqu'à présent les seules et faibles sources de financement des investissements de la Ville.

La Ville devra emprunter, afin de maintenir un fonds de roulement positif, mais se désendettera sur la période à hauteur de 9 M€. En effet, les montants de remboursement du capital de la dette sont, chaque année, supérieurs aux montants d'emprunt. Par conséquent et mécaniquement, le stock de dette diminue sur la période, permettant à la Ville, en fin de mandat, de retrouver un taux d'endettement enfin plus favorable, de 83 % en 2025 contre 119 % en 2019.

Le montant des cessions reste important mais diminue fortement par rapport au mandat précédent : 4 M€ contre 18 M€ précédemment. Les cessions participent à hauteur de 11 % au financement de l'investissement et concourent à une gestion active du patrimoine immobilier et foncier de la collectivité.

La Ville a également pour ambition de poursuivre et développer une politique de mécénat et de financement participatif, à destination des acteurs économiques comme des citoyens, pour financer les projets de mise en valeur de ses monuments historiques.

m€	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL MANDAT	Moyenne
Dépenses d'investissement	10 063	8 880	11 813	10 157	7 801	7 801	56 515	9 419
Dépenses d'équipement	9 473	8 290	11 223	9 567	7 211	7 211	52 975	8 629
AC Investissement	590	590	590	590	590	590	2 950	590
Financement de l'investissement	13 743	10 223	9 040	8 227	7 801	7 801	55 399	9 472
Epargne nette	2 206	1 124	18	136	1 978	2 470	7 932	1 322
Ressources propres d'inv. (RPI)	3 936	2 738	2 051	2 628	1 408	1 003	13 764	2 294
FCTVA	853	879	916	1 253	1 062	828	5 791	965
Produits des cessions	2 384	1 700	960	1 200	170	0	6 414	1 069
Divers (dont Taxe d'aménagement)	699	159	175	175	176	175	1 559	260
Subventions yc DGE / DETR / DSIL	1 052	750	750	750	750	750	4 802	800
Fonds affectés (amendes, ...)	400	400	400	400	400	400	2 400	400
Emprunt	4 713	5 211	5 821	4 313	3 265	3 178	26 501	4 417
Variation de l'excédent global	3 680	1 343	-2 773	-1 930	0	0		
Excédent global de clôture N-1	11 889	13 232	10 459	8 529	8 529	8 529		

c) La revue des investissements

Dans son rapport du 11 septembre 2019, la Chambre régionale des comptes avait regretté que la Ville ne rende pas publique son programme pluriannuel d'investissements et qu'il ne soit pas délibéré par le Conseil municipal. Une revue des investissements a été élaborée en 2022 ; elle est actualisée ici. Une présentation détaillée de la PPI actualisée sera intégrée au rapport du budget primitif pour 2023.

	Dépenses d'équipement MANDAT
Transition urbaine	13 003 m€
Aménagement de la Place du 11 novembre	9 022 m€
Végétalisation du centre-ville et des quartiers	656 m€
Aménagements cyclables sécurisés	495 m€
Zone d'Aménagement Concerté - Ferrié	943 m€
Zone d'Aménagement Concerté - Gare - parking nord	1 887 m€
Qualité de vie des quartiers	30 920 m€
Plans qualité : voirie, éclairage public et bâtiments	21 467 m€
Rénovation urbaine du quartier Saint Nicolas	8 388 m€
Rénovation de la place de la Commune	450 m€
Travaux en lien avec l'urbanisation	615 m€
Education, petite enfance	3 410 m€
Rénovation école de la Senelle	2 167 m€
Rénovation école Hilard	1 203 m€
Etude pour la rénovation de la cuisine centrale	40 m€
<i>Nouvelle crèche de 77 berceaux pour un montant estimé à 1 800m€</i>	
Culture, sport, jeunesse	5 913 m€
Porte Beucherresse et enceintes des remparts	610 m€
<i>Nouvel équipement sportif pour un montant estimé à 2,8M€ (solde mandat suivant)</i>	1 833 m€
Aménagement esplanade Marcel CERDAN	270 m€
Skate parc	250 m€
AC investissement - participation annuelle pendant 15 ans au 40	2 950 m€
Budget participatif	1 590 m€
Autres	1 679 m€
TOTAL	56 515 m€

d) Un budget plus participatif et démocratique

L'adoption du premier budget du mandat s'était accompagnée en 2021 de l'organisation d'ateliers budgétaires citoyens.

Il s'agissait pour la municipalité, non seulement d'assurer la nécessaire transparence et pédagogie vis-à-vis des citoyens, qui est au fondement de toute action publique, mais également d'apaiser le débat budgétaire, par une approche partagée et apaisée.

La préparation du budget 2023 verra une nouvelle édition de cette initiative démocratique.

L'ensemble des budgets du mandat verront la concrétisation des projets proposés et adoptés en vote direct par les Lavalloises et les Lavallois, dans le cadre du **budget participatif**.

Lors de la première édition, 110 fiches projets ont été déposés ; 43 projets conformes ont été mis au vote et 19 finalement adoptés pour une enveloppe totale sur deux ans de 400 m€. La prochaine édition aura lieu en 2023.

L'année 2022 a été consacrée au lancement du premier budget participatif dédié aux jeunes, auquel est réservé une enveloppe de 200 m€. Aussi, entre 2022 et 2027, 1,5 M€ du budget d'investissement seront directement affectés par les citoyens eux-mêmes ; une innovation démocratique sans précédent pour la Ville de Laval.

En mars, 47 fiches projets ont été soumises au comité de conformité. En juillet, 19 projets ont été validés et soumis au vote des Lavallois. Le 21 octobre 2022, annonce des 7 projets lauréats.

RETROUVE LES PROJETS DANS LES QUARTIERS



e) Poursuivre la démarche de budget vert

En 2017, le Gouvernement s'est engagé à passer au crible d'une analyse environnementale le budget de l'Etat afin d'identifier et améliorer son impact sur la transition écologique et évaluer sa cohérence par rapport aux engagements nationaux et internationaux.

Une méthodologie a ainsi été élaborée par l'Inspection Générale des Finances (IGF) et le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) et rendue publique en 2019.

Elle s'appuie sur six critères environnementaux : l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, l'utilisation durable et la protection des ressources

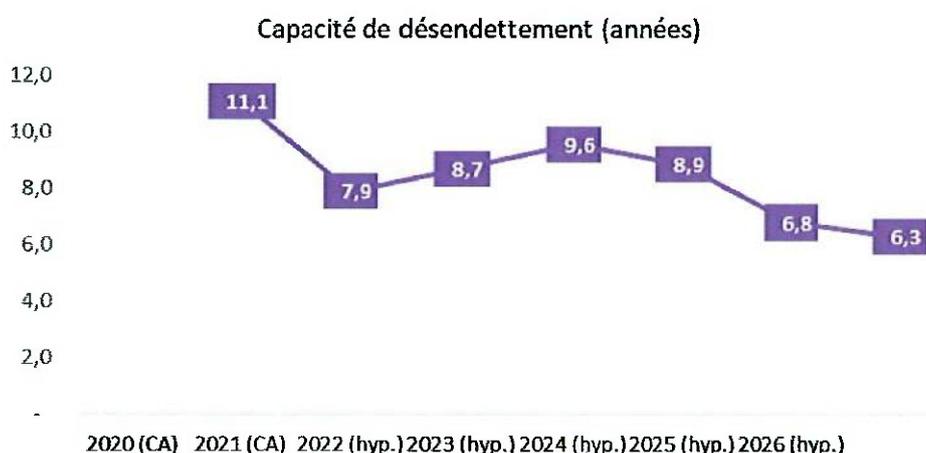
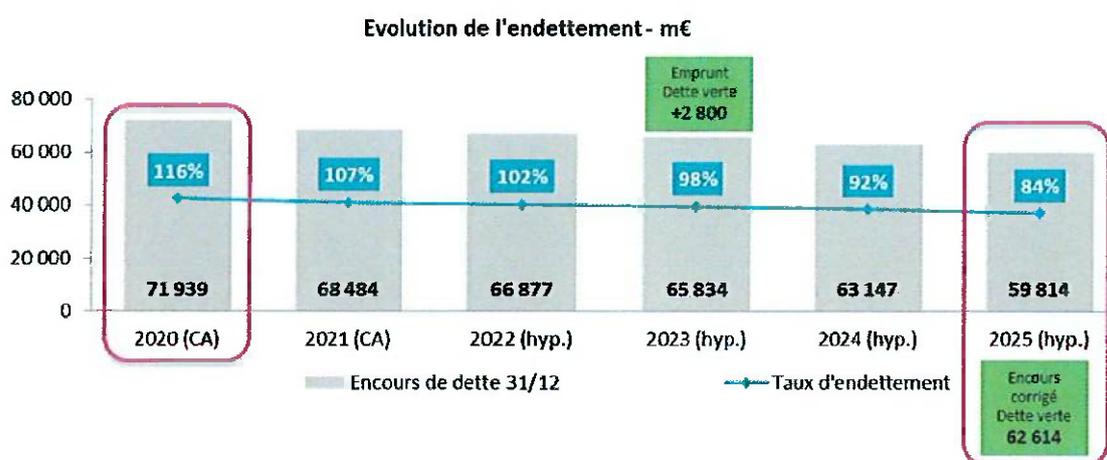
en eau, la transition vers une économie circulaire, la prévention et le contrôle de la pollution et enfin la préservation de la biodiversité.

Les lignes budgétaires sont ensuite affectées en fonction de leur impact sur l'environnement : favorable, neutre, défavorable ou indéfini. L'intérêt de la démarche, qui doit être reprise chaque année au moment de l'élaboration du budget réside dans la diminution progressive des dépenses défavorables.

Peu de collectivités se sont lancées dans cet exercice exigeant et néanmoins nécessaire. La Ville de Laval et Laval Agglomération ont procédé à une première analyse de leurs budgets d'investissements par un cabinet indépendant.

La démarche se poursuivra en 2023 pour auditer les dépenses de fonctionnement.

3. Une action résolue et inédite en faveur du désendettement



Ce scénario conduit à une amélioration significative des ratios financiers de la Ville à l'horizon 2026.

- **L'évolution de l'épargne :**

Malgré le contexte inflationniste, le scénario retenu en matière de dépenses de fonctionnement limite l'évolution des charges sur la période (2,4 % / an). Outre la maîtrise de l'évolution des charges, cette évolution s'explique par l'extinction de l'annuité due à la DEPFA Bank en 2025. Avec une dynamique des recettes de + 2,2 %/an en moyenne, l'autofinancement brut devrait s'établir à 8,54 M€ en 2025.

- **L'évolution de l'endettement :**

Le stock de dette financière diminuera d'ici 2025 d'un peu plus de 9 M€ par rapport à 2020, dette verte incluse (intracting), du fait de montants d'emprunt nécessaires moins importants que le remboursement de la dette. Le taux d'endettement (poids de la dette sur les recettes de fonctionnement), qui se situait à 116 % au CA 2020 devrait atteindre 77 % à l'horizon 2026.

Ce désendettement prend donc en compte l'encours de dette verte de 2,8 M€ dont les annuités seront financées par les économies d'énergie.

- **La capacité de désendettement :**

Sous l'effet cumulé d'une hausse de l'épargne et d'une baisse du stock de dette, cette dernière diminuerait sur la période, pour passer sous le seuil recommandé de 7 ans à partir de 2025 (6,8 années en 2025).

- **La capacité à rembourser la dette :**

En 2020, l'autofinancement net était négatif. Cette dernière augmenterait sur la période, du fait d'une hausse de l'épargne brute et d'une baisse du remboursement du capital.

Par conséquent, la Ville disposerait d'une capacité à investir bien plus confortable qu'en début de mandat, mettant fin à plusieurs décennies de grandes difficultés financières.

PARTIE 4

OBJECTIFS D'ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET DU BESOIN DE FINANCEMENT

La loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018 prévoit qu'à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, deux objectifs soient présentés l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) et le besoin de financement.

1. Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

Le tableau ci-dessous est construit à partir du budget principal. Les dépenses sont présentées brutes et nettes des atténuations de produits/charges.

<i>Budget principal</i>	2021 (CA)	2022 (CA prev.)	2023 (hyp.)	2024 (hyp.)	2025 (hyp.)	2026 (hyp.)	Evol. Moy. 2021-2026
Dépenses réelles de fonctionnement	55 216	57 761	60 347	61 354	61 339	62 296	2,4%
Atténuations de produits	39	61	60	60	60	59	11,3%
Atténuations de charges	167	165	173	173	173	173	0,7%
Dépenses réelles de fonctionnement nettes	55 010	57 535	60 114	61 120	61 106	62 064	2,4%

Il en ressort que l'objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement est volontariste, et que, compte tenu de l'inflation prévue sur la période, en moyenne 3,3%, l'évolution réelle des dépenses est de -0,9%/an.

Cette trajectoire s'explique notamment par la charge liée à un emprunt structuré, contracté en 2006 auprès de DEPFA Bank, qui pèse sur les finances de la Ville pour 1 M€ chaque année

et qui s'éteindra en 2025 conformément au protocole transactionnel signé en 2017 par la Ville de Laval.

2. Le besoin de financement

Sur le budget principal, l'encours de dette approchera 62,614M€, y compris à fin 2025. La capacité de désendettement atteindra 6,8 ans et l'épargne nette se situera à 2 M€ environ en 2025.

PARTIE 5

STRUCTURE ET GESTION DE L'ENCOURS DE DETTE

1. Le contexte de la gestion de dette et de financement de la Ville

a) Des conditions de taux d'intérêts moins favorables

Après six années de baisse et une légère remontée en 2021, les taux des prêts de longue durée ont bondi en quelques mois.

Loin des anticipations estimées en début d'année, l'inflation, en septembre, s'élevait à 5,6 % sur un an. Cet été, la Banque centrale européenne (BCE) augmentait à deux reprises ses taux directeurs (taux de refinancement des banques) de 125 points de base pour réduire la consommation et abaisser la pression sur les prix.

b) La Ville améliore ses relations avec les acteurs bancaires

La Ville a lancé sa dernière recherche de financement au premier semestre 2022, dans ce contexte de marché opportun.

Après plusieurs consultations ces dernières années, qui ont témoigné du manque de confiance des établissements bancaires pour la qualité de signature de la Ville, la consultation de fin d'année 2022 s'est révélée favorable.

La Ville a contracté quatre emprunts aux conditions suivantes :

- 500 000 € auprès de la Banque Populaire Grand Ouest à un taux fixe 1,75 % sur 20 ans avec des échéances trimestrielles
- 1 000 000 € auprès du Crédit Agricole Régional à un taux fixe 1,72 % sur 15 ans avec des échéances trimestrielles
- 2 000 000 € auprès du Crédit Mutuel à un taux fixe 1,62 % sur 20 ans avec des échéances trimestrielles
- 1 500 000 € auprès de la Caisse d'Épargne à un taux fixe 1,73 % sur 15 ans avec des échéances trimestrielles

Un 5ème emprunt a été signé en 2022 avec la Banque des Territoires d'un montant de 2 290 000 € à un taux fixe 1,76 % sur 20 ans avec échéances trimestrielles, en anticipation des besoins de financement du chantier de rénovation de la place du 11-novembre pour 2023. Cet emprunt sera débloqué au plus tard le 30 juin 2023.

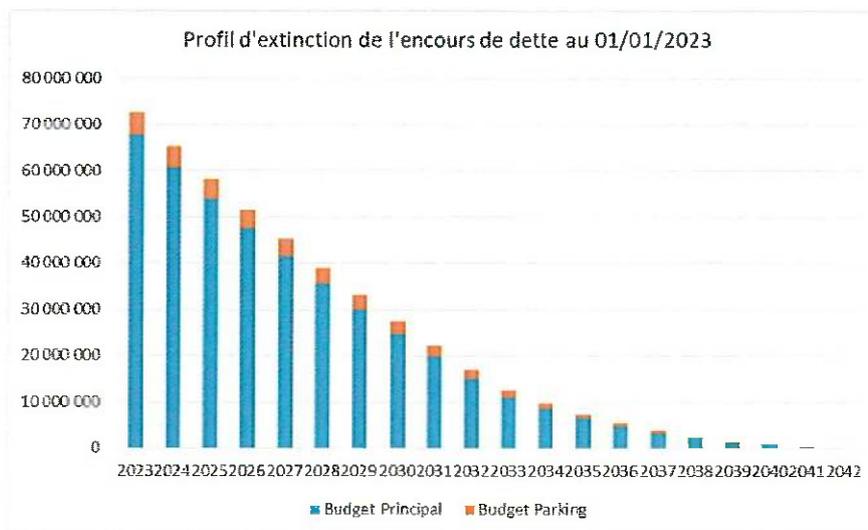
Pour le financement de ses investissements à venir, la Ville reste attentive à la diversification de ses financeurs. Elle les conviera pour la troisième année consécutive, après l'adoption du budget primitif, à une **conférence bancaire** commune avec Laval Agglomération.

2. Etat de l'encours de dette au 1^{er} janvier 2023

a) Le volume de l'encours de dette de la Ville

Le volume de l'encours de dette de la Ville tous budgets confondus ressort à 72 M€ au 1^{er} janvier 2023. L'encours de dette est réparti sur deux budgets : 67 M€ sur le budget principal et 5 M€ sur le budget annexe parking.

La Ville a l'ambition, dans les années à venir, de rendre visible sa « dette verte » conséquence du faible investissement en faveur de la transition énergétique, notamment dans l'entretien de son patrimoine bâtiminaire.



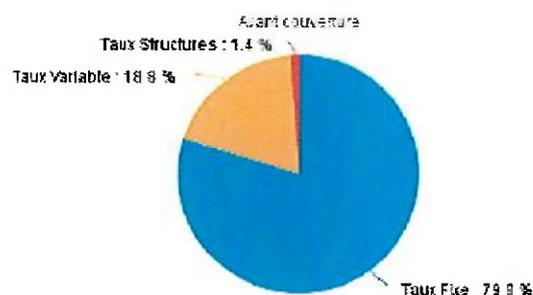
b) Un profil favorable de remboursement de la dette

La Ville rembourse rapidement son encours de dette. Au 1^{er} janvier 2023, la durée de vie moyenne de l'encours de dette global (hors nouvelles mobilisations) sera de 6,7 ans sur le périmètre de dette consolidée, ce qui est assez proche de la moyenne des Villes de 20 000 à 100 000 habitants qui ressort à 6,2 ans selon l'enquête dette réalisée par le cabinet RCF.

Avec un stock de dette amorti sur une durée relativement courte, la Ville a la capacité d'accroître la durée de ses financements nouveaux sans allonger sensiblement sa durée de vie moyenne. La Ville a eu recours sur sa dernière recherche de financement à des emprunts sur une durée de 20 ans: Cette stratégie, conforme à la tendance observable sur les recherches de financement des collectivités, permet à la Ville de limiter ses contraintes d'amortissement en prospective et d'intégrer de la dette à faible coût sur une durée longue.

c) Le coût moyen de l'encours de dette

Dans les conditions de marché actuelles, le coût moyen de la dette (tous budgets) de la Ville ressort à 2,32 % en 2022 selon les prévisions de marché actuelles.



	FIXES	VARIABLES	STRUCTURES
Encours au 1er janvier 2023	57 866 551 €	13 642 287 €	997 852 €
Part de l'encours %	79,8%	18,8%	1,4%
Durée de moyenne	6 ans	6 ans et 10 mois	3 ans et 1 mois
Nombre d'emprunts	51	19	1
Coût estimatif	2,13%	2,96%	4,54%

Progressivement, la Ville sécurise son encours de dette avec le renforcement de sa part à taux fixe.

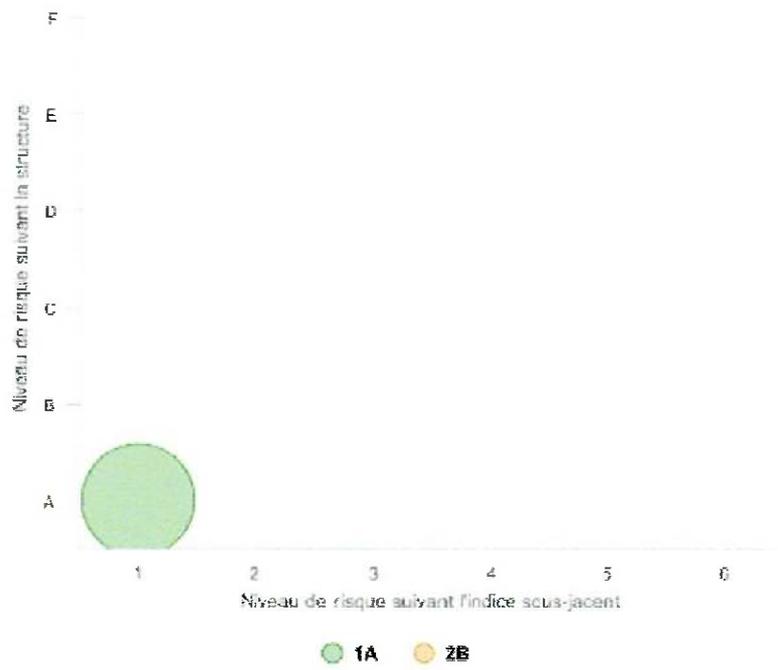
Lors de ses précédentes recherches de financement, la Ville a pu bénéficier des conditions de marché très attractives pour optimiser le coût moyen de sa dette à moyen/long terme.

L'encours de dette de la Ville à taux variable représente 18,8 % de l'encours de dette. Le coût moyen de la part à taux variable ressort à 2,96 %, il permet de bonifier le coût moyen de la dette mais reste pénalisé par plusieurs emprunts à marge élevées et le niveau du Livret A revu à la hausse à partir de 2022.

Par ailleurs, la Ville présente un encours de dette structuré présentant un risque d'augmentation du taux payé sur 2023 (capital restant dû au 1^{er} janvier 2023 de 1 M€). Il s'agit d'un encours indexé sur le niveau de l'Euribor et le niveau de l'inflation. Sur ce contrat, plus le niveau de l'inflation augmente, plus son coût est élevé, à partir d'une constante à 3,98 %.

Etant donné la remontée du niveau général des prix, le coût de ce contrat pourrait progresser à hauteur 4,54 % en 2023. Le taux est en revanche capé à 6,47 % et le prêt s'éteint progressivement jusqu'en 2028.

Classification de l'encours au 01/01/2023 en début de journée selon la charte Gissler



PARTIE 6

INFORMATIONS RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES

Conformément à l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le rapport d'orientation budgétaire comporte, en outre, « une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs ». Il précise notamment « l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail ».

1. Un effectif total de près de 866 emplois permanents au service de la Ville (849,14 en ETP)

A compter du ROB 2023, afin d'harmoniser les modalités de comptabilisation des effectifs entre la Ville de Laval et Laval Agglomération, celle-ci est désormais calculée sur la base des effectifs permanents, tableau validé par le conseil municipal au premier semestre de chaque année. Au 1^{er} février 2022, la Ville comptait donc 866 emplois permanents se répartissant de manière globale comme suit par filière :

Répartition	en %
Filière administrative	17%
Filière Animation	15%
Filière Culturelle	6%
Filière Médico-sociale	7%
Filière Police	1%
Filière Sociale	10%
Filière sportive	1%
Filière technique	42%
TOTAL	100%

Cette répartition est détaillée comme suit :

POSTES PAR BUDGET	CAT	POSTES (NB)	POSTES (ETP)
VILLE DE LAVAL		866	849,14
BUDGET 01 - PRINCIPAL		866	849,14
FILIÈRE ADMINISTRATIVE		147	145,8
ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX	A	3	3
ATTACHES TERRITORIAUX	A	32	32
RÉDACTEURS TERRITORIAUX	B	26	26
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	86	84,8
FILIÈRE ANIMATION		128	126,06
ANIMATEURS TERRITORIAUX	B	23	23
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	105	103,06
FILIÈRE CULTURELLE		55	55
ATTACHES DE CONSERVATION TERR. PAT	A	9	9

BIBLIOTHÉCAIRES TERRITORIAUX	A	3	3
CONSERVATEURS TERR. DE BIBLIOTHÈQUE	A	3	3
ASSISTANTS DE CONSERVATION TERR.	B	18	18
ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE	C	22	22
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE		64	63,8
INFIRMIERS TERR EN SOINS GÉNÉRAUX	A	1	1
PUÉRICULTRICE TERRITORIALE (ACTIVE)	A	2	2
AUXILIAIRES PUERICULT TERRITORIAUX	B	60	60
TECHNICIENS PARAMÉDICAUX TERRIT	B	1	0,8
FILIÈRE POLICE		12	12
CHEFS DE SERVICE DE POLICE MUNIC	B	2	2
AGENTS DE POLICE MUNICIPALE	C	10	10
FILIÈRE SOCIALE		86	85,47
ASSISTANTS TERR. SOCIO-EDUCATIF A	A	1	1
ÉDUCATEUR JEUNES ENFANTS CAT A	A	18	17,7
AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX	C	15	15
AGENTS TERR. SPEC. ECOLES MATERNELLES	C	52	51,77
FILIÈRE SPORTIVE		7	7
ÉDUCATEUR DES ACT PHYS ET SPORT	B	7	7
FILIÈRE TECHNIQUE		367	354,01
INGÉNIEURS EN CHEF TERRITORIAUX	A	1	1
INGÉNIEURS TERRITORIAUX	A	6	6
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	25	25
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	306	293,01
AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX	C	29	29

2. La mise en place du R.I.F.S.E.E.P au 1^{er} mars 2022

Contrairement à la rémunération indiciaire, le régime indemnitaire est défini par l'Assemblée délibérante. Celui-ci a été modifié au 1^{er} mars 2022, avec la mise en place du R.I.F.S.E.E.P (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel), par la délibération n°RHTF2 du 21 février 2022. Ce régime vise à harmoniser et à simplifier l'architecture indemnitaire, en créant un régime commun à chaque cadre d'emploi et filière, plaçant les fonctions exercées au cœur de ce nouveau dispositif.

L'impact en année pleine de la mise en place du RIFSEEP pour la Ville a été évalué à 632 110 € (estimation réalisée en mars 2022).

3. Les évolutions avec un impact financier en 2023

Concernant les évolutions réglementaires, l'année 2022 a surtout été marquée par la revalorisation du point d'indice de 3,5 % dont l'impact en année pleine a été estimé à 1 008 320 € (estimation réalisée en juillet 2022).

Pour l'année 2023, le Gouvernement a annoncé une refonte globale de la rémunération dans la fonction publique. Cette réforme aura un impact sur le budget de la Ville. En l'absence de précision à ce stade (démarrage des négociations annoncé début 2023), l'impact de cette réforme, comme d'ailleurs l'impact d'une éventuelle hausse du point, ne sont pas aujourd'hui intégrés dans les prévisions budgétaires 2023.

Par ailleurs, concernant la nouvelle organisation, il est prévu une présentation de la 4^{ème} étape lors du Comité social territorial fixé le 10 février prochain. Les évolutions de postes validées dans ce cadre auront un impact financier sur le budget 2023, à reporter en année pleine sur les exercices suivants.

Enfin, la pénurie de profils qualifiés a deux effets contradictoires sur les orientations budgétaires:

- d'une part la non-consommation de crédits faute de pouvoir effectivement recruter et pourvoir les postes vacants ;
- d'autre part l'augmentation des rémunérations des nouveaux agents recrutés suite aux négociations marquées par des négociations plus favorables aux candidat.e.s

Au vu de ce contexte et de la nécessité qui en découle de renforcer le pilotage des ressources humaines, un **comité de suivi et d'arbitrage** a été mis en place et s'est réuni une première fois le 5 janvier dernier. Il se réunira tous les mois pour arbitrer les demandes de recrutement.

4. L'organisation du temps de travail

La mise en place des 1 607 heures, ainsi que le régime de prise en compte des sujétions sur le temps de travail au sein de la collectivité, ont été définis par des délibérations datant de décembre 2016, suite à des préconisations de la Chambre Régionale des Comptes.

L'année 2023 s'ouvrira sur une mise à jour des règlements et des modalités de prise de congés, jours de fractionnement, gestion des RTT et du compte épargne temps. Les conséquences en seront managériales en 2023. S'il devait y avoir des conséquences budgétaires, ce serait sur l'année 2024 (éventuelle augmentation des jours CET pour lesquels les agents demanderaient la monétarisation).

CESSION DU BÂTIMENT 47 SITUÉ 8, PLACE ALBERT JACQUARD QUARTIER FERRIÉ AU PROFIT DE COOP DE CONSTRUCTION

Rapporteur : Marjorie François

I - Présentation de la décision

Par délibération en date du 19 novembre 2018, la ville de Laval avait accepté de vendre, au prix de 602 000 €, à la Coop de Construction, sur le site du quartier Ferrié, l'immeuble dit 47, sis place Albert Jacquard.

Le bâtiment, d'une superficie de 3 700 m² environ sur 5 niveaux, devait être transformé en bureaux et permettre d'accueillir un pôle d'activités dans le secteur de l'économie sociale et solidaire. Après le désistement de diverses structures qui avaient envisagé de prendre d'importantes surfaces en location, la Coop de Construction a dû abandonner son projet initial.

La vente qui devait être conclue pour le 30 novembre 2019 n'a pu alors être réalisée.

La Coop de Construction, qui avait déjà engagé environ 150 000 € dans l'opération (études, architecte...), a demandé à la ville de lui permettre de présenter un nouveau projet de réhabilitation.

Ainsi, elle propose un programme immobilier comprenant aux étages, 32 logements en accession libre et au rez-de-chaussée 7 cellules destinées à des activités de commerce ou de service. Les 40 places de stationnements nécessaires au programme seront incluses dans le parking prévu à l'arrière de l'immeuble.

Le nouveau projet présenté est cohérent d'un point de vue architectural avec l'aménagement souhaité du quartier Ferrié, en prévoyant notamment de respecter le bâti existant et la création d'une galerie bois.

La typologie des appartements proposés avec des surfaces assez grandes correspond à un besoin actuel de logements à destination des familles.

Il est proposé de retenir la nouvelle offre de la Coop de Construction en précisant que la société s'est engagée à participer à des opérations de mécénat sur Laval.

La date de réalisation de la vente serait fixée au plus tard le 1^{er} juin 2023.

II - Impact budgétaire et financier

Le prix convenu est de 550 000 € hors taxe, net vendeur.
Tous les frais liés à cette cession seraient à la charge de l'acquéreur.

Pour rappel, comme prévu dans l'acte de cession de 2011 entre l'État et la ville de Laval concernant les biens immobiliers situés quartier Ferrié, un complément de prix est dû à l'État en cas de revente des biens. Ce montant sera provisionné par la ville de Laval.

Il vous est proposé d'approuver les nouvelles conditions de vente et d'autoriser le maire à signer tout document à cet effet.

Marjorie François : *Je suis désolée. On parlait d'aller vers l'avant mais là je vais devoir commencer cette délibération par un petit retour en arrière. En date du 19 novembre 2018, l'équipe municipale avait voté et accepté la vente au prix de 602 000 euros à la coop de construction sur le site du quartier Ferrié, l'immeuble dit 47, place Albert Jacquard. Pour situer, c'est le bâtiment qui est perpendiculaire à côté du CCAS et qui est donc parallèle à l'hôtel communautaire. C'est un bâtiment d'une superficie de 3 700 m² environ sur cinq niveaux. Il devait être transformé en bureaux et permettre d'accueillir un pôle d'activité dans le domaine de l'économie sociale et solidaire. Malheureusement, différents désistements de potentiels locataires a fait que la coop a dû abandonner son projet initial. La vente qui devait être conclue le 30 novembre 2019 n'a pu être réalisée. La coop de construction qui avait engagé déjà environ 150 000 euros dans l'opération en études et architectes, a demandé à la ville de lui permettre de présenter un nouveau projet de réhabilitation. Ce nouveau projet consiste en un programme immobilier comprenant aux étages trente-deux logements en accession libre et au rez-de-chaussée, sept cellules destinées à des activités de commerce ou de service. Les quarante places de stationnement nécessaires au programme seront incluses dans le parking prévu à l'arrière de l'immeuble. Le nouveau projet présenté est cohérent d'un point de vue architectural avec l'aménagement souhaité du quartier Ferrié en prévoyant notamment de respecter le bâti existant et la création d'une galerie de bois. La typologie des appartements proposés avec une surface assez grande correspond à un besoin actuel de logements à destination des familles et, c'est ce qu'on disait tout à l'heure, le but étant d'accueillir de nouveaux Lavallois. La date de réalisation de la vente serait fixée au plus tard le 1^{er} juin 2023, le prix convenu est de 550 000 euros hors taxe net vendeur. Tous les frais liés à cette cession seraient à la charge de l'acquéreur. Il est proposé de retenir la nouvelle offre de la coop de construction en précisant que la société s'est engagée à participer à des opérations de mécénat sur Laval. Pour rappel, comme prévu dans l'acte de cession de 2011, entre l'État et la ville de Laval concernant les biens immobiliers situés quartier Ferrié, un complément de prix est dû à l'État en cas de revente des biens. Ce montant sera provisionné par la ville de Laval. Il vous est proposé d'approuver les nouvelles conditions de vente et d'autoriser le maire à signer tous les documents à cet effet. Je vous remercie.*

Bruno Bertier : *Merci Marjorie. Y a-t-il des prises de parole ? Pas de question. Je propose de passer au vote. Voté à l'unanimité. Je vous remercie.*

N° S518 - RHTF - 2

CESSION DU BÂTIMENT 47 SITUÉ 8, PLACE ALBERT JACQUARD QUARTIER FERRIÉ AU PROFIT DE COOP DE CONSTRUCTION

Rapporteur : Marjorie François

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2241-1,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L1111-1, L2141-2 et L3211-14,

Vu la délibération en date du 3 février 2014 approuvant la création de la ZAC "Quartier Ferrié",

Vu le contrat de concession de l'aménagement de la ZAC "Quartier Ferrié" à l'aménageur "Laval SPLA" en date du 2 février 2015,

Vu l'avis de France Domaine en date du 3 janvier 2023 estimant la valeur vénale à environ 600 000 €,

Vu la délibération S488 - UTEU - 9, en date du 19 novembre 2018, par laquelle la ville de Laval a approuvé la cession, au profit de Coop de Construction, du bâtiment 47, sis 8, place Albert Jacquard à Laval,

Considérant que le projet initial présenté par Coop de Construction, prévoyant de construire des logements et d'accueillir notamment un pôle d'activités dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, n'a pu aboutir en raison du désistement de diverses structures qui avaient envisagé de prendre d'importantes surfaces en location,

Que la vente qui devait être conclue pour le 30 novembre 2019 n'a pu être réalisée,

Que la Coop de Construction, qui avait engagé des frais dans l'opération (études, architecte...), a demandé à la ville de lui permettre de présenter un nouveau projet,

Qu'elle propose dorénavant un programme immobilier comprenant aux étages 32 logements en accession libre et au rez-de-chaussée 7 cellules destinées à des activités de commerce ou de service,

Que les 40 places de stationnements nécessaires au programme seront incluses dans le parking prévu à l'arrière de l'immeuble,

Que le nouveau projet présenté est cohérent d'un point de vue architectural avec l'aménagement souhaité du quartier Ferrié, en prévoyant notamment de respecter le bâti existant et la création d'une galerie bois,

Que la typologie des appartements proposés avec des surfaces assez grandes correspond à un besoin actuel de logements à destination des familles,

Sur proposition de la commission ressources humaines techniques et financières,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La délibération S488 - UTEU - 9, en date du 19 novembre 2018, par laquelle la ville de Laval a approuvé la cession, au profit de Coop de Construction, du bâtiment 47, sis 8, place Albert Jacquard à Laval, est abrogée.

Article 2

La ville de Laval vend au profit de la Coop de Construction, l'immeuble dit 47 sur le quartier Ferrié, sis 8 place Albert Jacquard à Laval, cadastré section DB numéro 138P, au prix de 550 000 €, hors taxe, net vendeur.

L'acte authentique sera reçu par l'étude notariale Duval-Cordé-Brière-Mouchel à Laval. Les frais de cession seront à la charge de l'acquéreur.

Article 3

L'acte de vente devra être signé au plus tard le 1^{er} juin 2023. Si l'acte de vente ne pouvait se réaliser, pour un motif quelconque tenant à l'une ou l'autre des parties, l'acquéreur ne pourrait prétendre à aucun droit.

Article 4

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Bruno Bertier : *L'affaire suivante est une demande de subvention au titre de la programmation DSIL 2023 pour les travaux, on y revient, de réaménagement de la place du 11 novembre. Je voudrais vous signaler mes chers collègues que je quitterai la salle au moment du vote.*

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA PROGRAMMATION DSIL 2023 POUR LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU 11 NOVEMBRE

Rapporteur : Bruno Bertier

I - Présentation de la décision

Par délibération du 21 novembre 2022, la ville de Laval a validé l'avant-projet d'aménagement des espaces publics de la place du 11 novembre. La première phase de travaux a débuté en janvier 2023 avec des interventions de démontages, déposes, des interventions sur les arbres, les fouilles archéologiques et des travaux de réseaux.

Conformément au plan de financement prévisionnel présenté lors du conseil municipal du 11 octobre 2022, la ville souhaite solliciter le concours financier de l'État au titre de la programmation Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) sur 3 ans. Cette programmation étant fixée annuellement, il est nécessaire de scinder le projet en 3 phases. La répartition prévisionnelle est jointe en annexe.

Pour 2023, les opérations retenues correspondent à celles qui ont débuté ou débuteront en 2023. Elles sont évaluées à 2 538 340 euros :

- travaux de déposes, démolitions et intervention sur les arbres prévus dans le contrat de mandat confié à la SPL LMA pour 195 000 € HT et ceux menés directement par la ville de Laval pour 205 000 € HT. Ces travaux seront entièrement réalisés et facturés en 2023 ;
- travaux de terrassement, réseaux et assainissement prévus dans le contrat de mandat confié à la SPL LMA pour 1 535 000 € HT. Ces travaux seront notifiés en septembre 2023. Ils débuteront en 2023 et seront majoritairement réalisés en 2023 et 2024. La totalité sera facturée au premier trimestre 2025 ;
- honoraires de maîtrise d'œuvre et frais attachés aux travaux pour les étapes réalisées sur la période 2023 à 2025, c'est-à-dire de la phase pro à la réception des travaux, la rémunération de la SPL sur cette période sera d'un total de 603 340 € HT.

Afin d'atteindre les objectifs de reste à charge sur la globalité du projet, le taux de subvention sollicité en 2023 est de 60 % du montant des travaux hors taxes, soit 1,5 million d'euros.

Il vous est donc proposé d'approuver le principe de solliciter annuellement le soutien de la DSIL sur ce projet d'aménagement sur 3 années successives et d'autoriser le maire à solliciter une subvention au titre de la programmation DSIL 2023 pour l'aménagement des espaces publics de la place du 11 novembre, à hauteur de 1,5 million d'euros.

Antoine Caplan : *Oui, 11 novembre encore. La première phase de travaux a débuté le mois dernier avec les interventions de dépose que vous voyez, les interventions sur les arbres et des fouilles archéo et des travaux de réseau. Conformément au plan de financement prévisionnel que nous vous avons présenté en octobre de l'année dernière, nous souhaitons solliciter le concours financier de l'État au titre de la DSIL, la dotation au soutien à l'investissement local. Cette programmation est fixée annuellement et donc il est nécessaire de scinder le projet en trois phases avec la répartition prévisionnelle qui est dans la délibération. En 2023, les opérations retenues correspondent à celles qui ont été ou qui s'apprêtent à débuter en début d'année. Ces opérations sont évaluées à 2,5 millions d'euros avec des travaux de dépose, de démolition et des interventions sur les arbres, des travaux de terrassement également, de réseau, d'assainissement et puis des honoraires de maîtrise d'œuvre et des frais qui sont attachés aux travaux via la rémunération de la SPL. Afin d'atteindre les objectifs de reste à charge de la globalité du projet, le taux des subventions sollicités en 2023 est de 60 % du montant des travaux hors-taxes soit 1,5 million d'euros. Et donc il vous est proposé d'approuver le principe de solliciter annuellement le soutien de la DSIL sur ce projet d'aménagement sur les trois années qui viennent et d'autoriser le maire donc à solliciter cette subvention à hauteur de 1,5 million d'euros pour 2023. L'idée c'est vraiment de focaliser la DSIL sur cette opération et seulement sur cette opération sur les trois années qui viennent pour financer ces travaux.*

Bruno Bertier : *Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question, je vais donc quitter la place.*

Isabelle Eymon : *Nous allons procéder au vote à propos de cette délibération en l'absence de Bruno Bertier.*

N° S518 - RHTF - 3

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA PROGRAMMATION DSIL 2023 POUR LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU 11 NOVEMBRE

Rapporteur : Antoine Caplan

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu la signature de la convention cadre "Action Cœur de Ville", le 27 juillet 2018, par la ville de Laval, Laval Agglomération, l'État, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'ANAH et Action Logement,

Vu la présentation du projet de la place du 11 novembre, lors du conseil municipal du 11 octobre 2022,

Vu l'approbation de l'avant-projet d'aménagement des espaces publics de la place du 11 novembre, par délibération du conseil municipal du 21 novembre 2022,

Considérant le fonctionnement annuel de la programmation Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL),

Que les travaux d'aménagement ont débuté en janvier 2023 et qu'ils se répartiront sur 3 années,

Que les objectifs de reste à charge pour la ville tiennent compte du soutien DSIL sur 3 ans,

Sur proposition de la commission ressources humaines, techniques et financières,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le principe de solliciter annuellement le soutien de la DSIL sur le projet d'aménagement des espaces publics de la place du 11 novembre, sur 3 années successives, est validé.

Article 2

Le conseil municipal autorise le maire à solliciter une subvention au titre de la programmation DSIL 2023, à hauteur de 1,5 million d'euros, correspondant à 60 % des travaux HT qui débuteront en 2023 et à prendre tout acte lui permettant de finaliser cette demande de subvention.

Article 3

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Bruno Bertier, en tant que président de la SPL LMA, s'est retiré de la séance et n'a donc pas pris part au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, six conseillers municipaux s'étant abstenus (Marie-Cécile Clavreul, Pierrick Guesné, Samia Soultani, Gwendoline Galou, Chantal Grandière et Henri Renié).

Bruno Bertier : *Dernière affaire à l'ordre du jour : l'opération du PRIR Saint-Nicolas sur la sollicitation du fonds de concours de Laval Agglomération.*

OPÉRATIONS DU PRIR SAINT-NICOLAS - SOLLICITATION DU FONDS DE CONCOURS DE LAVAL AGGLOMÉRATION

Rapporteur : Patrice Morin

I - Présentation de la décision

La ville de Laval a engagé les opérations de réaménagement du quartier de Kellermann inscrites dans le projet de rénovation du quartier de Saint-Nicolas.

La ville de Laval peut bénéficier du fonds de concours de Laval Agglomération permettant de financer des projets d'investissement. Elle propose de solliciter ce fonds pour deux opérations de réaménagement du quartier Kellermann non financées par l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine).

Les montants restant à mobiliser par la ville de Laval sur ce fonds de concours sont de 396 868 €. Ils seront ainsi respectivement sollicités pour :

- le réaménagement de l'avenue Kléber pour un montant de 268 500 € représentant 50 % du coût HT des travaux et des honoraires de maîtrise d'œuvre (537 000 €),
- le réaménagement du boulevard Brune pour un montant de 128 368 € représentant 35,658 % du coût HT des travaux et des honoraires de maîtrise d'œuvre (360 000 €).

II - Impact budgétaire et financier

Le plan de financement prévisionnel du réaménagement de l'avenue Kléber est le suivant :

DÉPENSES			RECETTES	
Postes	TOTAL		Co-financeurs	TOTAL
	HT	TTC		
Travaux	510 000 €	612 000 €	Subventions : - Fonds de concours Laval Agglomération	268 500 €
Honoraires de maîtrise d'œuvre	27 000 €	32 400 €	<u>Autofinancement (maître d'ouvrage)</u>	375 500 €
TOTAL	537 000 €	644 000 €	TOTAL	644 000 €

Le plan de financement prévisionnel du réaménagement du boulevard Brune est le suivant :

DÉPENSES			RECETTES	
Postes	TOTAL		Co-financeurs	TOTAL
	HT	TTC		
Travaux	340 000 €	408 000 €	Subventions : - Fonds de concours Laval Agglomération	128 368 €
Honoraires de maîtrise d'œuvre	20 000 €	24 000 €	<u>Autofinancement (maître d'ouvrage)</u>	303 632 €
TOTAL	360 000 €	432 000 €	TOTAL	432 000 €

Il vous est proposé d'approuver ces plans de financement et d'autoriser le maire à solliciter le fonds de concours de Laval Agglomération et à signer tout document à cet effet.

Patrice Morin : *Je vais revenir sur le sujet que j'ai évoqué tout à l'heure effectivement. Rappeler que l'investissement ville sur le mandat sera de 5 millions, ce qui n'est pas rien. On parlait des fonds d'État, de l'engagement des bailleurs et la ville s'engagera pour une hauteur de 5 millions. Là on va les solliciter parce que c'est un autre partenaire aussi qu'on a la possibilité d'aller chercher : c'est l'agglomération. Je rappelle que, aux termes de la loi SRU, Laval englobe 32 % de logements sociaux, ce qui est loin d'être le cas en particulier des communes sur la première couronne. Je le précise, on est quand même très très bas. On irait chercher un fonds de concours puisqu'on est hors géographie prioritaire de 268 000 euros sur l'engagement de 50 % des travaux de réaménagement de l'avenue Kléber. C'est en cours tout ça, ces travaux. Et 128 000 euros sur le boulevard Brune pour un montant de 35 %. Voilà. Je ne pouvais pas faire plus court.*

Bruno Bertier : *Bravo Monsieur Morin. Y a-t-il des questions ? Personne. On va procéder au vote. Voté à l'unanimité. Je vous remercie.*

N° S518 - RHTF - 4

OPÉRATIONS DU PRIR SAINT-NICOLAS - SOLLICITATION DU FONDS DE CONCOURS DE LAVAL AGGLOMÉRATION

Rapporteur : Patrice Morin

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant que la ville de Laval est maître d'ouvrage des opérations de réaménagement du quartier de Kellermann dans le cadre du PRIR (programme de renouvellement urbain d'intérêt régional) Saint-Nicolas,

Que la ville de Laval peut solliciter le fonds de concours de Laval Agglomération pour des projets d'investissement,

Que le réaménagement de l'avenue Kléber et le réaménagement du boulevard Brune peuvent bénéficier de ce fonds de concours,

Sur proposition de la commission ressources humaines, techniques et financières,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le plan de financement du réaménagement de l'avenue Kléber suivant est approuvé :

DÉPENSES			RECETTES	
Postes	TOTAL		Co-financeurs	TOTAL
	HT	TTC		
Travaux	510 000 €	612 000 €	Subventions : - Fonds de concours Laval Agglomération	268 500 €
Honoraires de maîtrise d'œuvre	27 000 €	32 400 €		
			<u>Autofinancement (maître d'ouvrage)</u>	375 500 €
TOTAL	537 000 €	644 000 €	TOTAL	644 000 €

Article 2

Le plan de financement du réaménagement du boulevard Brune suivant est approuvé :

DÉPENSES			RECETTES	
Postes	TOTAL		Co-financeurs	TOTAL
	HT	TTC		
Travaux	340 000 €	408 000 €	Subventions : - Fonds de concours Laval Agglomération	128 368 €
Honoraires de maîtrise d'œuvre	20 000 €	24 000 €		
			<u>Autofinancement (maître d'ouvrage)</u>	303 632 €
TOTAL	360 000 €	432 000 €	TOTAL	432 000 €

Article 3

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document permettant de solliciter le fonds de concours de Laval Agglomération concernant ces deux opérations.

Article 4

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Bruno Bertier : *L'ordre du jour étant épuisé, je vous propose de lever cette séance.
Bonne fin de soirée.*

La séance est levée à 22h31.